

HISTOIRE, EUROPE ET RELATIONS INTERNATIONALES

CAHIERS SIRICE-PIERRE RENOUVIN



LA MATÉRIALITÉ DES CORPS JOURNÉE D'ÉTUDES DOCTORALES SIRICE 2022

COORDONNÉ PAR
MANON BAUDRIER, LUCIE MAILHOT, ELENA PAVEL,
AMARILLYS SIASSIA





HISTOIRE, EUROPE ET
RELATIONS INTERNATIONALES
Cahiers Sirice-Pierre Renouvin

Campus Condorcet
Bâtiment Recherche
Sud 5, cours des
Humanités
93322 AUBERVILLIERS CEDEX

Contactez le secrétariat de la revue :
sandra.challin@univ-paris1.fr

[Sirice HERI](#)
[Cairn.info](#)

RÉDACTION

OLIVIER FORCADE

Directeur de la publication et rédacteur en chef

SANDRA CHALLIN

Secrétaire de rédaction

FABIENNE JOUTY

Secrétaire de rédaction adjointe

COMITÉ DE RÉDACTION

Rasmus Gjedssø Bertelsen (*UiT, The Arctic University of Norway*), Sonia Bledniak (*Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Sirice*), Antonio Bonatesta (*Université Aldo Moro de Bari*), Sandra Challin (*CNRS, Sirice*), Gisela Dachs (*Hebrew University*), Corine Defrance (*CNRS, Sirice*), Sylvain Dufraisse (*Université de Nantes*), Olivier Forcade (*Sorbonne Université, Sirice*), Hélène Harter (*Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Sirice*), Véronique Hébrard (*Université de Lille*), Fabienne Jouty (*Sorbonne Université, Sirice*), Jean-Philippe Namont (*Académie de Paris*), Marie de Rugy (*Sciences Po Strasbourg*), Pawel Sekowski (*université Jagellonne*).

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Nicolas Badalassi (*Sciences Po Aix*), Gearóid Barry (*National University of Ireland, Galway*), Carl Bouchard (*Université de Montréal*), Anne-Laure Briatte (*Sorbonne Université, Sirice*), Éric Bussière (*Sorbonne Université, Sirice*), Michel Catala (*Université de Nantes*), James Connolly (*University College, London*), Emmanuel Droit (*Université de Strasbourg*), Olivier Forcade (*Sorbonne Université, Sirice*), Robert Frank (*Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Sirice*), Stanislas Jeannesson (*Université de Nantes*), Audrey Kichelewski (*Université de Strasbourg*), Piers Ludlow (*London School of Economics*), Hélène Miard-Delacroix (*Sorbonne Université, Sirice*), Florian Michel (*Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Sirice*), Sergiu Mişcoiu (*Université Babeş-Bolyai*), Céline Paillette (*Inserm, Comité pour l'histoire de l'INSERM*), Kiran Klaus Patel (*Ludwig-Maximilians-Universität, München*), Jenny Raflik (*Université de Nantes*), Marie-Pierre Rey (*Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Sirice*), Alain Soubigou (*Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Sirice*), Ateş Uslu (*İstanbul Üniversitesi Siyasal Bilgiler Fakültesi*), Till Van Rahden (*Université de Montréal*).

© Sirice, 2024

ISSN 2968-3556

<http://www.sirice.eu>



HISTOIRE, EUROPE ET RELATIONS INTERNATIONALES

Cahiers Sirice-Pierre Renouvin



LA MATÉRIALITÉ DES CORPS



JOURNÉE D'ÉTUDES DOCTORALES
SIRICE 2022

COORDONNÉ PAR
MANON BAUDRIER, LUCIE MAILHOT, ELENA PAVEL, AMARILLYS
SIASSIA

PRINTEMPS 2024

SOMMAIRE

Éditorial par

OLIVIER FORCADE

7-8

DOSSIER

LA MATÉRIALITÉ DES CORPS

JOURNÉE D'ÉTUDES DOCTORALES SIRICE 2022

COORDONNÉ PAR MANON BAUDRIER, LUCIE MAILHOT, ELENA PAVEL, AMARILLYS SIASSIA

• **AMARILLYS SIASSIA**

La matérialité des corps. Introduction

11-15

• **LE CORPS EN SITUATION COLONIALE : DU CORPS EXOTISÉ AU CORPS ÉMANCIPÉ**

• **BENJAMIN BADIER**

Les deux corps du sultan : Mohamed V, incarnation de la lutte pour l'indépendance du Maroc

17-31

• **LE CORPS À L'ÉPREUVE DES GUERRES : ENTRE REPRÉSENTATION ET ABSENCES**

• **MATTHIEU FREY**

Le corps guerrier à l'écran : le cas des Actualités françaises

33-44

• **CAPUCINE WIEVIORKA**

*Faire corps en temps de défaite militaire : dessiner le père de la Patrie
Représentations de Pétain par les écoliers français (1940-1943)*

45-60

• **LUCIE MAILHOT**

Le corps dans le processus de deuil des survivants :

Le cas des veufs et des veuves de la Seconde Guerre mondiale

61-74

• **LE CORPS DES DÉTENUES : TRACES ET RÉCITS DE SOI**

• **JEANNE BARNICAUD**

Corps-carnets : lire les tatouages de femmes comme des récits de soi (1881-1950)

75-86

• **ELENA PAVEL**

Le corps comme matrice : la maternité comme stratégie de survie dans les camps soviétiques staliniens ?

• **LE CORPS INTIME : ENTRE RÉPRESSION DU DÉsir ET INJONCTION AU PLAISIR**

• **LOUISE BARBIER**

Des corps placés dans l'anormal. Désirer en tant que femme des années 1930 aux années 1960

103-114

• **MANON BAUDRIER**

*Le plaisir sexuel féminin dans la presse en France et en Allemagne de 1989 à nos jours :
Prescriptions à la performance*

115-124

TRAVAUX SOUTENUS

MASTERS

- **MOURJANE RAOUX-BARKOUDAH**
*Les Syriens de New-York dans la presse new-yorkaise 1890-1911 :
Une lecture par l'orientalisme* 127-130
- **TIPHAINE SPIERS**
*Franz A. Basch (1901-1946), Volksgruppenführer de la minorité allemande de Hongrie :
acteur, collaborateur et victime de la politique des minorités hongroise* 131-134
- **SIDONIE GOMONT**
*Charles L. Todd et Robert Sonkin :
Deux New Dealers à la rencontre des migrants du Dust Bowl (1939-1941)* 135-137
- **NADIA ZNAGUI**
Le Tyrol du Sud entre disputes et séparatismes (1939-1972) 139-142
- **LUCIE MONTEL**
*La santé pour la paix :
Étude de la gestion des réfugiés palestiniens à l'OMS (1948-1979)* 143-146
- **CHLOÉ MARINO**
*Entre retard et progression :
L'entrée des Italiennes dans l'espace diplomatique national* 147-150
- **ANTOINE DEPIESSE**
*Lutter contre l'armée britannique au début des années 1980. Soutien, armes et financement
de l'Irish Republican Army provisoire, ou le développement d'un modèle mafieux* 151-154
- **MAXIMILIEN NAGY**
La guerre d'ex-Yougoslavie vue par Londres (1991-1993) 155-158

HDR

- **ANNE-LAURE BRIATTE**
Viols en zone française d'occupation en Allemagne : la reconnaissance en question (1945-1972) 161-165
- **ISABELLE DAVION**
*L'Europe centre-orientale,
Laboratoire de la Sécurité collective à la sortie de la Grande guerre (1917-1921)* 167-170
- **FRANCOIS-XAVIER NÉRARD**
Les cantines bolcheviques. Pour une histoire du stalinisme vécu 171-174
- **ARNDT WEINRICH**
Skobelev et Boulanger. La guerre, le charisme du chef militaire et la presse 175-178

TRAVAUX EN COURS

- **GIOVANNI BRUNETTI**
*Suspendre la citoyenneté. Une comparaison entre les commissions italiennes
pour les sanctions électorales et policières et les Chambres civiques au lendemain de la Seconde Guerre mondiale* 181-189
- **ANNE-LAURE BRIATTE**
*Création du réseau de recherche « Armée, guerre et genre / diversité » (MKGD) 191-194
Appel à communications (MKGD) 195-197*

LECTURES

À propos de l'ouvrage de Traian Sandu, *Ceaușescu. Le dictateur ambigu* 201-203

par **Sergiu Mișcoiu**

Éditorial

OLIVIER FORCADE

SORBONNE UNIVERSITÉ

Directeur de l'UMR SIRICE

Explorer le champ des sciences historiques invite toujours à faire surgir de nouveaux objets, à renouveler l'approche et à réviser les problématiques de leur étude.

C'est à cet objectif que répondent les doctorantes et les doctorants de l'UMR SIRICE 8138 en ayant rassemblé les études liées entre elles par la journée d'étude doctorale du 23 janvier 2023 tenue à Condorcet.

En publiant ces travaux, notre revue *Histoire, Europe et relations internationales* répond pleinement à la mission prioritaire de notre laboratoire, en liaison avec les écoles doctorales d'histoire de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (ED 113), celle d'histoire moderne et contemporaine (ED 188), ainsi que celle de concepts et langage (ED 433) de Sorbonne Université : valoriser les recherches les plus récentes et celles en cours en diffusant les conclusions intermédiaires, sinon définitives, des travaux doctoraux des jeunes chercheuses et chercheurs, dans le cadre des axes scientifiques des programmes, des séminaires doctoraux et des colloques qui organisent la vie de l'UMR SIRICE.

« Le corps » a été le thème alors choisi collégalement par les doctorantes et doctorants. Objet de plusieurs doctorats en cours, il donne lieu à une belle variété d'approches : corps vécu, corps représenté ; corps à l'épreuve des situations extrêmes et des guerres ; corps tatoué, figuré, sexué, transformé ; corps politique et corps physique dans les systèmes de pouvoir...

Il faut saluer les résultats de cette action qui met en évidence les travaux en cours et ceux des nouveaux docteurs ayant soutenu leurs travaux dans les toutes dernières années. Ils sont le cœur de notre laboratoire et sa priorité avec la conduite des programmes et des travaux de recherche auxquels ils prennent part.

Le comité d'organisation de cette journée doctorale en est remercié : Manon Baudrier (Sorbonne Université), Lucie Mailhot (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), Elena Pavel (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), Amarillys Siassia (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) et Hee Jin Yun

(Sorbonne Université) ainsi que le comité scientifique : Anne-Laure Briatte (Sorbonne Université), Sylvain Dufraisse (Nantes Université), Hélène Harter (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), Fabrice Virgili (CNRS). Les intervenants à cette journée (Mickaël Langlois, Benjamin Badier, Capucine Wieviorka, Matthieu Frey, Jeanne Barnicaud, Elena Pavel, Louise Barbier, Manon Baudrier) ont dialogué avec des directrices et directeurs de recherche ; enfin nous remercions l'équipe de rédaction de la revue, par l'action centrale de Sandra Challin avec Sonia Bledniak et Fabienne Jouty, doctorante qui a prêté son concours à la préparation du numéro.

Celui-ci réunit une sélection des communications issues de la Journée d'étude doctorale, ainsi que des meilleurs Masters de recherche, une contribution d'un jeune chercheur invité. Enfin, quatre de nos membres sont à l'honneur avec les comptes rendus de leur HDR, toutes brillamment soutenues.

C'est à Marie-Pierre Rey, directrice de l'UMR pendant sept ans et de notre nouvelle revue depuis deux ans, que nous voulons enfin exprimer notre gratitude, au seuil de reprendre la rédaction avec une nouvelle direction de l'UMR qui s'est mise en place en 2024 avec Corine Defrance et Hélène Harter, comptant une équipe de soutien engagée et dynamique comptant Sonia Bledniak, Sandra Challin, Sandrine Maras, Stéphane Guillerez et Christophe Potier-Thomas.

Nous y associons le conseil scientifique de la revue qui oriente l'organisation des prochains numéros d'ores et déjà en préparation sur l'alimentation comme objet des relations internationales (automne 2024), la journée d'étude doctorale 2023 qui a été consacrée à la négociation (printemps 2025) et la guerre en ex-Yougoslavie 1992-1995, programme de recherche se mettant en place en 2024 avec notamment l'Institut für Zeitgeschichte de Munich (automne 2025). L'alternance de nos deux numéros annuels a désormais trouvé son rythme : le premier valorise les recherches des jeunes doctorantes et doctorants en leur confiant la conception du programme d'une journée d'étude ; le second explore les recherches conduites dans les programmes du laboratoire.

Notre revue *Histoire, Europe, relations internationales* traduit la dynamique, forte et créative, de notre communauté humaine et intellectuelle. Au seuil d'un nouveau contrat quinquennal qui procède, dans une continuité parfaitement assumée, de nos programmes de recherche 2017-2024, rappelons l'évaluation de l'HCERES qui salue l'excellence de notre bilan et le rayonnement de notre laboratoire.

LA MATÉRIALITÉ DES CORPS

JOURNÉE D'ÉTUDES DOCTORALES SIRICE 2022

DOSSIER COORDONNÉ PAR **MANON BAUDRIER, LUCIE
MAILHOT, ELENA PAVEL, AMARILLYS SIASSIA**

La matérialité des corps

Introduction

AMARILLYS SIASSIA

UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE, SIRICE

Le corps se porte bien. Siège des sens et des émotions mais aussi lieu de l'expérience au monde et de sa singularité, il est au centre de multiples attentions. Objet longtemps caché, tu, voire ignoré, le corps s'impose comme sujet de réflexion légitime dans le paysage intellectuel français entre les années 1960 et 1970. Dès lors, se développent des propositions où le corps prend la place d'instruments de lecture ou d'opérativité de l'ordre social, comme le soulignent les travaux de Pierre Bourdieu et Michel Foucault. Progressivement, une amorce de sciences sociales du corps émerge, tant en sociologie qu'en histoire. Depuis les années 1990, on assiste à une promotion du corps dans ces disciplines, qui se traduit par la multiplication de titres d'ouvrages s'y référant, la production de manuels et de dictionnaires, le développement de travaux, d'unités, de laboratoires ou de séminaires de recherche qui lui sont consacrés¹.

Pour Bernard Andrieu, le corps est d'abord un objet créé par le regard. Toutefois, « le caractère irréductible du corps humain rend impossible l'élimination de sa matière [...] posant ainsi le problème de son interprétation puisqu'il est à la fois un dedans et un dehors, une intention et une expression, du visible et de l'invisible, du vivant et des morts²... ».

À la fois objet et sujet, le corps ne cesse donc d'échapper à la catégorisation. En dépit de ce paradoxe, il est loin d'être insaisissable dans la mesure où il est observable et que le vécu corporel produit un discours sur le sujet lui-même.

Ce numéro de la revue *Histoire, Europe et relations internationales* rassemble des articles issus de la journée d'études doctorales de l'UMR Sirice, consacrée à la matérialité des corps, qui s'est tenue le 23 janvier 2023 sur le Campus Condorcet. L'objectif de cet événement était d'explorer ce

¹ Jacques Léonard, *Archives du corps. La santé au XIX^e siècle*, Rennes, Ouest-France, 1986 ; Evelyne Berriot-Salvadore, *Un corps, un destin. La femme dans la médecine de la Renaissance*, Paris, Honoré Champion 1993 ; Christine Détrez, *La Construction sociale du corps*, Paris, Le Seuil, coll. « Points Essais », 2002 ; Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine, Georges Vigarello (dir.), *Histoire du corps*, 3 vol., Paris, Le Seuil, coll. « Points », 2016 [2005] ; Bernard Andrieu, Gilles Boëtsch (dir.), *Le dictionnaire du corps en sciences humaines et sociales*, Paris, CNRS Éditions, 2006 ; Dominique Memmi, Dominique Guillo, Olivier Martin (dir.), *La tentation du corps. Corporéité et sciences sociales*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2009 ; Laurence Tain, *Le corps reproducteur. Dynamiques de genre et pratiques reproductives*, Rennes, Presses de l'EHESS, coll. « Recherche, santé, social », 2013.

² Bernard Andrieu, « Quelle épistémologie du corps ? », *Corps. Écrire le corps*, Vol. 1, 2006/1, p. 13-21, p. 16.

« territoire commun » qu'est le corps pour engager une réflexion critique sur cet objet et inviter les jeunes chercheur.e.s à l'intégrer à leurs questionnements en vue de proposer des analyses plus « incarnées ».

Dans la préface de l'ouvrage *Histoire du corps*, Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine et Georges Vigarello indiquent que :

L'approche du corps mobilise plusieurs sciences, obligeant à varier les méthodes, les épistémologies, selon l'étude des sensations, des techniques, des consommations ou des expressions. Cette hétérogénéité est constitutive de l'objet lui-même. Elle est indépassable et doit être retenue en tant que telle dans une histoire du corps³.

En s'inscrivant dans des disciplines, des contextes géographiques, historiques ainsi que des temporalités variées, les différentes contributions rendent compte de cette spécificité.

Les multiples représentations dont le corps fait l'objet l'érigent en témoin de l'évolution des sociétés, ce qui pose la question de leurs usages et de leurs interprétations. Benjamin Badier décrit la mobilisation de la figure du roi Mohamed V par les milieux nationalistes dans les luttes pour l'indépendance du Maroc et montre que l'explosion des images du souverain conduit à une personnification de la fonction royale alors même que son règne est caractérisé par une distinction croissante entre l'institution monarchique et la personne qui l'incarne. En s'appuyant sur des archives diplomatiques et administratives françaises ainsi que sur les mémoires de ses médecins, le jeune chercheur propose une biographie corporelle de Mohamed V pour penser la corporalité royale dans un contexte colonial et musulman et souligner l'importance des images dans les processus de légitimation et d'affirmation du pouvoir.

Les images du corps constituent à la fois un moyen d'appréhender sa matérialité mais aussi d'étudier les différentes manières dont on cherche à se l'approprier et à en tirer profit. L'article de Matthieu Frey sur la monstration des corps de soldats mutilés de la Grande Guerre dans les films d'actualités français souligne l'ambivalence de représentations s'inscrivant dans une dialectique de l'invisibilisation et de la spectacularisation. La douleur est tue tandis que le corps est mis en scène à travers des manifestations publiques qui accompagnent le processus de reconnaissance institutionnelle et de réintégration sociale de ces hommes blessés. Cette contribution interroge non seulement le rôle des sciences de l'ingénieur dans le processus de réparation du corps mutilé préfigurant l'émergence d'un corps-machine, mais décrit aussi l'évolution d'un corps d'abord perçu comme le symbole de la défaite et d'une virilité déchue puis

³ Georges Vigarello et al., « Préface », in Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine, Georges Vigarello (dir.), *Histoire du corps*, tome 1. *De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Le Seuil, coll. « Points », 2016 [2005], p. 10.

comme celui de la résilience et d'une virilité retrouvée, dès lors qu'il est réparé.

À travers l'analyse des représentations de Philippe Pétain par les écoliers dans la France occupée, Capucine Wieworka nous montre que le corps peut aussi devenir l'expression et l'incarnation d'une propagande politique qui n'est pas dénuée de paradoxes. Alors que le régime de Vichy cherche à imposer l'image d'un homme providentiel, fort et infailible, les productions enfantines brossent le portrait d'un Maréchal au corps vieillissant. C'est sur les épaules de cet homme âgé, investi du rôle de « père de la Patrie », que repose la tâche de relever la nation. Ce travail interroge donc la dichotomie entre les dimensions sociale et existentielle du corps de Pétain mises en œuvre dans ces dessins.

Au-delà du corps vivant, la question du corps approprié pose aussi celle des restes et donc des enjeux liés au deuil et à la mémoire. Lucie Mailhot revient non seulement sur les conséquences des corps mutilés des vétérans invalides sur celui de leurs épouses, assignées au rôle de soignantes, mais aussi sur les territoires du recueillement en l'absence de dépouilles mortelles. L'analyse d'archives produites par des associations d'entraide, des organismes chargés des victimes de guerre ainsi que des sources médicales permet de retracer les trajectoires individuelles et souligne le rôle des cadavres dans le processus de deuil. L'impossibilité de ritualiser la mort contribue au renforcement de la douleur. Les contours du deuil sont à la fois psychiques et matériels et le corps apparaît comme un vecteur essentiel de reconstruction personnelle, les veufs et les veuves de la Seconde Guerre mondiale éprouvant le besoin de maintenir un lien avec les dépouilles, mais aussi de transmission et de réconciliation familiale ou nationale.

Les pratiques corporelles et leur restriction renseignent aussi sur les mécanismes de domination et de contrôle qui pèsent sur les individus en contexte de forte contrainte. Ainsi, l'article de Jeanne Barnicaud aborde le tatouage des femmes détenues en prison comme une forme de « mise en récit de soi ». Cette pratique encore marginale en France, notamment chez les femmes, entre la fin du XIX^e siècle et la première moitié du XX^e siècle est à la fois l'objet de son travail dans la mesure où elle en étudie les évolutions techniques et esthétiques, mais aussi le support d'analyse des expériences et des trajectoires de vie de ces personnes marginalisées, grâce à une étude approfondie de registres d'écrou de prisons, de morgues, de personnes disparues ainsi que de demandes de papiers d'identité. Le tatouage peut donc apparaître comme l'expression personnelle d'une subjectivité lorsqu'il est consenti ou comme celle d'une condition subie dès lors qu'il est imposé.

Le corps est un levier d'émancipation par le savoir ou la pratique. Elena Pavel s'appuie sur des sources testimoniales et juridiques afin de montrer comment la grossesse peut être envisagée comme un moyen pour les femmes d'échapper aux violences systémiques auxquelles elles sont

exposées dans les camps soviétiques staliniens. Son travail rend compte de l'expérience de la maternité en contexte concentrationnaire et souligne la situation paradoxale de ces femmes donnant la vie dans un univers mortifère. Il présente aussi le corps comme vecteur d'agentivité dans la mesure où la grossesse offre aux femmes la possibilité d'améliorer leur sort grâce à l'apport de rations alimentaires supplémentaires ou aux dispenses de travail.

En mobilisant des sources de l'intime (journaux, correspondances, entretiens) et des archives judiciaires pour appréhender la mécanique du désir et les imaginaires sexuels des jeunes filles issues des classes populaires dans le Paris des années 1930-1950, le travail de Louise Barbier montre qu'explorer le rapport aux corps éprouvés reste un défi pour les historiens et les historiennes. La jeune chercheuse explique que l'affirmation d'une sexualité féminine relève d'une forme de transgression pour ces jeunes filles enjointes de réprimer leur désir sous peine d'être enfermées, et souligne que le corps des femmes est à la fois un outil de résistance aux normes sociales mais aussi le lieu de la domination masculine.

Ainsi, Manon Baudrier nous rappelle que le corps constitue également un espace de contrainte en insistant sur le poids des injonctions qui pèsent sur celui des femmes, notamment à travers le culte de la performance sexuelle envisagée comme une nouvelle manifestation de la domination masculine. L'affirmation et la revendication d'une sexualité féminine revêtent donc un caractère émancipateur ou transgressif selon les contextes. Cette tension entre liberté et contrainte apparaît comme l'un des corollaires de l'expérience féminine et transparait dans les représentations associées au corps féminin dans la presse généraliste française et allemande au début du XXI^e siècle.

Les différentes approches retenues dans ces articles rendent compte de l'actualité et de la pertinence du corps comme objet et cadre d'analyse en sciences sociales. Elles soulignent aussi les défis méthodologiques et épistémologiques auxquels sont confrontés les chercheur.e.s qui le mobilisent. Étudier le corps implique notamment de travailler sur des sources très hétérogènes du fait de la diversité de leur nature (documents textuels et iconographiques), de leur statut (sources privées, publiques et officielles), de leur producteur (archives administratives, judiciaires, médicales, journalistiques) et de leur volume. L'omniprésence du corps contraste avec la lacunarité des documents s'y référant. Certaines sources sont fragmentaires alors que d'autres sont abondantes selon les périodes et les contextes. Ainsi, des pratiques comme le tatouage sont peu documentées avant la deuxième moitié du XX^e siècle. En contexte colonial, les sources produites par les colons sont surreprésentées tandis que les expériences corporelles des femmes détenues dans les prisons françaises

au début du siècle dernier sont peu relatées. De même, nous ne disposons pour le moment d'aucun témoignage de femme racontant sa propre grossesse dans les camps soviétiques staliniens. Or, la question de la collecte et du traitement des données reste indissociable de celle de la représentativité des phénomènes étudiés ainsi que de leur compréhension. De plus, les propos rapportés posent le problème de la mise en récit d'expériences corporelles conditionnées par des rapports de pouvoir. Toutefois, le corps est une source à part entière qui renseigne aussi bien sur les pratiques (le sport), que sur les expériences vécues (la maladie, la réparation corporelle, l'invalidité, le vieillissement, la sexualité, le deuil), les trajectoires sociales (le tatouage en milieu carcéral), les mentalités (la recherche du plaisir). De même, le rapport au corps évoluant dans le temps et l'espace, son analyse ne peut faire l'économie d'une contextualisation.

De nombreuses pistes restent à explorer, comme celle de la mobilisation du corps des chercheur.e.s dans la démarche scientifique. Enquêter sur un terrain « sensible⁴ » est susceptible de les exposer à des périls menaçant leur intégrité physique et/ou morale. Comment appréhender ses risques ? En effet, les chercheur.e.s sont parfois confronté.e.s à des récits de vie en mesure de les affecter dès lors qu'il est question de violence. Comment composer avec les affects alors même que la sociologue Marie Loison-Leruste précise qu'il n'existe que peu d'espaces d'expression pour celles et ceux « qui souhaitent exprimer leurs difficultés émotionnelles⁵ [...] » ?

De la même manière que l'expérience vécue des chercheur.e.s influence leurs travaux, la démarche scientifique met leurs corps à l'épreuve.

⁴ Ce thème a fait l'objet d'un colloque virtuel organisé par le CERI (Sciences Po) en partenariat avec l'IRSEM et l'IHEDN : « Enquêter sur un terrain « sensible » : ficelles méthodologiques, positionnement et dilemmes », 7-8 juin 2021.

⁵ Marie Loison-Leruste, « Faire dire et savoir entendre les violences subies » in Émeline Dion, Veronika Kushtanina, Elsa Lagier, et al. (dir.), *Parler de soi. Méthodes biographiques en sciences sociales*, Paris, Éditions de l'EHESS, coll. « En temps et lieux », 2020, p. 146.

Le corps du sultan et le corps du roi :

Mohammed V, incarnation de la lutte pour l'indépendance marocaine

BENJAMIN BADIER

UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3, LARHRA

Résumé

L'une des transformations les plus frappantes de la monarchie marocaine à l'issue du règne du sultan puis roi Mohammed V (1909-1961) est la dépersonnalisation de la fonction monarchique : la distinction croissante entre le corps personnel et mortel du monarque et le corps immortel et politique de la monarchie. Cette dissociation doit garantir une meilleure pérennité de la dynastie et de l'institution. Cependant, l'individu Mohammed V ne s'est pas pour autant effacé derrière sa fonction. Le surinvestissement symbolique et son engagement personnel ont joué un rôle majeur dans l'indépendance du Maroc. Cet article revient sur ce paradoxe apparent en étudiant les rapports entre l'individu et sa fonction au travers de trois cérémonies importantes, en particulier les successions au trône de 1927 et 1961. Elles permettent de discerner, à l'intersection des deux corps du roi, l'émergence du « père de l'indépendance ».

Mots-clés : Maroc – Colonisation – Décolonisation – Monarchie – Corps – Cérémonie.

Abstract

The Body of the Sultan and the Body of the King: Mohammed V, embodiment of the Moroccan independence struggle

One of the most notable transformations of the Moroccan monarchy from the reign of Sultan and then King Mohammed V (1909-1961) is the depersonalization of the monarchic function: the increasing distinction between the personal and mortal body of the monarch and the immortal and political body of the monarchy. This dissociation aims to ensure a greater longevity of the dynasty and the institution. However, Mohammed V did not fade behind his function. His intense symbolic investment and his personal commitment played a major role in the independence of Morocco. This article explores this apparent paradox by examining the relationship between the individual and his function through three major ceremonies especially the successions to the throne in 1927 and 1961. They allow us to discern, at the intersection of the king's two bodies, the emergence of the "father of independence".

Keywords: Morocco – Colonization – Decolonization – Monarchy – Body – Ceremony.

Introduction

En 1961, à la mort du roi Mohammed V (1909-1961, r. 1927-1953/1955-1961), son fils aîné Hassan II lui succède immédiatement. C'est la première fois que la succession se fait sans solution de continuité depuis que la dynastie alaouite a pris la tête de l'Empire chérifien au XVII^e siècle. Trente-trois ans plus tôt, Mohammed ben Youssef (Mohammed V) était devenu sultan après un bref interrègne et à l'issue d'une élection.

Il avait hérité d'un sultanat sous tutelle coloniale. Le Protectorat français (1912-1956) en avait considérablement réduit les prérogatives. Après la Seconde Guerre mondiale, le sultan avait remis en cause le système colonial et promu une nouvelle vision de la monarchie, à la tête d'un Maroc indépendant. Cet engagement lui avait valu d'être déposé et exilé par la France entre 1953 et 1955. Après son rappel, le souverain, devenu officiellement roi en 1957, avait réussi au début de l'indépendance à imposer la domination de la monarchie sur le nouveau système politique, notamment face aux partis politiques. Les trois contextes périlleux de la colonisation, de la décolonisation et de l'indépendance ont contraint l'institution à s'adapter pour survivre¹.

L'immédiateté de la succession en est la conséquence. Jusqu'alors, l'incertitude sur l'identité du successeur induisait une certaine vulnérabilité du sultanat. Il dépendait d'autres acteurs politiques, dans le cadre d'une conception contractuelle du pouvoir. L'allégeance des élites marocaines était négociée². Au contraire, avec une succession automatique, « le roi ne meurt jamais », selon une expression de la monarchie française au XVI^e siècle. En étudiant les cérémonies funéraires françaises de ce siècle, Ralph E. Giesey a lié leur évolution au passage d'une monarchie de type féodal à une monarchie de type absolu. Le roi est une fonction, dont la pérennité est une « vérité métaphysique » qui outrepassé le corps physique de l'individu³. Cette conception s'est imposée au Maroc au XX^e siècle, avec difficulté. La monarchie s'est écartée d'un système fondé sur des liens interpersonnels pour devenir une institution que les aléas humains, comme la mort ou les rivalités, ne peuvent en théorie perturber : une « Couronne » a émergé, distincte des individus qui l'incarnent.

Ce constat évoque les constructions théoriques autour des deux corps du roi, dont Ernst Kantorowicz a retracé la généalogie pour la théologie politique anglaise médiévale. Le roi disposerait de deux corps, l'un mortel, l'autre immortel et garant de la continuité monarchique⁴. Cette distinction a ensuite été décontextualisée pour être appliquée à de nombreux autres lieux et époques. Pourtant, alors que la pérennité dynastique est au cœur de cette distinction, les travaux qui s'interrogent sur la capacité de survie de certaines monarchies du monde arabe au XX^e siècle⁵ n'y font pas référence,

¹ Benjamin Badier, « Lier et délier le trône. Mohammed V, dernier sultan et premier roi du Maroc (1909-1961) », thèse sous la direction de Julie d'Andurain et Pierre Vermeren, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2023.

² Bettina Dennerlein, « Legitimate Bounds and Bound Legitimacy. The Act of Allegiance to the Ruler (Bai'a) in 19th Century Morocco », *Die Welt des Islams*, vol. 41, 2001/3, p. 287-310.

³ Ralph E. Giesey, *Le roi ne meurt jamais. Les obsèques royales dans la France de la Renaissance*, Paris, Flammarion, 1987 [1960], p. 267-268.

⁴ Ernst Kantorowicz, *Les deux corps du roi. Essai sur la théologie politique au Moyen Âge*, Paris, Gallimard, 1989 [1957], p. 32, p. 267.

⁵ Parmi de nombreuses références : Lisa Anderson, « Absolutism and the Resilience of Monarchy in the Middle East », *Political Science Quarterly*, vol. 106, 1991/1, p. 1-15 ; Michael Herb, *All in the Family: Absolutism, Revolution, and Democracy in the Middle Eastern*

parce que la personne royale n'est pas au centre de leurs réflexions, et parce que l'évolution du mode de succession marocain n'est pas étudiée.

Comme l'analyse Makram Abbès, la distinction entre deux corps du monarque est difficilement applicable à la tradition politique sunnite⁶, dont a hérité la monarchie marocaine. C'est donc qu'a émergé au Maroc une nouvelle conception du pouvoir monarchique, mais aussi de la souveraineté, comme l'a démontré Antoine Perrier, qui identifie la concomitance des processus d'étatisation, de dépersonnalisation et de fonctionnarisation de l'exercice du pouvoir⁷. L'une des causes de cette émergence est le désir de la monarchie de se dégager d'un cadre traditionnel et colonial contraignant⁸. Le contexte colonial et la décolonisation ont donc conduit dans les territoires dominés à l'émergence de nouvelles conceptions de l'État et de la souveraineté, sur le modèle européen⁹.

Il est remarquable que cette mutation ait eu lieu sous Mohammed V, monarque dont l'individualité a été la plus mise en avant, de son vivant et après sa mort. Il ne s'est pas effacé derrière l'institution monarchique, jouant un rôle déterminant dans la lutte pour l'indépendance. Les revendications nationalistes puis indépendantistes se sont en partie cristallisées sur sa personne. Joignant une stratégie nationale et une stratégie individuelle, il est devenu un leader charismatique, à l'instar d'autres « pères de l'indépendance¹⁰ ».

Pour comprendre la centralité paradoxale de l'individu Mohammed V dans ce processus, il faut réfléchir aux interactions entre les différentes acceptions du corps. Comme le signale Stanis Perez, les réflexions sur les corps souverains ne peuvent plus faire l'économie d'une analyse du « premier corps du roi », son corps mortel, malade et quotidien¹¹. Il faut aussi penser la jonction entre le corps physique du monarque et le corps métaphysique de la monarchie. Pour penser cette incarnation, ou incorporation¹² du pouvoir, les cérémonies constituent des moments privilégiés. Comme l'école cérémonialiste britannique l'a montré, elles

Monarchies, Albany, State University of New York Press, 1999, p. 221 ; Adam Mestyan, *Modern Arab Kingship. Remaking the Ottoman Political Order in the Interwar Middle East*, Princeton, Princeton University Press, 2023.

⁶ Makram Abbès, *Islam et politique à l'âge classique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2009, p. 41-42.

⁷ Antoine Perrier, *Monarchies du Maghreb. L'État au Maroc et en Tunisie sous protectorat (1881-1956)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2023, p. 339.

⁸ *Ibid.*, p. 228-232.

⁹ Milinda Banerjee, *The Mortal God. Imagining the Sovereign in Colonial India*, Delhi, New York, Cambridge University Press, 2017, p. 16, 406.

¹⁰ Omar Carlier, « La construction et la représentation corporelles du leadership politique dans les "pays du Sud" à l'époque contemporaine », in Omar Carlier, Raphaëlle Nollez-Goldbach (dir.), *Le corps du leader. Construction et représentation dans les pays du Sud*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 18-26 ; Hélène Charton, Marie-Aude Fouéré, « Héros nationaux et pères de la nation en Afrique », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 118, 2013, p. 3-14.

¹¹ Stanis Perez, *Le corps du roi. Incarner l'État, de Philippe Auguste à Louis-Philippe*, Paris, Perrin, 2018, p. 12.

¹² *Ibid.*, p. 14.

peuvent faire l'objet d'une lecture quasi constitutionnelle. Cet article analyse donc trois séquences cérémonielles centrales dans la biographie de Mohammed V : son élection au trône en 1927, son jubilé d'argent en 1952, et sa mort et succession en 1961.

Le sultan élu, incarnation d'un pouvoir sacré, y compris sous domination coloniale (1927)

Mohammed V est choisi comme sultan le 18 novembre 1927, au lendemain de la mort de son père. Il n'était que le troisième fils de ce dernier. Son élection est une surprise, sauf pour les autorités coloniales qui ont composé avec les règles de succession au trône alaouite. Longue de plusieurs jours, la séquence permet de saisir l'importance des relations interpersonnelles dans le système politique traditionnel, mais aussi celle du « premier corps » du sultan.

Un pouvoir personnel, mais consenti

Le sultan Moulay Youssef meurt à Fès le 17 novembre, après plusieurs mois de maladie¹³. Il était monté sur le trône en août 1912, choisi par les Français et notamment le résident général Lyautey pour succéder à son frère Abdelhafid. Ce dernier avait signé le traité de Protectorat en mars 1912, avant d'être poussé à l'abdication. La mort de Youssef ouvre un interrègne : jusqu'à l'élection de son successeur, il n'y a pas de sultan. Les interrègnes sont des moments de vulnérabilité pour la dynastie, à tel point que le décès du sultan a parfois été occulté, comme dans l'Empire ottoman pour éviter de trop « ébranler le sérail¹⁴ ». Lorsque le sultan Hassan I^{er} (père de Youssef) était mort au cours d'une expédition en 1894, son décès avait été gardé secret cinq jours, le temps de regagner Rabat ; cela avait permis au chambellan et bientôt grand vizir Ba Ahmad d'imposer le jeune Abdelaziz, 14 ans, comme successeur de son père¹⁵.

En 1927, différents clans cherchent à imposer leur candidat. Dans la journée du 17 novembre, responsables français comme marocains se précipitent à Fès, où doit se jouer la succession. Comme en 1912, le grand vizir Mohammed el-Moqri est chargé d'organiser la passation. Le chambellan Thami Ababou, dont l'influence auprès de Youssef était redoutée par l'administration coloniale et certains hommes politiques marocains, est empêché de gagner la ville. Des tractations ont lieu une grande partie de la nuit. Alors que le grand vizir aurait souhaité attendre une journée pour procéder à l'élection, le résident général Théodore Steeg insiste pour qu'elle ait lieu dès le vendredi 18. En fin de matinée, le corps de Youssef est enterré

¹³ Centre des Archives diplomatiques de Nantes (CADN), 1MA300-297, Rapports médicaux du Dr Louis Arnaud, avril-juin 1927.

¹⁴ Nicolas Vatin, Gilles Veinstein, *Le sérail ébranlé. Essai sur les morts, dépositions et avènements des sultans ottomans (XIV^e-XIX^e siècle)*, Paris, Fayard, 2003, p. 8, 82-89, 122.

¹⁵ Walter Harris, *Morocco that Was*, London, W. Blackwood and Sons, 1921, p. 11-14.

dans la mosquée Moulay Abdellah qui jouxte le palais¹⁶, en présence de dignitaires français et marocains et d'une petite foule, mais sans faste. Dans la mort, il est redevenu un croyant presque comme les autres.

L'élection a lieu en début d'après-midi, dans les bureaux du Makhzen (le gouvernement marocain) au sein du palais. Le monarque marocain, à la fois sultan et commandeur des croyants, est en théorie choisi par une assemblée de notables que la tradition sunnite nomme « ceux qui lient et délient » (*ahl al-ḥall wa-l-'aqd*). La composition de ce conclave change selon le contexte. En 1927, des membres de la dynastie alaouite en font partie, de même que des vizirs, des nobles de Fès, et des oulémas (savants musulmans). Ces hommes signent en leur nom un acte d'allégeance (*bay'a*) au nouveau monarque qu'ils se sont choisi. Cette élection est le plus souvent une mise en scène qui entérine un rapport de force favorable à un prétendant. Elle permet néanmoins de rappeler à ce dernier les fondements contractuels de son pouvoir. Lors de crises politiques, s'il existe plusieurs prétendants, la voix des notables pèse davantage. En 1907, Abdelhafid s'était fait proclamer sultan à Marrakech contre son frère Abdelaziz. L'année suivante, après une guerre fratricide, il l'avait vaincu par les armes, et un nombre croissant de territoires l'avaient reconnu sultan aux dépens de son frère¹⁷.

Les règles de succession ne sont pas formalisées. Elles relèvent plutôt de la coutume, même si elles ont pu être mises par écrit par des théoriciens du pouvoir politique en Islam, comme al-Māwardī (XI^e siècle), dont les experts coloniaux, soucieux de figer le système, ont fait une référence majeure. Parmi les membres du lignage qurayshite, peut être choisi comme commandeur des croyants celui qui est apte à l'être et est reconnu comme tel. Cela signifie notamment l'absence de handicap, ainsi qu'une excellente réputation¹⁸. Le vivier des successeurs potentiels est en théorie large. Au Maroc, il est limité dans les faits aux nombreux dynastes alaouites, et l'analyse des successions réelles indique qu'il faut presque toujours être le fils ou le frère du précédent sultan. La souplesse du système va dans le sens d'un pouvoir contractuel, fondé sur des fidélités réciproques entre l'élu et ceux qui reconnaissent son pouvoir. Il peut engendrer des proclamations concurrentes et des conflits intradynastiques, qui ne sont pas tant des anomalies que des manières de réguler le pouvoir.

En 1927, aucun candidat ne s'imposait. Le sultan défunt avait de nombreux frères et surtout quatre fils, tous encore jeunes. L'aîné Idriss (20 ans) a été mis en avant depuis 1921 et semblait devoir lui succéder. Au cours de l'été 1927 s'est néanmoins constitué un clan, constitué de Marocains (dont le

¹⁶ François Cracy, « Le sultan est mort, vive le sultan », *L'Illustration*, n° 4421, 26 novembre 1927.

¹⁷ Edmund Burke III, *Prelude to Protectorate in Morocco. Pre-Colonial Protest and Resistance, 1860-1912*, Chicago, University of Chicago Press, 1976, p. 106.

¹⁸ Al-Māwardī (XI^e siècle), *Les statuts gouvernementaux*, Paris, Le Sycomore, 1982, traduction E. Fagnan (1915) ; p. 7-10; Makram Abbès, *Islam et politique à l'âge classique*, op. cit., p. 139.

grand vizir) et de hauts fonctionnaires français, visant à choisir un autre fils de Youssef, Mohammed (18 ans). Leur priorité était de saper l'influence du chambellan Ababou, proche d'Idriss comme de son père. Le choix avait reçu, avant même la mort de Youssef, l'approbation du résident général et du ministère des Affaires étrangères français. Ce clan est parvenu à imposer son choix dans la nuit suivant la mort du sultan, puis le lendemain au cours de l'élection.

Ni Youssef, ni son fils Mohammed n'étaient au courant de ces tractations. Le pouvoir tombe par surprise sur ce dernier, qui attendait le résultat de l'élection avec ses frères, hors de la pièce où elle se tenait. Tout change pour lui : ses frères, le reste de la dynastie, les vizirs et le palais lui prêtent allégeance. La nouvelle est proclamée à la foule au-dehors. Mais le cycle de renouvellement du pouvoir ne s'arrête pas à cette élection. Le sultan doit s'assurer de l'allégeance du reste des élites de l'Empire chérifien. La *bay'a* du 18 novembre n'est que la première d'une longue liste. Sa proclamation est largement diffusée dans le pays. Sous l'égide de l'administration française, et en l'absence de contre-proclamation, il n'a aucun mal à être reconnu sultan par les tribus et les villes de son empire¹⁹.

Une présence sacrée : la rareté du corps du sultan

Dans les mois qui suivent l'élection, le nouveau sultan parcourt son empire pour matérialiser le ralliement des fidélités à sa personne. Le surlendemain de son élection, il effectue à cheval sa première sortie publique dans les rues de Fès, en tenue d'apparat. Le 21 novembre, il entre à Rabat, sa capitale ; le mois suivant, il est à Casablanca, et en février 1928 à Meknès puis Marrakech. Ses apparitions répondent à des règles protocolaires hiératiques. Dans ses travaux sur le cérémonial chérifien, Jocelyne Dakhlia a insisté sur la tension entre splendeur et modestie qui les traverse²⁰. Le corps du sultan est au centre, en même temps qu'il est occulté par les regalia, son « costume officiel » (*libās rasmi*²¹) composé de sa djellaba, de son selham de soie blanche, de son turban, mais aussi le cheval blanc, le parasol porté par un esclave et l'ensemble des domestiques qui l'entourent. L'homme qui a reçu le sultanat disparaît derrière la fonction, mais se trouve au centre du système politique²². Ces éléments codés renvoient à la sacralité du commandeur des croyants, qui a hérité de la *baraka*. La solennité de ses apparitions, surtout limitées aux occasions religieuses, tient aussi à leur

¹⁹ Bahija Simou, *Al-bay'a mīṭāq mustamir bayn al-malik wa-l-šā'b* [L'allégeance, pacte ininterrompu entre le roi et le peuple], Rabat, Mudīriyyat al-Watā'iq al-malakiyya [Direction des Archives royales], 2011.

²⁰ Jocelyne Dakhlia, « Pouvoir du parasol et pouvoir nu. Un dépouillement islamique ? Le cas de la royauté marocaine », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles. Sociétés de cour en Europe, XVI^e-XIX^e siècles*, décembre 2005.

²¹ Ibn Zaydān, *Al-'izz wa-l-šawla fī ma'ālim naẓm al-dawla* [La grandeur et la puissance dans les caractéristiques de l'organisation de l'État], Rabat, Imprimerie royale, 1961, tome 1, p. 57.

²² Ellen J. Amster, *Medicine and the Saints. Science, Islam, and the Colonial Encounter in Morocco, 1877-1956*, Austin, University of Texas Press, 2013, p. 96.

rareté. Le reste du temps, le corps du sultan reste caché dans la partie intime du palais. Entouré d'une armée de serviteurs, son quotidien y est très codifié, avec une infinité de détails concernant les besoins de son corps (eau, nourriture, sexualité²³).

Les Français veillent au respect des mises en scène politiques autour du sultan. Suivant le mot d'ordre de Lyautey, tout est fait pour préserver le cérémoniel, quitte à le figer, et ainsi donner l'illusion du maintien du pouvoir sultanien dans la colonisation²⁴. Ce dernier est pourtant très affaibli depuis 1912. Si le sultan scelle encore les dahirs (décrets) rédigés par la Résidence générale, la plupart des pouvoirs lui ont été retirés, à l'exception d'un droit de regard sur les questions religieuses. Le modèle du sultanat protectoral est celui d'une monarchie constitutionnelle à l'européenne, dans laquelle le souverain règne sans gouverner. Par cette séparation des pouvoirs, les réformes françaises ont conduit à une distinction entre l'institution sultaniennne et celui qui n'en est que le dépositaire. L'un des meilleurs exemples est l'instauration d'une liste civile pour le sultan et ses proches, qui vise à mettre fin à la gabegie supposée des finances publiques marocaines. Le sultan n'hérite plus des biens du souverain et des palais en tant qu'individu, mais en tant que monarque, et ne peut plus en disposer à sa guise.

Dans le système politique marocain, le corps physique du sultan est donc au centre d'un système de liens interpersonnels. La mise en place du Protectorat initie un processus de distinction entre le « premier corps » et le « deuxième corps » du sultan, entre l'individu et l'institution. Comme l'a montré Ellen J. Amster, la centralité du sultan au sein du système protectoral a facilité l'émergence d'une « souveraineté » marocaine, tout en la plaçant dans le souverain²⁵. Il en résulte aussi un repli du sultanat autour du rôle du commandeur des croyants. Or, ce sont justement ces fonctions symboliques qui servent d'appui à partir des années 1940 à une réaffirmation de l'institution monarchique, dans la lutte pour l'indépendance.

Personifier la nation et la lutte pour l'indépendance (1952)

Le 18 novembre 1952, Mohammed V célèbre le vingt-cinquième anniversaire de son règne lors de la fête du Trône. Les festivités s'étalent sur trois jours et sont grandioses²⁶ : retraite aux flambeaux, défilé de la garde du sultan, récital de musique, cérémonie diplomatique, puis grande réception maroco-française dans la villa du sultan, avec feu d'artifice. En ville, des

²³ Eugène Aubin, *Le Maroc d'aujourd'hui*, Paris, A. Colin, 1904 ; Ibn Zaydān, *op. cit.*, tome 1, p. 132-150.

²⁴ Pour comparer : Christopher E. Goscha, « Bao Dai et Sihanouk : la fabrique indochinoise des rois coloniaux », in François Guillemot, Agathe Larcher-Goscha (dir.), *La colonisation des corps. De l'Indochine au Vietnam*, Paris, Vendémiaires, 2014, p. 127-175.

²⁵ Ellen J. Amster, *Medicine and the Saints*, *op. cit.*, p. 7, 49, 100.

²⁶ CADN, Fonds photographique Jacques Belin, 21MA-2, clichés 42086-42181 (17-23 novembre 1952).

lettres de feu tracent les mots « 1927-1952. Vive le Maroc, sous l'égide de son souverain bien aimé Sidi Mohammed V ». Ce jubilé d'argent permet de prendre la mesure des transformations de la monarchie et du rôle politique de l'image du sultan. Transformé en symbole national, il s'est imposé à la tête de la lutte pour l'indépendance tout en promouvant une nouvelle conception de la monarchie.

De nouveaux liens politiques, moins personnels

La fête du Trône est une tradition inventée sous son règne, qui perdure sous ses successeurs²⁷. La monarchie est célébrée autant que le monarque, dont la montée sur le trône est commémorée. Ce sont les milieux nationalistes qui, s'inspirant de la royauté égyptienne, ont été à l'origine de la fête en 1933. Ils conçoivent la personne sultanienne comme un symbole d'unité, dans le cadre d'une nation en formation²⁸. Dès l'origine, la fête possède donc un potentiel subversif anticolonial. C'est pourquoi les Français en ont fait après 1934 une célébration officielle de la bonne entente franco-marocaine. Mohammed V s'est d'abord tenu en retrait des festivités, avant de s'y investir dans les années 1940. Ce faisant, la célébration a de nouveau changé de sens, au service non plus des nationalistes ou des autorités coloniales, mais de la monarchie. La fête contribue à la popularité du souverain et à la constitution d'un lien fort avec l'ensemble de la nation marocaine, au-delà des élites.

Le sens politique du jubilé d'argent en 1952 tient aussi au contexte. Depuis le milieu des années 1940, le sultan résiste aux autorités coloniales, d'abord pour obtenir de profondes réformes politiques, ensuite pour ouvrir la voie à l'indépendance. Dans le même temps, il défend une vision renouvelée de la monarchie, libérée de la tutelle coloniale, mais aussi de ses liens contraignants avec les élites marocaines. En 1951, les autorités coloniales de Rabat ont tenté de le déposer, et il n'a été sauvé *in extremis* que par un contrordre du gouvernement français. Depuis, les tensions n'ont pas disparu. Début 1952, Mohammed V a réclamé la constitution d'un gouvernement marocain autonome et l'ouverture de négociations²⁹. Paris lui a répondu en septembre par une fin de non-recevoir. Les seules réformes proposées visaient à accroître le pouvoir d'instances locales, pour contrer la montée en puissance de la monarchie. Le sultan a rendu publics ses désaccords, dénonçant l'affaiblissement continu du pouvoir marocain sous

²⁷ Nabil Mouline, « La Fête du trône : petite histoire d'une tradition inventée », in Assia Boutaleb et al. (dir.), *Le Maroc au présent*, Rabat, Centre Jacques-Berque, 2015, p. 691-701.

²⁸ Comité d'Action marocaine, *Plan de réformes marocaines*, Paris, Labor, 1934, p. 130 ; Jonathan Wyrzten, *Making Morocco. Colonial Intervention and the Politics of Identity*, Ithaca, Cornell University Press, 2015, p. IX, 273.

²⁹ Centre des Archives diplomatiques de La Courneuve (CADLC), 2400-16, Mémoire du sultan pour le gouvernement français, 14 mars 1952.

le Protectorat³⁰. Le jubilé lui permet de réaffirmer sa position quelques semaines plus tard.

Depuis 1944, le moment phare de la fête du Trône est le discours du sultan. Le monarque a rompu avec le protocole chérifien qui associait rareté et sacralité, et avec la réserve politique imposée par le Protectorat. Les discours sont d'ailleurs ses actes politiques les plus importants avant l'indépendance, à l'instar du grand discours prononcé à Tanger le 10 avril 1947. Devant un public marocain et international, il s'était présenté en meneur de la nation et appelait implicitement à l'indépendance. Le discours du 18 novembre 1952, retransmis à la radio, va plus loin que les précédents. Mohammed V déclare avoir compris depuis longtemps que le Protectorat devait être dépassé, recourant à une métaphore corporelle qui renvoie au système colonial autant qu'au régime monarchique : « Si l'on compare le traité de 1912 à un vêtement fait pour un enfant, l'on s'aperçoit que celui-ci a grandi, que son corps s'est développé sans que le vêtement ait subi aucun changement³¹. »

Selon lui, la fête du Trône permet d'entretenir un lien nouveau entre le monarque et son peuple. Il se félicite des « manifestations d'attachement, de fidélité à [Sa] personne et de loyalisme envers [Sa] dynastie » qui confirment « les sentiments d'union et de solidarité qu'éprouve [Son] peuple à l'égard de son Souverain³². » Il s'agit de liens directs, sans médiation de la part des élites traditionnelles. Parallèlement à son engagement pour l'indépendance, le sultan renégocie les liens qui le lient aux pachas, aux caïds et aux grandes familles proches du régime colonial. Désireux de renforcer la monarchie, il souhaite se défaire de sa conception contractuelle. Les potentats locaux ne sont pour lui que des fonctionnaires à son service et à celui de l'État. En conséquence, ces derniers prennent leurs distances avec la monarchie.

Leur méfiance croissante se manifeste lors des *hadiyya*-s. Ces cérémonies de renouvellement de l'allégeance, qui ont lieu lors des grandes fêtes religieuses, sont au cœur du système politique traditionnel et du Protectorat. Posté devant son palais, à cheval, le sultan doit recevoir l'hommage et les présents des chefs marocains. Mais les pachas et caïds rechignent de plus en plus à y participer. Depuis 1950 et une altercation avec le sultan, le très influent pacha de Marrakech Thami el-Glaoui et ses clients ne lui rendent plus hommage, et le nombre de participants aux *hadiyya*-s est allé en diminuant. La Résidence générale elle-même incite les caïds à ne plus y participer. D'où l'importance du jubilé, lors duquel le sultan cherche à prouver sa popularité, en exposant les jours suivants les nombreux et

³⁰ CADLC, 2400-18, Réponse du sultan au gouvernement, 3 octobre 1952.

³¹ CADLC, 2400-18, Discours du Trône, Imprimerie Impériale, Rabat, 1952.

³² *Ibid.*

luxueux présents, offerts pour l'occasion par d'autres acteurs que les élites traditionnelles.

Un visage omniprésent

La diffusion massive de l'image du sultan est centrale dans l'émergence d'un nouveau lien politique avec la nation. Sur ce plan également, la monarchie est sortie de sa réserve.

S'il lui arrive toujours de revêtir l'uniforme traditionnel de sultan pour les célébrations religieuses, l'apparence quotidienne de Mohammed V n'est plus la même depuis les années 1940. Il porte désormais une djellaba de couleur claire, par-dessus un costume à l'européenne. Des lunettes de soleil protègent ses yeux fragiles, et sa silhouette devient indissociable d'une sorte de tarbouche qu'il a pris l'habitude de porter. Comme l'indique Omar Carlier, « le vêtement donne corps à une pratique politique³³ ». Il renvoie ici à l'idée d'une monarchie modernisée, mais ancrée dans la culture marocaine. C'est une « double image du souverain, sacrée et profane, dont chaque variante, resserrée sur son visage, tend à prendre une valeur d'icône au point d'appeler sur elle l'adoration³⁴ ».

À la différence de ses prédécesseurs, qui craignaient une forme de désacralisation, le sultan ne rechigne plus du tout à être photographié et filmé. Un magazine souvenir est édité à l'issue du jubilé d'argent par Pepsi-Cola³⁵, comme celui commémorant la fête du Trône 1951 l'avait été par Coca-Cola. Les deux entreprises américaines, installées à Casablanca, sont proches des nationalistes³⁶ et utilisent le sultan et sa famille comme des égéries publicitaires. Les visages du sultan et de son fils aîné, retouchés, sont en couverture. Les photographies de la famille impériale sont partout à l'intérieur, de même que les symboles monarchiques, comme l'étoile à cinq branches ou la couronne – alors qu'elle ne fait pas partie des regalia marocaines. Le visage du sultan est de plus en plus reproduit sur de nombreux supports, dans la presse marocaine et française (y compris *Paris Match*³⁷), mais aussi sur des produits dérivés, comme des médaillons et des foulards.

Cette personnification de la lutte pour l'indépendance cause la chute de Mohammed V. Quelques jours après le jubilé, d'importantes émeutes nationalistes éclatent à Casablanca, les 7 et 8 décembre 1952. Les autorités coloniales les répriment dans le sang, interdisent les partis nationalistes et

³³ Omar Carlier, « Corps du pouvoir et habits de l'État. La construction vestimentaire du leadership dans le Maghreb contemporain », in Odile Moreau (dir.), *Réforme de l'État et réformismes au Maghreb (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 345-368.

³⁴ *Ibid.*, p. 359.

³⁵ CADLC, 2400-18, *Al-īd al-faḍḍā li-'arš al-Maḡrib al-'atīd* [Le Jubilé d'argent du solide trône du Maroc], Casablanca, Agence marocaine pour l'information et la documentation, 1952.

³⁶ David Stenner, *Globalizing Morocco. Transnational Activism and the Postcolonial State*, Stanford, Stanford University Press, 2019, p. 34.

³⁷ « Pour la première fois le sultan a ouvert les portes de ses palais à des photographes », *Paris-Match*, n° 83, 21 octobre 1950.

en arrêtent les meneurs. La répression peut être lue comme une réponse au succès populaire de la fête du Trône³⁸, et isole le sultan. Le 20 août 1953, il est déposé à l'issue d'une alliance entre les autorités coloniales de Rabat et un grand nombre de représentants des élites traditionnelles, inquiètes de la vision de l'État portée par le monarque. Leur mobilisation avait été initiée autour du pacha de Marrakech juste après le jubilé d'argent. Elle consiste en un retrait de leur allégeance au sultan, qu'ils n'estiment plus apte à gouverner. Ils souhaitent ainsi réaffirmer le lien traditionnel, interpersonnel, entre eux et le souverain.

La personne physique du sultan étant au cœur de la crise politique, Mohammed V est exilé, d'abord en Corse, puis à Madagascar. Mais l'image du sultan reste, elle, bien présente au Maroc. Des Marocains pensent apercevoir son visage sur la lune, des photographies de son exil circulent sous le manteau, son portrait est brandi au cours de manifestations, et les produits dérivés se multiplient, jusqu'aux boîtes de thé. Après l'été 1955, alors que la crise marocaine est à son acmé et que l'option d'un retour d'exil gagne chaque jour en consistance, certains de ses partisans portent des badges à son effigie. Les autorités françaises ne parviennent pas à enrayer la prolifération de ces représentations. Ils échouent de même à donner le moindre poids politique au nouveau sultan, Mohammed ben Arafa, cousin de son prédécesseur et vieil homme sans charisme. Porteur d'une vision conservatrice de la monarchie, il rechigne à être photographié, abolit certaines cérémonies et supprime la fête du Trône³⁹.

L'engagement personnel de Mohammed V dans la lutte pour l'indépendance entraîne donc deux phénomènes contradictoires. D'un côté, son désir de moderniser l'institution monarchique et le fonctionnement de l'État conduit à repenser le lien entre le monarque et les principaux agents de l'État : il ne doit plus s'agir d'un lien interpersonnel, mais d'un lien fonctionnel entre individus (le souverain, les fonctionnaires). Cette dépersonnalisation vise à renforcer la monarchie en la rendant moins vulnérable aux aléas humains, sans avoir à tenir compte de l'allégeance des élites – au contraire de ce qui arrive justement en 1953. Son rappel d'exil par les Français à l'automne 1955, dans un contexte de décomposition politique et de violences croissantes, conforte cette vision de l'État, déployée après l'indépendance en mars 1956. Du point de vue de l'institution monarchique, elle revient à distinguer « deux corps » du monarque. De l'autre, la stratégie du sultan repose sur une incarnation de la lutte pour l'indépendance. Son visage est devenu un signe de ralliement et d'adhésion au projet monarchique. Le « premier corps » du souverain conserve son importance politique. Toutefois, l'exil nous place sur la voie d'un dédoublement de ce

³⁸ Jim House, « L'impossible contrôle d'une ville coloniale ? Casablanca, décembre 1952 », *Genèses*, n° 86, 2012, p. 78-103 (p. 88).

³⁹ CADLC, 2400-27, Appel du sultan Mohammed ben Arafa au peuple marocain, 4 septembre 1953.

corps personnel : l'image du « père de l'indépendance » reste présente au Maroc, alors que son corps physique en est absent.

Le sultan souffre, le roi meurt, vive le roi (1961)

Mohammed V meurt le 26 février 1961 lors d'une opération chirurgicale. Deux jours plus tard, ses funérailles réunissent plusieurs centaines de milliers de Marocains à Rabat, et son fils Hassan II est intronisé le 3 mars. Mais il est de fait monarque depuis la mort de son père. Contrairement à 1927, il n'y a pas d'élection en 1961. La comparaison de deux successions éclaire les mutations du corps souverain et de l'institution monarchique.

Souffrances du monarque et de la nation

À sa mort, le roi n'avait pas encore 52 ans. Les nombreux problèmes de santé dont il souffrait depuis de longues années ont joué un rôle dans l'évolution du rapport personnel entre le monarque et ses sujets. Sa santé est devenue une affaire publique. Les médecins français du monarque sont par ailleurs des figures importantes de son règne. Henri Dubois-Roquebert, proche du monarque pendant 25 ans, a laissé un témoignage sur sa fonction, tout comme François Cléret, rencontré durant l'exil⁴⁰.

Contrairement à son père, il était un homme sportif, avec un train de vie digne des grandes fortunes européennes⁴¹. Il jouait au tennis, pratiquait la natation avec un coach et aimait jouer à la pétanque avec ses domestiques français. Mais il a dû faire face à des soucis de santé récurrents. Il a d'abord souffert de problèmes intestinaux dans sa jeunesse. En 1937, ses douleurs intenses avaient été identifiées comme la conséquence d'une « lésion congénitale datant de la naissance⁴² ». Le jeune sultan avait dû subir une ablation d'une partie de l'intestin (colectomie), pratiquée par deux sommités mondiales de la chirurgie. Le taux de létalité de l'opération était alors de 9 %. Sa longue hospitalisation dans une clinique française de Rabat avait été médiatisée, chose impensable quelques années plus tôt, et la presse avait régulièrement publié des bulletins de santé. Sa sortie de clinique en février 1938 avait été célébrée par de grands rassemblements organisés par les autorités marocaines et françaises. Peu après la répression de mobilisations nationalistes, le corps du sultan avait été conçu comme un point de convergence pour l'ensemble du Protectorat. Un « espace public de la santé du roi » était apparu, pour reprendre l'expression utilisée par Stanis Perez à propos de Louis XIV.

Après l'indépendance, ce sont des soucis oto-rhino-laryngologiques qui font atrocement souffrir Mohammed V. Ses violents maux de tête sont peut-être dus à des otites répétées. Différents spécialistes constatent « une

⁴⁰ François Cléret, *Le cheval du roi*, Toulon, Les Presses du Midi, 2004.

⁴¹ Rom Landau, *The Sultan of Morocco*, London, Robert Hale, 1951.

⁴² Henri Dubois-Roquebert, *Mohammed V, Hassan II, tels que je les ai connus*, Casablanca, Tarik Éditions, 2003, p. 73.

sérieuse infection des voies rhinolaryngées qui contamine l'oreille et les organes de l'équilibre⁴³ ». Il pourrait s'agir d'une otite chronique cholestéatomateuse, encore aujourd'hui difficilement curable⁴⁴. Sa maladie affecte son quotidien et il doit annuler des déplacements ou des voyages officiels pour se retirer dans l'obscurité. Ces absences facilitent la montée en puissance de son fils Hassan après l'indépendance. Dans un premier temps, des doses de pénicilline lui sont administrées, puis des opérations chirurgicales sont jugées nécessaires par des spécialistes européens. En août 1959, les amygdales lui sont retirées. L'opération au cours de laquelle il trouve la mort en février 1961 est une septoplastie (redressement de la cloison nasale). Réalisée dans la clinique du palais royal, elle n'est pas en soi périlleuse, mais le cœur du roi s'arrête alors qu'il est sous anesthésie générale.

Le mort saisit le vif

Il n'y a pas d'interrègne. Hassan II, 32 ans, succède aussitôt à son père, selon le principe juridique « le mort saisit le vif ». Il n'y a ni incertitude sur le successeur, ni autre candidat, ni élection, même pour la forme. La continuité est automatique, comme si le roi, c'est-à-dire la monarchie, ne pouvait mourir : il y a bien désormais deux corps du roi.

Dès l'enfance de Hassan, né en 1929, son père avait souhaité en faire son prince héritier. Ce titre informel n'avait pas gêné les Français jusqu'à l'engagement du monarque en faveur de l'indépendance. Jeune homme ambitieux, Hassan était devenu la hantise de la Résidence générale. En 1949, Mohammed V était parvenu à rehausser le prestige de ses enfants aux dépens du reste de la dynastie, en leur réservant le titre de princes et princesses et d'altesses royales⁴⁵. L'obtention de l'indépendance a ensuite confirmé sa vision de la monarchie. En 1957, peu avant que l'Empire chérifien ne devienne le royaume du Maroc, Hassan est officiellement devenu « prince héritier » (*walī al-'ahd*), reconnu ainsi par les institutions et les forces politiques⁴⁶. Ce titre est une tradition arabo-islamique, mais la nouveauté est son caractère contraignant. Cette nomination accompagne la montée en puissance du prince, chef d'état-major des Forces armées royales, puis vice-président du Conseil lorsque Mohammed V décide en 1960 d'assumer la présidence du Conseil. Moulay Hassan est l'acteur majeur du tournant autoritaire à la fin du règne de son père.

Puisque la souveraineté lui est directement transférée le 26 février 1961, il n'y a pas de transition. Hassan II annonce le décès de son père à la radio. Il

⁴³ CADLC, 2400-881, Télégramme du ministre des Affaires étrangères français, Maurice Couve de Murville, au ministère, 23 juillet 1959.

⁴⁴ Selon des médecins ORL consultés dans le cadre de cette recherche.

⁴⁵ Dahir du 30 janvier 1949, *Bulletin officiel (BO)*, n° 1901, 1^{er} avril 1949.

⁴⁶ Discours du roi pour l'investiture du prince héritier, 9 juillet 1957, Mohammed V, *Inbi' āt umma [Renaissance d'une nation]*, tome 2 (1956-1957), Rabat, Imprimerie royale, 1957, p. 111.

n'a pas besoin de préciser qu'il lui succède. Aussitôt après, il réunit le gouvernement pour que les ministres reconnaissent son investiture⁴⁷. Il est aussi le maître de cérémonie des funérailles, qui n'ont rien à voir avec celles de 1927⁴⁸. Dès l'annonce du décès, l'immense esplanade devant le palais est envahie par des Marocains. Le 28 février, le cercueil y est exposé sur un catafalque et sous un dais pendant cinq heures. Un demi-million de Marocains assistent ensuite au cortège funèbre jusqu'à la mosquée Hassan, esplanade médiévale investie symboliquement par la monarchie après 1956. Le « père de l'indépendance » est pleuré à grands cris dans les rues de la capitale, et de nombreux chefs d'État sont présents. Le corps est enterré dans l'enceinte du palais, puis transféré en 1971 sur l'esplanade de la mosquée Hassan dans un magnifique mausolée de marbre blanc. Hassan II lui-même a rejoint cette nouvelle nécropole alaouite en 1999.

En 1961, le cycle de renouvellement du pouvoir s'achève le 3 mars, par une intronisation inédite. C'est à date désormais que sera célébrée la fête du Trône. Hassan II, en djellaba, s'installe sur l'immense trône alaouite. Dans son discours, il annonce avoir « saisi les rênes de la royauté⁴⁹ ». Pour se rendre à la prière, il revêt ensuite le costume traditionnel de commandeur des croyants, qu'il portera rarement au cours de son règne. Les ministres, les fonctionnaires, les autres membres de la dynastie lui prêtent allégeance, mais celle-ci a changé de sens. La monarchie n'est plus contractuelle et ne dépend plus du lien entre un individu et ceux qui reconnaissent son autorité. Elle s'impose à présent à tout un chacun (monarque compris) et ne doit plus être remise en cause. Certains groupes ressentent encore le besoin de rédiger des *bay'a-s*, mais la pratique est désormais désuète. Le droit de « lier et délier » la monarchie, utilisé pour déposer Mohammed V en 1953, n'existe plus.

Enfin, pour la première fois, le système de succession est fixé par écrit dans le droit en 1962. La première constitution marocaine déclare que « la couronne du Maroc et ses droits constitutionnels sont héréditaires et se transmettent aux descendants mâles, en ligne directe et par ordre de primogéniture de S. M. le Roi Hassan II⁵⁰. »

Conclusion

L'analyse de ces trois séquences cérémonielles permet de mieux saisir les profondes transformations de la monarchie marocaine sous le règne de Mohammed V, derrière une apparence de continuité dynastique. Sa mutation principale peut être lue comme un dédoublement du corps royal :

⁴⁷ « Investiture de Sa majesté le Roi Hassan II », 26 février 1961, *BO*, n° 2524, 10 mars 1961.

⁴⁸ CADN, Fonds photographique Jacques Belin, 21MA-2, clichés 80776-80857 (27 février-3 mars 1961). British Pathé, « Funeral of King of Morocco », vidéo, 2'09", 1961.

⁴⁹ « Proclamation de Sa majesté Hassan II, à son peuple », 3 mars 1961, *BO*, n° 2524, 10 mars 1961.

⁵⁰ Article 20, « Constitution du Royaume du Maroc », *BO*, n° 2616bis, 19 décembre 1962.

le trône dont il hérite en 1927 est étroitement lié à sa personne physique, vers qui les allégeances convergent. Au contraire, lorsque ce « premier corps » meurt en 1961, un « deuxième corps », l'institution monarchique, est immédiatement transmis à son fils. Le bénéfice principal de cette distinction est la continuité de la monarchie et de la dynastie. Elle s'inspire des modèles monarchiques et étatiques européens, sans doute par le biais du Moyen-Orient (notamment l'Égypte). Elle a émergé durant le Protectorat, mais surtout dans la phase de décolonisation, puissant moment de renouvellement politique. Pourtant, dans le même temps, la figure de Mohammed V devenait centrale, plus présente et représentée que jamais. Ce n'est pas un paradoxe. À bien y regarder, les deux phénomènes sont complémentaires. Ils accompagnent tous deux une montée en puissance de la monarchie, de l'institution et de la personne qui l'incarne. De plus, ce n'est pas tant le corps physique et intime de Mohammed V qui est mis en avant, que son corps symbolique et sacralisé, qui a peu à peu mué en père de l'indépendance et de la nation. Sur le mode d'une transfiguration politique, l'émergence de cette nouvelle figure politique peut être pensée comme un troisième corps, à l'intersection du corps mortel et du corps immortel.

Le corps guerrier mutilé à l'écran : le cas des Actualités françaises (1945-1969)

MATTHIEU FREY

UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE, CHS

Résumé

Grande firme d'actualités cinématographiques, *Les Actualités françaises* (1945-1969) diffusent avant chaque séance de cinéma une dizaine de minutes d'images d'actualités couvrant de nombreuses thématiques. Elles constituent un intéressant prisme de lecture des représentations d'après-guerre sur la France, sa société et sa vision du monde. Cette présente étude s'attache à analyser les représentations ambivalentes du corps guerrier mutilé, entre reconnaissance et dévalorisation, voire dévirilisation.

Mots-clés : Histoire du corps – Mutilés de guerre – Anciens combattants – Actualités cinématographiques – Masculinité.

Abstract

The Mutilated Warrior Body on the Screen. The example of the Actualités françaises (1945-1969)

Important French newsreels, *Les Actualités françaises* (1945-1969) showed before every movie at the movie theater between ten and twelve minutes of short documentary films about various topics. They provide an interesting point of view on France post-war representations, its society and its vision of the world. The aim of this paper is to analyze the ambivalent representations of the war-disabled body, between recognition and devaluation, or even devirilization.

Keywords: Body History – Disabled Veterans – War-Disabled People – Newsreel – Manhood.

Introduction

Ces hommes qui sautent comme des athlètes sont de grands mutilés [...]. On ne fera jamais assez pour ceux que la guerre a diminué dans leurs forces [...]. Le courage de ces hommes qui veulent retrouver une vie normale est récompensé, quand de tels centres de rééducation leur offrent toutes les ressources modernes qui leur permettent d'atténuer leur mal¹.

Ces quelques lignes sont issues du premier extrait des *Actualités françaises* sur les mutilés de guerre, diffusé le 26 octobre 1945. Elles offrent un aperçu de la manière dont la société française alors en reconstruction s'organise pour réparer ses corps abîmés par le conflit. De tels extraits permettent d'étudier la matérialité de ces corps et les enjeux qui la transcendent.

En s'appuyant sur la riche source que sont *Les Actualités françaises*, la présente contribution offre une première approche dans l'analyse des mutilés de guerre après 1945, après avoir fait le constat du caractère

¹ Institut national de l'audiovisuel (INA), Paris, *Les Actualités françaises*, AFE86003307, « Rééducation des mutilés de guerre », 26 octobre 1945.

profondément lacunaire de l'historiographie française et anglo-saxonne à ce propos. En effet, le corps reste un objet relativement récent en histoire, en particulier en ce qui concerne le corps guerrier. Stéphane Audoin-Rouzeau a bien appelé à prendre l'étude de la violence de la guerre par le prisme du corps². Les mutilés de la Grande Guerre ont en premier lieu fait l'objet de travaux importants, comme ceux de Sophie Delaporte sur les gueules cassées³. Mais l'absence d'études sur les mutilés de la Seconde Guerre mondiale et de l'après-guerre – en particulier sur le cas français, car le cas soviétique doit beaucoup aux travaux de Mark Edele, poursuivis dans une certaine mesure par Alexandre Sumpf⁴ – oblige à se tourner vers d'autres champs historiographiques : l'histoire du handicap. Ce champ a connu une importante évolution au cours des dernières décennies, avec l'émergence des *Disability Studies* dans les années 1970, puis de sa remise en question dans les années 2010 par les *Critical Disability Studies*, critiquant le « modèle social du handicap », le complétant sans l'abandonner. Dans cette démarche s'intègre une étude de la prothèse, primordiale pour ce travail, tenue par le collectif « Corps et prothèse⁵ ».

Les sources retenues pour cette analyse sont issues des *Actualités françaises*. Il s'agit, parmi les cinq grandes firmes d'actualités cinématographiques d'après-guerre, de celle qui dépend de l'État, et dont tous les fonds sont en cours de valorisation par l'Institut national de l'audiovisuel (INA). Ce sont des journaux filmés d'une dizaine de minutes commentés par une voix off, projetés avant les séances de cinéma sur une base hebdomadaire. La société de production diffuse ainsi 1 262 journaux entre 1945 et 1969, soit une dizaine de milliers de sujets, avec des thématiques très variées : du sport à la guerre en passant par la politique, l'actualité internationale et les nouveautés technologiques. Les mutilés de guerre n'apparaissent que dans 29 sujets seulement, soit une portion très infime, surtout au regard de l'ampleur du phénomène et sa relative proximité avec l'événement. 14 de ces sujets concernent des mutilés de la Seconde Guerre mondiale, tous diffusés avant 1954. Deux sujets présentent nommément des mutilés d'Indochine, et un seul de Corée. À partir du début de la guerre d'Algérie, seuls 8 sujets sur les mutilés de guerre sont encore diffusés, dont 80 % ne précisent pas le conflit dont reviennent ces vétérans,

² Stéphane Audoin-Rouzeau, *Combattre. Une anthropologie historique de la guerre moderne, XIX^e-XXI^e siècle*, Paris, Le Seuil, 2013.

³ Sophie Delaporte, *Les gueules cassées. Les blessés de la face de la Grande Guerre*, Paris, Noësis, 1996 ; *Idem, Visages de guerre. Les gueules cassées, de la guerre de Sécession à nos jours*, Paris, Belin, 2017.

⁴ Mark Edele, *Soviet Veterans of World War II. A Popular Movement in an Authoritarian Society, 1941-1991*, Oxford, Oxford University Press, 2009 ; Alexandre Sumpf, « Un droit à la réhabilitation ? Le statut légal des invalides russes de la Grande Guerre, 1912-1927 », *Le Mouvement social*, vol. 257, 2017/4, p. 149-166.

⁵ Valentine Gourinat, Paul-Fabien Groud, Nathanaël Jarrassé (dir.), *Corps et prothèses*, Fontaine, Presses universitaires de Grenoble, 2020.

comme si plus aucune guerre ne pouvait être nommée alors qu'est menée une guerre sans nom.

Ces sources audiovisuelles sont précieuses à l'historien : l'image et le discours en voix off se complètent, cette dernière ayant pour spécificité d'être ajoutée après le montage complet des images du journal. Le discours, retranscrit mot par mot sur le logiciel de textométrie TXM, peut alors être analysé de manière globale, pour saisir le lexique employé dans *Les Actualités françaises*. Il faut d'emblée identifier les deux niveaux de monstration du corps mutilé dans *Les Actualités françaises*. D'une part, se trouvent naturellement des sujets où les mutilés occupent l'espace public, comme les défilés et les manifestations politiques ou sportives. D'autre part, la caméra franchit parfois le huis clos des centres de soin et de réadaptation, avec des sujets sur la réparation des corps.

Comme tout travail de recherche sur le corps, il est difficile de l'atteindre directement. *Les Actualités françaises* présenteraient-elles une solution à ce biais ? Reste alors à se demander ce que ces représentations filmées de mutilés peuvent dire sur la matérialité même de ces corps. Elles s'inscrivent dans un discours public, à la fois produit par les autorités politiques et militaires et par *Les Actualités françaises* elles-mêmes. Or ce discours est ambivalent, plein de reconnaissance pour le sacrifice consenti pour la patrie d'un côté, et dévalorisant voire dévirilisant de l'autre.

Deux logiques principales sont alors à l'œuvre dans les 29 sujets analysés : réparer les corps abîmés avant de les montrer au public.

Réparer les corps : entre réadaptation et revirilisation

Dans *Les Actualités françaises*, la représentation du mutilé de guerre passe d'abord par sa matérialité. Les biais de la technologie et de la virilité masquent la douleur.

Le paradigme de la réadaptation

La prothèse, agissant comme « marqueur de handicap⁶ », est le symbole premier des mutilés de guerre dans *Les Actualités françaises*. Elle est accompagnée de tout un champ d'objets revêtant une importance symbolique à l'écran, comme le fauteuil roulant et le lit d'hôpital. Ils permettent d'identifier immédiatement leur statut d'invalides, sans pour autant avoir à montrer explicitement les mutilations subies.

La prothèse comme symbole s'inscrit dans le paradigme de la réadaptation⁷, qui s'est développé à partir de la Première Guerre mondiale, avec une forte accélération après la Seconde : il fait référence à toutes les actions médicales, sociales, professionnelles visant à revenir à une situation

⁶ Pierre Dufour, *L'expérience handie. Handicap et virilité*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2013, p. 72.

⁷ Henri-Jacques Stiker, *Corps infirmes et sociétés*, Paris, Dunod, 2013.

ante mutilation. Ainsi, réparer les corps abîmés revient principalement à remplacer mécaniquement les parties qui ne sont plus fonctionnelles par des moyens technologiques de substitution, généralement une prothèse ; ce qui relève de la conception classique du corps « instrument⁸ ».

Dans *Les Actualités françaises*, la réparation relève du « miracle humain⁹ ». Cette rhétorique, qui insiste sur le progrès scientifique, avec une foi inébranlable quant à la capacité des nouvelles technologies de réparer les corps humains abîmés, se retrouve par exemple dans le sujet du 21 janvier 1954 sur la « main électro-commandée » :

Grâce à lui, des hommes privés de leurs mains ont la possibilité de reprendre une existence normale. Au service de la volonté de vivre, le progrès scientifique met ici la possibilité de vivre¹⁰.

Réparer les corps relève alors des sciences de l'ingénieur, qui jouissent d'une importante représentation dans *Les Actualités françaises* quand il s'agit de nouvelles inventions, au point que la dimension technique de l'exposé semble parfois supplanter les bénéfices de cette chirurgie réparatrice sur l'être humain lui-même. Ce même extrait commence ainsi par une description du fonctionnement technique de cette nouvelle prothèse, accompagnée d'une véritable démonstration du fonctionnement de la prothèse et de son utilisation. Le mécanisme est bien visible, expliqué avec des mots simples, dans une présentation de vulgarisation scientifique, qui rappelle une autre fonction des actualités cinématographiques : leur visée pédagogique.

Cet intérêt pour les technologies occulte les situations de handicap vécues et inscrit la prothèse dans un idéal de l'homme augmenté, alors qu'elle peine déjà à former un palliatif suffisamment efficace.

Reconstruire l'homme : masculinité et corps viril

Le but affiché de la réparation des corps mutilés est la réintégration professionnelle et, plus largement, la réinsertion dans la vie collective. Il y a une injonction au travail, toute la main-d'œuvre étant requise « au lendemain d'une guerre aussi coûteuse¹¹ », pour citer le commentateur des *Actualités françaises*.

Deux moyens de réinsertion pour un mutilé de guerre sont présentés par les différents extraits des *Actualités* : adapter son travail à sa condition physique – par exemple un cultivateur devenu cordonnier¹², métier qu'il exerce visiblement assis – ou adapter sa condition physique à son travail –

⁸ Frédéric Chauvaud, Marie-José Grihom (dir.), *Les corps défailants. Du corps malade, usé, déformé au corps honteux*, Paris, Auzas éditeurs-Imago, 2018, p. 9.

⁹ INA, *Les Actualités françaises*, AFE85002394, 13 mars 1947.

¹⁰ INA, *Les Actualités françaises*, AFE85005441, 21 janvier 1954.

¹¹ INA, *Les Actualités françaises*, AFE85002394, 13 mars 1947.

¹² INA, *Les Actualités françaises*, AFE85002679, 28 août 1947.

comme les ouvriers dotés de prothèses-outils¹³. Ce nouveau type de prothèse fonctionne en substitution de l'outil qui devient véritablement le prolongement du bras, donc du corps du travailleur. L'image permet à nouveau d'offrir une démonstration au spectateur de cette innovation technique. Remodeler le corps pour retrouver sa fonctionnalité en vue d'un retour au travail correspond à la manière dominante d'appréhender la déficience corporelle de la Première Guerre mondiale aux années 1970¹⁴.



Illustration 1 : Utilisation d'une prothèse-outil, INA, *Les Actualités françaises*, FE85002394, 13 mars 1947, 4:34.

La réparation et la réadaptation des mutilés sont corrélées à leur identité masculine. La mutilation entraîne ce paradoxe de virilité : elle représente une preuve de la virilité guerrière accomplie, mais induit du même coup une certaine dévirilisation dans le civil. La réadaptation consiste notamment à retrouver – voire à reconstruire – cette identité virile¹⁵. Le commentateur des *Actualités françaises* ne dit pas autre chose à propos de la maison de l'Espérance à Oublisse, un centre de réadaptation professionnelle des mutilés de la guerre d'Indochine :

Des hommes, hier amoindris, parviennent à se réadapter en reprenant une vie normale, rendue possible par l'expérience de la communauté d'Oublisse. Et c'est sans doute le plus grand mérite de leur avoir, en les réunissant dans une œuvre commune, offert la stabilité et l'occasion d'oublier leur complexe d'infériorité physique. Ils se sentent redevenus aujourd'hui des hommes comme les autres¹⁶.

C'est un discours qui peut paraître très froid ou distancé, mais devient ensuite très enthousiaste. Il s'inscrit dans un idéal viril qui s'oppose à la résignation : un homme doit se battre, travailler pour conserver ce statut viril, au front comme après sa démobilisation. Le travail devient un accomplissement viril selon *Les Actualités françaises*.

À l'écran, la finalité du processus de réadaptation est ainsi une démonstration de performance. *Les Actualités françaises* montrent systématiquement des mutilés de guerre qui ne se résignent pas, qui accomplissent les gestes d'homme qui sont attendus d'eux, comme ce mutilé du bras qui conduit sa voiture grâce à sa prothèse avec sa femme sur

¹³ INA, *Les Actualités françaises*, AFE85002394, 13 mars 1947.

¹⁴ Pierre Dufour, *L'expérience handie*, op. cit., p. 40.

¹⁵ Luc Capdevila, François Rouquet, Fabrice Virgili, *Sexes, genre et guerres : France, 1914-1945*, Paris, Payot & Rivages, 2010, p. 214.

¹⁶ INA, *Les Actualités françaises*, AFE85005762, 5 août 1954.

le siège passager¹⁷ : conduire en étant mutilé du bras grâce à une prothèse est une performance, une démonstration de réadaptation réussie et de virilité. La performance virile est un objectif du processus de réadaptation, comme le montrent des mutilés qui apprennent à monter sur une échelle avec une jambe de bois en octobre 1945, accompagnés par des infirmières¹⁸.



Illustration IIa : Conduite d'une voiture avec une prothèse, INA, *Les Actualités françaises*, FE85002394, 13 mars 1947, 4:44.



Illustration II b : Conduite d'une voiture avec une prothèse, INA, *Les Actualités françaises*, FE85002394, 13 mars 1947, 4:48.

À l'écran, ce sont donc des mutilés (ré)adaptés ou en cours de réadaptation qui sont projetés, (ré)incarnant un idéal viril et valide.

La question de la douleur

Si *Les Actualités françaises* peuvent permettre de travailler sur la matérialité de la réadaptation, avec les différents types de prothèses, le matériel utilisé pour la rééducation, la logistique de l'acheminement du matériel vers les populations concernées, etc., la matérialité du corps mutilé lui-même reste en revanche difficilement accessible, en particulier en ce qui concerne la douleur. Elle est difficilement perceptible à l'écran ; pourtant elle constitue un aspect essentiel de l'expérience de la mutilation, que la conception du corps-instrument tend à minimiser. À regarder les sujets, il

¹⁷ INA, *Les Actualités françaises*, FE85002394, 13 mars 1947.

¹⁸ INA, *Les Actualités françaises*, AFE86003307, « Rééducation des mutilés de guerre », 26 octobre 1945.

suffirait en effet de fixer une prothèse pour que tout redevienne « comme avant ».

Les termes « douleur » et « souffrance » ne sont quasiment jamais employés directement à propos d'un corps humain dans la voix off des *Actualités françaises*. Une analyse des occurrences sur TXM montre que la « douleur » est surtout utilisée métaphoriquement (pour parler du destin d'un pays) ou psychologiquement (en lien avec le deuil). En ce qui concerne les mutilés, on ne relève qu'une seule occurrence du terme, dans des paroles attribuées au président Charles de Gaulle lors de sa visite aux Invalides : « l'effort que vous accomplissez pour surmonter votre douleur est un exemple auquel je rends hommage¹⁹ ». Quant à la « souffrance », elle ne renvoie quasiment jamais à une souffrance corporelle : souffrances de la guerre, d'un lieu (région, ville, pays), d'un peuple, mais la voix off reste très vague.

C'est à demi-mot que la douleur et la pénibilité liée à la réadaptation peuvent être évoquées. Ainsi, à propos de la rééducation des mutilés de guerre en 1945, le commentateur explique que « les premiers exercices sont pénibles mais bientôt le blessé s'accoutume, il a réappris à marcher », avant de louer plus loin « toutes les ressources modernes qui leur permettent d'atténuer leur mal²⁰ ».

La difficulté corporelle de la réadaptation est abordée sous l'angle de la bravoure, apanage viril. La conclusion reste la même : si le mutilé veut rester (ou redevenir ?) un homme, il doit se battre, sur un nouveau front cette fois.

Montrer les corps : de la parade au championnat

Le corps mutilé, une fois réparé, apparaît dans l'espace public à différentes occasions : dans les défilés militaires, les manifestations et les événements sportifs. C'est dans chacun de ces cadres que s'inscrit le paradoxe du mutilé.

Le défilé : mettre les mutilés au garde-à-vous

Les soldats qui défilent exhibent leur « corps-parade²¹ » – pour reprendre le concept de Jeanne Teboul –, façonné dans l'objectif d'être exposé, répondant à un « impératif esthétique ». Le corps-parade des mutilés est certes particulier mais n'en abandonne pas nécessairement les attributs classiques : port de l'uniforme et de médailles, techniques cérémonielles du corps, etc. Ce mutilé, de retour de Corée, ne se distingue de ses frères d'armes que par ses béquilles²², il porte sinon le même uniforme, se tient

¹⁹ INA, *Les Actualités françaises*, AFE85009308, « La visite du président de Gaulle aux grands invalides », 22 novembre 1961.

²⁰ INA, *Les Actualités françaises*, AFE86003307, « Rééducation des mutilés de guerre », 26 octobre 1945.

²¹ Jeanne Teboul, *Corps combattant : la production du soldat*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 2017, p. 216.

²² INA, *Les Actualités françaises*, AFE85004448, 28 février 1952.

aussi droit et salue comme les autres, témoignant d'une remarquable maîtrise corporelle.



Illustration III : Un mutilé de la guerre de Corée salue, INA, *Les Actualités françaises*, AFE85004448, 28 février 1952, 00:48.

Outre la posture somatique contrôlée, les mutilés de guerre portent de manière ostentatoire l'attribut indispensable de leur corps-parade : leurs médailles. Elles symbolisent la reconnaissance nationale et donnent sens à la marque corporelle de l'acte guerrier qu'est la mutilation : en cela, elles distinguent le mutilé de guerre de l'infirme civil. Le 16 juin 1952, le commentateur porte le discours officiel de l'économie morale de la reconnaissance : « Pour demeurer fidèle à l'esprit de cette distinction, un simple soldat a été décoré aux côtés de trois généraux²³. » En l'occurrence, ce simple soldat est un grand mutilé, qui reçoit la médaille assis dans une voiture d'invalides, mais aligné avec les autres récipiendaires. Son corps abîmé s'est ainsi vu apposer la marque du héros. Cette scène souligne l'intérêt des *Actualités françaises* – porteuses du regard officiel – dans la représentation du corps mutilé décoré, puisqu'elles ne montrent pas la remise de médaille des autres récipiendaires : c'est un acte important à représenter, qui s'inscrit dans un discours de reconnaissance que partagent la population française et, *a fortiori*, les spectateurs des *Actualités*.



Illustration IV : Remise de médaille à un mutilé de guerre, INA, *Les Actualités françaises*, AFE85004606, 16 juin 1952, 04:12.

Les mutilés de guerre sont néanmoins une « figure paradoxale²⁴ », à savoir des victimes de guerre toujours en vie. Dans *Les Actualités françaises*, ces

²³ INA, *Les Actualités françaises*, AFE85004606, 16 juin 1952.

²⁴ Sabine Kienitz, « Quelle place pour les héros mutilés ? Les invalides de guerre entre intégration et exclusion », 14-18, *Aujourd'hui*, n° 4, 2001, p. 151-157, p. 157.

antihéros peuvent être présentés comme tels, au moins dans le discours. Le commentateur déclare dans le sujet sur le 8 mai 1947 : « une victoire, [...] c'est aussi la sueur et la peine, le sang et les larmes... C'est pour combien de ceux-là la souffrance, une santé usée trop vite, une vie brisée, le chômage, la misère...²⁵ » Plus qu'une mobilité descendante, il est question d'une véritable déchéance, d'abord physique puis morale. Les représentations filmées des mutilés de guerre ne sont pas pour autant pessimistes : ils défilent fièrement et accomplissent les gestes rituels du cortège.

Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cet écart entre l'image et le commentaire qui en est fait. D'une part, il s'agit d'images – retenues au montage – de défilé, qui s'inscrivent dans les commémorations du 8 mai : c'est le corps-parade qui est mis en avant, pas un corps déchu. Ensuite, le commentaire s'achève sur un appel aux dons pour une association d'assistance aux mutilés de guerre, et use, dans ce but, de la rhétorique du *pathos*. Enfin, reste la question d'afficher une certaine pudeur à l'écran.

S'ils sont rarement visibles à l'écran, les mutilés sont mis en lumière par des procédés cinématographiques particuliers lorsqu'ils le sont. Outre des gros plans sur les membres amputés, des plans rapprochés avec un panoramique vertical permettent d'inclure la mutilation dans la présentation du personnage qui défile, comme ici en cadrant du bas vers le haut, de la jambe mutilée au buste arborant les médailles²⁶. Le même segment utilise une deuxième fois ce procédé, pour alors mettre en avant les médailles du porteur-drapeau. Dans ces deux cas, le panoramique vertical permet de souligner la marque corporelle qui atteste de la bravoure du combattant : son amputation et/ou sa médaille.

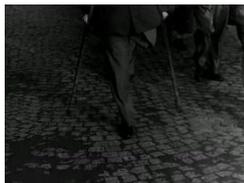


Illustration Va : Panoramique verticale d'un mutilé qui défile, INA, *Les Actualités françaises*, FE85002502, 15 mai 1947, 05:54



Illustration Vb : Panoramique verticale d'un mutilé qui défile, INA, *Les Actualités françaises*, FE85002502, 15 mai 1947, 05:56.

Quand les mutilés manifestent

²⁵ INA, *Les Actualités françaises*, AFE85002502, 15 mai 1947.

²⁶ INA, *Les Actualités françaises*, FE85002502, 15 mai 1947.

L'irruption des mutilés de guerre dans l'espace public n'est toutefois pas uniquement réservée au cadre de la parade militaire : la revendication de leurs droits – comme la revalorisation des pensions et les moyens alloués à la réadaptation – peut passer également par des manifestations publiques. *Les Actualités françaises* diffusent sur la période trois formes de revendication différentes : une manifestation de mutilés (1950), un congrès de mutilés (1945) et un congrès d'anciens combattants (1953), qui défendent leurs camarades mutilés (non présents à l'écran). Le premier cas est le plus probant, dans la mesure où il renverse le paradigme établi dans la parade : il ne s'agit plus d'adapter leur corps pour respecter les gestes rituels, mais au contraire d'utiliser la matérialité de leur corps abîmé comme un moyen de transmettre un message. Dans le sujet du 29 juin 1950, le commentateur met en avant le port de leurs effets militaires de la campagne de 1940, pour appuyer leur légitimité : « Décidés à s'imposer à l'attention du public et des Autorités, les Mutilés étaient venus en tenue de campagne avec casques, quarts et musettes et ont bivouaqué jusqu'au matin devant l'opéra²⁷. » La voix off leur prête une stratégie collective et coordonnée – « décidés à » – et celle-ci repose sur une invocation de l'accomplissement de leur devoir guerrier. Mais la grammaire cinématographique se concentre sur l'usage qui est fait des corps mutilés : l'opérateur réalise des plans rapprochés sur les prothèses, exhibées par les mutilés afin de souligner l'étendue de leur sacrifice, ainsi que leurs médailles, comme lors des défilés²⁸.



Illustration VI : Des mutilés exhibent leur prothèse pour manifester, INA, *Les Actualités françaises*, AFE85003594, 29 juin 1950, 00 :47.

Ainsi, les manifestations sont l'occasion pour les mutilés de se réapproprier leur corps en l'exhibant en signe de protestation. Ce phénomène n'est pas nouveau en Occident, comme le montre James McAleer avec la manifestation de mutilés agitant leurs prothèses en l'air en 1945 à Washington D.C. pour en réclamer de meilleure facture²⁹.

²⁷ INA, *Les Actualités françaises*, AFE85003594, 29 juin 1950.

²⁸ *Id.*

²⁹ James McAleer, « Mobility Redux: Post-World War II Prosthetics and Functional Aids for Veterans, 1945 to 2010 », *The Journal of Rehabilitation Research and Development*, vol. 48, 2011/2, p. VII-XVI, p. 9.

Sport et handicap : la question des mutilés de guerre

Les Actualités françaises offrent un dernier cadre de représentation publique aux mutilés de guerre : leur participation à des événements sportifs.

Il ne s'agit plus d'un lieu spécifique de réadaptation, mais davantage de la preuve d'une réadaptation réussie, puisque les mutilés investissent des lieux habituellement propres aux personnes valides. Ils participent par exemple à des compétitions de ski ou d'athlétisme. Dans ce dernier cas, les performances sportives sont représentées à travers des plans moyens en panoramique horizontal, afin de suivre chaque athlète, montée en bout à bout car l'objectif n'est pas de retranscrire tous les passages, mais seulement de montrer quelques exemples évocateurs. Le commentaire du sujet du 24 juillet 1957 insiste sur la particularité physique des athlètes et la relie à la volonté, au refus de la résignation, qui maintient ces mutilés dans l'idéal viril et valide :

Qu'un unijambiste, qu'un aveugle saute ou court, c'est l'affirmation héroïque d'une volonté devant laquelle il faut se taire avec humilité... Quand surtout on voit ces coureurs aveugles qui doivent être accompagnés pour suivre la ligne droite, on peut penser que ces hommes auraient pu se déterminer à vivre diminués. Ils ont choisi, eux, de rester des hommes³⁰[...]

Le commentaire est sans appel : tous les mutilés n'ont pas la capacité de rester des hommes, et c'est de leur faute car ils n'en ont pas fait le choix. La voix off confère une véritable dimension morale à cet enjeu : ceux qui se battent pour se réadapter sont des héros, devant lesquels il faut « se taire avec humilité ».

Le sens porté par cet extrait, mais aussi par ceux sur les compétitions internationales de ski pour mutilés de guerre, est de mettre en avant les valeurs de volonté, d'héroïsme, de courage, consubstantiels à la réadaptation. La pratique du ski par les mutilés est ainsi « une épreuve qui serait pénible à regarder si elle ne prouvait pas la magnifique vitalité et la volonté de ne pas abdiquer de ceux qui la disputent [...]. Le plat comme la descente ou le slalom, rien ne rebute ceux qui veulent rester des hommes³¹. » Le discours du commentateur énonce la morale de l'histoire : si ces mutilés n'étaient pas des héros par leur pratique sportive de haut niveau, ils seraient « pénibles à regarder ».

La voix off remplit aussi une fonction pédagogique : ce qui apparaît culturellement risible ou dérangeant, comme pourraient l'être ces mutilés skieurs « pénibles à regarder », devient beau pour qui sait voir. L'éducation se fait donc sur les pistes mais aussi dans les salles de cinéma, par le

³⁰ INA, *Les Actualités françaises*, AFE85007482, 24 juillet 1957.

³¹ INA, *Les Actualités françaises*, AFE85005029, 16 avril 1953.

commentateur. Il inculque les normes et valeurs du paradigme de la réadaptation.

Cet aspect « pénible à regarder » est primordial dans l'analyse des *Actualités françaises* : il y a une véritable logique d'édulcoration de la violence à l'écran, en particulier de la violence corporelle. Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer : pudeur des mutilés eux-mêmes, prégnance de l'imaginaire issu de la Grande Guerre de l'horreur de la guerre sur les corps, dont on voudrait se détourner en cette période de reconstruction du pays. Cette invisibilisation des mutilés de guerre va de concert avec celle des autres catégories d'invalides : ils sont rarement présentés à l'écran et, quand ils le sont, les sujets filmés suivent certaines grandes logiques stéréotypées (modernité, virilité). Tout se passe comme si, pour être représentés à l'écran, les mutilés de guerre devaient prendre part à des actions spectaculaires. Ce caractère spectaculaire est consubstantiel aux *Actualités françaises*, qui ont pour mission d'informer mais aussi de divertir les spectateurs.

Conclusion

Les Actualités françaises apportent un éclairage sur les représentations qui entourent les mutilés de guerre et leur médiatisation, selon une double tendance : l'invisibilisation et l'édulcoration d'un côté ; la spectacularisation de l'autre. Le corps mutilé est réparé comme un outil, dans le but d'être à nouveau fonctionnel, grâce aux progrès technologiques – qui font l'objet d'une foi inébranlable qui semble dans l'air du temps. Enfin, la mutilation corporelle semble entraîner une dévalorisation et une dévirilisation, qui est, selon le discours des *Actualités françaises*, combattue par la volonté et la bravoure des invalides.

Finalement, la tendance à l'invisibilisation des mutilés de guerre dans *Les Actualités françaises* ne s'inscrit-elle pas dans une edulcoration de la violence de guerre à l'écran sur la période ?

Faire corps en temps de défaite militaire

Dessiner le père de la Patrie : représentations de Pétain par les écoliers français 1940-1943

CAPUCINE WEVIORKA

UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE, SIRICE

Résumé

De 1940 à 1944, des millions de dessins réalisés par les enfants de France sont envoyés à Pétain pour lui témoigner admiration et dévouement. Certains d'entre eux représentent la figure du Maréchal et respectent tous la charte iconographique diffusée par la propagande : tenue militaire, couleurs nationales, et les valeurs « Travail, Famille, Patrie ». Ces écoliers ont parfaitement intégré les symboles de la Révolution nationale, ils dressent le portrait du corps politique de la Nation, mais aussi celui, vieillissant, du grand-père de la France.

Mots-clés : Enfance – Régime de Vichy – Pétain – Guerre – Dessins de guerre – Propagande.

Abstract

Forming a Body in a Time of Military Defeat. Drawing the Father of the Homeland: Depictions of Pétain by French Schoolchildren 1940-1943

Between 1940 and 1944, millions of drawings by French children were sent to Pétain to express their admiration and devotion. Some of them depicted the figure of the Marshal, and all respected the iconographic charter disseminated by propaganda: military uniform, national colors, and the values of "Work, Family, Homeland." These schoolchildren have perfectly integrated the symbols of the National Revolution, and are portraying the political body of the Nation, as well as the aging grandfather of France.

Keywords: Childhood – Vichy Regim – Pétain – War – War's Draws – Propaganda.

Le 27 mai 1941, Alex Merialoto, un écolier niçois, adresse une lettre au Maréchal Pétain pour lui manifester toute son admiration :

Si vous n'étiez intervenu dans cette situation critique en juin 1940, nous serions maintenant sous le joug allemand. Vous êtes très âgé, mais vous avez la force de relever la France et les Français. À présent, votre portrait souriant, orné d'une moustache neigeuse tient une grande place dans tous les coins de France et surtout dans nos écoles. Pourquoi ceci ? Mais parce que tout le monde a confiance en vous et que vous êtes comme un dieu au milieu de tous les Français¹.

¹ GR 1 K 967 15, Service historique de la Défense (SHD), Vincennes, Lettres et dessins envoyés

Cette lettre se veut un soutien politique et moral pour Pétain qui inspirerait sympathie et confiance², et guiderait tous les Français vers un redressement moral et intellectuel. Il est décrit ainsi comme le père de tous les enfants mais aussi comme le père de la Nation³.

La lettre de ce jeune garçon est une parmi des millions d'autres envoyées à partir de décembre 1940, date à laquelle les écoliers sont exhortés à participer au concours national, la « Surprise au Maréchal », qui consiste à dessiner et écrire au nouveau chef du gouvernement pour le remercier de son action. Des milliers de dessins et lettres arrivent sur le bureau de Pétain et sont un matériau précieux pour l'étude de la guerre à hauteur d'enfant et de la représentation du Maréchal par les écoliers français de 1940 à 1943.

Ce travail de recherche est au croisement de l'histoire des expériences des enfants en temps de guerre et de l'histoire du régime de Vichy. C'est à partir des années 1990 et de la publication en France de l'ouvrage de Stéphane Audoin-Rouzeau, *La guerre des enfants 1914-1918*, et en Allemagne du livre de Christa Hämmerle, *Kindheit im Ersten Weltkrieg*, que se manifeste l'intérêt d'étudier les enfants comme acteurs de l'histoire en temps de guerre⁴.

Cette perspective historiographique ouvre de nouvelles pistes de réflexions pour la génération suivante⁵. Il y a, entre autres, Nicholas Stargardt qui publie en 2005, *Witness of War : Children's Lives under the Nazis*, proposant une première synthèse sur les enfants sous le III^e Reich en temps de guerre et fait figure encore aujourd'hui de référence méthodologique⁶. Son ouvrage étudie les cadres structurels dans lesquels évoluent les enfants mais aussi leur *agency*, c'est-à-dire, leur action en tant que personne. Cette démarche est celle également de Manon Pignot qui, dans son ouvrage, *Allons enfants de la patrie*, prend comme objet d'étude l'enfance en temps de guerre et travaille sur les enfants et non sur l'étude des discours sur l'enfant⁷. Il en est de même pour Hélène Dumas dans *Sans ciel ni terre, Paroles orphelines du génocide des Tutsis (1994-2006)*, où les témoignages des enfants tutsis rescapés du génocide sont la source primaire de son étude et permet ainsi

à Pétain, 27 mai 1941.

² Cet article est issu d'un travail de thèse, « Les expériences des enfants sous le régime de Vichy, 1940-1944 », sous la direction de Fabrice Virgili, Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

³ Raoul Girardet, *Mythes et mythologies politiques*, Paris, Le Seuil, 1986 ; Pierre Servent, *Le mythe Pétain*, Paris, CNRS Éditions, 2014 ; Michel Cointet, *Pétain et les Français, 1940-1951*, Paris, Perrin, 2002.

⁴ Stéphane Audoin-Rouzeau, *La guerre des enfants 1914-1918. Essai d'histoire culturelle*, Paris, Armand Colin, 2014 [1993] ; Christa Hämmerle, *Kindheit im Ersten Weltkrieg*, Vienne, Böhlau, 1993.

⁵ Voir les travaux de James Martins, *The Children's Civil War*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 1998, sur les enfants pendant la guerre de Sécession américaine, et d'Antonio Gibelli, *Il popolo bambino. Infanzia e nazione dalla Grande Guerra a Salò*, Rome, Einaudi, 2005, sur les enfants italiens entre 1914 et 1945.

⁶ Nicholas Stargardt, *Witness of War : Children's Lives under the Nazis*, Université du Michigan, Jonathan Cape, 2005.

⁷ Manon Pignot, *Allons enfants de la patrie. Génération Grande Guerre*, Paris, Le Seuil, 2012.

d'appréhender l'expérience génocidaire du point de vue des victimes les plus jeunes⁸.

En plus d'étudier la guerre « à hauteur d'enfants », ces travaux s'appuient sur un renouvellement archivistique, puisqu'ils offrent une place aux sources produites par les enfants eux-mêmes, tels que les journaux intimes, cahiers d'écoliers et dessins. Il a été initié dans un premier temps, par les époux Brauner lors de la guerre civile espagnole⁹ et, dans un second temps, par les humanitaires qui n'ont eu de cesse d'inviter les enfants à raconter leur guerre *via* des dessins¹⁰.

Largement utilisées par les sciences de la psyché, ces sources entrent progressivement dans les études en sciences sociales et humaines. Par exemple, l'ouvrage dirigé par Zérane S. Girardeau, *Déflagration, dessins d'enfants, guerre d'adultes* est le fruit d'un travail pluridisciplinaire puisque l'auteur a fait appel à des historiens, des spécialistes du droit international, des psychiatres et psychologues, des membres d'ONG, mais aussi à des artistes, des correspondants de guerre et des écrivains¹¹. *Déflagration* plonge le lecteur dans plus d'un siècle de conflit – de la Première Guerre mondiale jusqu'à la guerre en Syrie –, grâce à la publication inédite de 150 dessins d'enfants.

Enfin, Antoine Prost et Yves Gaułupeau abordent l'expérience des enfants durant l'Exode grâce à un corpus de 100 dessins¹² dans lequel les écolières au cours complémentaire de la rue de Patay, à Paris, racontent *leur* guerre.

Avec la même volonté de faire entendre la voix des enfants, le corpus ici étudié est constitué de trente-sept dessins représentant Pétain, envoyés à ce dernier entre novembre 1940 et avril 1943. Alors que le discours officiel présente le Maréchal comme l'homme providentiel infaillible, les productions enfantines n'ignorent rien quant à elles de l'âge du Maréchal. Ce corps vieillissant mais toujours vaillant – la presse loue son endurance à pouvoir marcher toute une journée – incarne le Père de la Patrie, les forces du pays. Il s'agit donc d'interroger cette contradiction : comment un « vieillard » peut-il porter renouveau et espoir ?

Ce travail de recherche se concentre tout d'abord sur la matérialité du corps de Pétain à travers trois de ses caractéristiques : la moustache, le képi et l'uniforme. Comment ces attributs relèvent-ils de la propagande et

⁸ Hélène Dumas, *Sans ciel ni terre. Paroles orphelines du génocide des Tutsi (1994-2006)*, Paris, La Découverte, 2020.

⁹ Alfred et Françoise Brauner, *J'ai dessiné la guerre, Le dessin d'enfant dans la guerre*, Paris, Expansion scientifique française, 1991 ; Yannick Ripa, « Naissance du dessin de guerre. Les époux Brauner et les enfants de la guerre civile espagnole », *Vingtième Siècle*, n° 89, 2006, p. 29-46.

¹⁰ UNICEF, *Dessine-moi la paix. La guerre vue par les enfants de l'ex-Yougoslavie*, Paris, Chêne, 1994 ; Médecins du Monde, *Je ne veux plus dessiner la guerre. Dessins d'enfants tchétoènes*, Paris, L'Esprit frappeur, 1998.

¹¹ Zérane S. Girardeau, *Déflagration, dessins d'enfants, guerre d'adultes*, Paris, Anamosa, 2017.

¹² Antoine Prost, Yves Gaułupeau, *Dessins d'exode*, Paris, Tallandier, 2003.

comment incarnent-ils l'individu nouveau promu par le régime de Vichy ? Il s'agit ensuite d'analyser son immatérialité, c'est-à-dire les représentations culturelles, sociales et politiques du corps de Pétain.

Le corps militaire de Pétain : la renaissance de la Patrie dans les cendres de la défaite

Pétain a construit son autorité et sa légitimité politique sur son expérience militaire. Les enfants s'emparent du statut héroïque du vainqueur de la Grande Guerre, comme par exemple Roger Monassier, écolier, qui s'adresse à Pétain le 15 mai 1941 : « Je vous aime de tout mon cœur pour votre âge pour passé glorieux et votre dévouement entier pour tous les Français. Vous avez sauvé la France deux fois en 1914 à Verdun et maintenant vous l'avez encore sauvé [sic]¹³. » L'écolier montre combien les enfants ont intégré la relation étroite entre Pétain et sa carrière militaire. Tous les dessins représentant Pétain le montrent toujours en tenue de soldat, y compris ceux réalisés par les plus jeunes¹⁴.

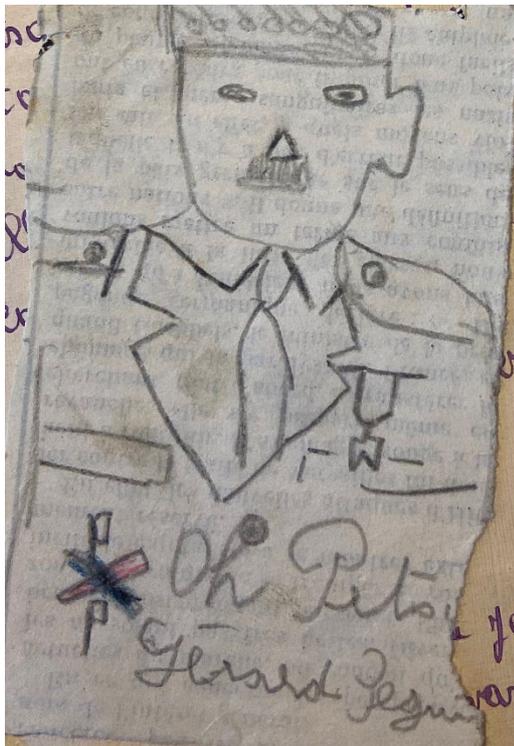


Fig. 1 : Dessin de Gérard, SHD, GR 1 K 967 15.

Le dessin ci-dessus exécuté par Gérard sur la partie vierge d'un journal, n'oublie aucun attribut militaire de Pétain : le costume, le képi, la médaille militaire portée à droite¹⁵. Les enfants ne se trompent jamais : lorsqu'elle est représentée, la médaille du Maréchal est toujours du bon côté, ces dessins

¹³ GR 1 K 967 15, SHD, Vincennes, Lettres et dessins envoyés à Pétain, 15 mai 1941.

¹⁴ Guy Pedroncini, *Pétain, général en chef*, Paris, PUF, 1974.

¹⁵ GR 1 K 967 15, SHD, Vincennes, Lettres et dessins envoyés à Pétain, 1942.

respectent le protocole militaire qui exige que les médailles se portent à droite.

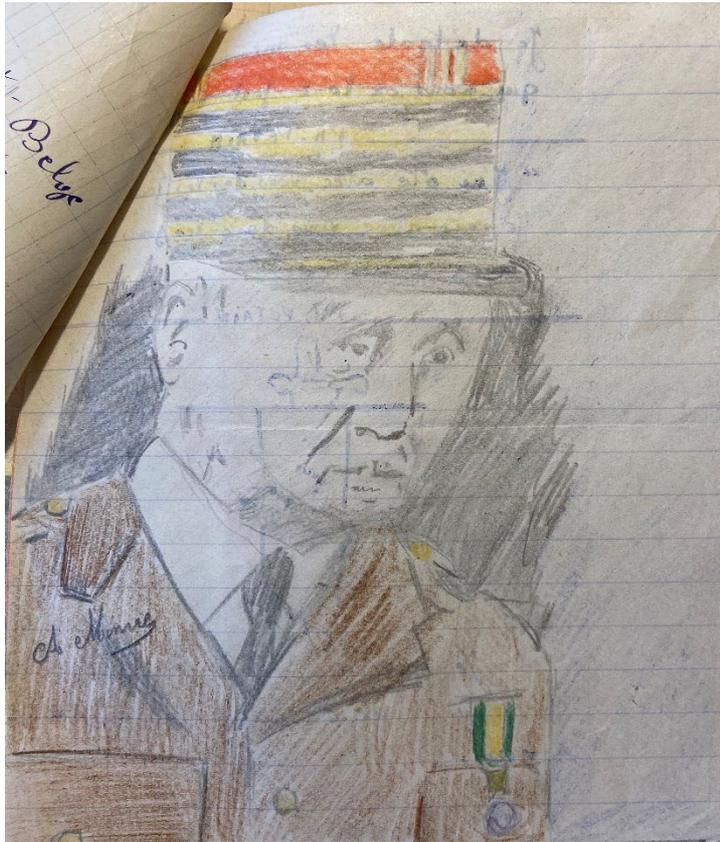


Fig. 2 : Anonyme, SHD, GR 1 K 967 15.

Comme sur le dessin datant de 1942¹⁶ (fig. 2), Pétain arbore, sur un costume sobre, une seule médaille, la plus prestigieuse à ses yeux, la médaille militaire. Il la reçoit en août 1918 alors qu'il est général de division et commandant en chef des armées du Nord et du Nord-Est. La médaille militaire vient récompenser un acte de bravoure, de dévouement et de patriotisme ; il honore un « Soldat [dont] l'âme, n'a cessé de donner des preuves éclatantes du plus pur esprit du devoir et de haute abnégation. Vient de s'acquérir des titres impérissables à la reconnaissance nationale en brisant la ruée allemande et en la refoulant victorieusement¹⁷ ».

La médaille est composée d'un ruban jaune bordé de chaque côté d'un liseré vert¹⁸ et d'un insigne à l'effigie de la République française qui est couronnée de lauriers et coiffée par la légende « République française ». Au titre de général, la médaille militaire de Pétain est agrémentée d'un médaillon central en or et d'un trophée d'armes.

¹⁶ *Idem*, 1942.

¹⁷ Décret du 6 août 1918 attribuant la médaille militaire au général Pétain.

¹⁸ Le ruban vert aux liserés jaunes est inspiré du ruban de l'Ordre de la couronne de fer qui est un ordre honorifique fondé à Milan par Napoléon I^{er}.

Le képi, complétant la tenue du Maréchal, est conforme au règlement militaire qui précise qu'il doit avoir une visière arrondie en cuir noir surmontée d'une soutache plate en or dit « au boisseau ».



Fig. 3 : Dessin de Paulette Baujet, SHD, GR 1K 967 15.

Certains dessins offrent davantage de détails (fig. 3); Paulette Baujet¹⁹, âgée de onze ans, dessine la partie principale du couvre-chef qui est constituée d'un bandeau en velours noir, orné de trois rangées de branches à feuilles et glands de chêne, brodées en partie avec un fil brillant en paillettes. On y voit également en haut du bandeau des soutaches horizontales dont l'une est torsadée, caractéristique du grade d'officier supérieur. Sur le turban sont représentées en outre trois soutaches mais, cette fois, verticales pour distinguer les généraux d'armée. Paulette dessine le képi du Maréchal avec autant de précision grâce à son portrait qui est affiché dans toutes les salles de classe, mais aussi grâce à des fascicules de propagande, distribués aux enfants et qui désignent les attributs militaires portés par Pétain.

¹⁹ GR 1K 967 15, SHD, Vincennes, Lettres et dessins envoyés à Pétain, 1943.

Pour les dessins aux crayons de couleurs, le code chromatique de la tenue militaire est respecté puisque douze élèves sur trente-sept ont souhaité représenter Pétain en tenue militaire marron qui est l'uniforme réglementaire des maréchaux, et sept enfants, dont celui de Pierre Piccoli (fig. 4), l'habille de « bleu horizon », couleur portée par les soldats de la Première Guerre mondiale.



Fig. 4 : Dessin de Pierre Piccoli, SHD, GR 1K 967 15.

Intimement lié à l'image des « poilus », le bleu comme couleur militaire est apparu pendant la Grande Guerre. Bien que les soldats français partent en août 1914 en pantalon rouge garance, c'est le bleu horizon qui frappe les mémoires collectives. Trop voyant, le rouge est remplacé au printemps 1915 par un bleu grisé plus discret porté par tous les soldats. Il est désormais qualifié de « bleu horizon », en référence à la couleur indéfinissable de la ligne qui, à l'horizon, sépare ciel et terre (ou ciel et mer²⁰).

²⁰ Michel Pastoureau, *Bleu. Histoire d'une couleur*, Paris, Le Seuil, 2002.

Aussi, le choix de colorier le costume de bleu horizon révèle « l'événement hors de l'expérience²¹ », celle de la construction *a posteriori* de la mémoire de la bataille de Verdun qui est, pour Pierre Laborie, « un événement dont les représentations viennent moins du temps dans lequel il s'est déroulé que de celui dans lequel il s'est révélé²² ». Les enfants qui n'ont pas vécu la Première Guerre mondiale peuvent compter sur les récits familiaux pour connaître ce conflit mais aussi sur les fascicules de propagande distribués en classe et destinés à guider les élèves dans la réalisation des dessins pour la décoration des salles de classe, comme le demande le ministre de l'Instruction aux professeurs pour l'année 1942-1943. La biographie de Pétain, présente dans ces fascicules le décrivent comme l'acteur décisif de la victoire de 1918, le vainqueur de Verdun²³.

Les enfants ont en outre accès à des biographies de Pétain ou des récits hagiographiques qui sont l'occasion de faire connaître la vie « exemplaire » du Maréchal et notamment le rôle qu'il a tenu pendant la Première Guerre mondiale. L'enjeu de la propagande est donc de promouvoir une figure guerrière et victorieuse auprès des écoliers. Pour cela, un fascicule *La vie du Maréchal : album à colorier pour les enfants de France* est publié, y sont présentés les événements marquants de la vie politique de Pétain²⁴. Se succèdent l'enfance de Pétain, ses exploits pendant la Première Guerre mondiale, sa nomination comme Maréchal de France, la campagne du Maroc, son rôle d'ambassadeur dans l'Espagne franquiste puis son arrivée au pouvoir en 1940 qui marque l'apothéose de sa carrière. Cet album plonge les enfants dans un imaginaire guerrier²⁵ ; ils y trouvent, sur la page de gauche, la narration, toujours glorieuse, des actions de Pétain, et des consignes colorimétriques, sur la page de droite. Sur cette dernière, on peut y lire le récit mis en images en noir et blanc. Par exemple, pour la double page « Le don à la patrie juin 1940 », les conseils pour le coloriage sont précis :

Pour cette image, faites un bel uniforme bleu ciel avec des boutons et la médaille dorés, le drapeau tricolore et sa frange dorée ; à droite, des flammes rouges dans le ciel. Pour les blés comme pour la mer ne couvrez pas de couleur toute la surface mais contentez-vous de simple tache dans les épis, les fleurs et dans les vagues. Par contre vous pouvez mettre une grande teinte verte sur toute la forêt derrière le Maréchal.

²¹ Pierre Laborie, *L'opinion française sous Vichy. Les Français et la crise de l'identité nationale (1936-1944)*, Paris, Le Seuil, 2001[1990].

²² Pascale Goetschel, Christophe Granger, « "L'événement, c'est ce qui advient à ce qui est advenu..." Entretien avec Pierre Laborie », *Sociétés & Représentations*, n° 2, 2011, p. 167-181. Voir aussi, Antoine Prost et Gerd Krumeich, *Verdun 1916*, Paris, Tallandier, 2015.

²³ *Idem.*

²⁴ « Le don à la patrie, juin 1940 », dans *La vie du Maréchal : album à colorier pour les enfants de France*, Limoges, L'Imagerie du Maréchal, 1944.

²⁵ Laurent Gervert, Denis Peschanski (dir.), *La propagande sous Vichy (1940-1944)*, *Catalogue d'exposition*, Paris, Musée d'Histoire Contemporaine de la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine, 1990.

Pour cette planche à colorier, les enfants sont invités à se munir des couleurs primaires, le bleu, le jaune et le rouge. Elles prennent ici un sens particulier, des codes chromatiques renvoient à des imaginaires. Le bleu est un référent de la guerre et particulièrement de la Première Guerre mondiale. Les flammes sont associées au « rouge sang » ou « rouge feu ». Le rouge feu symbolise la mort, l'enfer, les flammes de Satan qui consomment et anéantissent. Ce rouge peut aussi être un rouge sang qui est celui versé par le Christ, c'est un rouge rédempteur qui purifie et donne la vie, à l'image de Pétain qui se sacrifie pour la deuxième fois et donne sa vie pour les Français.



Fig. 5 : « Le don à la patrie, juin 1940 », dans *La vie du Maréchal : album à colorier pour les enfants de France*, Limoges, L'imagerie du Maréchal, 1941.

Sur cette planche (fig. 5), Pétain apparaît le visage grave, les yeux baissés et, pour la première fois, sans couvre-chef, signe d'humilité, voire d'émotion. Il est debout, au centre de l'image, tenant le drapeau tricolore sur ce qui semble être les décombres de la France. À l'arrière-plan, deux scènes se dessinent, à droite un bateau prend le large s'éloignant des rives du pays, serait-ce le Massilia qui évacue les personnalités politiques de la III^e République vers l'Afrique du Nord? Leur départ produit une épaisse fumée noire qui se fond à la séquence de droite où des flammes dévorent un village. Cette partie du territoire est toujours en proie au combat, on y voit des canons français tirant sur des chars allemands disproportionnellement grands et des soldats touchés qui jonchent le sol. Enfin, une longue file de civils fuit les combats, symbolisant l'Exode, et semble se réfugier derrière Pétain. Homme providentiel, c'est le sauveur ultime qui doit secourir les Français face à ce désastre militaire. À ces pieds, s'amoncellent des briques d'où dépasse une main inerte qui pourrait symboliser, en plus des milliers de

morts, la destruction matérielle et morale du pays. La main droite de Pétain est ouverte, prête à recevoir le malheur des Français, et ses pieds sont recouverts de gerbes de fleurs qui présagent le renouveau initié par le Maréchal.

Ce récit quasi christique est largement instrumentalisé dans la propagande vichyssoise à destination des enfants dans laquelle Pétain mobilise ses troupes, fédère les Français et sauve la France.

De même, dessiner Pétain exclusivement en tenue militaire participe à restaurer la gloire sociale des soldats. Alors que, depuis le milieu du XVIII^e siècle – marqué par la révolution industrielle –, c'est le costume de ville et l'imaginaire du bourgeois qui marquent la réussite sociale, la tenue de Pétain souligne une rupture dans les signes vestimentaires de la réussite, la gloire vient de nouveau de l'apparat militaire, symbole de force et d'autorité.

Autre élément symbolique qui n'est jamais oublié chez les enfants : la moustache. Dessinée selon diverses techniques, en la coloriant densément, par une esquisse ou en jouant sur des effets de matière, comme, par exemple le dessin de J. A. Gidan (fig. 8), cette particularité du visage de Pétain n'est jamais omise. S'interroger sur la corporéité de Pétain, c'est aussi étudier le sens symbolique de cette pilosité, au même titre que le costume et les appareils militaires²⁶.

La moustache s'est imposée dans tous les corps d'armée au XIX^e siècle comme un marqueur de différence sociale et genrée. L'époque étant perçue de plus en plus chaotique et difficile à déchiffrer, un système de représentation sociale se construit pour tracer plus nettement une séparation entre les sexes et les genres ; c'est au cours du XIX^e siècle que la distinction entre les sexes passe d'une différence à une opposition²⁷. La moustache comme attribut viril et combattant est une réponse à cette inquiétude face à une société en pleine mutation.

En plus d'être un marqueur d'une masculinité virile, la moustache est un attribut de la gloire militaire et du champ de bataille. Lorsque Pétain, alors colonel, prend le commandement de la II^e armée puis de la bataille de Verdun, il a sous ses ordres des milliers de « poilus²⁸ ». L'expression « poilus » apparaît pour la première fois dans le roman de Balzac, *Le médecin de campagne* en 1833. Elle désigne alors les pontonniers de la Bérézina qui grâce à une ténacité virile et une endurance physique font passer la rivière de Russie aux Armées impériales de Napoléon I^{er}. Rappelons aussi que le

²⁶ Christian Bromberger, *Le sens du poil. Une anthropologie de la pilosité*, Laballery, Creaphis éditions, 2015.

²⁷ Alain Corbin, Stéphane Guegan, Stéphane Michaud (dir.), *L'invention du XIX^e siècle*, Paris, Presses de la Sorbonne nouvelle, 1999.

²⁸ L'expression « poilus » apparaît pour la première fois dans le roman de Balzac, *Le médecin de campagne* en 1833. Elle désigne alors les pontonniers de la Bérézina qui grâce à une ténacité virile et une endurance physique font passer la rivière de Russie aux Armées impériales de Napoléon I^{er}.

terme « poilus » était utilisé de la fin du XVIII^e et au XIX^e siècle pour désigner les officiers ; dès la Première Guerre mondiale, il rassemble l'ensemble des soldats. La symbolique reste néanmoins inchangée : c'est une caractéristique physiologique sexuée et largement visible, qui est employée pour signifier les forces combattantes françaises. Ainsi, au même titre que la tenue militaire, le port de la moustache est un vecteur de représentation militaro-virile.

La légitimité politique de Pétain se trouve donc dans sa gloire militaire acquise depuis Verdun. Son statut de Maréchal lui confère l'autorité nécessaire pour gouverner mais bien plus, pour personnifier une présence providentielle dans un pays meurtri par une défaite éclair.

Le corps politique de Pétain : « Pétain, c'est la France et la France, c'est Pétain »

Les productions d'enfants dessinent aussi le corps politique de Pétain, qui peut être défini selon des usages sociaux et culturels, comme l'explique Manon Pignot :

Les dessins d'enfants ne disent pas le "vrai" de l'expérience historique : réalisés dans un certain contexte, produits dans certaines conditions d'élaboration et d'énonciation, ils sont enchâssés dans un environnement culturel plus ou moins contraignant qui est celui des enfants pendant la guerre. À ce titre, ils sont un lieu d'observation de l'intériorisation des codes de propagande²⁹.

Ces dessins permettent ainsi d'étudier une expérience collective – celle de la France sous le régime de Vichy – et de se fondre dans un quotidien de guerre grâce aux représentations de scènes de vie, tableaux de moissons, etc. Surtout, ils montrent que les normes dictées par le gouvernement et les messages de propagande destinés aux plus jeunes ont été intériorisés par les auteurs de ces dessins, comme en témoigne le dessin ci-après (fig. 6).

²⁹ Manon Pignot, « À hauteur d'enfant : le défi historiographique des expériences de guerre enfantines et juvéniles », *La Pensée sauvage*, n° 21, 2020, p. 142-150.



Fig. 6 : Anonyme, SHD, SHD, GR 1K 967 15.

L'auteur anonyme de ce dessin de 1941 est réalisé sur du papier blanc format rectangulaire qui, en période de pénurie de papier, est l'une des rares réalisations à être envoyée à Pétain sur un support initialement vierge non recyclé, ce qui démontre l'importance donnée à cette production. De même, l'enfant utilise plusieurs techniques graphiques, comme le coloriage et l'écriture à la plume. Sur ce dessin, le code chromatique est dominé par les couleurs nationales, bleu, blanc, rouge, et est complété par des touches de vert, de jaune et de marron. Concernant l'organisation iconique, l'enfant décide que la carte de France est le point focal, aux couleurs du drapeau national et contournée avec les mêmes couleurs. Se dresse sur le pays le Maréchal en tenue de cérémonie : à dos de cheval blanc, il parade en tenue militaire kaki, avec son képi et un ceinturon qui porte son épée. Pétain est entouré de tous les symboles de la Révolution nationale avec, d'une part, le triptyque « Travail, Famille, Patrie », illustré par trois encarts, respectivement le travail de la terre, un homme et une femme se faisant face et représentant la famille et, enfin, la patrie symbolisée par un soldat lançant

un boulet de canon vers un avion ennemi. D'autre part, l'ordre de la Francisque gallique orné des sept étoiles du Maréchal couronne la France. Il est l'insigne officiel de Pétain et symbolise « le sacrifice et [le] courage et [rappelle] une France malheureuse renaissant de ses cendres ». Enfin, la renaissance du pays est énoncée par les deux citations figurant en bas du dessin : « nous referons une France plus belle » et « nous referons une France nouvelle ». Ici, l'enfant réemploie la rhétorique pétainiste de la régénération du pays et de la nécessité de l'édifier selon des valeurs morales traditionalistes – travail, famille, patrie – en rupture avec la III^e République. L'idéologie transmise auprès des écoliers se construit en réaction à la défaite ; dans le discours radiodiffusé du 29 décembre 1940 adressé aux enfants de France, qui est ensuite affiché dans les salles de classe et commenté par les maîtres et maîtresses, Pétain désigne les responsables :

L'atmosphère malsaine dans laquelle ont grandi beaucoup de vos aînés a détendu leurs énergies, amolli leur courage et a conduit, par les chemins fleuris du plaisir, à la pire catastrophe de notre histoire [...] vous payez des fautes qui ne sont pas les vôtres. C'est une dure loi qu'il faut comprendre et accepter au lieu de la subir ou de se révolter contre elle³⁰.

La débâcle trouverait ses origines dans des comportements et des valeurs morales répréhensibles. La défaite n'aurait pas été causée par des erreurs de commandement mais en raison de l'amollissement moral, du progrès social et de la modernité postindustrielle promus par la III^e République. Alors que c'est l'État qui a failli dans la protection du territoire, c'est la Nation qui doit être refondée. Pour cela, Pétain requiert des élèves de ne pas se soumettre à cette situation d'échec en s'éloignant de la morale de leurs aînés et d'être des acteurs de la refonte de la France, ils ne doivent pas subir la défaite, ni l'accepter passivement. Les enfants portent la mission de rompre avec l'individualisme, de retrouver le sens de la communauté et de tourner le dos définitivement à l'égoïsme destructeur de la III^e République qui incarne de nouveau tous les maux.

Ce discours de Pétain comme ce dessin anonyme exaltent l'avenir et la reconstruction du pays dans laquelle les enfants doivent prendre une part active. Le verbe à préfixe « refaire » désigne l'action de remettre en ordre une situation qui a existé mais qui est actuellement dégradée, et qui a subi une défaillance et a perdu de sa valeur. La refonte du pays est portée par les valeurs de la Révolution nationale – Travail, Famille, Patrie – et s'incarne dans la personne de Pétain, il personnifie la France, *il est la France*.

Pour les enfants, Pétain ne représenterait pas seulement une partie de la nation mais serait la seule voix du pays, il se tiendrait donc « au-dessus de la politique ». Cette idée présente dans les dessins est un concept initialement utilisé par l'Action française, qui prétendait être au-dessus des partis et de

³⁰ Musée national de l'éducation, réseau CANOPÉ, Rouen, 1979.18656, « Message de Monsieur le Maréchal Pétain, chef de l'État français, à la jeunesse française. 1940 », affiche, 29 décembre 1940.

la politique politicienne, tout comme Pétain « n'avait pas de parti qui le soutînt, il n'émanait pas du Parlement et n'était donc pas un personnage politique³¹. » Pétain au-dessus et hors de la politique est en tout point l'imaginaire du dessin réalisé en 1941 (fig. 6) où le Maréchal est une figure tutélaire qui assure la protection de tous les Français. Il est à cheval, en parade militaire et regarde vers l'horizon pour préparer l'avenir. Aussi, il est dessiné sur la carte de France, il en est ainsi le protecteur. À ce « corps politique » tout-puissant et ne se trompant jamais, se superposent néanmoins d'autres dessins qui le représentent cette fois avec sa corporéité de simple mortel, celle d'un chef de guerre âgé. Le dessin de Carpentier, élève de 10 ans³² à l'école Saint-Lambert de Paris, a choisi de dessiner Pétain se déplaçant avec une canne (fig. 7). D'autres dessins n'altèrent pas les traces du temps sur son visage, comme par exemple, celui de J. A Guidan réalisé en 1942³³ (fig. 8). Le visage de Pétain est marqué par le sillon nasogénien du bas du nez jusqu'au menton, des rides autour des yeux et celle appelée « la ride du lion ». La vieillesse de Pétain est détaillée jusqu'au relâchement de sa peau, on voit le cou fripé et décharné au-dessus de son col. Cet homme providentiel, présenté comme le père de la Patrie, apparaît aussi dans sa réalité corporelle, celle d'un homme âgé, celle d'un grand-père.

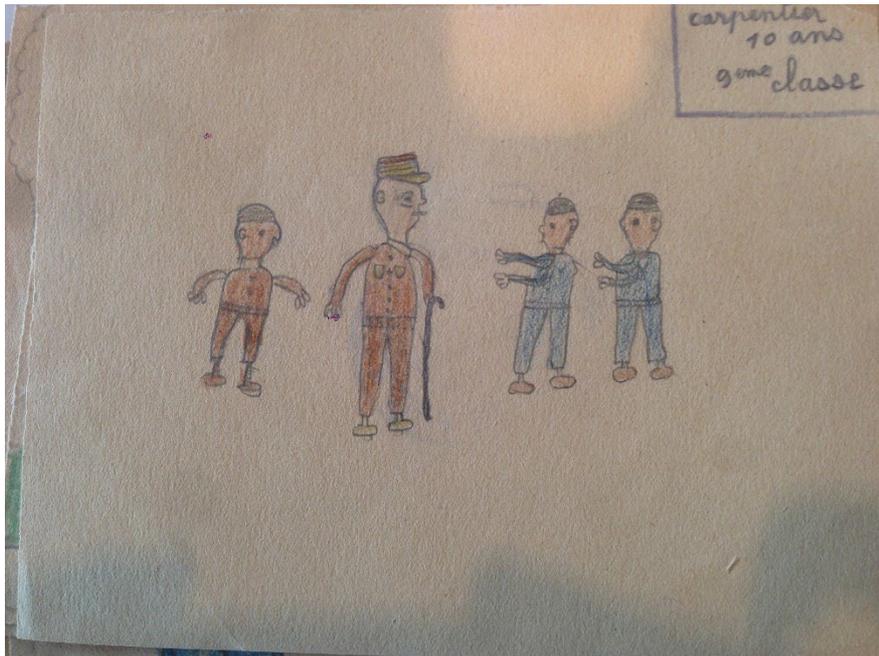


Fig. 7 : Dessin de Carpentier, AN, 72 AJ/2113.

³¹ Harry Roderick Kedward, *Naissance de la Résistance dans la France de Vichy, idées et motivations 1940-1942*, Paris, Champ Vallon, 1989.

³² 72 AJ/2113, AN, Pierrefitte-sur-Seine, « Pétain : iconographie. Dessins d'enfants, projets pédagogiques et réalisation », dessin, 1941-1942.

³³ GR 1 K 967 15, SHD, Vincennes, Lettres et dessins d'enfants envoyés à Pétain, dessin, 1942.



Fig. 8 : Dessin de J. A. Gidan, SHD, GR 1K 967 15.

Les enfants dessinent le Maréchal dans sa double corporalité, ce que le médiéviste Ernst Kantorowitz a nommé la « dualité corporelle du roi³⁴ », c'est-à-dire l'idée selon laquelle le roi posséderait deux corps, l'un naturel, mortel, soumis aux infirmités et à la vieillesse, et l'autre surnaturel, immortel, sans faiblesse et incarnant le royaume tout entier. Pétain disposerait donc de deux corps, l'un mortel, s'affaissant sous le joug de la vieillesse, et l'autre, immortel, symbole du corps politique et redressant la nation³⁵. Comme dans d'autres régimes politiques, le corps du chef de l'État est scruté, il est à la fois politisé et incarné. Bien que la propagande du

³⁴ Ernst Kantorowitz, *Les deux corps du roi. Essai sur la théologie politique au Moyen Âge*, trad. Jean-Philippe et Nicole Genet, Paris, Gallimard, 1989 [1957]; Stanis Perez, *Le corps du roi*, Paris, Perrin, 2018.

³⁵ Georges Vigarello, *Le Corps redressé*, Paris, Éditions du Félin, 2018.

régime de Vichy ne revendique pas explicitement cette dualité, les enfants l'ont intériorisée et en brosent le portrait.

L'exode à corps perdu

Le processus de deuil des conjoints survivants (1940-1946)

LUCIE MAILHOT

UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE, SIRICE

Résumé

Au cœur de l'exode, les civils traversent leur premier deuil, au croisement des routes, dans les villes bombardées. Mais ce deuil est souvent difficile : le cadavre est méconnaissable, il ne reste que peu de traces de l'être cher, et beaucoup ne retrouvent pas le corps du défunt, de la défunte. L'administration tente alors d'établir le nombre de victimes civiles et de les identifier afin de répondre aux nombreuses demandes des familles endeuillées et leur permettre d'enterrer leurs morts.

Mots-clés : Seconde Guerre mondiale – Veufs et veuves de guerre – Mort – Cadavres – Sépultures – France – Exode – Pensions.

Abstract

L'exode à corps perdu. The Mourning Process of Surviving Spouses (1940-1946)

In the midst of the exodus, civilians go through their first mourning period, at road crossings in bombed-out towns. But this mourning is often difficult: the corpse is unrecognizable, few traces of the loved one remain, and many do not find the body of the deceased. The authorities try to establish the number of civilian victims and to identify them, in order to respond to the many requests from bereaved families and enable them to bury their dead.

Keywords: World War II – War Widows – Death – Corpses – Burials – France – Exodus – Pensions.

Les bruits sont odieux, sauvages, énervants à l'extrême : tant le sifflement, intentionnellement accru, dont je parlais à l'instant, que la détonation par où tout le corps est secoué dans ses moelles. Cette déflagration même, brassant l'air ambiant avec une violence inouïe, impose à l'esprit une image de déchirement, que confirme trop bien le spectacle des cadavres abominablement déchiquetés et enlaidis, jusqu'à l'horreur, par les traces des gaz échappés à l'explosion. Or, l'homme, qui redoute toujours de mourir, ne supporte jamais plus mal l'idée de sa fin que s'il s'y ajoute la menace d'un écharpement total de son être physique¹[...].

On ne saurait mieux décrire le déchaînement causé par les événements de mai-juin 1940 : les bombardements saisissent les hommes et les dévorent.

La guerre violente les corps, les laisse mutilés, et certains ne sont jamais retrouvés. Elle ne s'abat plus seulement sur le corps des combattants, mais également sur le corps des civils, transformant les expériences collectives et intimes des guerres². Les civils, dont le « corps s'apparente à un front, un front

¹ Marc Bloch, *L'étrange défaite. Témoignage écrit en 1940*, Paris, Gallimard, 1990 [1946], p. 88-89.

² John Horne, « Les civils et la violence de guerre », dans Stéphane Audoin-Rouzeau et al., *La violence de guerre, 1914-1945. Approches comparées des deux conflits mondiaux*, Bruxelles, Paris, Complexe/IHTP CNRS, 2002, p. 135-150.

à anéantir³ », un « front intérieur⁴ », sont une cible majeure dès le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale.

L'épisode traumatique de l'exode français en mai et juin 1940, au cours duquel huit millions de personnes – Belges, Néerlandais, Luxembourgeois et Français – émigrent massivement vers le sud de la France pour fuir l'invasion allemande, fait vivre aux civils leurs premiers deuils⁵.

Le processus naturel du deuil est défini en 1917 par Freud comme « la réaction à la perte d'un être aimé, ou bien d'une abstraction qui lui est substituée⁶ ». Cependant, sa psychiatrisation par certains professionnels⁷ en fait une pathologie d'une durée de six mois⁸ à un an⁹. Les études s'accordent pour dire que le deuil est complexifié par le fait guerrier.

La mort en temps de guerre, subite et surtout violente, « induit un surcroît de douleur pour les proches, pour les survivants¹⁰ » d'après Stéphane Audoin-Rouzeau dans ses travaux sur le deuil de guerre. L'impréparation, l'éloignement et l'impossibilité d'accompagner le mourant puis d'accomplir les rituels du deuil intensifient la douleur, déjà vive après les épreuves que sont les séparations et le manque consécutifs à la mobilisation. Cette souffrance est décuplée par les ravages subis par les corps morts, déshumanisés, mais aussi par leur disparition. Cette absence pèse sur les vivants, les laisse dans un entre-deux où le deuil est entravé, voire empêché. Elle jette l'entourage dans l'attente du retour du disparu, et parfois pendant de longues années.

L'histoire de la mort procède originellement de deux courants historiographiques qui se développent en France dans les décennies 1960 et 1970, à savoir la démographie historique et l'histoire religieuse, toutes deux étudiées uniquement par les historiens médiévistes et modernistes. La lecture des registres paroissiaux a permis en effet l'établissement de statistiques mesurant les variations de la mortalité. Ces courbes font état des problématiques économiques et sociales de l'époque, telles que les épidémies ou la hausse du prix du blé, car la mort faisait partie du quotidien. Quant à l'histoire religieuse, des au-delà, elle tente d'approcher le rapport à la mort des

³ Maud Joly, « Corps en guerre. Imaginaires, idéologies, destructions », *Quasimodo*, n° 8-9, 2005, *Clio*, n° 30, 2009, p. 2.

⁴ Frédéric Baillelte, « Du traitement des *objectifs mous* dans *l'art de la guerre* », *Quasimodo*, n° 8, 2005, p. 28.

⁵ Éric Alary, *L'exode : un drame oublié*, Paris, Perrin, 2013 ; Aurélien d'Avout d'Auerstaedt, *La France en éclats : écrire la débâcle de 1940, d'Aragon à Claude Simon*, Bruxelles, Les impressions nouvelles, 2023.

⁶ Sigmund Freud, *Deuil et mélancolie*, Paris, Payot & Rivages, 2011 [1917], p. 45.

⁷ Marie-Frédérique Bacqué, « Comment le deuil est passé de la culture à la psychiatrie », *Soins. Psychiatrie*, vol. 43, 2022, p. 12-16.

⁸ D'après la 11^e édition de la classification internationale des maladies publiée en 2018 par l'OMS.

⁹ D'après la 5^e édition du *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux*, Association américaine de psychiatrie, 2022.

¹⁰ Stéphane Audoin-Rouzeau, « Apocalypses de la guerre », in Jean-Jacques Courtine (dir.), *Histoire des émotions. 3. De la fin du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Le Seuil, 2017, p. 296 ; Stéphane Audoin-Rouzeau, « Qu'est-ce qu'un deuil de guerre ? », *Revue historique des armées*, n° 259, 2010, En ligne : <http://journals.openedition.org/rha/6973> [mis en ligne le 6 mai 2010, consulté le 19 janvier 2023].

hommes du passé à travers leurs pratiques religieuses ou la rédaction de testaments. Ces champs historiographiques, distincts au départ, se rejoignent progressivement dans l'histoire des mentalités où sont soulevées les questions de vécu et de sensibilité face à la mort¹¹. Après la publication de monographies régionales, comme celle d'Alain Croix¹², les synthèses de Michel Vovelle et de Philippe Ariès retracent sur la longue durée l'histoire du phénomène social de la mort, entre attitudes et représentations¹³. Elles ont marqué fortement l'historiographie jusqu'aux années 2000 où de nouvelles recherches sont menées : Luc Capdevilla et Danièle Voldman analysent en 2002 la mort dans la guerre et la revue *Quasimodo* publie deux numéros spéciaux en 2005, « Corps en guerre », qui offre de nouvelles perspectives sur la corporéité de la guerre¹⁴.

La question du corps abordée à travers la matérialité du cadavre renouvelle considérablement l'histoire du rapport à la mort, au sens clinique du terme, grâce aux progrès de la médecine légale. Ainsi, au début des années 2000, les historien.nes de la médecine tels que Rafael Mandressi¹⁵, Anne Carol¹⁶ ou encore Thomas Laqueur¹⁷ prennent comme objets d'étude la dépouille et la culture qui entoure la mort.

Le patrimoine funéraire et les cimetières, dans leur matérialité objective et comme substituts apparents du corps mort, sont également de nouveaux terrains de recherche en histoire urbaine et en histoire de l'art. L'érection de près de 38 000 monuments aux morts¹⁸, mettant en scène par exemple de nombreuses veuves de guerre (fig. 1), après la Première Guerre mondiale, matérialise la douleur partagée mais muette, encadrée par des cérémonies et commémorations officielles. Lieux d'expression et de fixation du deuil, ces édifices portent le souvenir des disparus, dont le corps n'a pas été retrouvé, et leur rendent hommage.

¹¹ Jean-Claude Schmitt et al., *Autour de la mort. Annales*, Paris, Armand Colin, 1976.

¹² Alain Croix, *La Bretagne aux XVI^e et XVII^e siècles : la vie, la mort, la foi*, Paris, Maloine, 1980.

¹³ Philippe Ariès, *L'homme devant la mort*, Paris, Le Seuil, 1977, 2 t. ; Michel Vovelle, *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, Paris, Gallimard, 1983.

¹⁴ Luc Capdevilla, Danièle Voldman, *Nos morts : les sociétés occidentales face aux tués de la guerre (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Payot, 2002 ; *Idem*, « Les dépouilles de l'ennemi entre hommage et outrage », *Quasimodo*, n° 9, 2005, p. 53-74.

¹⁵ Rafael Mandressi, *Le regard de l'anatomiste : dissections et invention du corps en Occident*, Paris, Le Seuil, 2003.

¹⁶ Anne Carol, *Les médecins et la mort : XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Aubier, 2004 ; *Idem*, « Débâcles corporelles : face à la maladie et la mort », in Jean-Jacques Courtine (dir.), *Histoire des émotions*, Paris, Le Seuil, 2017, t. 3, p. 372-396.

¹⁷ Thomas Walter Laqueur, *Le travail des morts : une histoire culturelle des dépouilles mortelles*, Paris, Gallimard, 2018 [2015].

¹⁸ Antoine Prost, « Les monuments aux morts », in Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, t. 1. *La République*, Paris, Gallimard, 1997, p. 199-223.



Fig. 1 : Exemple de statue d'une veuve de la Grande Guerre. Monument réalisé par Raoul Mabru et inauguré le 26 avril 1925 à Royat (Puy-de-Dôme). Photo de l'autrice.

Derrière les manifestations du deuil collectif est occulté le deuil intime de guerre, conceptualisé par les historien.ne.s de la Grande Guerre¹⁹. Cependant l'histoire de la perte ne peut s'appréhender sans analyser l'évolution de la notion de deuil en sociologie, psychiatrie, psychanalyse, psychologie, anthropologie ou philosophie. On peut citer, en anthropologie, *Les rites de mort*²⁰, en sociologie, *Ni pleurs ni couronnes*²¹ ou, en philosophie, *La mort dissoute*²².

C'est au fil des demandes de pension des veufs et veuves de victimes des bombardements durant l'exode que se lit l'inquiétude quant à la dépouille de l'être aimé : état du corps au moment du décès, lieu de la mort, de la sépulture, identification du corps, transfert vers le caveau familial, etc.²³. Mais pour pouvoir octroyer le droit à pension, le corps est tout d'abord indispensable à l'administration pour établir un acte de décès et mener l'enquête établissant la

¹⁹ Annette Becker, Stéphane Audoin-Rouzeau, *14-18, retrouver la guerre*, Paris, Gallimard, 2003 ; Stéphane Audoin-Rouzeau, « Corps perdus, corps retrouvés. Trois exemples de deuils de guerre », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, vol. 55, 2000/1, p. 47-71 ; Stéphanie Petit, *Les veuves de la Grande Guerre : d'éternelles endeuillées ?* Paris, Éditions du Cygne, 2007 ; Peggy Bette, *Veuves françaises de la Grande Guerre. Itinéraires et combats*, Bruxelles, Peter Lang, 2017.

²⁰ Louis-Vincent Thomas, *Rites de mort : pour la paix des vivants*, Paris, Fayard, 1985.

²¹ Geoffrey Gorer, *Ni pleurs ni couronnes*, Paris, EPEL, 1995 [1965].

²² Alain Brossat, Jean-Louis Déotte (dir.), *La mort dissoute. Disparition et spectralité*, Paris, L'Harmattan, 2002.

²³ Dossiers du fonds des pensions du service des victimes civiles de la guerre conservés à la Division des archives des victimes des conflits contemporains (DAVCC) du SHD de Caen.

cause du décès comme étant la conséquence de la guerre. En effet, la loi du 24 juin 1919 relative aux victimes civiles, reconduite par la loi du 26 juillet 1941, prévoit le droit à pension pour la veuve dont l'époux est décédé d'un fait de guerre. Dépourvues de la présomption d'origine contrairement aux victimes militaires, les victimes civiles doivent entreprendre de lourdes démarches administratives qui comprennent, d'une part, une enquête administrative constatant notamment le lien marital, la non-séparation des corps, le décès du mari et ses circonstances, et, d'autre part, une enquête médicale établissant le lien entre le décès et la guerre.

Malgré leur nature strictement administrative, ces sources offrent un accès à des demandes personnelles, comme la restitution du corps, souvent refusées ou laissées sans suite au début de la guerre. Elles donnent la mesure du temps du deuil : les familles, figées dans leur douleur, mettent souvent longtemps à écrire aux administrations.

L'exode est donc un temps particulier de la mort.

Elle doit être matérialisée pour les survivants : physiquement, on recherche sa trace – les corps abandonnés sur les routes – ; administrativement, l'État doit la certifier ; enfin symboliquement – objets appartenant à la victime, souvenirs de témoins, etc. –, si tout corps a disparu.

La mort sur les routes de l'exode

En mai et juin 1940, les soldats tout comme les autorités politiques et administratives se replient lors de la débâcle militaire qui met fin à la bataille de France, abandonnant à leur sort les populations bouleversées. Les maires ordonnent dans la panique l'évacuation de leurs villes – un départ non programmé contrairement à celui des civils de l'Est à l'automne 1939. Cette migration massive sans précédent sur des routes chaotiques, bondées, mais surtout bombardées et mitraillées par les *stukas* allemands, traumatise les exilés dont la plupart voient leur foyer sinistré²⁴. La toute première scène de *Jeux interdits* de René Clément (1952) porte la mémoire de ces convois encombrés et des familles décimées. Les pertes sont lourdes : près de 22 000 victimes civiles et 76 000 victimes militaires sont comptabilisées pour 1940 d'après les travaux récents²⁵.

M. et Mme A sont un exemple de ces victimes. Respectivement négociant et vendeuse, ils sont pris dans la déferlante des départs hors de la capitale occupée dans les jours qui précèdent le 14 juin 1940, et rejoignent les colonnes de réfugiés qui se dirigent vers le sud de la France. Accompagné d'un jeune artisan, le couple est en route pour Gençay, un carrefour commercial, et passe

²⁴ Hervé Guillemain, « La psychose est-elle le fruit de l'Histoire ? À propos de la crise de septembre 1938 et de l'exode de mai-juin 1940 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 257, 2015/1, p. 37-52.

²⁵ Jean-Luc Leleu et al., *La France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Fayard, Ministère de la Défense, 2010, p. 263 ; Olivier Wieviorka et al., *La France en chiffres : de 1870 à nos jours*, Paris, Perrin, 2015, p. 609.

par Vivonne (Vienne) le 21 juin 1940, à la veille de la signature de l'armistice. Ce jour-là la ville de Vivonne est bombardée par un *stuka* allemand, « bombardier en piqué », et le mari de Mme A meurt, touché par des balles de mitrailleuse et des éclats de bombe ; Mme A se retrouve alors veuve à 54 ans. Ce drame survient alors qu'elle n'est pas avec son époux qu'elle ne revoit « ni mort, ni vivant », écrit-elle dans une lettre, comme si elle mettait en doute sa mort. C'est ce qu'elle explique à la gendarmerie de la Seine à son retour d'exode :

Ne me trouvant pas avec lui lors de son décès je ne puis fournir plus de précisions sur son décès. J'ai appris celui-ci deux heures plus tard à la mairie de Vivonne. Mon mari a été enterré dans un champ sis sur le territoire de la commune de Vivonne²⁶.

Elle ne connaît donc ni les souffrances endurées par son mari ni les circonstances de sa mort ; elle a besoin de ces informations sans lesquelles il lui est impossible d'admettre son décès. Des témoins lui viennent en aide. Le jeune artisan qui les accompagne rapporte que, une heure après le bombardement, il trouve M. A qui « gisait inanimé, avec une jambe enlevée et la moitié de la figure arrachée près de l'arbre où il s'était abrité ». L'état du corps, disloqué et déchiqueté, explique peut-être la raison pour laquelle la veuve de M. A a été mise à l'écart du corps, parce que méconnaissable, altéré par deux jours et demi passés au bord de la route.

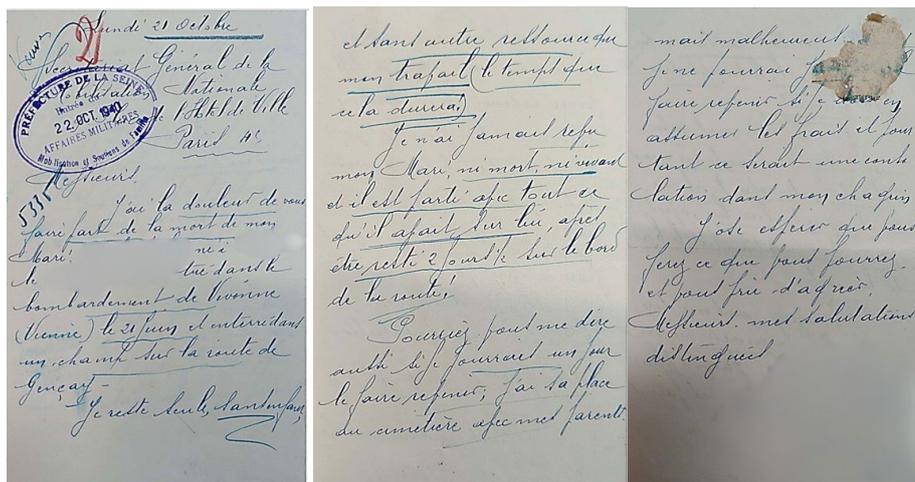


Fig. II : Lettre de Madame A à la préfecture de la Seine. SHD Caen, DAVCC, série 4C, dossier 573. © SHD Caen. Les noms et adresses des personnes ont été supprimés.

La lettre qu'elle envoie à l'administration militaire quatre mois après le drame (fig. II) témoigne de sa souffrance exacerbée par l'absence de soin rituel à la dépouille : le corps, démembré, meurtri par la brutalité du bombardement, est abandonné au bord de la route, exposé à la putréfaction. Malgré l'horreur et l'obscénité, le cadavre, matière sans vie, détient toujours un caractère sacré, d'humanité viscérale. Les manquements à l'égard du corps du défunt sont une transgression, une offense réprouvée depuis l'Antiquité et font basculer les sociétés en guerre dans un nouveau paradigme social.

²⁶ SHD Caen, DAVCC, série 4C, dossier 573.

Mme A n'emploie pas d'ailleurs le terme de cadavre, qu'elle n'a pas vu, mais parle de son mari parti comme s'il était encore vivant. Le sociologue David Le Breton explique que « la notion de cadavre marque une transformation radicale du statut de la personne, son passage de la vie à trépas. Vivante, elle est corps, morte elle devient cadavre²⁷ ». Après l'état de choc consécutif à la mort, la veuve est désarmée, saisie de « sidération²⁸ ». Elle livre ses tourments à l'administration dont la fonction n'est pourtant pas de consoler. Ce décalage trahit le désarroi de la veuve qui, dans sa lettre, mobilise les mots de la douleur. La rhétorique de la souffrance exprimée dans cette supplique met en évidence quatre stratégies théorisées par Didier Fassin²⁹ : la nécessité – liée à la fois au préjudice économique après la perte du soutien et chef de famille, à l'impossibilité d'assumer les frais d'obsèques et au contexte économique –, la compassion – suscitée par le partage de son malheur, l'expression de son chagrin et de sa solitude, l'espoir qu'elle place en l'administration –, la justice – requise pour la réparation du tort causé au corps – et enfin le mérite – puisqu'elle continue son activité professionnelle de vendeuse.

Certains couples s'enfuient ensemble lorsque l'alerte d'évacuation est donnée et la mort peut toucher uniquement l'un d'eux tandis qu'ils se trouvent côte à côte, parfois dans les bras l'un de l'autre. Le 13 juin 1940, M. G, sa femme, sa tante et sa sœur se fondent dans la masse des civils et militaires qui prennent le train de Massy Palaiseau (Seine et Oise) afin de rejoindre leur famille à Orléans. Le train est attaqué à la bombe et à la torpille par trois avions ; Mme G, assise aux côtés de son mari dans le compartiment, est atteinte par un éclat au sein droit, provoquant une hémorragie à laquelle « elle a succombé environ vingt minutes après sans qu'il soit possible de lui porter secours », explique son mari aux gendarmes³⁰. Sa position de témoin direct a fait naître en lui un sentiment d'impuissance : il ne peut qu'assister à l'agonie de sa femme et à sa mort. Rongé par la culpabilité, l'endeuillé éprouve alors déchirement et honte de celui qui a survécu, à savoir le « syndrome du survivant³¹ ». Un an après le décès de son épouse, M. G s'adresse à l'administration, encore dévasté : « j'ai eu la grande douleur de perdre ma bien chère épouse à mes côtés³² » (fig. III). Il exprime non seulement son chagrin mais aussi son incapacité à faire son deuil, et surtout son sentiment d'être responsable de la mort de son épouse. En s'adressant à l'administration, il diffère la prise de conscience de la perte, et s'abandonne tout entier dans des démarches sur lesquelles il a prise : suivre les

²⁷ David Le Breton, « Liminalités du cadavre : quelques réflexions anthropologiques », *Corps*, vol. 11, 2013/1, p. 35-44.

²⁸ Yves Philippin, « Deuil normal, deuil pathologique et prévention en milieu clinique », *InfoKara*, vol. 21, 2006/4, p. 163-166.

²⁹ Didier Fassin, « La supplique. Stratégies rhétoriques et constructions identitaires dans les demandes d'aide d'urgence. », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, vol. 55, 2000/5, p. 955-981.

³⁰ SHD Caen, DAVCC, série 4C, dossier 2899.

³¹ M. Porot, A. Couadau, M. Plénat, « Le syndrome de culpabilité du survivant », *Annales médico-psychologiques*, vol. 143, 1985/3, p. 256-262.

³² SHD Caen, DAVCC, série 4C, dossier 2899.

dernières volontés de sa femme et exiger un remboursement sur des frais de transfert et d'inhumation qu'il a engagé.

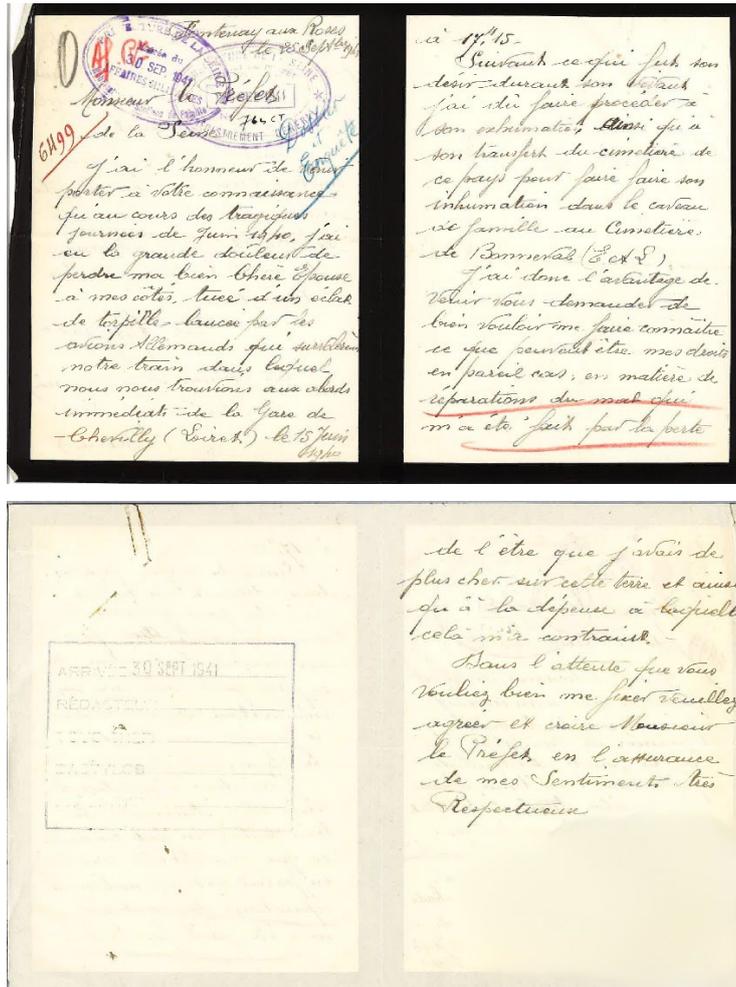


Fig. III : Lettre de Monsieur G à la préfecture de la Seine.

SHD Caen, DAVCC, série 4C, dossier 2854. © SHD Caen. Les noms et adresses des personnes ont été supprimés.

Les demandes de M. G resteront cependant lettre morte. La discrimination à l'égard des veufs exclus du droit à pension atteste du manque de reconnaissance à l'égard de leur désarroi. Cette indifférence administrative décuple le sentiment d'abandon et de solitude des veufs alors que les hommes endeuillés sont davantage déprimés que les femmes d'après l'enquête menée en 1974 par Ira O. Glick³³. L'emploi du « papier chagrin » aux marges noires et du lexique de l'affection dans l'évocation de ce qu'il décrit comme « la perte de l'être que j'avais de plus cher sur cette terre » témoigne de l'amour et de la sensibilité de M. G, dont la société de l'époque attend pourtant dans ce domaine, en tant qu'homme, une pudeur. Cette injonction au refoulement participe de la difficulté pour M. G d'amorcer son travail de deuil ainsi mis sous silence, mis sous scellés.

³³ Ira O. Glick et al., *The First Year of Bereavement*, New York, John Wiley & Sons, 1974. Étude citée par Marie-Frédérique Bacqué, *Deuil et santé*, Paris, Odile Jacob, 1997, p. 62.

Ces deux archives ne sont pas de simples formulaires bureaucratiques, ils exposent des corps ravagés, déchiquetés par des armes meurtrières, dont les dommages causés dépassent ce que les sociétés pouvaient imaginer. Les corps sont souvent réduits à l'état de débris, sans forme humaine, perdant ainsi leur individualité. Ils nous renseignent aussi sur les sensibilités collectives, les réactions à la brutalisation et les seuils du tolérable. Dans un contexte de mort de masse, les individus sont submergés par un sentiment de « perte d'identité³⁴ », d'irréalité.

Les trajectoires du corps

Le corps, même sans vie, incarne la personne aimée tout au long de son accompagnement vers le monde des morts. Le changement de statut, à savoir « le passage du mort au défunt³⁵ », est rendu possible par les rites de passage tels que les rites funéraires et leur « dimension performative³⁶ » structurante et apaisante pour les vivants. Le philosophe Bernard Andrieu explique en effet que l'angoisse de la mort paralyse le deuil « si le maintien de l'image du corps réel n'est pas converti en attitudes et croyances religieuses, cultes des morts, totémisation par le soutien du groupe social³⁷. » L'anthropologue Louis-Vincent Thomas distingue quatre étapes rituelles : l'oblation, la séparation, l'intégration et la commémoration³⁸. Ces pratiques structurent la norme funéraire mise en place après ce que l'historien Régis Bertrand nomme la « transition funéraire³⁹ », à savoir le bouleversement du rapport entre les vivants et les morts survenu au cours des XVIII^e et XIX^e siècles, caractérisé par le souci de la mort individuelle, de la conservation du corps et du repos au cimetière. Or, en temps de guerre, ces coutumes sont entravées : il est souvent difficile de voir et d'identifier le corps, de faire constater le décès par la médecine légale et de régulariser l'état civil. Les demandes de réparation prennent néanmoins pleine part au processus de deuil. Engager ce travail de deuil, c'est d'abord se confronter à l'objectivation des faits qu'est l'« épreuve de réalité⁴⁰ ».

L'enquête administrative détermine les circonstances du trépas, elle est essentielle pour conforter la version des endeuillés ou pallier leur ignorance s'ils étaient absents au moment des faits. C'est le cas de Mme A pour qui la déclaration des témoins répond à son besoin de savoir, amorce du souvenir. Pourtant ce récit qui contribue à l'historicisation de ses derniers instants sous la forme d'acte officiel reste factuel, s'attache uniquement à l'enchaînement des événements, à l'évidence. La mort de l'autre, à distance dans le temps,

³⁴ Éric Alary, *L'exode : un drame oublié*, op. cit., p. 10.

³⁵ Arnold Van Gennep, *Les rites de passage*, Paris, A. et J. Picard, 1981, p. 288 ; Éric Crubézy, *Aux origines des rites funéraires. Voir, cacher, sacrifier*, Paris, Odile Jacob, 2019.

³⁶ David Le Breton, « Liminalités du cadavre : quelques réflexions anthropologiques », op. cit., p. 35-44.

³⁷ Bernard Andrieu, « Mort », in Bernard Andrieu (dir.), *Dictionnaire du corps en sciences humaines et sociales*, Paris, CNRS Éditions, 2006, p. 325-326.

³⁸ Louis-Vincent Thomas, *Rites de mort. Pour la paix des vivants*, Paris, Fayard, 1986.

³⁹ Régis Bertrand, *Mort et Mémoire. Provence, XVIII^e-XX^e siècles. Une approche d'historien*, Marseille, La Thune, 2011.

⁴⁰ Laurie Laufer, « Préface » in Sigmund Freud, *Deuil et mélancolie*, op. cit., p. 27.

racontée devant une veuve éplorée, est bien souvent édulcorée, reconstruite. Comment croire des témoins pris sous le feu des bombardements, aveuglés par les fumées des incendies ?

C'est l'adjoint au maire qui procède à l'identification du corps, lui redonne son humanité : « Aussitôt le départ des avions, j'ai pris son argent et ses papiers, et il a été amené à la Mairie quelque temps après, puis enterré à Jorigny Cne. de Vivonne, où se trouvent de nombreuses personnes, victimes de ces bombardements. » Le corps a été transporté jusqu'à la mairie pour constater médicalement la mort et établir le bulletin de décès délivré le 26 juin 1940 avec la mention « tué par le bombardement d'avion », nécessaire pour la reconnaissance du fait de guerre. En cas d'incertitudes sur les circonstances de la mort, les récits des témoins font foi et le service d'état civil peut être amené à établir un procès-verbal d'identification. En l'absence de restes de corps, en particulier la dentition qui permet une authentification, des objets comme des alliances, des carnets, etc. peuvent être restitués à la famille. La logistique des corps en temps de guerre, souvent exposés dans des lieux non funéraires pour leur reconnaissance, creuse l'écart par rapport à la norme funéraire⁴¹.

Ensuite, les corps des victimes de ce bombardement sont inhumés sur place, provisoirement, dans l'attente des exhumations ultérieures pour leurs transferts en caveau familial ou dans l'un des cimetières communaux. Ainsi M. G, quatre mois après l'inhumation de son épouse à Chevilly, lieu du bombardement, fait l'acquisition d'une concession dans le caveau familial du cimetière de Bonneval (Eure-et-Loir) où elle est inhumée en avril 1941, pour une durée perpétuelle. Les contours du deuil sont matériels, « la sépulture [...] rend pensable la disparition du défunt⁴² ». La sépulture, comme métonymie du corps, permet enfin le recueillement, afin de « fixer leur chagrin sur un support se substituant progressivement au corps du disparu⁴³ ». Ces cas ne sont pourtant pas la règle : bien souvent, les victimes – corps démembrés, sans visage, anonymes – sont jetées pêle-mêle dans des fosses communes et enterrés sans cérémonie. Ce nouvel outrage exhume au lieu d'enfouir les traces de la violence.

Les victimes civiles sans mention « mort pour la France » ne sont pas prévues dans la législation relative au rapatriement des corps des tués de la guerre au début du second conflit mondial. Ce n'est que progressivement que la loi s'adapte et s'élargit aux différentes catégories de victimes.

⁴¹ Anne Carol, Isabelle Renaudet (dir.), *Des morts qui dérogent : à l'écart des normes funéraires : XIX^e-XX^e siècles*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2023 ; Gaëlle Clavandier, *La mort collective : pour une sociologie des catastrophes*, Paris, CNRS Éditions, 2004.

⁴² David Le Breton, « Liminalités du cadavre : quelques réflexions anthropologiques », *op. cit.*, p. 35-44.

⁴³ Marie-Frédérique Bacqué, *Le deuil à vivre*, Paris, Odile Jacob, 1992, p. 108.

Conformément aux dispositions sur la restitution des corps des victimes de la guerre qui datent de la Grande Guerre, le transfert des dépouilles militaires se fait aux frais de l'État, afin de contrer toute entreprise clandestine.

En 1940 est appliquée la loi du 29 décembre 1915 qui donne droit à la sépulture perpétuelle, aux frais de l'État, aux militaires « morts pour la France pendant la guerre » et qui définit le principe de la tombe individuelle aux côtés des carrés militaires. Toutefois de 1914 à 1920 il est interdit de transférer les corps des soldats tombés sur le champ de bataille, décision acceptée dans un premier temps, mise en doute dans un second temps, lorsque la question de l'attribution du corps aux familles et non à l'État se pose. Ainsi, la loi de finances du 31 juillet 1920 accorde aux familles qui en feraient la demande l'autorisation de transférer, aux frais de l'État, les dépouilles des « morts pour la France », qui ont droit, dès 1921, à une concession perpétuelle et gratuite. Les civils « morts pour la France » bénéficient des mêmes droits avec la loi du 28 février 1922, et ce jusqu'en 1948 où leur application se limite aux seuls résistants⁴⁴. La gestion des transferts est confiée à des entreprises privées avant d'être prise en charge exclusivement par l'État en 1925.

À partir de 1943, la législation évolue en faveur des civils. L'exonération des taxes est alors accordée aux familles des victimes de bombardement en cas de volonté d'inhumation en caveau de famille tout en maintenant le principe de la concession à perpétuité. Les ayants droit peuvent également prétendre à la somme forfaitaire de 1 000 francs, fixée par l'ordonnance du 6 mai 1943 pour le transfert des cadavres⁴⁵. Le 3 septembre 1945, l'indemnité est augmentée jusqu'à 2 000 francs pour un militaire et 3 000 francs pour le corps d'un civil. Cependant cette mesure n'est pas appliquée immédiatement car la fin de la guerre voit les demandes exploser, si bien que les restitutions sont interdites provisoirement à partir du 20 janvier 1945 jusqu'à fin 1946, pour des raisons logistiques et financières mais aussi égalitaires⁴⁶. Enfin, la loi du 16 octobre 1946, relative au transfert à titre gratuit et à la restitution aux familles des corps des anciens combattants et victimes de la guerre, lève l'interdiction des exhumations et des transferts.

Le service central de l'état civil, des successions et des sépultures militaires au sein du Secrétariat général des Anciens Combattants joue le rôle d'intermédiaire avec les administrations locales dans le cadre des recherches de corps. Puis le 26 janvier 1946, au moment de la création du ministère des Anciens Combattants et Victimes de guerre, la Direction du contentieux de l'état civil et des recherches, service des sépultures militaires⁴⁷, prend le relais

⁴⁴ Luc Capdevila, Danièle Voldman, *Nos morts : les sociétés occidentales face aux tués de la guerre (XIX^e-XX^e siècles)*, op. cit., p. 102.

⁴⁵ SHD Caen, DAVCC, série 4C, dossier 573.

⁴⁶ Jean-Marc Dreyfus, « Remettre les corps en place à la Libération : exhumations, identifications et transferts après 1944 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 285, 2022/1, p. 129-147.

⁴⁷ Cette nouvelle direction résulte de la réorganisation administrative du ministère des Anciens Combattants et Victimes de guerre, voir AN, F/9/3715, Organisation du ministère des Anciens

en lien avec les différentes missions de recherche, le Comité international de la Croix-Rouge ou l'Agence centrale des prisonniers de guerre.

Les disparitions

Mais qu'en est-il quand n'est pas retrouvé le corps ? Parfois les recherches restent infructueuses et le ministre des Anciens Combattants et Victimes de guerre notifie à la famille, par l'intermédiaire des maires, un avis de disparition. En effet, la guerre compte aussi un grand nombre de portés disparus, non identifiés, ensevelis sous les décombres à la suite des bombardements. Les procédures sont longues et interrompent la mise en œuvre des réparations aux victimes. Afin de régulariser l'état civil et prétendre à une pension, la veuve peut demander au Procureur de la République un jugement déclaratif d'absence en application de la loi du 22 septembre 1942 promulguée par le régime de Vichy, puis, cinq ans après la disparition, un jugement déclaratif de décès en application de l'ordonnance d'Alger du 5 avril 1944⁴⁸, par laquelle le Comité français de la Libération nationale valide et complète la loi précédente.

Certaines victimes sont reconnues bien après leur disparition, tels des « disparus temporaires ». Le mari de Mme J, surpris par le bombardement du 8 juin 1940 à Vernon (Eure) alors qu'il était parti faire les courses, n'est pas rentré à la maison ce jour-là. Aucun témoin n'était présent, le corps de son mari n'a pas été trouvé : « jusqu'à présent son identification n'avait pu avoir lieu parce que l'on ne savait pas ce que son corps était devenu⁴⁹ ». La ville a brûlé pendant dix jours. Le centre-ville, et notamment l'immeuble de Mme J, est entièrement détruit (fig. IV). Sinistrée, la veuve quitte Vernon pour se réfugier chez ses parents. Ce n'est qu'un an plus tard, lors de l'exhumation des fosses communes du cimetière communal dans le but de reconnaître une autre victime que M. J est reconnu malgré son état – blessé à la tête et les deux jambes sectionnées, malmené par une inhumation provisoire sur la place du Vieux René – à l'endroit où on l'a retrouvé –, suivi d'une nouvelle six semaines plus tard dans la fosse commune du cimetière communal. À chaque fois, on le désigne comme « inconnu » sur la stèle. Alors qu'on le croyait disparu, le signalement fait par son épouse auprès de la concierge du cimetière a permis de l'identifier grâce à ses vêtements et à ses fausses dents.

Combattants, 1946-1947.

⁴⁸ Ordonnance d'Alger du 4 avril 1944 relative aux marins, militaires, marins du commerce et civils disparus pendant la durée des hostilités.

⁴⁹ Déclaration d'identification de Mme J du 13 mai 1941 au commissariat de Police de Vernon, SHD Caen, DAVCC, série 4C, dossier 678.



Fig. IV : Le Marteau d'or à Vernon en septembre 1940 après le bombardement du 8 juin 1940.

Collection Caner, archives municipales de Vernon. © archives municipales de Vernon.

Certaines veuves ne retrouvent cependant jamais leur époux, et ces disparitions interdisent tout ancrage physique pour se recueillir, pour imaginer des rituels⁵⁰. Après le bombardement de Chablis (Yonne) du 15 juin 1940, Mme M. et d'autres femmes partent à la recherche de leur époux :

Après avoir demandé à plusieurs personnes et ne voyant pas mon mari, je suis revenue chez moi. Plusieurs fois ce même jour, je suis allée dans le pays demandant aux personnes, retirant des cadavres des maisons écroulées, si elles n'avaient pas découvert mon mari. À chaque fois je n'obtenais aucun renseignement⁵¹.

D'après les témoins l'ayant aperçu pour la dernière fois, le corps de M. M. se trouvait à proximité de la boulangerie et d'une voiture en feu, on en déduit qu'il aurait été carbonisé. Sa veuve, face à l'absence, au vide, réincarne l'existence de son mari par la parole, en se remémorant la dernière fois qu'elle l'a vu, leur dernier échange, le départ qu'ils projetaient.

Quant à Mme B, 14 juin 1940 à Toucy (Yonne), on ne retrouve aucune trace de son mari, de sa fille et de deux de ses enfants réfugiés dans une maison. Il n'y a pas eu de témoin, la seule indication de leur décès est la phalange et l'alliance de sa fille, sur laquelle sont gravées les initiales des jeunes mariés et la date de leur mariage⁵², elles sont retrouvées lors du déblaiement le 8 décembre 1940 parmi les ruines de la maison.

Ainsi, les dernières traces matérielles, précieusement conservées par les veuves, font office de reliques, d'objets transitionnels, liens charnels avec le corps du défunt. Comment faire face à la disparition traumatique ? La

⁵⁰ Soraya Laribi, « La disparition forcée : répercussions psychologiques et deuil traumatique », *Études sur la mort*, vol. 156, 2021/2, p. 109-123.

⁵¹ SHD Caen, DAVCC, série 4C, dossier 738.

⁵² SHD Caen, DAVCC, série 4C, dossier 2452.

disparition n'efface pas seulement le mort, « elle cherche à effacer l'existence même des individus⁵³ » – elle est une seconde mort. L'endeuillée, en proie à des hallucinations, reste tourmentée par une errance fantomatique. Laurie Laufer approfondit la réflexion autour de la disparition : « Un mort sans sépulture est-il un mort ? Un disparu est-il un mort ? La disparition d'un corps lors de massacre de guerre pose la question de l'historisation de la mort au sens philosophique d'intégration psychique⁵⁴. » Comment dès lors accepter ce vide, cette inexistence :

Le cri et le foudroiement, telles sont les traces qui restent du mort. Comment faire le deuil d'une ombre ? Comment vivre l'expérience de deuil d'un cri de douleur, d'un corps qui disparaît, qui a disparu ? Quel corps la vie psychique peut-elle accueillir pour créer un lieu de sépulture au mort ? [...] La violence de la guerre a dans sa furie, dans sa sauvagerie, fait disparaître jusqu'à la trace même des morts⁵⁵.

Il s'agit selon Laurie Laufer d'ériger une « sépulture psychique » qui, au lieu d'être un corps, est une parole, un rêve ou tout simplement la mémoire. Mais le vide laisse aussi des blessures presque physiques ; le corps des veuves porte en lui les stigmates de la disparition, ces femmes qui se jettent à corps perdu dans des fouilles interminables, retournant la terre à la quête d'un petit bout d'elles-mêmes⁵⁶.

L'exode bouleverse le rapport à la mort des civils : les personnes sont fauchées alors qu'elles traversent des lieux étrangers, loin de chez elles, déracinées ; elles n'ont pas succombé au bombardement de leur ville, aux côtés de proches, dans leur environnement familial. Les corps, les rites et les deuils sont ainsi malmenés, voire confisqués.

Le nombre de victimes civiles est tel que l'État ne peut faire face à tous ces enterrements, et nombreux sombrent dans l'oubli. La mère patrie n'oublie pas en revanche les militaires : elle veille ses « morts au champ d'honneur », leur dédie un espace réservé au cimetière, entretient leur mémoire et fait corps avec eux.

⁵³ Martine Lefevre-Déotte, « La mort dissoute. Un cas : l'Argentine », *Quasimodo*, n° 9, 2006, p. 99.

⁵⁴ Laurie Laufer, « Quand le lieu de sépulture est un reste du disparu », *Champ psychosomatique*, vol.28, 2002/4, p. 113.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 113-127.

⁵⁶ *Ibid.*

« Corps-carnets » :

Précautions pour lire les tatouages de femmes comme des récits de soi (France, 1881-1950)

JEANNE BARNICAUD

UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE, CENTRE D'HISTOIRE DU XIX^e SIÈCLE

Résumé

Dans l'anthropologie criminelle du XIX^e siècle, les tatouages sont vus comme des inscriptions quasi autobiographiques. Cet article vise à déterminer l'intérêt et les limites épistémologiques de cette affirmation. L'analyse des spécificités du tatouage comme trace écrite est menée à partir du dépouillement de registres et de demandes qui ont listé les « marques particulières » sur les corps de femmes. Raturé, exposé, interprété, le corps est à la fois un carnet, une banderole et une surface vulnérable.

Mots-clés : Tatouage – Genre – Autobiographie – Corps.

Abstract

The Body as a Notebook. Considerations on Reading Women's Tattoos as Autobiographical Narratives (France, 1881-1950)

19th Century criminal anthropology has defined tattoos as near-autobiographical inscriptions. This article aims at studying the epistemological strength and limitations of this idea. It sheds light on the specificities of tattoos as pieces of writing, through the analysis of registers and forms where the "distinguishing features" of women's bodies have been systematically written down. Bodies are crossed-out, exposed and interpreted through tattooing, and emerge both as notebooks, banners, and sensitive surfaces.

Keywords: Tattooing – Gender – Autobiography – Body.

En 2004, Philippe Artières publiait, en introduction d'une anthologie de textes du XIX^e siècle sur le tatouage, un essai dans lequel il définissait la notion de « corps-carnets ». Les tatoué.e.s seraient pour l'essentiel des anonymes de l'histoire qui auraient « pris soin » d'écrire leur vie à même la peau. Leurs tatouages alors déchiffrables produiraient un récit de soi ; ces tatoué.e.s seraient au « degré zéro de l'autobiographie¹ ». Provocante mais stimulante, cette assertion traverse l'anthropologie criminelle du XIX^e siècle. Plusieurs médecins, dont Alexandre Lacassagne², ont eu à cœur de prélever de grands ensembles de tatouages pour les lire comme des « cicatrices parlantes³ ». Aujourd'hui encore, cette interprétation est vivace dans certains champs de l'archéo-anthropologie, qui voient dans le tatouage la concrétisation de la métaphore du « corps-document⁴ ». Cette analyse a

¹ Philippe Artières, *À fleur de peau. Médecins, tatouages et tatoués*, Paris, Allia, 2004, p. 7.

² Alexandre Lacassagne, *Les tatouages. Étude anthropologique et médico-légale*, Paris, J.-B. Baillière et fils, 1881.

³ Étienne Martin, Alexandre Lacassagne, « Tatouage », *Précis de médecine légale (3^e édition, entièrement refondue, avec 121 figures originales)*, Paris, Masson et Cie, 1921, p. 106.

⁴ Martin J. Smith, A. Starkie, R. Slater, H. Manley, « A Life Less Ordinary: Analysis of the

pourtant peu cours dans l'histoire du tatouage. En raison de la rareté des sources permettant d'accéder directement au corps des individus⁵, les historiens se sont surtout intéressés au regard porté sur le tatouage, et éventuellement à quelques cas exceptionnels car fortement médiatisés⁶.

Ce travail de thèse sur les pratiques et imaginaires du tatouage chez les femmes en France au XIX^e et au XX^e siècles se fonde sur un ensemble de sources qui permettent de reconstituer des séries relativement longues sur les signes particuliers des individus. Parmi ces sources, les registres d'écrou de prisons servent à construire des bases de données de tatouages à partir de descriptions écrites de ces marques corporelles. Les registres d'écrou contiennent également des indications d'état civil, qui permettent de croiser tatouages et éléments du parcours biographique. Il devient dès lors possible de réexaminer et de nuancer cette notion de corps-carnet : les corps sont-ils de simples supports passifs pour des inscriptions autobiographiques ? Quelles précautions s'appliquent à la lecture des traces de ces corps ?

Cette analyse porte, ici, uniquement sur des femmes. Souvent absentes des études sur le tatouage, elles sont moins nombreuses et généralement moins tatouées. Cette spécificité est ici précieuse pour analyser en creux le phénomène du tatouage : puisque les femmes tatouées sont exclues des lieux dans lesquels le tatouage a notoirement été l'expression d'un « esprit de corps⁷ » (marine, établissements pénitentiaires de l'armée en Afrique du Nord, etc.), elles dévoilent « à fleur de peau » leur histoire, leur quotidien. Le tatouage offre également une perspective nouvelle sur le vécu de femmes détenues et de femmes issues de milieux défavorisés, souvent retenues dans les « silences de l'histoire⁸ ».

Des hiéroglyphes sur des corps

Trois familles d'écritures

Dans l'ensemble des prisons pour femmes de l'ancien département de la Seine⁹ entre 1881 et 1950, 1 451 entrées de registres d'écrou mentionnent un total de 1 338 tatouages différents sur 881 femmes : ils serviront ici

Uniquely Preserved Tattooed Dermal Remains of an Individual from 19th Century France », *Archaeological and Anthropological Sciences*, vol. 13, 2021/55.

⁵ Jeanne Barnicaud, « Tatouages disparus. Étudier des images grâce à leur description dans les registres d'écrou des prisons de femmes (1881-1964) », *Page 19*, n° 11, 2022, p. 65-88.

⁶ Voir par exemple Margot Mifflin, *The Blue Tattoo. The Life of Olive Oatman*, Lincoln, University of Nebraska Press, 2011 ; Christophe Granger, *Joseph Kabris ou les possibilités d'une vie. 1780-1822*, Paris, Anamosa, 2020 ; Matt Lodder, *Painted People. Humanity in 21 Tattoos*, London, William Collins, 2022. Le travail de Zoe Alker et Robert Shoemaker, « Convicts and the Cultural Significance of Tattooing in Nineteenth-Century Britain », *Journal of British Studies*, vol. 61, 2022/4, p. 835-862, signale cependant un renouveau récent dans l'étude du tatouage.

⁷ Cet « esprit de corps » est listé dans les « causes du tatouage » identifiées dans Charles Perrier, « Du tatouage chez les criminels », *Archives d'anthropologie criminelle*, 1897, t. 12, p. 498.

⁸ Michelle Perrot, *Les femmes ou les silences de l'Histoire*, Paris, Flammarion, 1998.

⁹ C'est-à-dire la Petite Roquette, Saint-Lazare, Nanterre et Fresnes. Leurs archives sont conservées aux Archives de Paris à Paris, aux archives départementales des Hauts-de-Seine à Nanterre, et aux archives départementales du Val-de-Marne à Créteil, dans les séries Y et W.

d'échantillon d'analyse. Dans les registres pour lesquels les signes particuliers sont relevés de façon relativement fiable, 0,10 % à 1 % des femmes sont tatouées¹⁰. Ces tatouages peuvent être répartis en trois catégories. Les tatouages écrits sont au nombre de 125, soit moins de 10 %. Ils sont ceux qui se prêtent le plus facilement à cette lecture, puisqu'ils comprennent directement des chiffres ou des lettres : déclarations, mots isolés, initiales, phrases, dates, numéros, etc. Certains contiennent des dessins simples (cœur, pensée, œil) insérés dans une phrase sous forme de rébus. Ces tatouages écrits suivent certaines conventions récurrentes : c'est notamment le cas des initiales « P. L. V. » pour « Pour La Vie¹¹ ». En revanche, puisqu'il ne s'agit que de descriptions, il est impossible de deviner le style adopté (écriture cursive, lettres bâton, etc.¹²). Cela ne compromet *a priori* pas leur lisibilité.

Plus nombreux, 153 tatouages sont des dessins. Mais il s'agit d'une autre forme d'écriture. Comme l'explique le docteur Ruysen en 1913 : « Le langage de ces brutes, c'est l'argot, l'argot qui matérialise toutes les pensées : le cœur, c'est l'amour ; le poignard, la vengeance ; la bonne étoile, la chance [...]; de là au tatouage, il n'y a qu'un pas¹³. » Il y souligne ainsi que les tatouages, comme l'argot ou encore comme les graffitis du XIX^e siècle, puisent dans un répertoire d'images connu : Alexandre Lacassagne qualifie notamment une grande part de ces signes d'« emblèmes-métaphores¹⁴ ». Ce sont les dessins suffisamment standardisés pour être décryptables. Par exemple, les pensées y sont fréquentes¹⁵ : ce motif floral, également présent dans l'iconographie des cartes postales, fonctionne par jeu de mots et signifie que l'on « pense » à une personne.

La troisième catégorie est de loin la plus importante : il s'agit des points (qu'ils soient de faux grains de beauté ou des ensembles de plusieurs, généralement réalisés entre le pouce et l'index), au nombre de 821. Là encore, journalistes et médecins spécialistes d'anthropologie criminelle

¹⁰ Ce corpus avait fait l'objet d'un premier travail intitulé : Jeanne Barnicaud, « Tatouages disparus. Étudier des images grâce à leur description dans les registres d'écrou des prisons de femmes (1881-1964) », *op. cit.* Il a ici été complété de documents qui n'avaient pas pu être consultés alors, ainsi que de diverses corrections à une base de données qui était alors encore en cours de constitution.

¹¹ « P. L. V. est une légende souvent reproduite signifiant pour la vie », précisent Albert Le Blond et Arthur Lucas, *Du tatouage chez les prostituées*, Paris, Société d'éditions scientifiques, 1899, p. 30.

¹² Ce n'est pas le cas dans d'autres registres d'écrou. À la maison centrale de Rennes, certaines descriptions de tatouages contiennent la précision « en anglaise », par exemple dans archives départementales d'Ille-et-Vilaine, Rennes, 6Y/18, *Registre d'écrou de la maison centrale de Rennes*, 1^{er} décembre 1917.

¹³ G. Ruysen, « Un cas assez curieux de tatouage », *Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*, n° 57, 1913, p. 187.

¹⁴ Alexandre Lacassagne, « Recherches sur les tatouages et principalement du tatouage chez les criminels », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, vol. 5, 1881/4, p. 301.

¹⁵ « On peut même dire que c'est presque l'unique espèce de la flore des tatoués [...]. C'est la fleur du souvenir et même de l'espérance », A. Lacassagne, *Les tatouages. Étude anthropologique et médico-légale*, *op. cit.*, p. 62. Les pensées sont aussi récurrentes dans A. Le Blond et A. Lucas, *Du tatouage chez les prostituées*, *op. cit.*

contemporains ont proposé des interprétations qu'ils jugeaient satisfaisantes. Dans les années 1900, alors que la vague Apache¹⁶ submerge Paris, les journaux fourmillent d'informations sur leur interprétation. En 1902, *Le Figaro* publie : « Toute la police le sait : cinq points en croix tatoués sur la main gauche, c'est le signe distinctif des "Apaches" !¹⁷ » Dans l'entre-deux-guerres, le criminologue lyonnais Edmond Locard témoigne de son côté de la permanence de ces codes en écrivant comment « la bande des Masques noirs aura trois points en triangle vers la queue du sourcil¹⁸ ».

Les tatouages restants sont indéchiffrables, ou ne sont pas décrits avec suffisamment de précision pour être classés. Mais, hors de ces derniers cas, nous pouvons constater que, même lorsqu'il n'est pas composé de lettres ou de chiffres, le tatouage de la fin du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e siècle est caractérisé par un fort degré de lisibilité : « Par plus d'un côté les tatouages se rapprochent encore des hiéroglyphes, si ce nom convient aux signes ou aux figures qui servent à exprimer les idées par l'écriture¹⁹ », note Alexandre Lacassagne. S'y mêlent lettres et symboles, qui composent des ensembles lisibles pour qui détient les clés nécessaires.

Le corps comme support

Le corps tatoué est dès lors entendu comme portant l'empreinte du vécu des individus. Cependant, ce « journal intime » n'est pas inscrit sur n'importe quel papier. De très nombreux tatouages de ce corpus sont réalisés sur les avant-bras, sur les mains et sur le visage. Cette récurrence est alors observée par plusieurs médecins, chez les hommes et chez les femmes²⁰. Mais, dans le cadre des registres d'écrou, la surreprésentation des bras, des mains et du visage est peut-être renforcée par un effet de source. En effet, un article sur la prison Saint-Lazare paru dans *L'illustration* en 1897 renseigne sur « les formalités de l'écrou » qui n'exigent que la « constatation sommaire des cicatrices ou autres signes particuliers²¹ ». Les femmes ne se déshabillent généralement pas lors de leur incarcération et les seuls tatouages enregistrés sont donc vraisemblablement des tatouages immédiatement visibles. Néanmoins, quelques tatouages sont situés sur la poitrine²² ou sur la jambe²³. Extrêmement rares, ils relèvent plus

¹⁶ Michelle Perrot, « Dans le Paris de la Belle Époque, les "Apaches", premières bandes de jeunes », *Jussieu*, n° 5, 2007, p. 387-405.

¹⁷ Henri Varennes, « Gazette des Tribunaux », *Le Figaro*, 8 avril 1902.

¹⁸ Archives municipales de Lyon, Lyon, 308ii/88, Edmond Locard, « L'art apache », sans date.

¹⁹ Alexandre Lacassagne, *Les tatouages. Étude anthropologique et médico-légale*, Paris, J.-B. Baillière et fils, 1881, p. 89.

²⁰ M. Legrand du Saulle, Georges Berryer, Gabriel Pouchet, « Tatouage », *Traité de médecine légale, de jurisprudence médicale et de toxicologie*, Paris, A. Delahaye, 1886, p. 1013-1015 ; Octave Guiol, *Du tatouage. Le tatouage dans la marine*, Bordeaux, Imprimerie du Midi, 1896 ; Alexandre Lacassagne, « Documents sur le tatouage », *Archives d'anthropologie criminelle*, t. 16, 1901, p. 304-305.

²¹ « La prison de Saint-Lazare », *L'illustration*, 13 février 1897.

²² Archives départementales du Val-de-Marne, Créteil, D2Y5/496, *Registre d'écrou de la maison de correction. Quartier commun. Prison de Fresnes*, 14 septembre 1929.

²³ Archives de Paris, Paris, 1443W/117, *Registre d'écrou de la maison de correction. Prison de la*

probablement d'une déclaration de la part de la détenue interrogée, mais révèlent aussi, par leur existence, un gisement de tatouages invisibles et inavoués au moment de l'écrou²⁴. La visibilité des tatouages au moment de l'écrou sous-entend par ailleurs que ces tatouages étaient également visibles au quotidien. Il s'agit d'une inscription sur le corps qui est présentée à chaque interaction sociale : le tatouage est une information qui peut être déchiffrée à tout moment. Moins journaux intimes que banderoles, ces tatouages livrent une mise en scène de soi : il s'agit « de singulariser et de rendre public²⁵ ».

Cette forte visibilité des tatouages peut également être croisée à la variété de métiers occupés par ces tatouées. Sur les 1 451 enregistrements parisiens, nous trouvons des prostituées (168), des petits métiers précaires fréquents chez les femmes du Paris populaire du XIX^e et du XX^e siècles (136 journalières, 111 blanchisseuses, 54 couturières²⁶, etc.), mais aussi 110 vendeuses²⁷ et 17 domestiques. Ces deux dernières catégories supposent que les tatouages étaient quotidiennement à la vue des employeurs et des clients. Ces tatouées vivent par ailleurs en nombre dans le Nord-Est parisien : sur les 1 451 enregistrements, 751 adresses parisiennes sont identifiables. 97 se situent dans le 20^e arrondissement, 95 dans le 18^e, 93 dans le 11^e, 69 dans le 19^e, 32 dans le 10^e, 10 dans le 9^e. Il s'agit d'espaces essentiellement populaires de Paris, dans lesquels se déployait certainement un ensemble de comportements et d'attitudes distincts de ceux d'autres espaces de la capitale. La vision de femmes tatouées a pu y être assez ordinaire, là où « des groupes populaires [étaient] en contact quotidien avec les sociabilités du monde, ouvert, de la prostitution de rue et de la petite délinquance²⁸ ». Ces femmes y auraient utilisé le vocabulaire, le style et la technique d'un groupe sociogéographique pour inscrire des signes sur leurs corps et les donner à lire aux membres de ce même groupe, ainsi qu'aux autres passants. Il s'agit d'une forme de dialogue dans laquelle des mots et des motifs partagés par un groupe sont constamment soumis à une interprétation, perçus et réactivés dans un contexte donné²⁹.

Petite Roquette, 21 mai 1949.

²⁴ Il faudrait cependant se garder de surestimer leur nombre. Jean Lacassagne et Jean Herbert signalent notamment que « les tatouages du dos chez la femme sont d'une extrême rareté », in Jean Lacassagne, Jean Herbert, « Du tatouage chez les prostituées de France et d'Afrique du Nord », *Revue internationale de criminalistique*, vol. 6, 1934/9, p. 539.

²⁵ Éléonore Reverzy, « Corps marqués, corps publics : étiquettes, emblèmes, tatouages », *Romantismes*, vol. 1, n° 155, 2012, p. 25.

²⁶ À propos de la position centrale du secteur du linge dans les métiers féminins, voir Alain Corbin, « Le grand siècle du linge », *Ethnologie française*, vol. 16, 1986/3, p. 299-310.

²⁷ 25 sont simplement désignées comme « vendeuse » ou « marchande » ; 40 autres sont fleuristes, 23 marchandes des quatre saisons, 6 marchandes de tapis, 6 marchandes de bijoux, 6 marchandes ambulantes, trois marchandes foraines, une négociante en dentelle.

²⁸ Alexandre Frondizi, « Le scandale au quartier. Interactions, urbanités et identités populaires dans le Paris fin de siècle », *Hypothèses*, 21 décembre, vol. 16, 2013/1, p. 204.

²⁹ Cette idée est centrale au travail de C. Granger, *Joseph Kabris ou les possibilités d'une vie. 1780-1822*, op. cit.

Il faut également noter que le tatouage est une mise en récit qui fait écho au corps même. Certaines localisations sont ainsi expressément érotiques, et la conjugaison d'une partie du corps et de certains mots peut avoir un facteur performatif de déclencheur ou non du désir. Dans son travail sur la *Prostitution dans la ville de Paris*, paru au début du XIX^e siècle mais régulièrement convoqué par les auteurs du XX^e siècle³⁰, Alexandre Parent-Duchâtelet précise avoir repéré une corrélation entre tatouages amoureux de noms de femmes et tatouages sur « l'espace qui sépare le pubis du nombril ». Il précise : « Je n'ai pas besoin d'entrer à ce sujet dans de plus grandes explications, on comprendra ce que cela veut dire³¹. » Il s'agit, dans ce cas précis, d'un message personnel adressé à une amante dans une relation lesbienne. Dans *La Femme criminelle et la prostituée*, Cesare Lombroso raconte, quant à lui, comment des prostituées se font tatouer des images et des termes érotiques afin de stimuler leurs clients³². La place sur le corps et les contextes d'interprétation tendent donc à modifier les messages des tatouages : l'inscription et son support font corps à corps.

Écrire des rapports sociaux

Renvoyer à l'autre, renvoyer à soi, renvoyer au groupe

Sur ces tatouages, il est souvent question d'identité, qu'elle soit individuelle ou collective. Les initiales et les noms sont très fréquents (87 occurrences) et plus particulièrement les initiales (61 cas). Ces noms et ces initiales expriment, par l'écrit, des liens entre les individus. Cependant, malgré des dépouillements effectués à partir de 1881, la première femme tatouée de façon visible n'apparaît dans les registres d'écrou qu'en 1886 : il s'agit d'une blanchisseuse de Puteaux tatouée du nom « Evan » et d'une pensée sur le bras³³. Les tatouées deviennent ensuite plus nombreuses dans les années 1900. Cet écart s'explique par l'accès des femmes à l'écriture, permis par la loi Ferry du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire obligatoire. Désormais lettrées, ces femmes peuvent rejouer sur leurs corps un ensemble de signatures ordinaires : gravure d'initiales amoureuses sur un tronc d'arbre, marquage du linge avec ses propres initiales³⁴, etc. Par ailleurs, ce rapport aux identités des autres ou de soi est aussi fait de symboles : le cœur (présent 42 fois) correspond ainsi à l'amour, et est régulièrement accompagné d'initiales ; les pensées (26 fois) expriment

³⁰ C'est notamment le cas dans Auguste-Ambroise Tardieu, « Étude médico-légale sur le tatouage considéré comme signe d'identité », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, vol. 2, 1855/3, p. 171-206 ; A. Lacassagne, *Les tatouages. Étude anthropologique et médico-légale*, op. cit.

³¹ Alexandre Parent-Duchâtelet, « De l'habitude qu'ont certaines prostituées de s'imprimer sur le corps des figures et des inscriptions » in *De la prostitution dans la ville de Paris*, Paris, J.-B. Baillièrre et fils, 1836, p. 120-121.

³² Cesare Lombroso, *La Femme criminelle et la prostituée*, Paris, Félix Alcan, 1896.

³³ *Registre d'écrou de la maison d'arrêt. Prison Saint-Lazare*, 21 avril 1886, Paris, Archives de Paris, D2Y12/134.

³⁴ Anna Luso, « "Ma vie est un ouvrage à l'aiguille" », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 35, 2012, p. 89-106.

également un attachement et peuvent, elles aussi, être accompagnées d'initiales. D'autres tatouages demeurent obscurs faute de sources : les tatouages de nombres et de dates sont au nombre de 6 dans notre échantillon de tatouages, et il est difficile, sans information complémentaire, de les relier à des événements spécifiques. Mais ils peuvent désigner des années de rencontres, de naissance ou de décès de proches : Le Blond et Lucas en reproduisent plusieurs, assortis d'inscriptions sentimentales³⁵.

Des tatouages ont fait l'objet d'interprétations que l'on peut qualifier aujourd'hui de réductrices : dans le cas des noms et des initiales, les docteurs Le Blond et Lucas y voient volontiers, en 1899, la « simple désignation, par son nom ou ses initiales, de l'amant³⁶ ». Le croisement des registres à d'autres sources peut renvoyer à d'autres références. Dans le cas de Catherine Parisot, signalée comme étant tatouée sur le bras des lettres « CP » en 1928, le tatouage fait probablement référence à ses propres initiales³⁷. En 1900, Caroline Panisse est aussi incarcérée à Marseille. Elle est alors couverte de diverses inscriptions, dont « Lilli mon seul amour³⁸ ». Un article de presse à propos de son arrestation nous apprend que la femme qui la suivait dans le registre d'écrou, Émilie Roman, vivait avec elle et a été arrêtée avec elle ; il s'agit certainement de la Lilli en question³⁹. Le tatouage avoue – sans doute – à mots couverts une relation sentimentale entre les deux femmes. Enfin, Augustine Fourré apparaît en 1909 dans un registre de personnes disparues. Elle est tatouée au bras gauche des initiales « C. M.⁴⁰ ». Il s'agit en réalité des initiales de sa fille, Charlotte Michaud. En 1895, Camille Granier précise que les femmes se tatouent moins pour « leur plaisir égoïste » que pour « la personne à qui elles le destinent⁴¹ » : sa remarque s'applique à la veine sentimentale, qu'elle soit amoureuse ou familiale, qui traverse les tatouages habituellement recensés ; mais elle soulève aussi l'idée d'une possible absence d'autonomie des tatouées vis-à-vis de leurs partenaires.

Choisir le tatouage, subir le tatouage. La question de l'auteur

L'historien Alessio Petrizzo rappelle que les tatouages des femmes se scindent essentiellement en deux catégories : ils peuvent représenter une « condition subie de domination, de dépossession et de violence », ou bien une « expression personnelle et consciente de subjectivité, un récit minimal

³⁵ A. Le Blond et A. Lucas, *Du tatouage chez les prostituées*, op. cit.

³⁶ *Ibid.*, p. 59.

³⁷ Archives départementales du Val-de-Marne, Créteil, *Registre d'écrou de la maison de correction. Prison de Fresnes*, 14 septembre 1928.

³⁸ Archives départementales des Bouches-du-Rhône, Marseille, 2Y/867, *Registre d'écrou de la maison d'arrêt. Prison des Présentines*, 27 août 1900.

³⁹ « Une rixe au quartier réservé. Nouveaux détails », *Le Petit Provençal*, 28 août 1900.

⁴⁰ Archives de la Préfecture de Police, Le Pré-Saint-Gervais, LB/25, *Morgue. Disparues F, 1908 à 1910*, 2 octobre 1909.

⁴¹ Camille Ganier, *La femme criminelle*, Paris, O. Doin, 1895.

de soi, une trace affichée d'expériences et de liens privés⁴² ». Cette distinction rappelle tout d'abord que l'existence d'un écrit sur le corps ne signifie pas nécessairement qu'il est cautionné par la personne elle-même. La seule pratique qui autorise une complète agentivité est l'auto-tatouage. Environ 60 % des tatouages identifiés sur les bras et les mains se trouvent sur la moitié gauche du corps, c'est-à-dire la partie du corps que l'on se tatouerait naturellement en étant droitier. Cette possibilité de l'auto-tatouage est mentionnée par Jean Lacassagne et Jean Herbert dans leur travail sur les *Tatouages des prostituées*. Ils y signalent que cette pratique « sévit surtout dans les maisons de corrections [...] ; cela s'explique car la surveillance ne permet guère aux jeunes détenues de se livrer aux tatouages réciproques ». Ils précisent que ces tatouages y sont « sévèrement réprimé[s] » et qu'ils sont « exécutés avec des moyens de fortune », donc souvent simplistes⁴³. Visuellement, ces tatouages ne se différencient pas radicalement des autres et sont, dès lors, impossibles à reconnaître au travers des registres d'écrou.

En parallèle, les pages de faits divers regorgent d'exemples de tatouages forcés. En 1931, Édouard Coffinet, mécanicien de Clichy, tatoue sa compagne sous la menace d'un rasoir, parce qu'il la pense infidèle. Le quotidien *Le Petit Parisien* se fait l'écho de cet épisode : « Patiemment, cruellement, à l'aide d'encre de Chine et d'épingles, Coffinet, ancien marin, lui-même abondamment tatoué, marqua sur la poitrine de son amie, en guise de collier, un mot, un seul, mais qui devait à jamais éloigner les galants⁴⁴ ». Puisqu'il a été réalisé comme n'importe quel autre tatouage, il est probable que rien ne trahisse visuellement l'origine de cette marque : une marque, en apparence ordinaire, peut cacher une grande variété de conditions de production. Pour certains auteurs, l'absence d'agentivité de femmes dans leurs propres tatouages serait systématique : pour les docteurs Le Blond et Lucas, les femmes tatouées se seraient systématiquement « laiss[ées] graver le nom, les initiales de l'amant⁴⁵ ».

Ainsi, il faut également prendre en compte l'auteur du tatouage : compagnon, amie, amante, souteneur, etc. Le tatouage se fait souvent par le biais d'un agent qui peut avoir eu une influence, partielle ou totale, sur le contenu du tatouage. Dans le cas des tatouages réalisés dans les bagnes coloniaux de l'armée française, Dominique Kalifa rappelle que le motif, « souvent imposé par le tatoueur, n'avait pas nécessairement de signification précise pour le tatoué⁴⁶ ». Le tatouage peut aussi être l'œuvre

⁴² Alessio Petrizzo, « Tatouages de prostituées en Italie (fin du XIX^e-début du XX^e siècle). Lectures d'une écriture subalterne », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n° 65, 2022, p. 127-146.

⁴³ J. Lacassagne, J. Herbert, « Du tatouage chez les prostituées de France et d'Afrique du Nord », *op. cit.*, p. 539-540.

⁴⁴ « Sous la menace d'un rasoir, un mécanicien de Clichy avait tatoué sa maîtresse », *Le Petit Parisien*, 2 août 1931. Le mot en question n'est pas spécifié.

⁴⁵ A. Le Blond, A. Lucas, *Du tatouage chez les prostituées*, *op. cit.*, p. 19.

⁴⁶ Dominique Kalifa, *Biribi. Les bagnes coloniaux de l'armée française*, Paris, Perrin, 2016,

d'un professionnel. Ils existent dès la fin du XIX^e siècle et œuvrent en itinérance dans des bars, des quais ou des appartements, dans Paris : le père Rémy, le père Louis et Médéric Chanut ont évoqué leur métier auprès de la presse parisienne⁴⁷. Peu chers, ils se choisissaient sur des catalogues – par la concernée ou par un tiers présent, difficile de le savoir. Mais entre ici également en compte le style personnel de l'auteur. Il affleure notamment dans les images que le tatoueur a prises comme référence : en 1891, le père Rémy explique avoir emprunté, « dans quelque journal de théâtre », l'image d'une « femme superbe qui ressemble vaguement à Mme Grisier-Montbazan⁴⁸ ». Le tatouage y était certainement influencé par le style des illustrations de presse, à la fois dans la disposition des corps et dans celle des traits.

Expériences corporelles

Le geste, le moment de l'écriture

Échappe aussi à la volonté des tatoué.e.s tout ce qui relève de la technicité du tatouage. Entre 1881 et 1950, la technique du tatouage est encore contrainte par des outils limités. Si le dermographe est apparu à la fin du XIX^e siècle aux États-Unis⁴⁹, il n'est pas utilisé en France avant les années 1960. En France, le tatouage se fait donc avec des aiguilles, souvent emmanchées dans un morceau de bois, et une matière colorante, qui peut être de l'encre, de la brique pilée, du vermillon, du bleu de blanchisseuse, etc.⁵⁰. La technique demande peu de matériel et est accessible à tous : Le Blond et Lucas reproduisent dans leur ouvrage sur le *Tatouage chez les prostituées* la lettre d'une détenue de la prison Saint-Lazare, qui explique la facilité d'une technique à la portée des amateurs⁵¹. Mais accessibilité ne veut pas dire maîtrise, et ces techniques ont un effet concret sur l'apparence du tatouage. L'historienne britannique Gemma Angel a réalisé un travail important sur les peaux humaines tatouées conservées au sein de la collection Wellcome, à Londres : elle y révèle des formes de répartition de l'encre sous la peau qui, lorsque le tatouage est réalisé à la main par un amateur, constituent des chapelets de « perles » sous la peau⁵². Elle rappelle ainsi que l'aspect visuel du tatouage garde une trace de la technique, de la technicité, et par extension du moment du tatouage.

p. 263.

⁴⁷ Jeanne Barnicaud, « Le "métier bizarre" de tatoueur au XIX^e siècle », *Retronews. Le site de presse de la BnF*, 22 décembre 2022, en ligne : <https://www.retronews.fr/societe/long-format/2022/05/31/le-metier-bizarre-de-tatoueur> [page consultée le 15 janvier 2024].

⁴⁸ Georges Grison, « Le tatoueur », *Le Figaro*, 21 octobre 1891.

⁴⁹ Carmen Nyssen, « Electric Tattoo Machine History », *Buzzworthy Tattoo History*, s. d.

En ligne : <https://buzzworthytattoo.com/tattoo-history-research-articles/early-tinkerers-of-electric-tattooing/> [page consultée le 15 janvier 2024].

⁵⁰ A. Le Blond, A. Lucas, *Du tatouage chez les prostituées, op. cit.*, p. 67-69.

⁵¹ *Ibid.*, p. 28.

⁵² Gemma Angel, « Recovering the Nineteenth-Century European Tattoo. Collections, Contexts, and Techniques », in Lars Krutak, Aaron Deter-Wolf (dir.), *Ancient Ink. The Archaeology of Tattooing*, Seattle/London, University of Washington Press, 2017, p. 107-129.

L'exercice du tatouage est, aussi, long et pénible pour les tatoué.e.s. En avril 1905, à l'hôpital Broca, une patiente de l'aile des maladies vénériennes a tatoué ses camarades avec la même « triplète », donc un ensemble de trois aiguilles, à l'encre ordinaire et surtout sans la nettoyer. S'en est suivi un rapport au directeur général de l'Assistance publique à Paris qui, même s'il n'a pas eu de suite, laisse entrapercevoir l'épreuve physique du tatouage. Parmi les tatouées, se trouve une dite Leroux qui a demandé à la tatoueuse de lui faire « deux lettres, E. N. », mais une parenthèse intéressante ajoute que : le « N. est non achevé, car elle souffrait trop⁵³ ». Le tatouage n'est donc pas une expérience anodine, et des marques peuvent être incomplètes en raison de l'inconfort du processus lui-même. Les messages qu'ils portaient sont donc tronqués, et leur lisibilité est inévitablement compromise.

La même affaire nous rappelle aussi la possibilité d'infections et de maladies qui, là aussi, peuvent modifier un tatouage qui est, avant tout, une plaie. Trois des neuf tatouées de l'hôpital Broca voient ainsi se développer diverses inflammations, peut-être la conséquence d'une transmission de la syphilis ou d'une blennorragie, peut-être la conséquence d'un tatouage clandestin réalisé sans désinfection. Au fil du XIX^e siècle, alors que les médecins alertaient sur le développement exponentiel de la pratique du tatouage dans l'armée, ceux-ci ont publié des illustrations graphiques de la transmission de la syphilis sur tatouage : l'aspect du tatouage ne pouvait qu'en être changé pour toujours⁵⁴. Sans arriver jusqu'à ces extrêmes, des tatouages trop superficiels s'effacent partiellement, des tatouages trop profonds font tache d'encre. Puisque les sources présentées dans les registres d'érou sont des sources écrites, elles sont susceptibles d'être biaisées par des erreurs d'interprétation des textes et des images dégradés par ce type de modification. Mais, en retour, on y apprend que les tatouages sont la trace d'une épreuve.

Raturer, biffer, corriger, effacer

« Aucune marque indélébile ne doit à jamais être gravée qui ôte à l'homme les plus précieux attributs de son individualité : l'indépendance et la liberté⁵⁵ ! », écrivaient Le Blond et Lucas en introduction de leur étude de 1881 : ils s'inscrivent dans un ensemble de discours sur l'absurdité perçue d'un tatouage qui s'opposerait *de facto* à la dignité de l'homme en lui empêchant tout revirement d'opinion. En effet, il semble un lieu commun que le tatouage est une marque indélébile. Cependant, la marque n'est pas complètement figée dans le temps. D'abord, elle peut simplement être remplacée par une cicatrice plus ou moins visible. Dès le début du XIX^e, Alexandre Parent-Duchâtelet rapporte que les femmes ont trouvé le moyen

⁵³ Archives de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris, Le Kremlin-Bicêtre, 9L/61, « Affaire des tatouages », 1905.

⁵⁴ F. R. Barker, « Notes of Cases on an Outbreak of Syphilis Following on Tattooing », *British Medical Journal*, 4 mai 1889, p. 985-989.

⁵⁵ A. Le Blond, A. Lucas, *Du tatouage chez les prostituées*, *op. cit.*, p. 17.

d'effacer leurs tatouages à l'aide de « bleu en liqueur », c'est-à-dire de « l'indigo dissous dans l'acide sulfurique⁵⁶ ». Dans les années 1880, le docteur Variot met également au point un procédé de « destruction » des tatouages : une scarification superficielle lui permet d'introduire un agent chimique sous la peau pour effacer la marque⁵⁷. En 1927, Albert Londres décrit également le « grand détatoueur » de Marseille : un certain d'Aignan qui œuvre depuis le 49, cours Belsunce⁵⁸. Le détatouage est accessible à tous. Même sans recourir à des professionnels, il est possible d'utiliser un ensemble de « procédés physiques » (électrolyse, neige carbonique, brûlure superficielle, pierre ponce, toilé émeri, gros sel de cuisine, etc.⁵⁹) qui permettent la disparition, plus ou moins discrète, d'un motif.

Modifier les inscriptions par un procédé alors qualifié de « surcharge » est également possible. Le Blond et Lucas indiquent notamment dans un cas que « la confusion du dessin indique une surcharge. En effet Julot avait fait l'inscription première. Il mourut. Une croix indique les regrets éternels⁶⁰ ! ». Modifiable par ajout, le tatouage est brouillé, tout en témoignant de l'évolution du sens qui peut être donné à une même marque. Un personnage de prostituée doté d'un tatouage similaire apparaît dans *La fille Élisa* d'Edmond de Goncourt, en 1877 : « Parmi les bras qu'on apercevait ainsi tout nus, l'un d'eux portait tatoué en grandes lettres : "J'aime" avec au-dessous le nom d'un homme biffé, raturé, effacé, un jour de colère, dans la douleur et la fièvre d'une chair vive⁶¹. » Les tatouages peuvent aussi se compléter et se corriger. Sur le bras droit de Louise, observée par Le Blond et Lucas, sont inscrits une pensée et les mots « à moi », probablement tatoués par l'amant – sur le bras gauche se tient une femme agenouillée devant une tombe, à la suite de la mort de l'amant en question⁶². Le corps est alors un travail en cours, ajusté et complété au fil de l'existence – un « corps palimpseste », comme le suggérait Cesare Lombroso dans un ouvrage traduit en français en 1894⁶³. Si le tatouage permet d'enregistrer des émotions, des expériences, du vécu, il le fait avec complexité.

Le tatouage peut-il se lire ? Plus difficilement qu'on le pense. Certes, il repose sur certains critères récurrents : l'expression de rapports sociaux ou la plasticité du corps, par exemple. Mais même si certains médecins

⁵⁶ Alexandre Parent-Duchâtelet, *De la prostitution dans la ville de Paris considérée sous le rapport de l'hygiène publique, de la morale et de l'administration*, Paris, Baillière et fils, 1857, p. 121.

⁵⁷ Gaston Variot, « Nouveau procédé de destruction des tatouages », *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, n° 11, 1888, p. 480-483 ; Gaston Variot, *Le détatouage*, Paris, Administration des deux revues, 1889.

⁵⁸ Albert Londres, *Marseille, porte du Sud*, Paris, Arléa, 2008 [1927], p. 334-337.

⁵⁹ « Le tatouage », *Le Journal*, 16 juillet 1925 ; Docteur Coron, « Méthode. Le détatouage », *L'Humanité*, 14 août 1932.

⁶⁰ A. Le Blond, A. Lucas, *Du tatouage chez les prostituées*, op. cit., p. 52.

⁶¹ Edmond de Goncourt, *La fille Élisa*, Paris, Charpentier, 1877, p. 118-119.

⁶² *Idem*, p. 52-53.

⁶³ Cesare Lombroso, *Les palimpsestes des prisons*, Lyon et Paris, A. Storck éd. et G. Masson éd., 1894.

contemporains promettent un décodage et une lisibilité parfaite, les tatouages ne sont guère plus qu'un indice : des fragments de témoignages que l'on tend à surinterpréter. Ils sont aussi d'une simplicité trompeuse, qui dissimule certains des messages les moins littéraux qu'ils véhiculent, et peut parfois nous induire en erreur. Le tatouage peut se lire, mais le texte tatoué est presque un texte à trous. Il est livré sans paratexte, sans nom d'auteur, sans historique. De ces corps plastiques, sans cesse modifiables, sans cesse modifiés, il est possible de retrouver des traces flottantes, mais surtout de définir les contours d'une technique et d'une pratique ancrée historiquement. La pratique devient, dès lors, digne d'intérêt en elle-même. Lire les tatouages, c'est entrevoir comment des populations données ont pu transformer leurs corps, ou parfois subir la transformation de leurs corps, en banderoles ou en journaux. Et, avant tout, le tatouage implique que l'on prenne pleinement conscience des difficultés qu'implique son ancrage dans la matérialité du corps.

Le corps des détenues enceintes dans les camps staliniens

Entre violences et stratégies de survie, 1934-1953

ELENA PAVEL

UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE, SIRICE

Résumé

Des années 1920 à la mort de Staline, en 1953, près de vingt millions de Soviétiques sont condamnés aux camps de rééducation par le travail. Beaucoup d'espaces, dans ces camps, sont mixtes. Hommes et femmes s'y côtoient, et des relations sexuelles, consenties ou subies, résultent souvent des grossesses. Comment l'État soviétique gère-t-il cette situation? L'ensemble de lois successivement édictées par l'Administration fait-il des femmes enceintes des détenues singulières et assure-t-il leur survie?

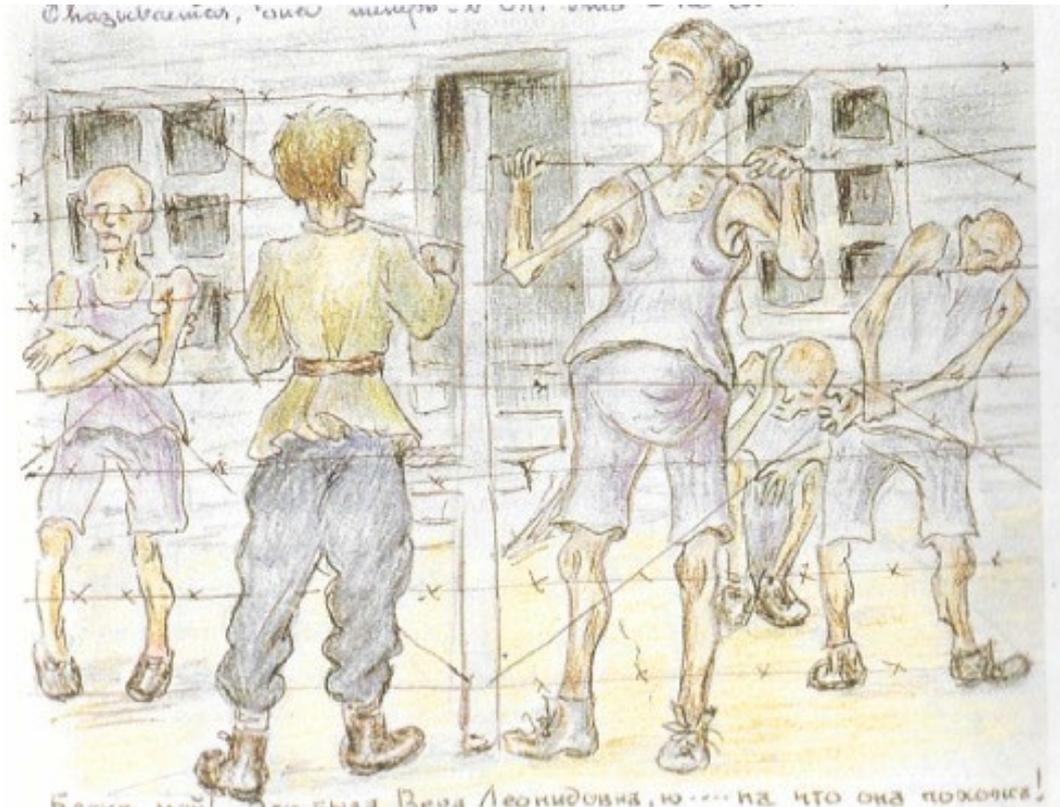
Mots-clés : Goulag – Femmes – Grossesse – Corps – Violence.

Abstract

The Bodies of Pregnant Inmates in Stalinist Camps. Between Violence and Survival Strategies.

From the 1920s to Stalin's death in 1953, nearly twenty million Soviet citizens were sentenced to labor re-education camps. Many of the spaces in these camps are mixed. Men and women rub shoulders there, and from sexual relations, consensual or suffered, often result pregnancies. How did the Soviet state handle this situation? Did the set of laws successively enacted by the Administration make pregnant women singular prisoners and ensure their survival?

Keywords: Gulag – Women – Pregnancy – Body – Violence.



Source : Evfrosiniâ Kersnovsaâ, *Naskalnaâ živopis'*, Moskva, «Kvadrat», 1991, st. 235. (DR).

On compte par centaines les dessins sur la vie au Goulag ; pour la plupart ils montrent les détenus au travail ou des portraits destinés à être envoyés aux familles. L'un d'entre eux sort néanmoins du lot : derrière des barbelés, des détenus en sous-vêtements – tricots de corps et caleçons gris sale – attendent, les bras croisés ou à genoux et une femme, Véra, s'expose au premier plan, au plus près¹. Cette figure a de quoi étonner, son corps décharné ressemble à tous les autres, mais à une exception près : son ventre proéminent. La femme enceinte était donc détenue dans les camps de travail et les grossesses n'y étaient pas rares. En effet, entre le début des années 1930 et 1953, date de la mort de Staline, le sujet suscite de nombreuses notes, lois ou ordres. Ce phénomène participe entièrement de la vie dans les camps soviétiques et donne la mesure de sa singularité. Il est néanmoins difficile de dresser un tableau général et chiffré du nombre de grossesses dans l'ensemble de la période et du territoire. Seules des archives locales renseignent sur quelques situations particulières².

¹ Evfrosiniâ Kersnovsaâ, *Naskalnaâ živopis'* [Peinture rupestre], Moskva, «Kvadrat», 1991, p. 235.

² Wilson T. Bell cite des exemples de camps dans sa communication « Sex and Soviet Power in the Gulag of Western Siberia », *Paper for Presentation at the International Young Researchers Conference on the "Gulag in History and Memory"*, Havighurst Center for Russian and Post-Soviet Studies, Miami University, Oxford, Ohio, octobre 2010 ; Nikita Petrov appréhende, lui, partiellement le sujet par année dans son ouvrage *Istoriâ imperii "Gulag"*, (Nikita Petrov, *Istoriâ imperii "Gulag"*, en ligne : <https://www.pseudology.org/GULAG/>

La présence de ces femmes enceintes, connue de tous les acteurs du Goulag, suscite plusieurs interrogations. La première, évidente, porte sur ce qui précède la grossesse et amène à questionner les relations entre les hommes et les femmes dans les camps de travail. Les suivantes concernent plutôt la place et le statut de la femme enceinte dans ces camps. En effet, comment l'administration gère-t-elle ces détenues, sur quel cadre législatif s'appuie-t-elle ? Enfin, ces dernières bénéficient-elles d'un régime de détention particulier ?

Les travaux scientifiques sur le Goulag parlent très peu des femmes ; dans l'historiographie anglo-saxonne on peut citer les recherches très denses d'Anne Applebaum fondées sur des sources testimoniales³, celles de Mélanie Ilic⁴ qui donnent un panorama général de la condition féminine en détention ou enfin celle de Elaine MacKinnon⁵ qui propose plutôt une synthèse historiographique et des récits historicisés prenant leurs sources dans des témoignages le plus souvent littéraires. Wilson T. Bell⁶, spécialiste du Goulag, est le seul à évoquer plus spécifiquement le sujet de la sexualité dans les camps, son encadrement et ses conséquences ; et lorsqu'il aborde la question de la grossesse dans les camps, il ne la situe qu'après la Seconde Guerre mondiale et ne la mobilise que pour nourrir son analyse sur les relations sexuelles dans les camps de travail.

Des travaux plus récents sur le régime concentrationnaire nazi⁷, le génocide des Arméniens⁸ ou le génocide des Tutsi⁹ analysent avec finesse

[consulté en janvier 2023].

³ Anne Applebaum, *Goulag. Une histoire*, Paris, Grasset, 2005, p. 281-303.

⁴ Mélanie Ilic, *Women in the Stalin Area*, Basingstoke, Palgrave MacMillan, 2001, p. 131-150.

⁵ Elaine MacKinnon, « Motherhood and Survival in the Stalinist Gulag », *Aspasia*, vol. 13, 2019, p. 65-94.

⁶ Wilson T. Bell évoque brièvement ce sujet dans sa thèse, « The Gulag and Soviet Society in Western Siberia, 1929-1953 », de 2011, à l'Université de Toronto, puis lors d'une communication et d'un article sur la sexualité dans les camps de travail : « Sex and Soviet Power in the Gulag of Western Siberia », *op. cit.*, et dans « Sex, Pregnancy, and Power in the Late Stalinist Gulag », *Journal of the History of Sexuality*, vol. 24, 2015/2, <https://www.utexaspressjournals.org/doi/abs/10.7560/JHS24202?role=tab&journalCode=jhs> [consulté en février 2024]. La richesse de ces recherches repose notamment sur l'utilisation d'archives locales inédites qui permettent une belle démonstration sur le camp comme espace de mixité, mais les conclusions sur les idéologies presque féministes et natalistes qui imprègneraient l'Administration des camps et apporteraient une forme de soutien aux femmes enceintes sont à nuancer par l'apport de l'analyse des Code du Travail et Code du Travail correctionnel qui réglementent, en premier lieu, les conditions de travail des détenus travailleurs, hommes et femmes, dans les camps de travail et expliquent, en partie, le traitement des femmes enceintes.

⁷ Citons la thèse en cours de Valentine Devulder, « Femmes enceintes internées au sein du système concentrationnaire nazi : persécutions et capacités d'inventivité au quotidien », sous la direction de Florent Brayard et Élissa Mailänder, Sciences Po Paris.

⁸ Anouch Kunth, *Au bord de l'effacement. Sur les pas d'exilés dans l'entre-deux-guerres*, Paris, La Découverte, 2023.

⁹ Hélène Dumas, *Le génocide de village. Le massacre des Tutsi au Rwanda*, Paris, Le Seuil, 2014. Il faut également citer la thèse en cours de Juliette Bour, « Femmes de pouvoir et génocide, Rwanda, 1994 », sous la direction de Stéphane Audouin-Rouzeau, EHESS.

la place des femmes dans les violences de masse. Les études de genre donnent le « la » de ces nouveaux champs de recherche.

Cette étude sur le corps des femmes et la grossesse dans les camps de travail se fonde exclusivement sur un ensemble de sources primaires : sources juridiques, sources du Goulag publiées en 2004¹⁰ et sources testimoniales publiées. Elle explore, dans un premier temps, la violence qui imprègne les relations entre les hommes et les femmes dans les camps de travail et interroge la notion de consentement. Dans un deuxième temps, l'analyse de différents textes de lois révèle l'empirisme de l'administration qui s'organise et s'adapte face à une situation qui déstabilise son bon fonctionnement général, tout en expliquant les choix faits par celle-ci dans le traitement des détenues. Enfin, dans la mesure où les femmes enceintes deviennent une catégorie particulière de détenues, il s'agit d'examiner l'agentivité des femmes face à une grossesse qui peut apparaître comme une stratégie de survie.

Le corps des femmes à la merci des hommes

En tant que camp de travail, le Goulag est un espace de mixité : femmes et hommes travaillent ensemble dans les champs, sur les chantiers de construction, dans les mines, et ils ne sont séparés que dans les baraquements. La promiscuité y est permanente et le rapport de force toujours en faveur des hommes.

Pour exemple, en 1943, le camp de Severo-Pečorskij regroupe 58 825 détenus, dont 1 874 femmes soit 3 % de la population générale. Ce ratio est courant dans les camps de travail soviétiques. Le commandement se trouve toujours sous l'autorité des hommes : le chef de camp, les surveillants¹¹ ; le travail est encadré par des hommes – qu'ils soient libres ou non. Les femmes au Goulag sont donc toujours sous le joug des hommes, soumises à leur autorité, leur domination, leur emprise.

Strictement interdites, les relations sexuelles dans les camps sont néanmoins omniprésentes et semblent une évidence pour les hommes. La culture du camp concourt à déresponsabiliser les hommes qui entretiennent des relations avec les femmes. Le recours à des « maris de camp¹² » – le fait de trouver pour une femme un protecteur dès son arrivée dans un camp de travail – biaise les relations entre hommes et femmes. Sous couvert de

¹⁰ I. V. Bezborodova, V. M. Hrustalev (dir.), *Istoriâ stalinskogo Gulaga (konec 1920-h pervââ polovina 1950-h godov)*, t. 4. *Naselenie Gulaga : čislennost' i usloviâ sodержaniâ* [Histoire du Goulag stalinien (de la fin des années 1920 à la première moitié des années 1950), t. 4 Population du Goulag : effectifs et condition de détention], Moskva, Rosspen, 2004.

¹¹ Cette situation est caractéristique des camps de travail soviétiques car, dans les camps nazis, on trouve des gardiennes de camps ; voir la thèse d'Élissa Maïlander, « La violence au quotidien. Les surveillantes SS du camp de concentration et d'extermination de Maidanek (1942-1944) », sous la direction de Michael Werner et Alf Lüdtkke, EHESS, 2007.

¹² Jacques Rossi, *Le manuel du Goulag*, Paris, Le Cherche-Midi, 1997, p. 109.

protection, l'homme s'arroge tous les droits et nie toutes formes d'agression. Le consentement n'est jamais une question.

Dans son chapitre « Les cours », Varlam Chalamov¹³ reproche à Vassia Chevtsov, le plus bel homme de l'hôpital, d'avoir mis enceinte Nina, la serveuse. Chevtsov banalise cet épisode et décrit l'acte sexuel comme ordinaire et sans conséquence :

– Mais c'est elle qui me court après, répondit Chevtsov. Qu'est-ce que je peux y faire ? J'ai grandi au camp. Je me suis retrouvé en prison tout gosse. J'en ai eu, des bonnes femmes, je ne sais même pas combien. Mais tu sais quoi ? Je n'ai jamais passé ne serait-ce qu'une heure au lit avec aucune d'elles. Toujours entre deux portes, ou dans un hangar, presque en marchant. Tu me crois¹⁴ ?

Jacques Rossi¹⁵, qui a passé plus de quinze ans dans le système répressif stalinien, va plus loin puisqu'il affirme que, pour de nombreux détenus, toute relation sexuelle est nécessairement une relation violente, et donc un viol, qui laisse des traces :

D'après de nombreux récits que l'auteur a entendu dans les camps et les prisons, l'acte sexuel est considéré comme la satisfaction, par la violence, du bon plaisir de l'homme. La tradition veut que la femme s'y oppose farouchement. Sinon, c'est une putain. Beaucoup arborent leurs égratignures avec la même fierté que le Soviétique ses médailles¹⁶.

Maladies vénériennes – la syphilis – et grossesses dans les camps constituent des révélateurs évidents de ces pratiques.

Quoi qu'il en soit, les femmes sont toujours rendues responsables de ce qui leur arrive. Le viol résulte de leur refus de se plier aux désirs des hommes, d'offrir leur corps, d'accepter les règles dictées par ceux qui les mettent en place. Et même si *a priori* il n'y a pas viol¹⁷, les grossesses sont toujours le fait de la légèreté des jeunes femmes et on fait peu de cas de leur moralité. Evguénia Guinzbourg, détenue dans le camp d'Elguen, à la Kolyma, de 1937 à 1947, se range elle-même sous cette évidence :

Dans quelques mois presque toutes les oukazées¹⁸, anciennes petites filles bien sages, vont se trouver enceintes. Leur article étant considéré comme

¹³ Varlam Chalamov, *Récits de la Kolyma*, Paris, Verdier, 2003, p. 637-692.

¹⁴ *Ibid.*, p. 667.

¹⁵ Jacques Rossi (1909-2004) est un communiste polonais naturalisé français. Agent de liaison durant la Guerre d'Espagne, il est purgé en 1937. Il passe près de 20 ans au Goulag. Il est connu pour son *Manuel du Goulag* et ses mémoires *Qu'elle était belle cette utopie ! et Jacques le Français*.

¹⁶ Jacques Rossi, *Le manuel du Goulag*, op. cit., p. 189.

¹⁷ La question du consentement dans un espace régi par des rapports de domination très rigides reste ambiguë. Fabrice Virgili l'interroge régulièrement dans ses travaux, notamment dans *Nôtre ennemi*, Paris, Payot, 2009, p. 60 où il évoque le cas d'une Française, serveuse dans une base militaire allemande, qui reconnaît des relations sexuelles avec les Allemands pendant l'Occupation. Fabrice Virgili explique les pressions, les violences et les menaces qui accompagnent ces relations sexuelles.

¹⁸ Les oukazées sont des détenues pour peine légère.

léger, on les laisse en effet travailler sans escorte au milieu des non-détenus. Mais qu'elles soient enceintes, ce n'est encore que demi-mal. Tard le soir, après le couvre-feu, je fais des piqûres secrètes. Klavdiouchka M. n'a pas encore usé la robe de son uniforme d'écolière. C'est ainsi qu'elle était habillée le jour de son arrestation. Elle relève la jupe marron à plis creux et met à nu une fesse rose d'enfant dans laquelle j'enfonce une grosse seringue remplie d'un liquide qui rappelle le jus de tomate épais. Contre la syphilis¹⁹.

Ce jugement, de la part d'une femme, ayant elle-même vécu l'oppression des camps – Evguénia raconte qu'elle a été victime d'agression sexuelle – a de quoi surprendre : elle ne condamne pas les agresseurs mais les « séductrices » et adhère aux nouvelles lois du camp. Les actes sexuels, les violences, les viols sont dans l'ordre des choses, les grossesses et les maladies vénériennes qui en sont les stigmates entraînent au contraire mépris et condamnation. Il suffit d'entendre les surnoms donnés aux femmes enceintes.

Le dictionnaire de l'argot des camps²⁰ propose, pour les qualifier, plusieurs entrées, hautes en couleurs et péjoratives. Une femme enceinte est comparée à un fruit rond, un melon (dynnaâ), à un batracien visqueux, une grenouille (lâguška), quand elle n'est assimilée pas à un objet fourre-tout, une valise (čemodan). Un adjectif revient fréquemment « zarâžennaâ », qui signifie littéralement « chargée » et désigne aussi bien une femme enceinte qu'une femme atteinte de maladie vénérienne. Une seule expression porte un regard clément : « mamka », la « petite mère », qui réunit à la fois le statut de femme enceinte et celui de mère.

La grossesse au travail

Si le nombre de femmes enceintes dans les camps de travail soviétique peut surprendre²¹, leur détention est cependant prévue et encadrée par l'État soviétique dès 1924 par le Code du travail correctionnel de la RSFSR (Ispravitel'no-trudovoj kodeks RSFSR 1924 g.) qui a pour objet :

[...] d'établir les règles d'application des principes de la politique criminelle sur le territoire de la RSFSR par l'organisation appropriée de la privation de liberté et du travail forcé sans détention²².

Ses 231 articles régissent les conditions de détention, de vie et de travail des prévenus et des condamnés, tout en définissant les modalités de

¹⁹ Evguénia Guinzburg, *Sous le ciel de la Kolyma*, Paris, Le Seuil, coll. « Points », 1997, p. 82.

²⁰ Leonid Gorodin, *Slovar' russkikh argotizmov, Leksikon katrogi i lagerej imperatorskoj i sovetskoi Rossi* [Dictionnaire des argotismes russes. Lexique du travail forcé et des camps dans la Russie impériale et soviétique], Moskva, Izdatel'skaâ programma Muzeâ istorii GULAGA i Fonda Pamâti, 2021.

²¹ Elaine MacKinnon, en recoupant plusieurs ouvrages, avance les chiffres suivants dans l'article cité *supra* : en 1941, 8 500 femmes enceintes ; en 1948, 4 588 et en 1949, 9 100. À titre de comparaison, nous ajoutons qu'en 1942, le Goulag détient 168 000 femmes, en 1948, 477 648 et en 1950, 521 588.

²² https://nnov.hse.ru/ba/law/igpr/sov_gos/istkod_24 [consulté en septembre 2022]. Il s'agit de l'article 1 du Code du travail correctionnel. Toutes les traductions sont de l'auteure.

contrôle des lieux de travail, et deux articles traitent spécifiquement des femmes enceintes. L'article 42 précise ainsi que :

Les femmes astreintes au travail obligatoire sans détention, à partir du cinquième mois de grossesse, ne peuvent être envoyées au travail en dehors de leur lieu de résidence permanente sans leur consentement²³.

Ce que reprend l'article 58 pour les femmes placées, cette fois, en détention :

Les femmes détenues, à partir du cinquième mois de grossesse, ne peuvent être envoyées au travail en dehors du lieu de détention sans leur consentement²⁴.

Le code prévoit donc un aménagement du cadre général de travail des femmes enceintes – mais on ne les soulage que des trop longues distances –, elles ne sont en aucun cas exemptées de travail. Leur seule prérogative réside dans la possibilité de refuser certaines affectations.

Les lacunes de ce code – tant dans la précision des articles que dans leur nombre – sur le travail des femmes enceintes attestent de l'élaboration progressive et empirique des lois et des ordres qui ont pour objectif d'encadrer la vie des détenues par l'État soviétique. Face à des situations qu'il faut absolument gérer, l'État s'adapte et enrichit les codes de lois.

En 1933, dans le nouveau Code du travail correctionnel, les articles 18 et 19 précisent ainsi les conditions de travail en milieu fermé sans privation de liberté des femmes enceintes :

18. Les femmes enceintes et allaitantes ne peuvent être affectées à des travaux pénitentiaires en dehors de leur lieu de résidence. Elles ne peuvent en aucun cas être affectées à un travail avant et après l'accouchement dans les délais prévus par le Code du travail de la RSFSR et bénéficient de tous les avantages prévus par ce code pour les femmes enceintes et allaitantes.

19. Les conditions de travail des personnes effectuant un travail pénitentiaire sont régies par la législation générale du travail, sauf exceptions établies par le Commissariat du peuple à la justice de la RSFSR en consultation avec le Comité central des syndicats de toute l'Union²⁵.

Cette fois, il ne s'agit plus de refuser une affectation, mais bien de dispenser ces femmes de travail avant et après l'accouchement. Pour les femmes détenues, il est même question de crèches pour les enfants de moins de 4 ans :

46. Les femmes privées de liberté peuvent être accompagnées d'enfants jusqu'à l'âge de quatre ans. Des crèches sont organisées pour ces enfants²⁶.

²³ https://nnov.hse.ru/ba/law/igpr/sov_gos/istkod_24 [consulté en septembre 2022].

²⁴ https://nnov.hse.ru/ba/law/igpr/sov_gos/istkod_24 [consulté en septembre 2022].

²⁵ [https://ru.wikisource.org/wiki/Исправительно-Трудовой_Кодекс_РСФСР_\(1933\)](https://ru.wikisource.org/wiki/Исправительно-Трудовой_Кодекс_РСФСР_(1933)) [consulté en septembre 2022].

²⁶ [https://ru.wikisource.org/wiki/Исправительно-Трудовой_Кодекс_РСФСР_\(1933\)](https://ru.wikisource.org/wiki/Исправительно-Трудовой_Кодекс_РСФСР_(1933))

À propos de cet article, il est intéressant de préciser que les femmes condamnées, et déjà mères, sont autorisées à garder leurs jeunes enfants avec elles, lorsqu'elles n'ont personne à qui les confier²⁷ et des crèches sont prévues à cet effet. Mais dans les faits, ces dernières accueillent aussi et surtout les enfants nés dans les camps de travail. La législation n'avait donc pas prévu de naissances au sein des camps, et l'Administration se sert d'un article de loi encadrant la déportation des mères de jeunes enfants pour faire face à une situation qu'elle n'a pas anticipée.

La difficulté de l'administration à penser toutes les situations au sein des lieux de détention contraint ainsi l'État à s'appuyer sur des textes de lois plus généraux, à savoir le Code du travail de 1922, comme le stipule l'article 74 relatif au travail des femmes enceintes :

74. Les conditions de travail des personnes privées de liberté sont régies par les règles générales du Code du travail de la RSFSR relatives à la durée du travail, au repos, au travail des femmes et des mineurs et à la protection du travail. Les exceptions à ces règles sont établies par le Commissariat du peuple à la justice de la RSFSR en consultation avec le Conseil national central des syndicats²⁸.

En renvoyant au Code du travail, le Code du travail correctionnel protège davantage les femmes enceintes, prenant en compte leur état, incompatible avec la pénibilité du travail dans les camps. Les articles 131, 132 et 134 les dispensent ainsi du travail de nuit, leur octroient un congé de maternité de huit à six semaines avant et après l'accouchement, et pour les mères qui allaitent, des pauses durant leur journée de travail²⁹.

Ces articles du Code du travail correctionnel expliquent de la même façon la présence des crèches et des maternités dans les camps de travail. En se référant au Code du travail de la RSFSR, ils tracent aussi un continuum entre

[consulté en septembre 2022].

²⁷ Lors de leur arrestation, les mères de famille peuvent soit confier leur(s) enfant(s) à des proches (grands-parents, oncles et tantes), soit accepter le placement en orphelinat. Dans la mesure où les épouses sont souvent arrêtées après leur mari, ce dernier ne peut garder les enfants. Les enfants sont ainsi une préoccupation récurrente des femmes déportées, inquiètes de les voir à leur tour placés dans un lieu de détention et de ne pouvoir les récupérer.

²⁸ [https://ru.wikisource.org/wiki/Исправительно-Трудовой_Кодекс_РСФСР_\(1933\)](https://ru.wikisource.org/wiki/Исправительно-Трудовой_Кодекс_РСФСР_(1933)) [consulté en septembre 2022].

²⁹ En ligne : <https://docs.cntd.ru/document/901857831> : « Art. 131. Le travail de nuit et les heures supplémentaires des femmes enceintes et qui allaitent sont inconditionnellement interdits » « Art. 132. Les femmes effectuant un travail physique sont exemptées de travail pendant 8 semaines avant et 8 semaines après l'accouchement, et celles effectuant un travail de bureau et un travail intellectuel pendant 6 semaines avant et 6 semaines après l'accouchement (art. 181). À noter. La liste des professions du travail de bureau et du travail intellectuel pour lesquelles, en raison de leurs particularités, la période de congé de maternité est fixée à 8 semaines avant et 8 semaines après l'accouchement, est publiée par le Commissariat du peuple au travail) » ; « Art. 134. Pour les mères qui allaitent, outre les pauses générales (article 100), des pauses supplémentaires pour l'allaitement doivent être prévues. Le moment exact de ces pauses est fixé par le règlement intérieur. Les pauses d'allaitement ne peuvent avoir lieu à des intervalles inférieurs à 3 1/2 heures et doivent être d'une durée minimale d'une demi-heure. » [consulté en septembre 2022].

le monde des femmes libres et le monde des détenues, puisque les lois qui s'appliquent aux premières doivent aussi s'appliquer aux secondes. Il faut aussi noter que ces lois ne sont finalement pas appliquées aux détenues pour lesquelles elles ont été pensées. En effet, si elles devaient concerner les femmes condamnées ou déportées enceintes, elles encadrent finalement les conditions de détention de plus de femmes – celles qui tombent enceintes durant leur détention. L'augmentation du nombre d'articles relatifs aux femmes enceintes dans le Code du travail correctionnel de 1933, leur précision et enfin la nécessité de s'appuyer sur un Code de lois plus étayé – le Code du travail de 1922 – laissent à penser que l'Administration des camps de travail s'adapte à la présence de plus en plus massive de cette catégorie de détenues spécifique : les femmes enceintes.

Les « mamka », des détenues singulières

De son arrestation à sa libération, en passant par sa détention, la femme enceinte n'est pas une prévenue puis une détenue comme les autres. Son parcours judiciaire ou sa place dans le camp montrent la volonté de l'État d'en faire une catégorie à part.

Sur le plan légal, dans le Code pénal de 1926, l'article 22 épargne la peine de mort aux femmes enceintes, alors que l'article 48, alinéa i considère cet état comme une circonstance atténuante lors de la décision de la sanction³⁰. Plus tard, l'Ordre opérationnel secret du NKVD n° 00486 « Sur la répression des épouses des traîtres à la Patrie et la prise en charge de leurs enfants »³¹ du 15 août 1937 ordonne l'arrestation systématique des épouses ou concubines des traîtres à la Patrie, à l'exception notamment des :

Épouses ou concubines enceintes ou ayant des enfants en train d'être allaités ; ou gravement malades, ou âgées. Ces épouses doivent signer un document certifiant qu'elles ne se soustrairont pas à la surveillance de la police et resteront à leur domicile³².

La boucle est bouclée lorsque le fait d'être enceinte permet aussi une libération anticipée comme par exemple en 1945 et en 1949³³. Par ailleurs,

³⁰https://ru.wikisource.org/wiki/Уголовный_кодекс_РСФСР_1926_года/Редакция_05.03.1926, « Art.22. Les personnes âgées de moins de dix-huit ans au moment de la commission de l'infraction et les femmes en état de grossesse ne seront pas condamnées à être fusillées. et 48. Seront reconnues comme circonstances atténuantes, pour la détermination de telle ou telle mesure de protection sociale, les infractions commises par : [...] i) par un mineur ou une femme en état de grossesse [consulté en septembre 2022].

³¹ Nicolas Werth, document 91 dans « Les opérations de masse de la Grande Terreur en URSS (1937-1938) », *Bulletin de l'IHTP*, 2006, p. 134.

³² *Idem*.

³³ En ligne : <https://docs.historyrussia.org/ru/nodes/282642-ukaz-prezidiuma-verhovnogo-soveta-sssr-locale-nil-ob-osvobozhdenii-ot-nakazaniya-osuzhdennyh-beremennyh-zhenschin-i-zhenschin-imeyuschih-maloletnih-detey-locale-nil-utverzhdno-postanovleniem-politbyuro-tdsk-vkp-b-ot-15-yanvarya-1945-g-15-yanvarya-1945-g> « Ukaz Prezidiuma Verhovnogo Soveta SSSR «Ob osvoboždenii ot nakazaniâ osuždennyh beremennyh ženšin i ženšin, imeûših maloletnih detej». (Utverždeno postanovleniem

Marc Elie³⁴ détaille les libérations massives de détenus du Goulag à partir de la mort de Staline. L'édit du 27 mars 1953 permet ainsi la libération de 1 201 788 détenus. L'amnistie comporte plusieurs articles, qui correspondent à des catégories de détenus définies selon la durée de la peine – moins de 5 ans ou pouvant bénéficier d'une remise de peine, articles 1 et 4 –, le crime commis – pas de crime politique, article 2 – et enfin le sexe, l'âge et l'état de santé et les enfants – article 3. Dans cet article 3, les femmes amnistiées sont, entre autres, celles qui ont des enfants en détention – et qui se sont donc probablement trouvées enceintes dans les camps de travail, elles sont 26 428 –, les femmes qui ont des enfants à l'extérieur – même remarque, elles ont pu ensuite envoyer leurs enfants hors du camp de travail, elles sont 30 345 – et enfin les femmes enceintes – elles sont 6 009³⁵. Marc Elie explique aussi que les invalides, les enfants, les vieillards et les femmes enceintes représentent un poids économique certain pour l'économie du Goulag et qu'il s'agit de détenus peu rentables qu'il faut nourrir. Il cite ainsi l'édit du 3 septembre 1955, intitulé « De la libération anticipée des lieux de privation de liberté des invalides, des vieillards, personnes souffrant de maladies incurables graves, femmes enceintes et femmes avec enfants en bas âge » qui permet la libération de 73 035 détenus en 1955, et 4 298 en 1956³⁶.

Outre une trajectoire pénale spécifique, les femmes enceintes suivent aussi, au sein des camps de travail, un itinéraire singulier. Tant qu'elles travaillent, soit huit semaines avant l'accouchement, elles demeurent avec l'ensemble des détenues et ne bénéficient ni de protection ni de régime de faveur. Après cette échéance, elles rejoignent la maternité la plus proche de leur complexe de camp. En Sibérie, le camp de travail Elguen est connu pour être la destination de ces femmes :

Politbûro CK VKP(b) ot 15 ânvarâ 1945 g.). [15 ânvarâ 1945 g.] // RGASPI. 17. Op. 163. D. 1432. L. 110. Kopiâ. Mašinopisnyj tekst » [« Décret du Présidium du Soviet suprême de l'URSS « Sur l'exemption de peine pour les femmes enceintes et les femmes avec de jeunes enfants condamnées ». (Approuvé par la résolution du Politburo du Comité central du Parti communiste bolchevique de toute l'Union (b) du 15 janvier 1945). [15 janvier 1945] // RGASPI. 17. op. 163. Д. 1432. Л. 110. Copie. Texte dactylographié »][consulté en septembre 2022]; <https://docs.historyrussia.org/ru/nodes/371637-ukaz-prezidiuma-verhovnogo-soveta-sssr-locale-nil-ob-osvobozhdenii-ot-nakazaniya-osuzhdennyh-beremennyh-zhenschin-i-zhenschin-imeyuschih-maloletnih-detey-locale-nil-22-aprelya-1949-g>, « Ukaz Prezidiuma Verhovnogo Soveta SSSR «Ob osvoboždenii ot nakazaniâ osuzhdennyh beremennyh ženšin i ženšin, imeûših maloletnih detej». 22 aprilâ 1949 g. // GARF. F. 7523. Op. 36. D. 488. L. 127. Podlînnik. Mašinopis'. » [« Décret du Présidium du Soviet suprême de l'URSS « Sur l'exemption de peine des femmes enceintes condamnées et des femmes ayant des enfants en bas âge ». 22 avril 1949 // GARF. Ф. 7523. Op. 36. Д. 488. Л. 127. Original. Dactylographié. »][consulté en septembre 2022].

³⁴ Marc Elie, « Les anciens détenus du Goulag : libérations massives, réinsertion et réhabilitation dans l'URSS poststalinienne, 1953-1964 », thèse d'histoire sous la direction d'Yves Cohen, École des hautes études en sciences sociales, EHESS, 2007.

³⁵ *Ibid.*, p. 36.

³⁶ *Ibid.*, p. 443.

Après on s'aperçoit qu'ELLE est enceinte. Or une femme enceinte, au camp, a son chemin tout tracé : direction Elguen, pour rejoindre les « mémères » et le combinat pour enfants³⁷.

Le plan du complexe des camps de travail de Ozerlag établi par Leonid Moukhine³⁸ distingue parmi les baraquements, les chantiers, les ateliers de travail, etc., trois maternités. On sait que ce chantier était un complexe de camps important de l'après-guerre : entre 1948 et 1960, selon les années, 12 039 à 37 093 détenus y travaillent ; et en 1951, sur 33 325 détenus, 8 351 sont des femmes³⁹. S'il est impossible de connaître actuellement avec précision le nombre de femmes enceintes et qu'aucune source ne renseigne sur le statut de ces « maternités » – lieux de rassemblement, centre de soins ? – cette carte témoigne néanmoins de l'inscription des femmes enceintes dans l'espace du camp de travail.

Enfin, en l'absence de maternités, ces femmes sortent des zones de travail et sont installées dans des endroits à part. Dans le camp de Nagorny⁴⁰, la baraque n° 8 est spécifiquement dédiée :

La baraque n° 8 était occupée par les "lords", l'"aristocratie" qui travaillait à la ville, et des "mamans", des femmes enceintes sur le point d'accoucher et dispensées de travail⁴¹.

Les hôpitaux et centres de soins – des OP⁴², postes de repos – accueillent enfin les femmes enceintes, les invalides, les travailleurs épuisés, etc. Pendant quelques mois, ces femmes sont ainsi placées dans une zone où elles peuvent se reposer, à défaut d'être isolées totalement de la violence du camp.

Ainsi, en faisant des femmes enceintes ou des jeunes mères des catégories de détenues épargnées quelques mois par le travail ou bénéficiaires d'une peine plus légère ou d'une libération anticipée, l'Administration des camps favorise les grossesses, qui deviennent une stratégie de survie parmi d'autres.

³⁷ Evguénia Guinzbourg, *Sous le ciel de la Kolyma*, op. cit., p. 17.

³⁸ Alain Brossat (dir.), *Ozerlag, 1937-1964*, Paris, Autrement, 1991, p. 116-117.

³⁹ Memorial, *Spravočnik « Sistema ispravitel'no-trudovyh lagerej v SSSR »* [Guide du « Système des camps de rééducation par le travail en URSS], Moskva, Zven', 1998, p. 344.

⁴⁰ De 1944 à 1952, Euphrosinia Kersnovskaïa est détenue à Norilsk. De 1947 à 1951, elle travaille dans une mine, dans le camp de Nagorny : *Envers et contre tout*, Paris, Christian Bourgeois, 2021, p. 617.

⁴¹ Ibid., p. 476.

⁴² Selon Jacques Rossi, les « OP, *otdykha pounkt*, *ozdorvitelny pounkt* » sont des lieux de repos temporaires destinés aux détenus épuisés ou à l'inverse aux travailleurs de choc bénéficiant d'un repos jugé mérité, dans une certaine limite. Les détenus sont censés y être mieux nourris. Cf. Jacques Rossi, *Le manuel du Goulag*, Paris, Le Cherche-Midi, 1997, p. 192.

Des corps à nourrir

D'autres documents émanant du NKVD ou du MVD abondent en ce sens. En effet, les documents définissant les normes alimentaires allouées aux détenus en fonction de leur utilité et de leur rendement marquent dès 1939 la prise en considération des femmes enceintes.

Tableau des différentes rations réalisé à partir des archives publiées du GARF⁴³.

Date Ordre	Ration de base / 60 % à 80 % de la norme	Ration des femmes enceintes et allaitantes	Ration du « bon » travailleur / 90 % à 120 % de la norme
1939 Ordre du NKVD n°00943	700 g de pain 30 g de viande 0 g d'huile 10 g de sucre 500 g de pommes de terre et légumes	800 g de pain 60 g de viande 15 g d'huile 25 g de gras 17 g de féculents 10 g de sucre 700 g de pommes de terre et légumes	1 200 g de pain 30 g de viande 12 g d'huile 13 g de sucre 600 g de pommes de terre et légumes
1941 Note d'accompagnement sur l'approvisionnement	450 g de pain	700 g de pain	750 g de pain
1942 Ordre du NKVD n°182	500 g de pain 55 g de féculents 15 g de viande 10 g de gras	600 g de pain 75 g de féculents 20 g de viande 12 g de gras 200 g de lait	700 g de pain 75 g de féculents 20 g de viande 12 g de gras
1948 Ordre du MVD n°0281	<i>Idem</i>	Supplément à la ration de base : 27 g de graisse 20 g de sucre 40 g de céréales 0,4 L de lait	<i>Idem</i>

⁴³ Pour plus de lisibilité, les rations n'ont pas été reportées dans leur intégralité. Source : I. V. Bezborodova, V. M. Hrustalev (dir.), *Istoriâ stalinskogo Gulaga (konec 1920-h pervââ polovina 1950-h godov)*, t. 4. *Naselenie Gulaga : čislennost' i usloviâ soderezaniâ* [Histoire du Goulag stalinien (de la fin des années 1920 à la première moitié des années 1950), t. 4 Population du Goulag : effectifs et condition de détention], Moskva, Rosspen, 2004 : Prikaz NKVD SSSR No 00943 « O vvedenii s 1 iûlâ 1939 g. novyh norm pitaniâ i veševogo dovol'stviâ dlâ zaključennyh v ispravitel'no-trudovyh lagerâh i koloniâh GULAGa NKVD SSSR » [Ordre du NKVD de l'URSS n° 00943 « Sur l'introduction de nouvelles normes de nourriture et de vêtements pour les prisonniers dans les camps de travail correctionnel et les colonies du Goulag du NKVD de l'URSS à partir du 1^{er} juillet 1939], p. 342, p. 355, p. 361 et p. 426.

En 1939, les rations sont clairement classées en douze catégories dans l'Ordre du NKVD n°00943⁴⁴, catégories définies selon le rendement productif des détenus – les détenus qui atteignent ou dépassent la norme de travail attendue étant les mieux nourris – ou leur état de santé. À cette date, les femmes enceintes constituent une catégorie distincte et sont les bénéficiaires de la norme n° 8. Si l'on compare leur ration à la ration de base – c'est-à-dire celle du « détenu de base », qui réalise 60 % à 80 % de la norme attendue – et à celle du travailleur – qui lui réalise ou dépasse la norme attendue –, il apparaît clairement que la ration des femmes enceintes est bien plus riche que la ration de base, voire plus riche que celle du « bon » travailleur – hormis pour le pain. Sur le papier, les femmes enceintes sont donc bien mieux nourries que l'ensemble des détenus, et cela sans s'épuiser au travail. Dans un système où « Celui qui ne travaille pas, ne mange pas !⁴⁵ », la femme enceinte jouit de privilèges.

Durant la Seconde Guerre mondiale, l'approvisionnement des camps de travail est drastiquement réduit pour nourrir le front. L'Ordonnance du NKVD n°182 du 1^{er} avril 1942⁴⁶ en témoigne et décrète alors la baisse des rations des détenus. Une seule exception cependant : les femmes enceintes. Si le système des rations a été simplifié et leur nombre réduit, leur ration reste proche de celle du « bon » travailleur, et bien meilleure que celle du travailleur de base. Sans compter les 200 g de lait supplémentaires.

Après la guerre, une circulaire de 1947⁴⁷ propose même de rémunérer les femmes qui donneraient 30 grammes de lait par jour, la rémunération étant doublée si la femme allaite aussi son enfant. Enfin, à partir du 1948, l'Ordre du MVD n°0281⁴⁸ demande à ce que les femmes enceintes reçoivent des rations supplémentaires quatre mois avant et après l'accouchement.

⁴⁴ Prikaz NKVD SSSR No 00943 « O vvedenii s 1 iùlâ 1939 g. novyh norm pitaniâ i veševogo dovol'stviâ dlâ zaključennyh v ispravitel'no-trudovyh lagerâh i koloniâh GULAGa NKVD SSSR » [Ordre du NKVD de l'URSS n° 00943 « Sur l'introduction de nouvelles normes en matière de nourriture et de vêtements pour les prisonniers dans les camps de travail correctionnels et les colonies du Goulag du NKVD de l'URSS à partir du 1^{er} juillet 1939 »], in *Ibid.*, p. 342.

⁴⁵ Dans la Constitution soviétique de 1936, l'article 12 stipule que : « Le travail, en URSS, est pour chaque citoyen apte au travail un devoir et une question d'honneur selon le principe : "Qui ne travaille pas ne mange pas" ». En URSS se réalise le principe du socialisme : « De chacun selon ses capacités, à chacun selon son travail », <https://mjp.univ-perp.fr/constit/su1936.htm>.

⁴⁶ Prikaz NKVD SSSR N° 182 « O vvedenii novogo Položeniâ o pitanii zaključennyh v ispravitel'no-trudovyh lagerâh i koloniâh NKVD SSSR » [Ordre n° 182 du NKVD de l'URSS « Sur l'introduction d'un nouveau règlement sur l'alimentation des prisonniers dans les camps de travail correctionnel et les colonies du NKVD de l'URSS »], in *Ibid.*, p. 361.

⁴⁷ Cirkulâr GULAG No 9/11441b načal'nikam ispravitel'no-trudovyh lagerej i kolonij o dopolnitel'nyh pajkah ženšinam - zaključennym, sdaûšim grudnoe moloko [Circulaire du GULAG n° 9/11441b aux chefs des camps de travail correctionnel et des colonies sur les rations supplémentaires pour les détenues qui allaitent.], in *Ibid.*, p. 420.

⁴⁸ Prikaz MVD SSSR No0281, « S ob"âvleniem norm prodovol'stvennogo snabženiâ zaključennyh v ispravitel'no-trudovyh lagerâh i koloniâh MVD » [Ordre du ministère de l'intérieur de l'URSS n°0281, « Avec l'annonce des normes d'approvisionnement en nourriture pour les prisonniers dans les camps de travail correctionnels et les colonies du ministère de l'intérieur »], in *Ibid.*, p. 426.

La publication régulière de ces normes interroge cependant. D'une part, les femmes enceintes sont une charge pour l'économie du Goulag puisqu'elles sont peu rentables. D'autre part, leur présence même au sein des camps révèle les nombreux dysfonctionnements de ces derniers, puisque les relations sexuelles y sont théoriquement interdites. Pourtant elles restent détenues, et l'Administration des camps leur octroie des aménagements. Ce paradoxe démontre, une nouvelle fois, que le camp de travail est un espace particulier, à la fois lieu de détention dont on ne saurait être libéré sans avoir purgé sa peine, mais aussi un lieu de rééducation par le travail, régi par un Code qui s'applique aussi bien aux détenues qu'aux citoyens libres – ce qui nourrit ainsi la porosité entre ces deux catégories, les citoyens soviétiques passant de l'une à l'autre plusieurs fois dans leur vie – et enfin un lieu de vie et de rencontres, qui génère des lois et une violence propres, où les trajectoires individuelles se croisent et se heurtent tout en cherchant à y survivre.

La lecture de ces documents permet ici de dégager plusieurs paradoxes.

Le premier repose sur la présence même des femmes enceintes dans les camps de travail staliniens. En effet, bien que les relations sexuelles y soient interdites, le nombre de femmes enceintes ne cesse de croître, au point de devenir un problème à régler. Les libérations anticipées montrent combien ces détenues peu rentables sont problématiques, et la publication répétée de textes officiels souligne la difficulté, pour l'Administration, à gérer la situation. Les femmes enceintes encombrant, dans tous les sens du terme, les camps de travail. Et si les aménagements dont elles bénéficient suggèrent une détention moins difficile, dans les faits, il n'en est rien. Et c'est le second paradoxe. En effet, les femmes enceintes semblent protégées, mises à l'abri, ce qui leurre certaines qui fondent alors leur stratégie de survie sur l'usage d'un corps qu'elles n'hésitent pas à sacrifier.

Car ce corps est toujours violenté : une première fois lors des relations sexuelles – plus ou moins consenties – dans le contexte particulier du camp de travail ; puis durant la grossesse – dans les faits, qu'obtiennent véritablement les femmes enceintes en termes de rations supplémentaires ? ; enfin, lors d'un accouchement dans un environnement malsain et insalubre⁴⁹. L'ensemble des normes qui encadrent le corps des femmes enceintes – corps prétendument nourris, protégés et épargnés – fait illusion. Car l'Administration, faute de quantité de nourriture suffisante

⁴⁹ Dans son ouvrage *Istoriâ imperii "Gulag"* [<https://www.pseudology.org/GULAG/>], [consulté en janvier 2023], chapitre 15, Nikita Petrov publie une lettre de Kruglov (Ministre de l'Intérieur) à Staline et Molotov dans laquelle il explique que les camps ne permettent pas d'accueillir, pour des raisons d'hygiène et des raisons sanitaires, les jeunes enfants ou les enfants qui naissent dans les camps : « Une grande partie des enfants entrant, ainsi que ceux nés dans les prisons, les camps et les colonies, sont physiquement faibles et nécessitent des soins particuliers et des conditions d'hygiène appropriées, qui sont très difficiles à créer dans les prisons, les colonies et les camps. ».

ou d'hôpitaux dignes de ce nom ne peut respecter des lois, qui, il ne faut pas s'y tromper, ne sont applicable que dans le monde libre, et visent surtout à protéger les travailleuses, plutôt que les détenues. Et si une femme enceinte peut bénéficier de certains aménagements, il reste un cas où elle ne peut se soustraire à la Loi, celle dictée par l'ensemble des détenus, impérative pour la survie de chacun, le châtimeut des traîtres :

La jeune Nina était enceinte de cinq mois. Son rôle de dénonciatrice était déjà connu dans le camp, et au centre de Karaganda on l'enferma sous un prétexte quelconque dans une baraque d'hommes où elle fut tellement battue qu'elle fit aussitôt une fausse couche⁵⁰.

Le corps d'une femme enceinte n'est donc en rien un sanctuaire, il peut à tout moment être violenté.

⁵⁰ Margarete Buber-Neumann, *Déportée en Sibérie*, Paris, Le Seuil, 1949, p. 82.

Des corps placés dans l'anormal

Désirer en tant que femme des années 1930 aux années 1960

LOUISE BARBIER

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE PARIS-SACLAY, SIRICE

Résumé

La préoccupation des institutions médico-légales pour la sexualité des femmes est forte entre les années 1930 et les années 1960. Dès lors que l'expression du désir sort des cadres du mariage, les diagnostics médicaux du tribunal de la Seine catégorisent les *désirantes* comme anormales. Ce discours répressif s'immisce dans les corps et dans les imaginaires sexuels. Pourtant, une analyse des récits autobiographiques permet d'appréhender les femmes comme sujets désirants, par leur *prise d'écriture* et leur *prise de liberté*.

Mots-clés : Imaginaires sexuels – Désir – Corps – Genre – Répression.

Abstract

Abnormal bodies. Desiring as a woman from the 1930s to the 1960s

The concern of medico-legal institutions for women's sexuality was strong between the 1930s and the 1960s. As soon as the expression of desire goes beyond the framework of marriage, the medical diagnoses of the Tribunal de la Seine categorize those desiring as abnormal. This repressive discourse interferes with bodies and sexual imaginations. However, an analysis of autobiographical stories allows us to understand women as desiring subjects, through their writing and their behaviors.

Keywords: Sexual Imaginaries – Desire – Bodies – Gender – Repression.

Introduction

Lorsque Philippe Artières cite les documents d'archives qu'utilise l'historien, il mentionne aussi les « papiers sans importance » et questionne : « Pourquoi à ce moment-là, ces écrits rentrent-ils dans l'histoire des savoirs¹ ? » Pour comprendre les imaginaires sexuels des femmes entre 1930 et 1960, il est nécessaire d'étudier les textes qui sont longtemps restés hors de l'histoire, par manque de noblesse du sujet, par hiérarchie de l'administration de la preuve, par manque d'intérêt, aussi. En effet, les imaginaires ne sont pas des objets inertes ; ils font trace dans les décisions de justice, dans les écrits personnels, dans les discours médicaux. Cependant, lorsqu'il s'agit d'une histoire des imaginaires sexuels, et donc conséquemment des désirs, la corporéité rentre en jeu. En effet, comment un imaginaire social entre-t-il dans la chair ?

Les corps désirants féminins sont identifiés par les institutions judiciaires, religieuses, médicales et éducatives comme des menaces à l'ordre social et

¹ Philippe Artières, « Écritures éphémères, écritures fragmentaires, écritures ordinaires », *Communication & langages*, n° 197, 2018, p. 111-124.

à la morale chrétienne. Ils sont ainsi réduits à l'animalité, au vice, nécessitant d'être recadrés, condamnés, dressés. De l'autre côté du miroir, le corps éprouvé d'une femme dans l'intimité entre les années 1930 et 1960 est celui de la peur de la grossesse, d'un corps contraint juridiquement à la sexualité lorsqu'est conclu le mariage, d'un corps souvent violenté. À ces réalités matérielles s'ajoutent donc les imaginaires collectifs : comment ressentir et accepter le plaisir charnel lorsqu'il est enseigné comme un péché hors des cadres légitimes du mariage ?

Si ces quatre décennies sont ponctuées de nouvelles tendances – les femmes constituent 37 % de la population active dans l'entre-deux-guerres, la généralisation du mariage d'amour s'accompagne d'une certaine érotisation de la passion amoureuse, l'érosion de la pudeur se visibilise dans les films, et des modèles alternatifs de féminité tels « la garçonne » se diffusent –, le modèle dominant reste néanmoins celui de la femme au foyer ayant peu de droits : pas d'autorité parentale sur ses enfants ni d'accès à la contraception, l'impossibilité d'ouvrir un compte en banque sans l'accord de son mari. Entre les années 1930 et le début des années 1960 se situe alors une période ambiguë pour les femmes, entre conservatisme des mœurs, tentatives de réforme du mariage et naissance d'un désir coupable de vivre pour soi.

C'est ainsi qu'un corpus de sources hétéroclite est mobilisé pour traiter ce sujet. D'abord, les sources de l'intime conservées à l'Association pour l'autobiographie à Ambérieu-en-Bugey, soit ces mots de femmes collectés dans les correspondances, les autobiographies et les journaux intimes. À travers ces fragments de vie, nous avons tenté d'appliquer une méthode proche de la micro histoire, tout en comparant les discours dans une démarche presque prosopographique. Ensuite, les archives judiciaires permettent d'accéder au plus près de l'intimité des familles de tous les milieux sociaux et des discours normatifs en vigueur. Plus particulièrement, les demandes de déchéance de parentalité et les demandes de correction paternelle pour les mineures, les archives du Tribunal pour enfants de la Seine et de l'association Olga Spitzer renseignent sur les condamnations morales et civiles qui déterminent l'espace de l'acceptable de la sexualité féminine.

Afin de répondre à la question « comment les sciences humaines et sociales explorent-elles le rapport au corps éprouvé ? », il semble nécessaire de dépasser l'histoire des sensibilités pour une histoire sociale et politique des corps. Parce que le contrôle des corps féminins dans leur intimité est presque total, les comportements intimes en sont d'autant plus signifiants et constituent parfois des exemples de sujets en lutte. En effet, l'intime ne devient-il pas subversif justement à partir du moment où, parce que réprimé, il peut se retrouver devant le juge et devenir un *problème social* ?

Des corps désirants menaçants

Si le désir de l'autre semble être une nouvelle norme du mariage d'amour², il reste pathologique en dehors de ce cadre. Pour les veuves ou les femmes divorcées, avoir une sexualité active apparaît comme une menace pour l'éducation de leurs enfants, qui côtoient alors quotidiennement une personne dont le discernement du correct et de l'incorrect semble flou. Pour les jeunes filles mineures qui catalysent les peurs collectives, leur sexualité est perçue comme un danger pour l'ordre social et pour l'avenir moral de la nation. Dans les deux cas, la sexualité active est signe d'amoralité et d'anormalité, les conduisant à perdre des droits : la garde de leurs enfants pour les premières, la liberté pour les secondes qui se voient placées en maison de rééducation ou en hôpital psychiatrique.

Ainsi, au moment où naît la protection de l'enfance, dans l'entre-deux-guerres, les questions de mœurs liées à la sexualité des jeunes filles passent dans la catégorie des troubles du comportement. Les archives judiciaires des mineures regorgent en effet d'observations psychiatriques tissant des liens systématiques entre sexualité et amoralité. Les jeunes filles qui comparaissent devant la justice ont soit commis un potentiel délit (vol, vagabondage, etc.), soit sont désignées par un des membres de leur famille comme étant en danger moral à travers une demande de correction paternelle. Pour tous ces motifs – sexualité débridée, attentat à la pudeur, fugues, sorties trop fréquentes, soupçon de prostitution ou simplement d'amour libre –, un examen psychologique et psychiatrique est réalisé. Ce dernier consiste en un test d'intelligence, une description rapide de l'individu fondée sur un entretien et un examen de son « fond mental ». La description est souvent relativement arbitraire comme ci-après :

Forte constitution, plus grande que son âge, pas nerveuse ni perverse, intelligence moyenne. [...] Elle dit : "je suis très sérieuse et je jure sur la tête de ma petite sœur que je suis vierge"³.

Dans cet extrait, la sexualité est directement mise au centre de la discussion et constitue un des seuls renseignements à conserver. La question posée par le personnel médical pour établir un diagnostic psychiatrique est finalement assez factuelle : la mineure a-t-elle oui ou non eu des relations sexuelles avec des hommes ? La parole de la mineure est d'ailleurs toujours remise en cause et confrontée à d'autres témoignages considérés comme plus fiables. Dans le dossier de Jeannine datant de 1954 (17 ans), fille de petits cultivateurs normands décédés et placée à Chevilly, le compte rendu du médecin se montre sceptique quant aux déclarations de la jeune fille :

² Philippe Ariès, George Duby (dir.), *Histoire de la vie privée*, t. 5. *De la Première Guerre mondiale à nos jours*, Paris, Le Seuil, 1987, p. 77.

³ Archives de Paris (AD), Tribunal pour enfants de la Seine, 18, boulevard Sérurier, cote 1418W carton 47, dossier daté de 1954.

Au grand besoin d'affection s'ajoute un appétit sexuel plus important que Jeannine ne veut l'admettre [...] Elle nie toute fréquentation masculine mais les renseignements sociaux témoignent du contraire, et d'autre part les préoccupations sexuelles sont clairement manifestées dans les épreuves projectives⁴.

Les tests projectifs étaient particulièrement utilisés depuis la théorie freudienne et jusque dans les années 1980 en psychologie et en psychiatrie. À travers des stimuli soumis au patient, le psychiatre a accès à des réactions et des réponses plus spontanées permettant d'accéder à la « vraie » personnalité du sujet. C'est donc dans l'inconscient de Jeannine que seraient tapies les traces de son désir, désir qui ne peut être interprété qu'en termes de dérèglement hormonal et qui la conduiront à l'internement.

En réalité, l'examen psychologique vise surtout à savoir si les normes morales de comportement qui pèsent sur les jeunes filles ont été intégrées, notamment en essayant de jauger la culpabilité ressentie par la jeune fille, la capacité de soumission à l'autorité, le degré de volonté qui l'a conduite à agir ainsi, et la liberté dont elle dispose dans son milieu familial. Plus artificiellement, certains jugements sont fondés sur l'apparence des jeunes filles, des adjectifs tels que « coquette », « érotique », « sensuelle » sont en effet régulièrement utilisés pour les qualifier. Rarement de vrais troubles mentaux sont diagnostiqués, quand bien même le psychiatre tente de poser un diagnostic au désir, ce dernier étant totalement inaudible, comme nous le voyons dans cet examen de Pierrette, née en 1928 et conduite devant le juge des enfants en 1946 pour vagabondage :

Elle avoue ses incartades érotiques avec une désarmante inconscience : "j'ai eu, dit-elle, mon premier rapport à 15 ans, depuis dans l'Aisne, j'ai bien couché avec dix autres et à Paris, au moins avec cinq. J'avais vu les autres faire pareil et ça m'a plu. C'était pas pour de l'argent, ni pour se marier, mais pour le plaisir. Quand on me demandait je laissais faire [...]" Elle n'a jamais eu de crises nerveuses, pas de convulsions... [...] aucune notion d'encéphalite léthargique, infection laissant parfois après elle, chez les jeunes gens des troubles de la sphère sexuelle. [...] elle témoigne d'une excitation générale et d'une hypersthénie assez spéciale, mais sans tendance délirante. L'examen physique et neurologique est négatif⁵.

Face à un discours désigné par le psychiatre comme « désarmant », puisque la jeune fille explique sans culpabilité qu'elle aime avoir des relations sexuelles, le médecin cherche des explications médicales pour traduire ce comportement. Ainsi, lorsque les tests médicaux ne sont suivis d'aucun diagnostic pathologique comme dans le cas ici, le psychiatre traduit son propre jugement moral en des termes savants :

Une excitation sexuelle véritablement anormale, de l'apathie de plus en plus accentuée, des fugues à répétition. [...] Pierrette est un être fruste et primitif, entièrement dominé par ses instincts auxquels elle s'abandonne avec un fatalisme passif, sans en apprécier les conséquences. D'après notre examen, il apparaît que cette adolescente est une malade qui relève seulement de la

⁴ Archives de Paris (AD), 18, boulevard Sérurier, cote 1418W carton 47, dossier datant de 1954.

⁵ AD, Tribunal pour enfants de la Seine, cote 1418W, dossier 2542, 1946, Pierrette, née en 1928.

médecine. [...] Elle a été retrouvée récemment errante dans Paris, sans argent, couchant dans des autos de manège, ayant des relations avec des Algériens⁶.

Les termes « anormale », « frustré », « primitif », et « dominé par » dessinent davantage un jugement normatif qu'un diagnostic médical. Dans la seconde partie de la citation, la description des transgressions sociales, raciales et de genre commises par la jeune fille ne semble servir qu'à appuyer la démonstration sans même chercher à dissimuler le caractère social et non plus médical de son comportement : en plus d'affirmer son désir sexuel, Pierrette se met en danger en errant dans les rues de Paris, laissant corrompre sa jeunesse avec des Algériens. La menace que représente la figure de la jeune fille vulnérable comme foyer de corruption sexuel est ici clairement réactivée par le psychiatre. Finalement, Pierrette est diagnostiquée débile mentale avec des périodes d'excitation pathologique pendant les menstruations. Le psychiatre demande l'internement pour qu'elle soit traitée, mais la sanction est avant tout disciplinaire.

Disciplinaires, les sanctions le sont d'autant plus lorsque les jeunes femmes sont issues de milieux populaires, comme en témoigne le journal intime d'une enfant de la DASS sans ressources financières, sans famille, sans éducation. Alors placée comme petite bonne dans différents lieux qu'elle finit toujours par quitter par sentiment de lassitude et d'apathie, la jeune fille raconte dans quelles circonstances elle a été conduite en hôpital psychiatrique :

Je voulais toujours voyager. J'étais triste, sale, maigre, sans sourire. Je subissais tout sans me révolter. J'en avais rien à foutre de la vie. En fugue j'étais bien, j'avais la liberté. Alors un jour on a trouvé que je devais être malade mentale⁷.

Effectivement, la plupart des femmes internées répondent à un profil social type que Véronique Fau-Vincenti⁸ a tenté de chiffrer à partir d'un échantillon de dossiers et registres d'entrées de la section Henri-Colin accueillant les patientes difficiles de l'hôpital de Villejuif entre 1933 et 1960 : 40 % d'entre elles sont sans profession, parmi les autres 60 % occupent des emplois de bonne, de domestique, de femme de ménage, de serveuse, d'ouvrière ou de couturière, 73 % sont célibataires et la moyenne d'âge des entrées est de 34 ans.

Autre sanction du désir féminin par la loi : la « déchéance de parentalité ». Cette disposition consiste à retirer l'autorité parentale et la garde des enfants à l'un des parents ou bien aux deux. Si, dans le cas du père, les motifs des déchéances de parentalité observées vont de la violence extrême à l'abandon des enfants – dans une logique qui correspond à la volonté de

⁶ AD, cote 1418W, dossier 2542, 1946, Pierrette, née en 1928.

⁷ Association pour l'autobiographie (APA), Ambérieu-en-Bugey, 3017, Journal d'une enfant de la DASS.

⁸ Véronique Fau-Vincenti, « Des femmes difficiles en psychiatrie (1933-1960) », *Criminocorpus. Revue hypermédia*, 2019. Article en ligne (<https://doi.org/10.4000/criminocorpus.6120>), [consulté le 20 mai 2022].

protection de l'enfance –, les mères semblent être punies au-delà de la mise en danger des enfants, puisqu'elles le sont aussi pour le « non-respect » du rôle qui leur incombe : être tout entière dévouée à la famille et n'avoir aucune « chambre à soi ». Ainsi, penser à soi, boire de l'alcool, ou encore avoir des relations sexuelles avec des amants même lorsqu'elles sont veuves remet en question la qualité de leur rôle de mère.

C'est par exemple le cas d'une femme veuve dont l'entourage fait une demande de déchéance de parentalité⁹ car on lui reproche d'« aime[r] un peu trop les hommes » quand son employeuse ajoute : « C'était une travailleuse, mais elle n'avait aucune moralité. [...] Elle boit beaucoup et les enfants avaient un très mauvais exemple chez eux. » Face à ce peu d'éléments, centrés d'ailleurs davantage sur la sexualité de la mère que sur des fautes ou pratiques à risques concernant les enfants, les enquêteurs sociaux concluent toutefois que « le retrait du droit de garde semble tout indiqué ».

Cette pathologisation de « l'esprit de jouissance » vis-à-vis de la sexualité dont font preuve certaines femmes se développe au-delà du monde médical puisque les individus intègrent eux aussi les explications savantes : dans les dossiers de la justice des mineures, lorsque les assistantes sociales enquêtent sur le milieu familial et collectent auprès de l'entourage des informations sur la jeune fille, les comportements de grande liberté sexuelle sont expliqués par l'hypothèse d'un trouble psychique. C'est le cas de Marthe qui « court les garçons » et dont l'assistante sociale reporte, après avoir rencontré la mère et les sœurs de la jeune femme : « Ils pensent tous qu'elle a quelque chose d'anormal au point de vue santé ou "tête". Ils la croient neurasthénique ou au moins bizarre¹⁰. » Ou bien Liliane qui, ayant des relations sexuelles avec un amant avec lequel elle fugue, alors qu'elle commençait un travail de serveuse dans un hôtel antillais, situation que son beau-père infirmier résume ainsi : « elle menait une vie déréglée » et « sa tenue laissait beaucoup à désirer » pour finir par conclure : « Liliane ne semble pas très normale au point de vue mental ». Ainsi, désir sexuel, aspiration à l'indépendance, et cohabitation avec des personnes racisées sont des transgressions sociales réinterprétées et traduites par cet homme en termes de troubles mentaux.

Ne pouvant interpréter le désir sexuel comme une réalité normale, l'institution médico-légale a défini les cadres de son acceptabilité et surtout toutes les conditions de son anormalité : être jeune, être mère, être pauvre, être célibataire, avoir plusieurs partenaires, être entreprenante et initier un rapport sexuel. Cette pathologisation participe d'un contrôle de la sexualité

⁹ Archives de l'association Olga Spitzer, 18 boulevard Sérurier, 1368W32, 1929, Demande de déchéance contre la mère veuve, suivi de la famille de 1929 à 1937.

¹⁰ AD, Tribunal pour enfants de la Seine, 1418W, carton 47, année 1954.

des femmes en définissant un espace très mince de sanité qu'il est difficile de s'approprier.

La peur au corps : une forme d'appropriation

Cet imaginaire social liant désir féminin et anormalité ne s'arrête pas à l'entourage, mais s'immisce au plus près des "fors intérieur" des femmes. « Se battre contre soi-même » est en effet une expression qui revient souvent dans les écrits intimes lorsque les femmes de l'époque évoquent leur désir ou l'attirance qu'elles ont ressentie : il s'agit de lutter contre une partie animale, anormale, voire une tentation du mal. Pour Simone¹¹ dans les années 1940, le champ lexical de la lutte est présent à plusieurs reprises :

Il est assez agréable de dormir une nuit dans les bras d'un jeune homme ou lui dans vos bras et sa tête sur votre épaule quand il est, comme c'était le cas - parfaitement beau, très beau même et très charmant avec quelque chose d'enfantin dans ses yeux noirs malicieux, et je ne sais comment le dire, peut-être trop de séduction... Et le pli de sa joue. Je me juge très sévèrement mais j'avais à me débattre contre moi-même, contre lui¹².

En plus de leur propre désir jugé ici « très sévèrement », les femmes sont rendues et se sentent responsables du désir qu'elles provoquent chez les hommes et sont ainsi doublement culpabilisées. Cette condamnation de la chair est celle du désir éprouvé pour autrui mais aussi de son propre corps de femme. Cela passe par une éducation à la pudeur dès le plus jeune âge, et par une condamnation morale de la séduction, comme on l'observe ici pour Anne, née en 1932 dans une famille modeste du pays nantais et envoyée pendant la Seconde Guerre mondiale chez sa grand-mère très stricte quant aux normes genrées de son époque. Anne est alors petite fille :

À mon arrivée, elle entreprit de refaire mon éducation défailante, et fit chez moi la chasse au péché, à commencer par celui de l'impudeur. Dans le but de m'inciter à la modestie et bannir en moi toute trace de coquetterie, elle mit au fond de son armoire mes sarraus et jupes trop courts à son gré, ma tenue du dimanche et le chapeau assorti, mes chaussettes qui ne couvraient pas les genoux [...]. Si je me regardais trop dans la glace, si je ne tirais pas ma jupe ou mon sarrau sur mes genoux, l'agaçante ritournelle "péché mortel, péché mortel" tournoyait dans ma tête¹³.

La coquetterie symbolise indirectement le désir de plaire et est donc indigne et largement proscrit. Ici, Anne vit avec la peur permanente d'agir dans le péché. En parallèle, l'image de la femme faible et frivole, transmise dans les formes d'éducatrices conservatrices ou dans la propagande vichyste des années 1940¹⁴, conduit parfois les femmes à avoir peur d'elles-mêmes et de cette part animale qui s'exprime par leur corps et que l'esprit réproouve :

¹¹ Jeune femme alors âgée d'une vingtaine d'années, fille unique, elle habite avec ses parents dans la petite ville de Naucelle en Aveyron. Auparavant pensionnaire, elle étudie à l'université de Toulouse en lettres classiques.

¹² APA, 3386, journal tenu entre le 18 mai 1944 et le 31 décembre 1945.

¹³ APA, 3187, Journal d'Anne, 1940.

¹⁴ Cyril Olivier, *Le vice ou la vertu. Vichy et les politiques de la sexualité 1940-1944*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2005.

Cher Jean, je repense à lui avec une tendresse dépouillée de tout autre sentiment trouble. Il y a des moments où j'ai *si peur de moi-même, où je me sens mauvaise, animale, sans résistance, sans effort de volonté*¹⁵.

Ou encore :

Je suis souvent écœurée par toute "l'animalité" qu'il y a en moi (et peut-être aussi des forces de tendresses plus pures et intactes mais qui s'emploient mal) et cependant *je ne peux réagir tout à fait*¹⁶.

Pour Simone, son propre désir, qu'elle oppose ici à la tendresse et à la pureté, lui provoque même de l'écœurement. Dans la dernière phrase, elle semble déplorer que les forces du corps soient plus puissantes que la volonté de l'esprit, et avoue sa faiblesse puisqu'elle ne peut « réagir » et donc les contrôler. Ces imaginaires coupables perdurent après la période vichyste puisque Cécile craint par exemple de s'éloigner du bien en découvrant les plaisirs de l'amour charnel, qu'elle associe elle aussi à l'animalité avec honte :

Tout ce qui te fait du bien, je veux te le faire. Chéri, parfois j'ai honte. On vit un peu trop comme des animaux nous deux – chercher à se procurer des sensations, on tend vers le vice¹⁷.

De son côté, Élisabeth¹⁸ fait preuve de lucidité mais ne ressent aucune culpabilité à l'égard de ce qu'elle sait être une transgression de la norme féminine de pureté et déclare sans regrets : « J'ai lu trop de romans pour être tout à fait saine, moi¹⁹. » Le sentiment de désir, bien qu'il ne soit pas normalisé puisqu'elle le range du côté du malsain, est un sentiment dont elle ne se culpabilise plus. La question est tout autre quand ce désir est pour une femme, et Élisabeth semble alors plus inquiète :

Je dois être perverse, j'ai parfois envie d'embrasser Edeltrud sur la bouche. Quand je parle de mon affection pour elle, j'ai tort, c'est de l'amour, et cela m'inquiète et m'a toujours troublée. Il vaut mieux, cent fois, qu'elle soit à Chester, loin de moi et que je ne la revoie pas avant d'aimer un garçon, très fort²⁰ !

Une autre réalité de l'époque apparaît ici : plus grave encore que le désir charnel éprouvé par une jeune femme pour un homme, le désir d'une femme pour une femme.

Cette socialisation jusque dans les chairs est renforcée par la vie recluse et sous contrainte que connaissent certaines jeunes femmes – dans les internats de jeunes filles, institutions de rééducation du Bon Pasteur – qui réduisent l'esprit critique et la volonté d'indépendance, crée un sentiment d'étrangeté et de vulnérabilité vis-à-vis de l'extérieur, et anéantit toute volonté de rébellion. Transformer les jeunes filles en êtres obéissants, dociles et soumis est donc un des rôles de ces institutions, qui semblent

¹⁵ APA, 3386, Journal intime de Simone, tenu entre le 18 mai 1944 et le 31 décembre 1945.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ APA, 3604, Correspondance entre Cécile et Jean, Savoie, entre 1950 et 1954.

¹⁸ Élisabeth est née aux alentours de 1931, elle grandit dans une famille aisée. Elle obtient le bac dans le quartier latin, elle rentre en lettres Supérieures au Lycée Pasteur de Neuilly, puis à la Sorbonne en anglais. Extraits du journal choisis principalement entre 1950 et 1954.

¹⁹ APA, 324, Journal d'Élisabeth, 23 septembre 1951.

²⁰ APA, 324, Journal d'Élisabeth, 1951.

traquer l'effronterie à travers une surveillance et une méfiance que les écrits autobiographiques critiquent systématiquement. Monique explique par exemple que l'institution convoque sa mère pour le simple motif qu'elle regarde les sœurs dans les yeux et donc qu'elle n'est pas totalement soumise aux ordres ; en effet, on « recommandait de baisser les yeux, signe de docilité et de modestie²¹ ». Flo²² relève aussi à la pension cette injonction à baisser les yeux, qu'elle semble trouver assez humiliante et dépersonnalisante :

Dans ma tête, j'étais sûre qu'elles n'avaient pas réussi à me casser entièrement. J'étais encore vivante ; bien que je ne doive pas regarder les adultes dans les yeux, que je me tienne la tête baissée, que je doive plusieurs fois par semaine me confesser pour tout le mal que je faisais autour de moi... Même que quand on est très pauvre on doit apprendre à être encore plus humble que les autres²³...

Toutefois, malgré la volonté de rester « vivante », de rester soi-même – c'est-à-dire ici un peu rebelle –, il reste que les institutions de jeunes filles enferment dans une réalité bien lointaine de la vie réelle. Flo par exemple, qui n'apprendra jamais à se soumettre totalement en continuant à se créer des espaces bien à elle dans son quotidien lorsqu'elle fume par exemple sa cigarette la nuit à la fenêtre du dortoir, apprend néanmoins à craindre le monde qu'elle avait peu à peu commencé à s'approprier en tant que jeune femme avant de rentrer au Bon Pasteur. Cette peur est aussi un outil tenace pour étouffer le désir d'indépendance, de découverte et de subversion des jeunes filles. En sortant du Bon Pasteur à 18 ans, elle écrit :

J'étais devenue ce truc-là, une mauviette ! La peur ! Quand elles m'ont laissé sortir la première fois dehors, au bout de presque deux ans d'internat, j'avais peur de tout. Voilà ce qu'elles étaient arrivées à faire. [...] C'est pour ça qu'à ma sortie définitive je n'ai pas pu confirmer mon désir de retrouver ce prof, ni de suivre des cours de danse. J'étais devenue un peu phobique et je le resterai²⁴.

La peur est une des meilleures armes dissuasives contre l'indépendance, car une « mauviette » a-t-elle encore des désirs ?

Du corps sujet de désir, au corps en résistance ?

Malgré les condamnations judiciaires, les diagnostics psychiatriques, les espaces reclus d'éducation et la peur qui s'inscrit dans les corps, certaines femmes se sont néanmoins tissées, dans ce contexte social contraignant et normé, leurs propres chemins de désir. Les plus bourgeoises ont pris la plume, les plus modestes, malgré les violences et les interdits, ont voulu se réapproprier leur liberté et ont été enfermées. Et il y a celles qui, au cours de cet enfermement, ont cultivé leur fougue ou expérimenté d'autres choses.

²¹ APA, 2080, Autobiographie de Monique, fille d'un industriel de Roubaix.

²² Issue d'un milieu populaire, Flo est née en 1946 à Paris 18^e et raconte son enfance précaire entre 1955 et 1967 à la porte de Clignancourt.

²³ APA, 2218, « La cour », Autobiographie de Flo, 1959.

²⁴ APA, 2218, « La cour », Autobiographie de Flo, 1964.

En effet, dans ces lieux d'enfermement, l'initiation au plaisir se fait souvent sans les hommes. Dans son pensionnat pour jeunes filles difficiles dans les années 1950, Flo décrit des pratiques sexuelles entre filles. Entre 11 et 14 ans, ces jeunes filles découvrent pour la première fois les plaisirs de leur corps à travers des stratagèmes et des jeux comme l'explique ici Flo :

On rentrait dans le placard tout noir, la porte était vite refermée. Une fille que je ne pouvais voir se trouvait à l'intérieur. Elle me fit ouvrir les cuisses en me faisant sentir que les siennes l'étaient déjà et une main furtive s'insinua dans ma culotte. Elle voulait que je lui fasse pareil. Un sentiment intense de plaisir me pénétra mais je fus incapable de faire ce qu'elle me demandait²⁵.

L'initiation se fait en silence : les jeunes filles explorent leur corps sans en dire un mot, dans le noir des placards. Si ce n'est sans doute pas toujours l'attirance pour les femmes qui poussent les jeunes filles à ces jeux, elles y recherchent toutefois la découverte du plaisir charnel.

Plus largement, écrire sur ses envies, ses sensations physiques et son intimité lorsqu'on est une femme est une pratique rare. Sur les 3 203 résumés de manuscrits de l'APA, seuls 110 contenaient le terme « sexualité » et/ou « fantasmes ». Parmi ces derniers, seuls 50 étaient écrits par des femmes, et seuls une vingtaine concernait la période historique étudiée ici. Par ailleurs, sur les 17 manuscrits retenus, seuls 2 sont écrits par des femmes issues de milieux populaires. Dans un contexte où la science, la religion et la morale laïque produisent un discours culpabilisant sur le désir et que les conditions sociales, culturelles et matérielles des femmes ne leur permettent pas de penser à elles, le geste est signifiant. En effet, une jeune étudiante de dix-neuf ans écrit dans son journal : « Je dois lire, lire. Moins penser à moi, c'est-à-dire, moins écrire²⁶ ! ». Écrire est ici directement synonyme de prise en compte de soi, teinté de reproches à soi-même car jugé trop égocentrique. L'écriture est opposée à la lecture qui serait davantage tournée vers les autres et l'oubli de soi. Ces archives constituent ainsi des « prises d'écriture » au sens que définit Philippe Artières, c'est-à-dire des écrits qui ont la particularité de n'être point contraints, de marquer « un moment de subjectivation et un moment où celui qui "prend l'écriture" se fait sujet de l'histoire. [...] Quand on écrit, on sait qu'une trace de cet écrit peut être conservée. [...] La prise d'écriture, ce n'est pas tout à fait la même chose que la prise de parole²⁷. »

Globalement, les quelques manuscrits qui abordent le désir de manière équivoque convoquent des sensations ; sensation de chaleur, de moiteur, mais aussi souvenir et description de la jouissance dans laquelle on s'abandonne, comme ose l'écrire ici Cécile dans une lettre de 1951 :

²⁵ APA, 2218, Autobiographie de Flo, née en 1946 à Paris 18^e.

²⁶ APA, 324, le 20 septembre 1950.

²⁷ Philippe Artières, « Écritures éphémères, écritures fragmentaires, écritures ordinaires », *op. cit.*, p. 111-124.

Chéri, je ne peux plus bouger les jambes et il me semble qu'il y a quelque chose de délicieusement dur et chaud qui m'enserme le haut des cuisses, mon ventre, mon cou, ma gorge et ma tête. [...] Je ne pense même plus à toi quand ça me prend, pendant quelques secondes²⁸.

Si ces femmes parlent des sensations du corps, c'est en partie pour désresponsabiliser l'esprit, dans une rhétorique coutumière de l'époque ; en effet, le fait que le corps des femmes parle malgré elles est un motif que l'on retrouve dans la littérature du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle²⁹, mais aussi d'une certaine manière dans la rhétorique du régime vichyste qui présente les femmes comme incapables de résister à la tentation charnelle en l'absence de leur mari³⁰, remettant au goût du jour les vieux stéréotypes de « l'éternel féminin³¹ ». Il reste que ces extraits démentissent catégoriquement le mythe d'une absence de désir. Si l'érotisation du corps de l'objet de désir n'est pas centrale – c'est-à-dire que les femmes objectivent peu l'individu présent dans les scénarios fantasmés –, elles décrivent des envies et des élans charnels à travers un registre sensible, qu'il fasse appel à des sensations déjà ressenties dans un acte sexuel ou à des contextes sensibles plus diffus, comme l'exprime l'une d'entre elles : « Je rêve de bain de soleil, de bains de mer, de nudités. Faire l'amour avec le soleil³². »

D'autres femmes, parce qu'issues de milieux précaires, n'ont pu écrire sur leur désir – faute de temps, d'un espace à soi, ou bien pour cause d'illettrisme. Pourtant, leur comportement collectif faisant trace dans les archives et dont les cas semblent fréquents, par la transgression et la prise de risque, est signifiant. Il semble pertinent de replacer ces centaines de dossiers de justice consultés dans des grilles de compréhension des comportements sensuels et sexuels qui ne soient pas les interprétations pathologisantes ou moralisatrices des services sociaux ou des psychiatres, mais davantage dans une lecture de subversion et de résistance infrapolitique contre une condition de femme de toute façon violente. Bien sûr, les féministes néomalthusiennes des années 1930 puis les pensées de Simone de Beauvoir participent des prémisses des revendications féministes des années 1960, cependant, n'est-ce pas grâce à ces *illégalismes de classe* qu'a pu avoir lieu le procès de Bobigny où témoignaient, aux côtés de Gisèle Halimi³³, des avortées de milieux modestes ?

Conclusion

²⁸ APA, 3604, Correspondance entre Cécile et Jean, Savoie, 1950-1954.

²⁹ Jean-Louis David, « La représentation de la violence sexuelle faite aux femmes dans l'œuvre de Guy de Maupassant », thèse soumise à la Faculté des études supérieures et postdoctorales, Université d'Ottawa, 2019.

³⁰ Cyril Olivier, *Le Vice ou la Vertu*, op. cit.

³¹ Francine Muel-Dreyfus, *Vichy et l'éternel féminin. Contribution à une sociologie politique de l'ordre des corps*, Paris, Le Seuil, 1996.

³² APA, 324, Journal d'Élisabeth, 1950-1954.

³³ Gisèle Halimi, *Le procès de Bobigny. Choisir la cause des femmes*, préface de Simone de Beauvoir, Association Choisir, 1977.

La science et la justice marquent, par la répression, les limites de la norme à travers une pathologisation et une condamnation des comportements sexuels actifs des femmes. Le désir ne peut donc se penser hors d'une analyse matérialiste des conditions d'existence : les femmes sont en effet des êtres désirants entre les années 1930 et 1960, mais le contexte social rend le vécu du désir sexuel précaire. De plus, au-delà de l'attrance des corps, il y a tout ce que chacune lie à la sexualité. Des imaginaires négatifs omniprésents : le péché, le vice, le sale, auquel s'ajoutent la contrainte conjugale et la peur de la grossesse. Côté des imaginaires positifs : l'amour matérialisé, la tendresse, la liberté de s'appartenir. Entre lesquels naissent des imaginaires transgressifs : le désir d'une femme pour une femme, la subversion des normes morales et de genre. Ce sont aussi ces imaginaires coupables et transgressifs que cette analyse a tenté de comprendre et d'illustrer, au travers des *prises d'écriture* et des *prises de liberté*.

Le corps comme fabrique du plaisir sexuel

Performance sexuelle et normes de genre dans la presse écrite généraliste en France et en Allemagne dans les années 2010

MANON BAUDRIER

SORBONNE UNIVERSITÉ, SIRICE-GEMASS

Résumé

Cet article tente de montrer comment la presse écrite généraliste s'est saisie (*Le Monde* et *Die Zeit* sont ici pris comme exemples), dans les années 2010, de la thématique de la performance sexuelle et du plaisir sexuel, avant que la vague #MeToo ne déferle dans les médias. La circulation des théories issues des mouvements féministes est également observée dans cette comparaison franco-allemande, ainsi que la manière dont les normes de genre sont véhiculées par ces titres de presse.

Mots-clés : Orgasme – Performance sexuelle – Plaisir sexuel – Théories féministes – Circulations – Presse écrite.

Abstract

The Body as a Factory of Sexual Pleasure. Sexual Performance and Gender Norms in the General Press in France and Germany during the 2010s

This article attempts to show how the general written press took up (*Le Monde* and *Die Zeit* are taken as examples here), in the 2010s, the theme of sexual performance and sexual pleasure, before the #MeToo wave broke out in the media. The circulation of theories from feminist movements is also observed in this Franco-German comparison, as well as the way in which gender norms are conveyed by these press titles.

Keywords: Orgasm – Sexual Performance – Sexual Pleasure – Feminist Theories – Circulations – Print Media.

Depuis la grande enquête des sociologues Nathalie Bajos et Michel Bozon sur la sexualité en France, les savoirs scientifiques sur les pratiques et comportements sexuels des personnes n'ont cessé d'évoluer¹. De même, les pratiques dites « ordinaires » à l'instar de l'hétérosexualité sont devenues des objets légitimes de recherche à partir des années 2010, permettant d'ouvrir de « nouvelles perspectives [...] portant sur le désir et le plaisir, en particulier des femmes² ». Néanmoins, au sein des études germaniques

¹ Nathalie Bajos, Michel Bozon (dir.), *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*, Paris, La Découverte, 2008.

² Pierre Brasseur, Cécile Thomé, Milena Jakšić, « Comment peut-on dire la sexualité ? », *Terrains & travaux*, vol. 40, 2022/1, p. 7. Voir aussi : Armelle Andro et al., « La sexualité des femmes : le plaisir contraint », *Nouvelles Questions féministes*, vol. 29, 2010/3, p. 4-13.

françaises, les travaux sur les sexualités et ses discours normatifs restent encore peu nombreux³.

Cette analyse se concentre sur les discours du journal *Le Monde* et de l'hebdomadaire *Die Zeit*, pris ici comme exemples, portant sur l'hétérosexualité et les injonctions à l'orgasme⁴. Ces journaux ont traité, dès les années 2010, des thématiques liées à la performance et au plaisir sexuel, avant même que la vague #MeToo ne déferle dans les médias⁵. Les idées féministes n'avaient en effet pas droit de cité dans les titres de la presse écrite généraliste, qui affichaient une forte « résistance⁶ ». Pourtant, les femmes étaient de plus en plus présentes dans les rédactions, mais peu influentes, puisque les normes des masculinités hégémoniques y régnaient⁷.

La performance sexuelle et le plaisir sont au cœur de cette étude, qui tente d'analyser comment ces journaux, par la voix d'experts et d'expertes, et l'intermédiaire de journalistes, se sont progressivement saisis de ces questions et comment ils ont interrogé les normes de genre et fait circuler les théories féministes⁸. C'est ainsi que le corps⁹, dans sa matérialité, sa jouissance mais aussi sa frustration, est apparu en premières colonnes : est-il un objet qu'il faut faire fonctionner afin d'atteindre un résultat, l'orgasme, ou bien davantage le lieu même du plaisir sexuel, non seulement réceptacle mais aussi acteur dans le plaisir ?

³ Anne-Laure Briatte *et al.*, « Les études germaniques françaises et le genre : un bilan d'étape », *Allemagne d'aujourd'hui*, vol. 237, 2021/3, p. 11. Les chercheuses précisent que ce sont les études s'appuyant sur la *Queer Theory* qui ont « posé les premiers jalons » au sein des études germaniques françaises et notamment les travaux de Klaus Wieland et de Guillaume Robin.

⁴ Ce travail de recherche est issu d'une thèse en cours en études germaniques et en sociologie et se compose d'un corpus d'archives de presque un millier d'articles de presse récoltés sur la période 2000-2017. Les titres de presse analysés proviennent de la presse écrite généraliste (*Le Monde*, *Die Zeit*), la presse féministe (*Causette*, *Missy Magazine*, *Emma*) et forment le corpus principal. Un corpus secondaire a été constitué à partir de la presse magazine destinée à un public féminin (*Marie Claire*, *Brigitte*). Le recueil a été mené sur le site des archives des journaux, avec les mots-clés suivants : « clitoris », « orgasme », « plaisir féminin », « désir féminin », « érotisme féminin », « vulve », « orgasme féminin », « sexualité féminine », « vagin ». Des entretiens non-directifs avec les journalistes ayant collaboré pour ces titres de presse sont en cours.

⁵ Sur la démarche méthodologique : Michael Werner, Bénédicte Zimmermann (dir.), *De la comparaison à l'histoire croisée*, Paris, Le Seuil, 2004.

⁶ Annabelle Allouch, Caroline Muller, « Des médias et des hommes. Analyser la construction médiatique des masculinités », *Le Temps des médias*, vol. 36, 2021/1, p. 15.

⁷ *Ibid.* Les normes liées aux masculinités dites hégémoniques relèvent des processus de domination des hommes sur les femmes, il s'agit d'un concept introduit et théorisé par la sociologue Raewyn Connell au milieu des années 1990. Raewyn Connell, *Masculinités. Enjeux sociaux de l'hégémonie*, revu et corrigé par Meoïn Hagège et Arthur Vuattoux, Paris, Amsterdam, 2022 [2014]. Voir aussi : Julie Sedel, *Sociologie des dirigeants de presse*, Paris, La Découverte, 2022.

⁸ Bibia Pavard, « *Marie Claire*, magazine féministe ? Comment les discours militants circulent dans la presse commerciale (1976-1990) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 136, 2017/4, p. 131-146.

⁹ Christine Détrez, *La construction sociale du corps*, Paris, Le Seuil, 2002 ; Georges Vigarello *et al.*, « Préface », in Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine, Georges Vigarello (dir.), *Histoire du corps, tome 1. De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Points, 2016 [2005].

Dénonciation de l'injonction à l'orgasme féminin

La question de la performance sexuelle a fait une entrée remarquée dans les médias généralistes analysés, au début des années 2010. Mais qu'est-ce que la performance ? La performance est un nom féminin issu de l'anglais *performance* (résultat d'un cheval de course) et de l'ancien français *performance* (accomplissement, exécution), dérivé du latin *performare*, « former entièrement¹⁰ ». En allemand, la performance est traduite par le terme *Leistung* et renvoie à plusieurs significations : le rendement, le résultat, la réalisation. Ici, la performance dans le cadre de la sexualité est comprise comme un moyen de contrôle et de maîtrise de l'acte sexuel afin d'obtenir un résultat : l'orgasme, considéré comme un rendement.

*Le Monde*¹¹ se saisit de cette thématique en 2012 lorsque la journaliste Mélina Gazsi couvre la sortie de l'ouvrage, la même année, de Philippe Brenot, psychiatre et sexologue : *Les Femmes, le sexe et l'amour*. Ayant interrogé 3 404 femmes hétérosexuelles âgées de 15 à 80 ans sur leurs sexualités, l'auteur parle de la quête de l'orgasme comme un impératif dont les jeunes femmes sont victimes dès le premier rapport. Le dicton « Il faut souffrir pour être belle » pourrait presque ici être remplacé par « Il faut souffrir pour être satisfaite ». Un diktat qui s'apparente, selon P. Brenot, à un « vrai terrorisme » et donc à une violence. Le psychiatre pointe du doigt la course à la jouissance parfaite : les jeunes femmes doivent réaliser la prouesse non seulement de ressentir un orgasme au premier rapport, mais encore – et surtout ? – d'exprimer haut et fort leur jouissance, afin de rassurer leur jeune partenaire sur leur qualité d'amant performant :

[...] *“Le plaisir agit comme un vrai terrorisme. Dans ce registre de la performance, avec une exigence de l'orgasme à tout prix, elles se sentent coupables de ne pas jouir avec l'homme qu'elles aiment, de ne pas faire partie de ces femmes épanouies que la presse féminine évoque souvent. Cela leur donne des complexes”*¹².

L'auteur condamne en particulier la « presse féminine », qui nuit selon lui à la satisfaction sexuelle des jeunes femmes en véhiculant des stéréotypes impérieux : les femmes doivent être « épanouies » et l'orgasme atteint « à tout prix », pour qu'un rapport soit réussi. Les partenaires masculins ne

¹⁰ Dictionnaire de l'Académie française « Performance », <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9P1529> [en ligne], [consulté le 8 janvier 2024].

¹¹ Fondé en 1944 par Hubert Beuve-Méry et afin de remplacer le journal *Le Temps*, *Le Monde* est un des principaux quotidiens en France. Il est aussi le plus lu, avec une « diffusion France payée » pour la période 2022-2023 de 482 756 tirages, et une « diffusion totale » de 488 839, pour une évolution de 5,26 % en comparaison avec la période 2021-2022. L'audience représentait 2 693 000 de lecteurs et lectrices (qui sont presque à égalité, pour 1 611 000 d'hommes et 1 082 000 de femmes) pour le deuxième semestre de 2023, avec une légère baisse de 6,2 % en comparaison avec le deuxième semestre de 2022. Et c'est la catégorie des foyers CSP+ qui est la plus représentée, pour 1 367 000 du lectorat du journal *Le Monde*. Source : ACPM, L'Alliance pour les chiffres de la presse et des médias, « *Le Monde* » (<https://www.acpm.fr/Support/le-monde>), [consulté le 2 février 2024].

¹² *Le Monde*, Mélina Gazsi, « Sexualité : ce que désirent les femmes », 14 avril 2012. Les italiques sont d'origine.

sont pas non plus épargnés ; leur jeunesse et leur inexpérience sont, entre autres, des raisons de leur méconnaissance du corps féminin, selon le psychiatre. Il leur propose alors un « mode d'emploi » et indique par exemple que leur partenaire féminine aurait : « [...] *besoin des caresses et de la tendresse, pour laisser le temps au désir de s'installer. Ce ne sont ni caprices ni lubies mais une réalité de l'intimité féminine*¹³. »

Le psychiatre insiste parallèlement sur des différences anatomiques et essentialistes ; le corps masculin est présenté comme mécanique, vif voire primitif, tandis que les femmes sont décrites comme des êtres fragiles, facilement influençables par la « presse féminine ». Philippe Brenot ne manque pas d'évoquer la masturbation et « *l'autoérotisme* » *comme étant indispensables pour une « sexualité épanouie »*, mais cette pratique sexuelle doit servir, en premier lieu, à préserver la stabilité du couple hétérosexuel : « *“C'est par l'autoérotisme que la femme va être capable de s'accorder avec un partenaire et de pérenniser la relation qu'elle a avec son compagnon*¹⁴. [...]” ». Sexualité épanouie rimerait donc avec conjugalité et l'orgasme semblerait représenter le ciment du couple. Or, les objectifs liés à la performance pèsent, ici, aussi bien du côté des jeunes femmes que des jeunes hommes. En proposant une critique de cet essai, la journaliste du *Monde* offre à ses lecteurs et lectrices une vitrine nouvelle sur les sexualités des femmes et en particulier sur le plaisir.

La responsabilité des femmes quant à leur orgasme est discutée dans un bref article, rédigé par le journaliste allemand Mark Heywinkel pour *Die Zeit*¹⁵ en décembre 2015, à l'occasion de la création d'un site internet états-unien OMGYES (créé par Rob Perkins et Lydia Daniller) proposant des clés pour que les femmes se réapproprient leur plaisir, seules ou en couple¹⁶. Le journaliste pointe, de la même façon, la difficulté des femmes hétérosexuelles à atteindre l'orgasme avec leurs partenaires : « Si elles ne le font pas par elles-mêmes, les orgasmes sont rares chez les femmes. Un nouveau site internet montre aux hommes comment terminer enfin ce fichu travail¹⁷. » De nouveau, les hommes sont non seulement critiqués pour leur

¹³ *Ibid.* Les italiques sont là aussi d'origine.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ *Die Zeit* est un journal fondé sous l'aval des Alliés – les Britanniques – au sortir du second conflit mondial, par Gerd Bucerius, Lovis H. Lorenz, Richard Tüngel et Ewald Schmidt di Simoni. L'hebdomadaire présente, en 2022, 1,32 million de lecteurs et lectrices. Le lectorat du journal est presque paritaire : 56 % de lecteurs pour 44 % de lectrices. Il a également 474 916 abonnements pour le premier quart 2023 et se positionne de justesse devant *Der Spiegel* (qui présente quant à lui 444 331 abonnements) se plaçant comme le premier hebdomadaire généraliste. Source : Media.zeit.de, « Die Zeit. Preise & Umfeld für Buchverlage » (https://media.zeit.de/wp-content/uploads/2023/01/221124_Print_Praesentation-Buchverlage_2023_kl.pdf) [consulté le 2 février 2024].

¹⁶ *Die Zeit*, Mark Heywinkel, « Online-Kurse bringen dich zum Orgasmus », Rubrique « Sex », 28 décembre 2015.

¹⁷ *Ibid.* : « Wenn sie es sich nicht selbst machen, sind Orgasmen bei Frauen rar. Eine neue Website zeigt Männern, wie sie den verdammten Job endlich erledigen. » On pourrait aussi traduire ces termes par « le putain de travail », ou « le putain de boulot », « le foutu travail ».

méconnaissance du corps féminin, mais sont aussi rendus responsables du plaisir des femmes, dont l'accomplissement semble être un devoir. Mais ces derniers ne veulent l'entendre : « Et les hommes doivent enfin piger qu'ils ne peuvent pas manipuler un clitoris comme une manette de PS4¹⁸. » Décrits comme des joveux, ils doivent enfin comprendre que les femmes et leurs organes sexuels ne sont pas de simples jouets, de simples objets qu'il s'agirait de faire fonctionner, de performer ; le sexe féminin n'est pas un matériau.

Afin d'interroger l'inégalité dans le plaisir, la journaliste Gunda Windmüller du *Zeit* apostrophe en 2016 ses lecteurs et lectrices : pourquoi les hommes ont-ils plus d'orgasmes que les femmes¹⁹? Cette réalité a un nom, c'est l'« écart d'orgasme » ou *Orgasm Gap*. Pour répondre à cette question, la journaliste se fonde sur l'étude d'une université nord-américaine de 2009 : sur un panel de 6 000 personnes, 91 % des hommes ont déclaré avoir ressenti un orgasme pour 64 % des femmes. Une photographie illustre l'article : une femme caucasienne, brune, dans une pose sensuelle caresse de sa bouche son bras gauche. Dans la légende, G. Windmüller écrit comme à un groupe d'amies, « les filles » et donne ce conseil qui sonne comme une fatalité : « Les filles, il vaut mieux vous masturber vous-mêmes ou faites l'amour avec une autre femme. C'est ainsi que vous aurez le plus de chance d'atteindre l'orgasme²⁰. » Alors que l'article s'appuie sur des chiffres et des analyses d'universitaires, la journaliste avertit d'emblée ses consœurs que l'orgasme avec un homme s'apparente à une quête du Saint Graal. Mais plus que d'insister sur les différences entre les hommes et les femmes, ce sont les ressemblances qui intéressent la journaliste : ils et elles ont besoin et à égalité, de seulement quatre minutes en moyenne pour atteindre l'orgasme et la jouissance par l'onanisme²¹. Cet *Orgasm Gap* n'aurait pas lieu d'être : les hommes seraient fautifs de ne pas connaître les corps des femmes. Pour justifier le conseil glissé en légende, d'autres travaux universitaires sont cités : les femmes ayant des rapports sexuels avec d'autres femmes atteignent plus souvent l'orgasme (aussi nommé « *Klimax* ») à hauteur de 75 %. L'hétérosexualité se voit remise en question par la journaliste et la sexualité des femmes lesbiennes semble être le remède pour atteindre la jouissance plus aisément et fréquemment. G. Windmüller appuie sa démonstration en faisant référence aux travaux de la sociologue Lisa Wade, sur la nécessité de connaître son corps pour atteindre l'orgasme lors de la masturbation :

¹⁸ *Ibid.* : « Und Männer sollen endlich kapieren, dass sie an einer Klitoris nicht wie an einem PS4-Joystick rumhebeln dürfen. »

¹⁹ *Die Zeit*, Gunda Windmüller, « Warum Männer mehr Orgasmen haben als Frauen – und wie wir das ändern können », rubrique « Sex », 15 août 2016.

²⁰ *Ibid.* : « Am besten ihr masturbiert einfach Mädels oder schlaft mit einer anderen Frau. Dann bekommt ihr am ehesten zum Höhepunkt. »

²¹ *Ibid.* : « [...] Männer und Frauen etwa gleich lange brauchen, um zum Orgasmus zu kommen: Im Schnitt knapp vier Minuten. »

La sociologue Lisa Wade a mené une enquête [...] auprès d'étudiantes afin d'évaluer la connaissance qu'elles avaient de leur corps. Plus précisément, de leur clitoris. Elle a constaté que les femmes qui connaissaient bien leur clitoris jouissaient régulièrement lors de la masturbation. Celles qui le connaissaient moins bien ne parvenaient pas à atteindre l'orgasme²².

Die Zeit popularise une notion centrale de la pensée féministe, à savoir la connaissance du corps féminin et ici du clitoris, diffusée par exemple dans l'ouvrage *Our Bodies, Ourselves*, publié initialement à la fin des années 1960²³. Ce manuel de santé rédigé par une association de féministes américaines, The Boston Women's Health Book Collective, détaillait par exemple les étapes du cycle menstruel, renseignait sur les maladies sexuelles et permettait d'acquérir des connaissances élémentaires sur l'anatomie du corps féminin. La réédition de ce manuel adapté au contexte francophone par une jeune maison d'édition marseillaise en 2020 témoigne de l'actualité de ces questions au sein des mouvements féministes²⁴.

L'influence des idées féministes apparaît également lorsque la journaliste soulève, comme obstacle à la jouissance des femmes, l'omniprésence de la pénétration pénovaginale dans les rapports hétérosexuels ainsi que la trop grande place accordée au plaisir sexuel masculin : « Car nous avons appris [...] que le plaisir masculin est plus important. Cela se voit déjà dans ce que nous appelons sexe et confirme les stéréotypes de genre classiques. Nous appelons sexe tout ce qui a trait à la pénétration par un pénis²⁵. » Le « nous » forme un ensemble, un corps, les femmes, indépendamment de leur orientation sexuelle et les stéréotypes de genre, « *klassische Gender-Stereotype* », sont rendus responsables de cette inégalité qui touche au domaine intime de la sexualité. Il s'agit là aussi d'un des arguments des féministes radicales, à l'instar de la militante féministe nord-américaine Anne Koedt et de son célèbre essai *The Myth of the Vaginal Orgasm* écrit en 1968 et publié en 1970 : la pénétration pénis-vagin était accusée de brider le plaisir des femmes²⁶. Elle y déconstruisait le « mythe »

²² *Ibid.* : « Die Soziologin Lisa Wade hat in einer Umfrage (<https://lisawadedotcom.les.wordpress.com/2011/03/talk-wade-selling-sex-sexual-subjectivity-and-the-orgasm-gap.pdf>) unter Studentinnen untersucht, wie viel Frauen selbst über ihren Körper wissen. Genauer: über ihre Klitoris. Dabei fand sie heraus, dass Frauen, die ihre Klitoris gut kannten, auch bei der Selbstbefriedigung regelmäßig kamen. Frauen, die weniger gut Bescheid wussten, konnten sich auch selbst nicht so gut zum Höhepunkt bringen. »

²³ Lucile Quéré, *Un corps à nous. Luttés féministes pour la réappropriation du corps*, Paris, Presses de Sciences Po, 2023.

²⁴ Collectif, *Notre corps, nous-mêmes*, Marseille, Hors D'atteinte, 2020.

²⁵ *Die Zeit*, Gunda Windmüller, *op. cit.* : « Warum Männer mehr Orgasmen haben als Frauen – und wie wir das ändern können », 15 août 2016 : « Denn wir haben gelernt [...] dass die männliche Lust wichtiger ist. Das zeigt sich schon daran, was wir überhaupt Sex nennen und bestätigt dabei klassische Gender-Stereotype. Alles, was mit Penetration durch einen Penis zu tun hat, nennen wir Sex. »

²⁶ Anne Koedt, *The Myth of the Vaginal Orgasm*, Somerville, New England Free Press, 1970. L'essai a été traduit, la même année, dans la revue *Partisans*. Anne Koedt, « Le mythe de l'orgasme vaginal », *Partisans*, « Libération des femmes. Année zéro », n° 54-55, 1970. Voir aussi : Shere Hite, *Le rapport Hite*, Paris, Robert Laffont, 1977 [1976].

selon lequel les femmes pouvaient avoir un orgasme vaginal et dénonçait de ce fait le rôle du psychanalyste autrichien Sigmund Freud, « père de l'orgasme vaginal ». Anne Koedt accusait également « le pinacle de la masculinité », qu'elle décrivait comme étant le seul responsable de l'hégémonie de la pénétration pénovaginale dans les rapports hétérosexuels. La militante féministe reprécisait le rôle du clitoris dans le plaisir sexuel féminin, mais fondait son argumentation sur la ressemblance, selon elle, de cet organe avec le pénis : « Le centre de la sensibilité sexuelle est le clitoris, équivalent féminin du pénis²⁷. » Une traduction de son essai était proposée dans un numéro de la revue *Nouvelles Questions féministes*, « La sexualité des femmes : le plaisir contraint » ; une preuve de l'actualité de ces préoccupations pour les militantes et universitaires françaises au début des années 2010²⁸.

Enfin, *Die Zeit* se saisit, par l'intermédiaire de sa journaliste G. Windmüller, des travaux pionniers des féministes de la seconde vague sur les sexualités des femmes : ces dernières sont contraintes à l'hétérosexualité ainsi qu'à son hégémonie et il serait grand temps qu'elles prennent enfin leurs distances avec ce système, soit seules par la masturbation, soit avec une autre femme et ce, pour leur propre bien-être sexuel²⁹. Mais la performance au sein des rapports hétérosexuels a-t-elle aussi été questionnée du côté des hommes ?

Le sexe, un sport de compétition ? Les normes liées aux masculinités hégémoniques mises à mal

La journaliste Maïa Mazaurette aborde en 2015, pour la première fois dans *Le Monde* et sur un ton humoristique dans sa chronique « Le sexe selon Maïa », « nos » sexualités, qui seraient devenues, selon elle, équivalentes à des disciplines sportives :

L'antithèse de la mousse au chocolat, tout le monde sera d'accord : c'est le sport. Or nos sexualités ressemblent de plus en plus au sport. On y exerce un contrôle appuyé. On négocie avec des coachs, voire des gourous, on a des objectifs, on connaît son niveau, on suit les saisons³⁰.

Le sexe devrait être un pur moment d'abandon, selon la journaliste qui parle de « régression » et de « mousse au chocolat ». Or, ce sont des moments désormais surveillés, faussés par des objectifs de réussite. La performance pensée au masculin est également soulevée comme problème :

²⁷ Anne Koedt, « Le mythe de l'orgasme vaginal », *Nouvelles Questions féministes*, vol. 29, n° 3, 2010, p. 14-22.

²⁸ *Ibid.* Voir aussi Armelle Andro, Nathalie Bajos, « La sexualité sans pénétration : une réalité oubliée du répertoire sexuel », in Nathalie Bajos, Michel Bozon (dir.), *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*, Paris, La Découverte, 2008, p. 297-314.

²⁹ La référence est faite aux travaux de la célèbre féministe et poète Adrienne Rich : Adrienne Rich, *La contrainte à l'hétérosexualité et autres essais*, Genève, Éditions Mamamélis, 2010 [1980].

³⁰ *Le Monde*, Maïa Mazaurette, « Sexe et performance : Less is more », rubrique « L'Époque », « Le sexe selon Maïa », 22 novembre 2015.

« Quand on pense à la performance, c'est évidemment l'éjaculation masculine qui vient à l'esprit : retarder le plus longtemps possible la jouissance, par politesse envers ses partenaires³¹. » M. Mazaurette dénonce le phallocentrisme lorsque la performance est pensée en même temps que la sexualité, les femmes restant selon elle les grandes oubliées de l'équation.

En outre, selon la journaliste, les entraves à une sexualité « sans contraintes » sont légion : les smartphones qui parasitent l'intime, « le grand ennemi de la sexualité moderne », mais encore le stress qui crée des « situations d'impuissance et des éjaculations rapides » pour les hommes, de « l'anxiété » pour les femmes. Elle recommande de s'extraire des objectifs de performance afin d'atteindre le fameux « lâcher-prise ». M. Mazaurette donne les clés d'un épanouissement sexuel réussi – en véritable guide ou « coach » sexuel – afin de décomplexer le lectorat du *Monde* dans sa sexualité et son hétérosexualité.

Côté allemand, le journaliste Philipp Kienzl pour *Die Zeit* s'empare en 2016 d'une autre thématique, jusqu'alors absente des rubriques du *Monde*³² : le tabou de la simulation masculine. C'est un angle d'analyse non seulement innovant, mais encore une réelle exception, pour un article de presse écrite généraliste publié juste avant #MeToo. Le journaliste rend compte des normes liées aux masculinités, les bouscule, les questionne, tout comme les féministes – à l'instar, par exemple, de l'universitaire, militante et théoricienne du *black feminism*, bell hooks³³. Les hommes doivent systématiquement, selon lui, fournir la preuve matérielle de leur jouissance par l'éjaculation ; et s'ils n'y parviennent pas, ils prennent le risque de révéler une « vulnérabilité du genre³⁴ ». Cette vulnérabilité est pour la première fois théorisée par la sociologue Raewyn Connell : les hommes doivent sans cesse faire preuve de performance corporelle, signe de toute-puissance, au risque de lever le voile sur leur faiblesse si peu virile. Pour maintenir les attendus et normes de genre, les hommes n'auraient d'autre choix que de simuler.

Le journaliste de *Die Zeit* fait une véritable démonstration pour convaincre son lectorat, contrairement aux articles laconiques parlant de la performance qui pèse du côté des femmes hétérosexuelles. Il argue que les hommes, eux aussi, sont soumis à cette injonction non seulement au « sexe », mais encore à la nécessité de fournir la preuve de leur plaisir par

³¹ *Ibid.*

³² *Die Zeit*, Philipp Kienzl, « Vorgetäuschter Orgasmus beim Mann: Wenn Sex mehr Flucht als Höhepunkt ist », 22 juin 2016. C'est en 2019 que *Le Monde* se saisit de cette thématique, toujours par l'intermédiaire de Maia Mazaurette : *Le Monde*, « Les hommes au défi du rapport sexuel idéal », rubrique « Le sexe selon Maia », 13 octobre 2019.

³³ bell hooks, *La volonté de changer. Les hommes, la masculinité et l'amour*, Paris, Divergences, 2021 [2003]. [La militante a fait le choix de laisser patronyme et prénom en minuscules.]

³⁴ Raewyn Connell, *Masculinités. Enjeux sociaux de l'hégémonie*, op. cit., p. 47. Voir aussi Jürgen Martschukat, Olaf Stieglitz, *Geschichte der Männlichkeiten*, Francfort, Campus Verlag, 2018 [2008].

l'éjaculation : « Il arrive aussi aux hommes de ne pas avoir envie de faire l'amour. Et eux aussi se retrouvent dans des situations où ils préfèrent feindre l'orgasme plutôt que d'en finir. Mais pour eux, il est plus difficile de cacher quand le sexe ne se déroule pas bien³⁵. » La simulation serait donc une solution à cette sommation à l'orgasme. Si les femmes peuvent plus facilement simuler une jouissance par des « performances d'actrices » (*schauspielerische Leistungen*) – il y a une ressemblance avec l'article de Maïa Mazaurette, qui parlait de « vocalise de chanteuse d'opéra³⁶ » – les hommes, au contraire, doivent montrer non pas « patte blanche » mais presque, en fournissant des « preuves blanches » (*Weiße Belege*³⁷). Le magazine donne ensuite la parole à un expert, le psychologue Dr Christoph Joseph Ahlers. Selon lui, ces situations dites « anxiogènes » ont lieu principalement lors d'un « *One-Night-Stand* » (que l'on traduit par « coup d'un soir ») où l'orgasme semble être de rigueur. Le psychologue dénonce, à l'instar de la journaliste française, le fait que la sexualité soit perçue par certains hommes comme un « sport de compétition » (*Sex wie Leistungssport*). Cet objectif de rendement est présenté comme ayant l'effet d'une substance toxique (*Giftstoff*) qui empêcherait la jouissance, produisant non seulement de l'anxiété, mais aussi une « peur de l'échec » (*Versagensangst*³⁸). Les « coups d'un soir » sont présentés comme des moments particulièrement propices au développement de cette peur et peuvent ainsi nuire au bien-être sexuel³⁹. Le journaliste Philipp Kienzl informe ensuite que la « vision » de la sexualité serait « contaminée » par la performance (*leistungskontaminierte Betrachtung der Sexualität*), agissant comme une véritable entrave dans la « propre expérience sexuelle » (*eigenes sexuelles Erleben*) des hommes.

Cet article audacieux parce que levant un tabou masculin, tente de briser une conviction selon laquelle l'orgasme devrait être symbolisé par l'éjaculation (*der Samenerguss*), uniquement masculine : « De même qu'une femme peut avoir un orgasme avec éjaculation (ce qu'on appelle le *squirting*),

³⁵ *Ibid.* : « Auch Männer haben mal keine Lust auf Sex. Und auch sie kommen in Situationen, in denen sie lieber einen Orgasmus vortäuschen als fertigzumachen. Bei ihnen ist es allerdings schwieriger zu verheimlichen, wenn der Sex gerade nicht gut läuft. »

³⁶ *Le Monde*, Maïa Mazaurette, « Sexe et performance : les sis more », *op. cit.* : « Si elles ne sont pas jugées sur la durée, elles le sont sur leur capacité à jouir – la femme idéale aligne plusieurs orgasmes par relation sexuelle, elle jouit de la pénétration vaginale, voire anale (tant pis si cela ne concerne qu'une minorité d'entre elles), elle jouit sur commande et, au cas où ça ne suffirait pas, il convient qu'elle vocalise comme une chanteuse d'opéra. »

³⁷ *Ibid.* : « Orgasmus vortäuschen, das tun viele: 70 Prozent der Frauen in Deutschland haben es bereits getan – und 19 Prozent der Männer. Wenn Frauen vortäuschen, dann überzeugen sie ihr Gegenüber mit guten schauspielerischen Leistungen schnell vom erreichten Höhepunkt. Weiße Belege müssen sie ja nicht erbringen. Während sie mit finalem Gestöhne den Sex für beendet erklären können, tragen Männer eine Beweislast, die ohne Special Effects nur schwer zu erfüllen ist. »

³⁸ *Ibid.* : « [...] "Leistungsdruck ist wie ein Giftstoff für das Gehirn, denn daraus resultiert Versagensangst". »

³⁹ Le journaliste rend compte ensuite que ces situations « anxiogènes » interviennent aussi dans des relations de couple, mais le discours de l'expert reste prédominant dans l'article et il insiste fortement sur les « coups d'un soir » qui seraient nocifs pour le bien-être sexuel des hommes.

un homme peut aussi, à l'inverse, connaître un pic d'excitation sexuelle sans qu'il y ait éjaculation⁴⁰. » Enfin, le journaliste préconise un remède à cette quête démesurée de performance dans les rapports hétérosexuels : le « sexe ralenti » (*Entschleunigter Sex*). Il fait pour cela référence au « *Slow-Sex-Bewegung* », c'est-à-dire le « mouvement du sexe ralenti » :

[...] Pas de téléphones portables, pas d'orgasme, pas de deadlines. Juste deux personnes qui prennent leur temps pour s'engager l'une avec l'autre et s'abandonner à leur plaisir. Une sérénité qui ferait aussi du bien à n'importe quel coup d'un soir⁴¹.

Car ce sont aussi les téléphones portables, symboles de la mondialisation, qui compromettent les relations intimes.

Ainsi en Allemagne, comme en France, dans *Die Zeit* et *Le Monde*, on s'accorde à dire au milieu des années 2010 et pour la première fois dans ces titres de la presse généraliste, que les rapports hétérosexuels doivent se libérer : des normes de genre, de la course à l'orgasme, de la performance à tout prix.

Que nous dit cette comparaison franco-allemande ? La répartition genrée des différentes rubriques des journaux est toujours de mise, malgré une féminisation du métier de journaliste : ce sont majoritairement des femmes qui ont investi le sujet de la sexualité et de la performance sexuelle (Maïa Mazaurette et Mélina Gazsi pour *Le Monde*, Gunda Windmüller pour *Die Zeit*⁴²). On relève néanmoins un écart entre les deux pays : les journalistes hommes de *Die Zeit* se sont, à leur tour, saisis de ces sujets à partir du milieu des années 2010 (Mark Heywinkel en 2015 et Philipp Kienzl en 2016). Que ces derniers aient traité de façon nouvelle les rapports hétérosexuels et la performance, qui plus est dans une presse écrite et généraliste, doit être certes relevé. Mais on ne peut pas pour autant affirmer que cette prise de parole masculine ait réellement pesé dans l'opinion. Il faut attendre le mouvement #MeToo et ses revendications pour enfin sensibiliser la société, postulant que seule la parole des femmes peut libérer leur corps, leur plaisir, et s'afficher à la Une.

⁴⁰ *Ibid.* : « So, wie eine Frau einen Orgasmus mit Ejakulation haben kann (so genanntes Squirting), so kann auch umgekehrt ein Mann einen sexuellen Erregungshöhepunkt erleben, ohne dass es zu einem Samenerguss kommt. »

⁴¹ *Ibid.* : « [...] Keine Handys, keine Orgasmuspflicht, keine Deadlines. Nur zwei Personen, die sich mit viel Zeit aufeinander einlassen und ihrer Lust hingeben. Eine Gelassenheit, die auch bei jedem One-Night-Stand gut tun würde. »

⁴² Béatrice Damian-Gaillard et al. (dir.), *Genre et journalisme. Des salles de rédaction aux discours médiatiques*, Paris, De Boeck Supérieur, 2021 ; Sybille Steinbacher, *Wie der Sex nach Deutschland kam. Der Kampf um Sittlichkeit und Anstand in der frühen Bundesrepublik*, Munich, Siedler Verlag, 2011.

TRAVAUX SOUTENUS

MASTERS

Les Syriens de New York dans la presse new-yorkaise, 1890-1911 :

une lecture par l'orientalisme

MOURJANE RAOUX-BARKOUDAH

UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE, SIRICE

Lorsqu'il se pérennise, dans les années 1890¹, le quartier syrien de New York compte entre 1 500 et 2 000 personnes² – soit moins d'un pourcent de la population – même s'il abrite la plus importante communauté syrienne des États-Unis. La presse new-yorkaise lui consacre pourtant une couverture médiatique importante qui révèle la prise de conscience d'une certaine classe moyenne des conditions de vie des plus défavorisés. Les articles du *New York Times*, du *Tribune*, du *Sun*, du *World* et du *Brooklyn Daily Eagle* exacerbent aussi l'exotisme des Syriens et de leur lieu de vie. Les reporters relaient en effet une fascination générale de l'époque pour l'Orient et participent à construire une représentation orientaliste des immigrés qui en sont issus. Une tendance à laquelle les Syriens eux-mêmes participent jusque dans les années 1910, au moment où l'identité syrienne se redéfinit face à la montée d'un nationalisme libanais.

Journalistes orientalistes : un parti pris critiqué

Quelle que soit la ligne éditoriale des rédactions – généraliste pour le *New York Times* ou plus sensationnaliste pour le *New York Tribune*, le *Sun*, le *World* et le *Brooklyn Daily Eagle* –, il est courant de faire appel à des références orientalisantes qui rappellent les *Mille et Une Nuits*. Leur traduction par Sir Richard Burton (1882-1889) sous le titre *Arabian Nights* est un succès quasi immédiat outre-Atlantique. Un article du *New York Tribune* du 11 octobre 1903 y multiplie les références :

Le New-Yorkais moyen, d'héritage caucasien, peut facilement se croire en Orient. [...] Les hommes qu'il rencontre parlent dans une langue aussi incompréhensible que les fantastiques inscriptions au-dessus de leur magasin. Cette langue est identique à celle qu'Haroun al Rachid parlait à l'âge d'or de Bagdad. Les vitrines des boutiques sont remplies d'énormes pipes [à eau] turques, dont les bulbes remplis d'eau et les colonnes de fumée semblent capables de donner au fumeur tous les rêves des Mille et Une Nuits. Ici aussi, le passant peut voir des lampes en cuivre de Damas, [qui] ressemblent fortement à la lampe d'Aladin³.

¹ Mémoire de master 2 soutenu en septembre 2023 à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne sous la direction d'Hélène Harter.

² L'estimation est difficile puisqu'il n'existe pas alors de catégorie « syrien » dans les recensements et que par ailleurs celui de 1890 a été en grande partie détruit par un incendie.

³ « Victims of the Turk Finding Home Here », *New York Tribune*, 11 octobre 1903, p. 8-9.

La dernière partie des *Mille et Une Nuits*, qui se déroule chez les riches marchands de Bagdad, consacre la réputation lascive et sensuelle des contes et de l'Orient en général. C'est celle que le journaliste convoque en esquissant un décor merveilleux, avec l'objectif assumé de transfigurer le réel plutôt que de le retranscrire. Nulle part il n'est question de la pauvreté du quartier.

Pour beaucoup de rédactions, les reportages sur le quartier syrien deviennent ainsi l'occasion de voyager par l'imagination. L'évocation de la cuisine et de la musique joue le rôle de clés d'activation des imaginaires orientalisants, à l'instar de la référence littéraire. Ce parti pris est aussi détourné, voire critiqué. Dans un article du *Times* de 1899, Cromwell Childe dénonce « ces jeunes ambitieux qui écrivent pour la presse » et font du quartier syrien « un parfait exemple » d'un recours exagéré à l'imagination :

La course effrénée aux événements sensationnels est au cœur de [l'exagération des faits] et il arrive par conséquent que sur de nombreux sujets, le monde extérieur, qui ne fait pas de travail d'investigation précis, se fasse de fausses idées⁴.

Pour autant, les journalistes qui font appel à ces imaginaires orientalisants n'écrivent pas seulement pour le *World* ou le *Sun*, qui misent sur un traitement sensationnel de l'actualité pour un lectorat populaire. Certains journalistes de rédactions dites plus factuelles utilisent aussi la référence à l'Orient comme pour gager de l'authenticité des Syriens qu'ils rencontrent. L'époque est en effet à un « attrait profond pour le folklore⁵ » et ses représentants, considérés comme des témoins de modes de vie traditionnels. Les discours orientalistes participent dès lors de cette quête d'authenticité dont rêvent les Américains⁶.

Un certain exotisme profitable aux affaires

Du côté des Syriens, l'idée d'investir la curiosité de la société américaine pour l'Orient émerge dès les années 1870 chez les premiers grossistes et colporteurs qui vendent rosaires et icônes, réputés venus de la Terre sainte. Ils s'inspirent probablement des immigrés nord-africains qui les précèdent aux États-Unis et font leur fonds de commerce du spectacle⁷. La famille Arbeely se lance ainsi dans des tournées de conférences-spectacles qui mettent en scène les coutumes des Syriens, de manière sérieuse d'abord puis avec de moins en moins d'égards pour la véracité des faits. À New York même, les Syriens du quartier choisissent aussi de mettre en scène leur culture, lorsque cela ne ternit pas leur image mais profite au contraire à leurs affaires.

⁴ Cromwell Childe, « The New York's Syrian Quarter », *New York Times*, 20 août 1899, p. 24.

⁵ Regina Bendix, *In Search of Authenticity*, Madison, University of Wisconsin Press, 1997, p. 55.

⁶ David Weir, *American Orient*, Amherst/Boston, University of Massachusetts Press, 2011.

⁷ Trois compagnies sont basées à New York, dont deux à Coney Island, haut lieu du loisir à partir des années 1880 ; Linda K. Jacobs, *Strangers in the West*, New York, Kalimah Press, 2015, p. 244.

À cette époque, un orientalisme marchand se développe⁸. De plus en plus de maisons bourgeoises aménagent des pièces à l'atmosphère orientale et deviennent ainsi des acheteurs potentiels pour les marchands syriens. Les produits dits orientaux sont en vogue et de nombreux commerçants misent sur leur exotisme pour attirer le chaland, à commencer par les immigrés syriens à New York. Ils s'adaptent à la demande, dans une société de consommation émergente. Les boutiques de produits orientaux présentent ainsi un environnement américanisé, un calcul intelligent pour faire venir la clientèle new-yorkaise. Cette logique marchande préside aussi à la parution d'articles de presse qui exacerbent l'exotisme du quartier syrien. Un journaliste du *Times* assure que « leurs piles de produits disent l'Orient à elles seules⁹ ».

L'Exposition universelle de Chicago de 1893 joue un rôle d'inspirateur. Les Syriens y prennent conscience du potentiel que peut constituer la mise en avant de leur origine. S'ils participent peu aux performances, ils sont très présents dans les pavillons dits orientaux. Ils gèrent une réplique d'une scène de rue à Constantinople, des échoppes turques, une tribu de Bédouins et décident de construire la réplique d'une mosquée¹⁰, alors même qu'ils sont chrétiens. Les fumoirs turcs et les narguilés, que les journalistes mentionnent dans les descriptions du quartier syrien, sont exposés à l'Exposition dans les cafés turcs, alors à la mode.

Ainsi, les Syriens se font les acteurs d'une forme d'auto-orientalisme, pour reprendre un néologisme de Matthew Stiffler¹¹. Au-delà de la vente de produits orientaux, ils se travestissent eux-mêmes à l'occasion de fêtes organisées pour récolter des fonds – à leur profit ou dans un objectif caritatif. Deux mariages organisés au sein du quartier, en 1897 au Cairo Café et en 1898 dans la première Église presbytérienne, jouent d'une mise en scène traditionnelle pour faire de la publicité¹².

L'authenticité de ces produits orientaux est cependant progressivement remise en cause par les journalistes. Dès 1894, un journaliste du *Sun* constate :

Les tapis et les produits orientaux qui réussissent à traverser l'Atlantique arrivent rarement à Washington Street. Les articles qui sont vendus là-bas sont pratiquement tous faits dans cette ville¹³.

Il n'est ni le premier ni le dernier à faire ce genre de remarque, au point que l'on peut se demander si le recul des ventes de produits orientaux vers 1910 ne s'explique pas par une perte de confiance dans l'authenticité de certains

⁸ Melani McAlister, *Epic Encounters*, Berkeley, California, University of California Press, 2005.

⁹ « The New York's Syrian Quarter », *New York Times*, 20 août 1899, p. 24.

¹⁰ Linda K. Jacobs, *Strangers in the West*, *op. cit.*, p. 147.

¹¹ Matthew Stiffler, « Consuming Orientalism : Public Foodways of Arab American Christians », *Mashriq & Mahjar : Journal of Middle East & North African Migration Studies*, n° 2, 2014, p. 111.

¹² Linda K. Jacobs, *Strangers in the West*, *op. cit.*, p. 250-251.

¹³ « These Strangers Get Along », *The Sun*, 18 février 1894, p. 11.

produits¹⁴.

L'exotisme que les Syriens déploient pour profiter à leurs affaires ne signifie pas qu'ils acceptent d'être représentés à leur désavantage. Bien au contraire, comme l'explique un article du *Sun* de 1905 :

Beaucoup de choses ont été publiées au sujet des Syriens de New York qu'ils n'apprécient pas en raison de leur inexactitude et de leur caractère injuste. Ils disent qu'ils ont souvent été incompris voire pire, consciemment mal représentés, pour servir une anecdote pittoresque ou sensationnelle¹⁵.

Certains journalistes déforment la réalité pour dépeindre un quartier syrien plus exotique et plus attrayant aux yeux des lecteurs, ou au contraire plus désorganisé, plus violent, ou plus sale.

Les journalistes témoignent ainsi d'une fascination pour l'Orient, dont ils jouent aussi pour vendre. Les Syriens sont quant à eux loin d'être des acteurs passifs, simples sujets des récits. Ils cherchent à construire une image assez respectable pour pouvoir s'intégrer – et à long terme acquérir la nationalité – tout en jouant d'un exotisme qui rapporte.

¹⁴ Toutefois, les commerces syriens à New York diversifient leurs offres, comme le remarque un article de 1909 qui fait état d'un bilan positif dans la vente de kimonos fabriqués (sur place), de dentelle et de tapis (importés). « Present Conditions of Syrian Trade », *New York Tribune*, 15 août 1909, p. 4.

¹⁵ « New York's 6,000 Syrians and their Colony », *The Sun*, 30 juillet 1905, p. 7.

Franz A. Basch (1901-1946), Volksgruppenführer de la minorité allemande de Hongrie : acteur, collaborateur et victime de la politique hongroise des minorités

TIPHAINE SPIERS

UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE, SIRICE

Franz A. Basch est condamné à mort puis exécuté le 26 avril 1946¹. Il était le dirigeant du *Volksbund der Deutschen in Ungarn* [Association populaire des Allemands en Hongrie] (VDU), organisation de la minorité allemande fondée en novembre 1938 et qui disparaît en 1945. Dans l'après-guerre, le gouvernement hongrois fait porter au VDU la responsabilité de la collaboration avec le *Reich*, ce qui lui a permis de légitimer *a posteriori* l'expulsion et la déportation de dizaines de milliers de membres de la minorité allemande.

L'historiographie hongroise, et nous pensons plus spécifiquement aux travaux d'Endre Arató², János Hajdú, Béla C. Tóth³ ainsi que de Loránt Tilkovszky⁴, a contribué à établir ce lien entre national-socialisme et minorité allemande de Hongrie. En tant que dirigeant du VDU, et donc premier représentant des Allemands de Hongrie, Franz Basch ne pouvait être, lui aussi, que national-socialiste. C'est seulement après l'effondrement de l'URSS que des historiens allemands publient les dossiers du procès de Franz Basch⁵ qui remettent en question l'historiographie hongroise.

Cet article propose quelques pistes de réflexion qui portent sur Franz A. Basch et reposent sur des sources variées : les *Baranya Megyei Léveltár* [archives du comitat de Baranya], les *Politisches Archiv des Auswärtigen Amts* [archives politiques du ministère des Affaires étrangères] ainsi que les archives du *Deutsche Zeitung* et du *Deutscher Volksbote*, les deux organes de

¹ Cet article est issu du mémoire de master intitulé « Franz A. Basch (1901-1946), *Volksgruppenführer* de la minorité allemande de Hongrie : acteur, collaborateur et victime de la politique des minorités hongroise », sous la direction de Paul Gradwohl, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2023.

² Endre Arató, « Der Volksbund der Deutschen in Ungarn, eine Fünfte Kolonne des Hitlerfaschismus », in *Jahrbuch für Geschichte der UdSSR und der volksdemokratischen Länder Europas*, Berlin, Rütten & Loening, 1960, p. 289-296.

³ János Hajdú, Béla C. Tóth, *Der Volksbund in Ungarn*, Budapest, Pannónia Kiadó, 1962.

⁴ Loránt Tilkovszky, *Ungarn und die deutsche « Volksgruppenpolitik » 1938-1945*, Vienne, Böhlau Verlag, 1981 ; Loránt Tilkovszky, *Ez volt a Volksbund. A német népcsoport-politika és Magyarország 1938-1945* [C'était le Volksbund. La politique des groupes ethniques allemands et la Hongrie 1938-1945], Budapest, Kossuth Kiadó, 1978.

⁵ Gerhard Seewann, Norbert Spannenberger, *Akten des Volksgerichtsprozesses gegen Franz A. Basch, Volksgruppenführer der Deutschen in Ungarn, Budapest 1945-1946*, Munich, R. Oldenbourg Verlag, 1999.

presse du VDU. À ces documents s'ajoutent les dossiers du procès de Franz Basch déjà évoqués, ainsi que des brochures publiées dans les années 1950⁶ en République fédérale d'Allemagne (RFA) par des Allemands de Hongrie qui ont tenté de réhabiliter Franz Basch.

Franz Basch, un patriote hongrois ?

Après la signature du traité de Trianon le 4 juin 1920, la minorité allemande devient la plus grande minorité de Hongrie avec 551 211 personnes se déclarant de langue maternelle allemande. La prise de contrôle du Banat par un État voisin à la fin de la Première Guerre mondiale pousse Franz Basch à quitter Hatzfeld, ville passée à l'État des Slovènes, Croates et Serbes, afin de rester en Hongrie. Âgé de 19 ans, Franz Basch s'installe à Budapest et adhère à l'association d'étudiants Suevia Budapestina qui travaille aux côtés de Jakob Bleyer, ministre des Minorités nationales entre août 1919 et décembre 1920, et qui vise à garantir des droits linguistiques et culturels à la minorité allemande de Hongrie. Malgré la politique d'assimilation menée par le gouvernement hongrois, le combat politique de Jakob Bleyer dans les années 1920 est caractérisé par la recherche d'un compromis entre la minorité allemande et l'État hongrois. Afin de former une future génération qui continue son combat politique, Jakob Bleyer envoie plusieurs de ses étudiants en Allemagne en séjours d'études, dont Franz Basch. La présentation que ce dernier tient à l'université de Munich en 1926⁷, dans laquelle il utilise la notion très controversée en Hongrie de *Volksgemeinschaft*, lui vaut d'être surveillé de près par les autorités hongroises. L'engagement politique de Franz Basch se concrétise lorsqu'il devient, après être rentré d'Allemagne, secrétaire de l'*Ungarländischer Deutscher Volksbildungsverein* [Association allemande d'éducation populaire en Hongrie](UDV) aux côtés de son président Gustáv Gratz, ancien ministre des Affaires étrangères, et de Jakob Bleyer. Ce dernier meurt subitement le 5 décembre 1933.

Les dernières années de Jakob Bleyer sont cruciales pour comprendre le parcours politique ultérieur de Franz Basch. En effet, Jakob Bleyer forme un groupe de travail secret avec ses étudiants les plus prometteurs en 1929 afin de se rapprocher du *Reich* et tente en vain d'entrer en contact avec Adolf Hitler en 1933. Jakob Bleyer a donc formé politiquement les futurs membres du comité exécutif du VDU, dont Franz Basch. Cependant, l'historiographie hongroise passe sous silence la filiation entre ce dernier et Jakob Bleyer. L'opposition rétrospective qui est faite entre ces deux figures politiques

⁶ Friedrich Spiegel-Schmidt, *Franz Anton Basch, 1901-1946 ; ein Beitrag zur Klärung des volksdeutschen Schicksalsweges*, Ulm-Donau, Verlag Unser Weg, 1957 ; Paul Flach, *Dr Franz Anton Basch, Zum Gedächtnis 1901-1946*, Munich, autoédition, 1956 ; Paul Flach, *Richtigstellung des Aufsatzes von Ladislaus Buzás über Franz Anton Basch auf Seite 617 des ersten Bandes der Neuen Deutschen Biographie*, Munich, autoédition, 1954.

⁷ Franz Basch, *Das Deutschtum in Ungarn*, Grenz- und Auslandsdeutschtum. Vorträge der akademischen Ortsgruppe München des Vereins für das Deutschtum im Auslande, Munich, F.A. Pfeiffer Verlag, 1926.

dans l'historiographie hongroise, mais aussi allemande, est donc contestable, puisqu'il est indéniable que Jakob Bleyer a joué un rôle extrêmement important dans l'engagement politique de Franz Basch.

Le VDU, un groupe national-socialiste homogène ?

L'historiographie hongroise, au moins jusqu'à la fin des années 1990, a dépeint le VDU comme un groupe homogène constitué de nationaux-socialistes souhaitant vivre au sein du *Reich*, et non sous l'autorité de l'État hongrois. Bien que la monographie de Norbert Spannenberger⁸ montre les apories de cette construction rétrospective, il est certain qu'aujourd'hui encore de nombreux aspects du VDU n'ont pas fait l'objet de recherches. L'analyse des archives du Baranya et des deux organes de presse évoqués plus tôt a mené à des constats qui s'inscrivent en partie en faux contre l'historiographie, même la plus récente. Premièrement, le contenu des discours de membres du VDU varie considérablement, notamment quant au devoir de loyauté de la minorité allemande : envers la nation, l'État ou le gouvernement hongrois, envers Miklós Horthy, mais aussi envers Adolf Hitler, le *Reich* ou le *Volk*. Deuxièmement, il y a de grandes différences entre les discours tenus en fonction des espaces (ruraux ou urbains, Hongrie issue du traité de Trianon ou territoires annexés pendant la guerre). Troisièmement, le contexte international a eu une influence sur le contenu des discours, et très peu de membres du VDU souhaitaient que la Hongrie soit rattachée au *Reich*. En somme, le comité exécutif de Budapest, et en premier lieu Franz Basch, ne semblait pas avoir le plein contrôle sur les discours et les idées diffusés à l'échelle locale. Ces nouvelles perspectives de recherche démontrent l'utilité d'une étude du VDU qui s'affranchisse de la focalisation sur ses organes centraux afin de saisir la spécificité de la situation de la minorité allemande de Hongrie.

Incriminer Franz Basch ou le VDU

L'instrumentalisation du procès de Franz Basch dans l'après-guerre par le gouvernement hongrois d'une part, et les tentatives de réhabilitation par des Hongrois réfugiés en RFA d'autre part, prouvent que la mémoire de Franz Basch a été très tôt controversée. Néanmoins, l'historiographie hongroise, au moins jusqu'à l'effondrement de l'URSS, passe sous silence ces tentatives de réhabilitation. L'expulsion et la déportation d'une partie de la minorité allemande n'étaient pas une conséquence de la condamnation à mort de Franz Basch, mais bien un processus qui trouvait sa légitimation *a posteriori* dans ce procès. Le simple fait d'avoir un nom de famille à consonance allemande pouvait être incriminant. Bien que ces éléments aient été

⁸ Norbert Spannenberger, *Der Volksbund der Deutschen in Ungarn 1938-1945 unter Horthy und Hitler*, Schriften des Bundesinstituts für Kultur und Geschichte der Deutschen im östlichen Europa, vol. 22, Munich, Oldenbourg Wissenschaftsverlag, 2005.

analysés aujourd'hui, y compris dans l'historiographie française⁹, le VDU est encore largement associé aux mesures d'expulsion et de déportation. Une analyse approfondie du procès de Franz Basch a notamment démontré qu'il était caractérisé par des dépositions de témoins qui se sont révélées bien plus nuancées que ce qu'avait escompté le tribunal populaire. Franz Basch a donc été reconnu coupable de chefs d'accusation concernant le VDU dans son ensemble, ce qui a contribué à considérer le VDU comme l'expression de la volonté politique de Franz Basch. La démarche qui consiste à distinguer Franz Basch du VDU éclaire donc la radicale simplification qui fonde cette affirmation d'une unicité ethnique germanique en Hongrie.

Conclusion

Le présent article synthétise les principales perspectives d'un mémoire de master qui a visé à mettre en lumière la particularité de la situation des Allemands de Hongrie en Europe centrale. Deux enjeux historiographiques ressortent : tout d'abord, le rôle de Jakob Bleyer dans la formation des futurs cadres du VDU, notamment Franz Basch, ne fait l'objet d'aucune analyse scientifique, malgré la réhabilitation de Jakob Bleyer aujourd'hui. Ensuite, l'étude du VDU se concentre principalement sur ses organes centraux, où Franz Basch est impliqué, occultant par là le rôle des organisations locales et de nombreux autres acteurs au sein du VDU. Ainsi, l'historiographie récente sur le sujet, bien qu'elle revienne sur des points essentiels, est encore lacunaire sur de nombreuses problématiques, ce qui nuit à la compréhension des questions nationales telles qu'elles se posent dans un pays où le spectre du traité de Trianon fonctionne aussi comme obstacle à l'analyse des évolutions internes.

⁹ Julien Papp, *La Hongrie libérée. État, pouvoirs et société après la défaite du nazisme (septembre 1944-septembre 1947)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006.

Charles L. Todd et Robert Sonkin :
deux New Dealers à la rencontre des migrants du Dust
Bowl (1939-1941)

SIDONIE GOMONT

UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE, SIRICE

Dans la soirée du 19 septembre 1941, alors que l'Europe est plongée dans la guerre, à plus de 6 000 kilomètres de là, une mélodie résonne au loin le long de Pennsylvania Avenue, émanant des murs de la Maison Blanche. Les convives de Franklin et Eleanor Roosevelt écoutent sur un tourne-disque grésillant des morceaux de musique enregistrés par les invités d'honneur, Charles L. Todd et Robert Sonkin. Les seuls absents de la soirée sont les interprètes : des migrants américains qui vivent dans des camps fédéraux en Californie. Cet épisode nous conduit vers une période finissante du New Deal, mal connue. Le parcours de Todd et Sonkin et l'interprétation qu'ils livrent des chants de ces migrants permettent de mieux comprendre la place que la culture a occupée dans une Amérique transformée par la crise des années 1930 et plus particulièrement la perception que les progressistes pouvaient avoir des classes populaires et de leurs pratiques culturelles.

L'étude de leur parcours¹ a été l'occasion de mettre en lumière un fonds jusqu'ici peu étudié. Celui-ci a été archivé au cours des années 1980 dans une collection aujourd'hui numérisée et au sein de laquelle nous trouvons plus de trois cents chansons enregistrées par Todd et Sonkin, mais aussi des photographies de leurs voyages, des notes de terrain, des correspondances, des articles de presse, des journaux des camps et des instructions fournies par l'Archive of American Folk Song (AAFS²).

De New York aux camps fédéraux de Californie

Dans les années 1930, entre 315 000 et 400 000 Américains originaires d'Oklahoma, d'Arkansas, du Texas et du Missouri, appelés les migrants du *Dust Bowl*, rejoignent la Californie. Ils viennent du Sud des Plaines américaines, une région victime de tempêtes massives de poussière qui ont provoqué la destruction des récoltes. Toutefois, cet exode trouve aussi ses origines dans une crise agricole et économique et s'inscrit dans un mouvement de migrations inter-étatiques plus vaste. À leur arrivée en Californie, une partie de ces migrants s'installe dans des camps transitoires construits par une administration fédérale, la *Farm Security Administration*, à partir de 1937. Le roman de John Steinbeck, *Grapes of Wrath*, publié en 1939, donne un écho national à cet événement, qui devient rapidement un symbole de la Grande Dépression.

¹ Mémoire de master 2 réalisé sous la direction d'Hélène Harter et soutenu en juin 2023 à l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

² Bibliothèque du Congrès, « Voices from the Dust Bowl: the Charles L. Todd and Robert Sonkin Migrant Worker Collection, 1940 to 1941 » (<https://www.loc.gov/collections/todd-and-sonkin-migrant-workers-from-1940-to-1941/>) [consulté le 17 décembre 2023].

Il inspire notamment Charles Todd, un étudiant new-yorkais, et Robert Sonkin, qui partent collecter les chants de ces migrants dans les camps en Californie. Les deux hommes appartiennent à un milieu new-yorkais militant et progressiste, caractéristique de ce que l'historien Michael Denning a appelé le « Front culturel³ ». Celui-ci réunit des progressistes, *fellow travellers*, membres d'une classe intellectuelle qui influence la mise en place du New Deal rooseveltien. Ces universitaires choisissent la culture pour donner forme à leurs engagements et veulent inclure dans la sphère publique ceux qui se trouvent aux marges de la société. À l'instar de Todd et Sonkin, ils fréquentent à New York le City College, l'université Columbia, Greenwich Village ou encore le Village Vanguard. Dans ce café consacré à la *folk music*, Charles Todd rencontre Alan Lomax, un ethnomusicologue chargé d'archiver et de promouvoir la *folk music* par le Congrès au sein de l'AAFS. Alan Lomax est emblématique d'une génération de folkloristes qui conçoivent la *folk music* comme l'expression d'une tradition musicale américaine ancestrale devant être sauvegardée face à l'émergence de la radio et des musiques populaires de Broadway. Todd et Sonkin obtiennent de l'AAFS le prêt d'une machine enregistreuse et l'assurance que les chansons collectées soient classées à l'Archive.

Charles Todd et Robert Sonkin effectuent deux voyages en Californie, pendant les étés 1940 et 1941. Les deux New-Yorkais enregistrent plus de trois cents chansons, mais documentent également l'organisation des camps par des interviews et des notes de terrain. À leur lecture, se dévoile le fonctionnement de ces camps administrés par des partisans du New Deal, qui veulent en faire des démocraties participatives, mais où planification sociale et contrôle social sont aussi la règle. Ainsi, dans un des numéros des journaux du camp, les migrants sont classés selon qu'ils sont jugés « bons citoyens », ou non. De leur côté, les migrants, parfois forcés de chanter, sont souvent intimidés, mais plus généralement critiques face aux intellectuels de la côte Est qui entendent les éduquer.

Du pionnier américain au *white trash*

De retour à New York, Todd et Sonkin diffusent et commentent le matériau qu'ils ont collecté. Alors que pour la Maison Blanche ces chants incarnent une résilience face à la crise, les deux New-Yorkais vont plus loin et voient en eux une forme de révolte face au système économique et social capitaliste. Todd et Sonkin perçoivent par ailleurs les migrants comme des produits de la Frontière, l'incarnation par excellence de l'esprit de l'Amérique depuis la fin du XIX^e siècle⁴. Cette association résulte d'une géographie mentale et d'une « esthétique de l'Ouest⁵ » : l'image du *Dust Bowl* lie les migrants à un territoire gouverné par les forces naturelles, mais illustre aussi leur incapacité à les maîtriser, les poussant à fuir vers la Californie. Ce faisant, ils deviennent de nouveaux pionniers. La Californie ajoute une dimension supplémentaire : celle du *Far West* et d'une nature idyllique à conquérir. Paradoxalement, Todd et Sonkin mettent en avant une américanité anglo-centrée, à un moment où de nombreux progressistes

³ Michael Denning, *The Cultural Front: The Laboring of American Culture*, New York, Verso, 1996.

⁴ Frederick Jackson Turner, *The Frontier in American History*, New York, Dover Publications, 1996 [1920].

⁵ Marie-Christine Michaud, Eliane Elmaleh (dir.), *L'Ouest et les Amériques : entre arts et réalités*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2016, p. 7.

s'attachent plutôt à une représentation pluriculturelle de la nation témoignant de sa diversité ethnique et raciale.

Si Todd et Sonkin, comme d'autres acteurs du New Deal, apportent un éclairage nouveau sur le pauvre Blanc américain, ils ravivent également un ensemble de préjugés à l'égard de cette population en renouant avec la figure du *white trash*. Ce terme désigne aux États-Unis une catégorie de la population blanche américaine qui serait intemporellement et irréductiblement pauvre⁶. L'utilisation péjorative du terme « Okie » – celui qui vient d'Oklahoma – pour désigner les migrants reflète ce misérabilisme. Parfois utilisé en conjonction avec ses équivalents « Arkie » et « Tex », d'autres fois comme terme générique pour désigner les habitants des Plaines du Sud, ou encore plus largement pour nommer les pauvres blancs, l'imprécision du terme fait partie de l'insulte. Il est renforcé par le fait qu'on associe ces migrants au Sud. Or les années 1930 voient le retour de l'image d'un Sud, vaincu dans la guerre civile (1861-1865), et perçu comme arriéré. Ce regard est révélateur des ambiguïtés des politiques du New Deal, qui se veulent, à l'image des camps fédéraux, sociales mais sont aussi paternalistes par leur souhait d'éduquer les pauvres à la modernité.

Folk music ou country music?

Depuis le concept d'invention de la tradition de Hobsbawm et Ranger⁷, certains travaux scientifiques ont adopté une approche déconstructiviste de la *folk music* en la présentant comme un objet culturel construit par des acteurs extérieurs sur des critères d'authenticité dont la définition varie selon les époques, les acteurs et leurs objectifs. De fait, en considérant les chansons des migrants comme une *folk music* ancestrale, Todd et Sonkin n'ont pas réussi à percevoir que c'est surtout la *country music* qui constitue leur mode d'expression privilégiée ; une musique qui puise ses traditions dans les campagnes et rencontre un grand succès dans le Sud et le Middle West. Elle constitue un marqueur identitaire fort pour eux en raison de ses valeurs conservatrices.

Les matériaux collectés par Todd et Sonkin n'en sont pas moins très intéressants. L'étude de leur parcours permet de dresser une image de l'Amérique qui lutte contre la Grande Dépression en se divertissant et en innovant. Ces luttes, individuelles et collectives, dévoilent un New Deal plus complexe qu'on l'imagine souvent.

⁶ Sylvie Laurent, *Poor White Trash. La pauvreté odieuse du Blanc américain*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2011.

⁷ Eric Hobsbawm, Terence Ranger, *The Invention of Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983.

Le Tyrol du Sud entre disputes et séparatismes, 1939-1972

NADIA ZNAGUI

UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE, SIRICE

En 1919, le Tyrol du Sud, situé au sud de l'Autriche, devient une province du royaume d'Italie sans être ni de culture ni de langue italienne. Sa population est majoritairement germanophone et de culture tyrolienne. De 1922 à 1943, le gouvernement de Mussolini tente d'italianiser de force les territoires nouvellement acquis, mais rencontre une forte résistance des germanophones de la région. Afin de régler la question sud-tyrolienne définitivement, Mussolini passe un accord en 1939 avec son allié allemand, Hitler. Ce pacte permet aux citoyens italiens germanophones d'intégrer la nation allemande en abandonnant leur nationalité italienne : c'est le droit d'Option. Cet accord entre les deux dirigeants n'est jamais publié¹ ou ratifié par l'Allemagne ou l'Italie.



Carte délimitant le Tyrol du Sud, 30 mai 1946. AMAE, Direction d'Europe, Fonds « Italie 1944-1949 », 19300 n° 46.

Ce travail de recherche²débute avec l'application des dispositions prises par les deux États et prend fin en 1972 lors de l'entrée en vigueur du *Pacchetto*. Il s'organise autour de la question suivante : qu'en est-il du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ? Cette notion est introduite en 1918 dans les 14 points de Wilson. Elle est invoquée dès 1946 par la population du Tyrol du Sud afin de se voir accorder un plébiscite d'autodétermination. Le

¹ Télégramme 2169 de François Poucet, le 12 juillet 1939, Archives du ministère des Affaires étrangères, Direction d'Europe, Fonds « Italie février 1930-décembre 1939 », 97CPCOM, carton n° 342.

² Ce texte est issu d'un Master 2 d'histoire, « Le Tyrol du Sud entre disputes et séparatismes, 1939-1972 », sous la direction de Paul Gradwohl, Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Tyrol du Sud devient un laboratoire d'étude sur les tensions entre un particularisme culturel local fort qui dépasse la frontière et l'affirmation étatique de l'unité italienne. Axée principalement autour d'une histoire transnationale, elle s'intéresse aussi à la place qu'occupe une frontière quand elle sépare une même communauté.

En France, l'histoire du Tyrol du Sud est très peu étudiée. L'historiographie compte quelques articles qui s'intéressent aux questions linguistiques et très peu de travaux de recherche. Néanmoins, les archives françaises du ministère des Affaires étrangères conservent une importante correspondance entre les acteurs français présents en Italie et en Autriche avec la Direction d'Europe dès 1918 jusqu'aux années 1970. De plus, cette étude est nourrie par des archives locales (archives d'État de Trente et Bozen/Bolzano) et des archives ministérielles, italiennes et autrichiennes. L'historiographie, principalement autrichienne, s'ancre après la guerre dans un récit qui dépeint une population sud-tyrolienne victime à tous les égards. Elle présente un peuple uni dans ses revendications de 1946.

Tensions et transformations : Le Tyrol du Sud de 1939 à la fin de la Seconde Guerre mondiale

Avec la montée en puissance de l'Allemagne nazie, les Tyroliens du Sud espèrent une intervention, voire une annexion. Pour des raisons stratégiques, l'Allemagne décide de ne pas reprendre l'ancienne possession autrichienne. Les deux États proposent à la population l'Option, devenir allemand et quitter la province ou rester et abandonner les revendications séparatistes. Le Tyrol du Sud voit 80 %³ de sa population opter pour l'Allemagne sous l'effet d'une vaste campagne de propagande. La société sud-tyrolienne se divise entre les Optants et les *Dableiber*, « ceux qui restent ». Ces derniers subissent une forte pression de la part des Optants car il est difficile pour ceux-ci d'imaginer que, après les années de politique fasciste et discriminatoire, des germanophones refusent l'offre du Reich. Pour les Optants, le concept de nationalisme évolue et ne s'attache plus à la terre mais à la langue. Au total, 80 000 personnes quittent le territoire italien. Le cours de la guerre met un terme à ce transfert et, pendant une courte période, la situation est inversée car le Reich crée, le 10 septembre 1943, une zone d'opérations nommée *Alpenvorland*. Cette période aboutit à la fin de la persécution des germanophones et permet aux Tyroliens du Sud d'exprimer des revendications à la fin de la guerre. L'Autriche les appuie et demande qu'une partie de la province lui revienne. L'argument principal de l'Autriche est le rétablissement direct des communications entre les Tyrol du Nord et Oriental. Les conférences de paix n'acceptent pas, mais un accord est trouvé entre l'Italie et l'Autriche : l'accord Gruber-De Gasperi de 1946. Les Tyroliens du Sud se voient reconnaître leur particularité et une

³ Hélène de Lauzun, *Histoire de l'Autriche*, Paris, Perrin, 2021.

autonomie. L'autonomie est définie dans le cas présent comme étant l'attribution à une collectivité de pouvoirs et d'institutions lui permettant de gérer les affaires qui lui sont propres sans intervention du pouvoir central. Enfin, l'accord sert à régler la question de ce qu'on qualifie de ré-Optants, les personnes ayant opté en 1939 pour le Reich mais qui souhaitent annuler ce choix.

D'une affaire interne à une question internationale : le Tyrol du Sud dans le débat austro-italien

L'instauration de l'autonomie définie par l'accord de 1946 fait face à des difficultés à la fois à l'échelle nationale en Italie mais aussi à l'échelle locale. L'autonomie accordée aux Tyroliens du Sud est finalement étendue à la province de Trente. Cette mesure ne satisfait pas la communauté germanophone, qui considère que l'autonomie ne devrait concerner que le Tyrol du Sud.

L'application de l'accord se retrouve soumise à aux priorités de consolidation nationale, ce qui complique la mise en place des dispositions spécifiques à la province. La lenteur administrative italienne entrave la mise en place des réformes nécessaires pour garantir les droits culturels et linguistiques des habitants germanophones. Cette situation renforce l'idée d'un gouvernement de mauvaise foi et laisse craindre un recul. De plus, une tension perdure entre les communautés italoophone et germanophone. Chaque communauté linguistique s'érige comme étant plus légitime que l'autre dans le peuplement du Tyrol du Sud. L'Italie a conscience que sa légitimité dans cette province est constamment remise en question par les germanophones. Les manifestations politiques de la position des Italiens provoquent des réponses du gouvernement autrichien qui considère qu'il a le droit de s'impliquer dans l'application de l'accord de 1946 en tant que cosignataire. Cependant l'Italie ne tolère aucune ingérence extérieure. La question du Tyrol du Sud pose avant tout un problème de souveraineté à l'État italien. En prenant la voie de la négation, le gouvernement de Rome tente d'enterrer le conflit jusqu'à ce qu'il s'apaise de lui-même.

De la radicalisation politique du Tyrol du Sud aux prémices du dénouement final

Dans les années 1950, la montée du nationalisme tyrolien, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des frontières italiennes, a plusieurs causes : des griefs sur l'autonomie et l'immigration, un essor des nationalismes italien, autrichien et tyrolien, et des affrontements politiques à l'échelle locale. La question sud-tyrolienne s'internationalise alors dans un contexte de remise en question de l'ordre mondial, notamment de la colonisation et de discussions autour des frontières et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. L'indépendance acquise par de nombreux États et la reconnaissance dont ils bénéficient sur la scène internationale incitent des

Tyroliens à réclamer leur propre indépendance. Des slogans voient ainsi le jour : « Les Tyroliens du Sud veulent les mêmes droits que les nègres du Congo⁴. » L'intervention de l'ONU est demandée par l'Autriche, notamment par les Tyroliens du Nord très mobilisés pour obtenir une révision de la frontière. Finalement, l'ONU reconnaît à l'Autriche un droit de négociation afin d'amender l'accord initial mais des tensions demeurent.

En 1961, les passions exacerbées depuis 1919 mènent à la *Feuernacht*, « la nuit de feu », une série d'attentats à la bombe dans la province. Cet épisode est le point de départ d'une lutte politique armée.

Différents groupes de terroristes interviennent dans la lutte pour l'autonomie et l'indépendance du Tyrol du Sud. Au début, les activistes comptent principalement des patriotes. Ils voient leur action comme une lutte légitime pour protéger leurs droits et leur identité. Puis des mercenaires étrangers, souvent désignés comme des Français membres de l'OAS, commencent à rejoindre les rangs des activistes sud-tyroliens. Ils ne partagent pas nécessairement les motivations patriotiques des populations locales.

Après avoir été pris dans le tumulte des querelles internationales, le Tyrol du Sud trouve finalement une solution à ses revendications autonomistes fiscales et administratives dans la proposition du *Pacchetto* en 1969.

Le Tyrol du Sud sert donc d'exemple pour étudier la redéfinition des frontières européennes et la question des minorités ethniques au cours de la seconde moitié du XX^e siècle. Cette étude nuance l'historiographie plus ancienne et permet de démontrer que les Tyroliens du Sud, s'ils s'unissent afin de demander le retour de la province à l'Autriche, sont profondément clivés dès 1946 sur la méthode à employer pour réussir. Le Tyrol du Sud est le théâtre d'hostilités identitaires, moyennant un processus de racialisation opposant les populations germanique et italienne pendant le fascisme et qui perdure après la Seconde Guerre mondiale. Il est ensuite l'objet de compromis nationaux et internationaux dans le cadre de la Guerre froide et de la construction européenne, compromis qui ouvrent des transformations du rapport entre l'État et la nation.

⁴ Correspondance EU/237 de François Seydoux de Clausonne, ambassadeur de France en Autriche à Christian Pineau, ministre français des Affaires étrangères, le 23 mars 1956, AMAE, Direction d'Europe, Fonds « Italie octobre 1949-décembre 1955 », 193Q0, carton n° 209 (22 septembre 2022).

La santé pour la paix : étude de la gestion des réfugiés palestiniens à l'OMS (1947-1979)

LUCIE MONTEL

SORBONNE UNIVERSITÉ, SIRICE

La Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé établit dans son préambule¹ que « la santé de tous les peuples est une condition fondamentale de la paix du monde et de la sécurité ; elle dépend de la coopération la plus étroite des individus et des États² ». Seulement, la paix étant une condition nécessaire à l'application d'une couverture sanitaire performante pour tous les habitants d'une région, comment cette ambition peut-elle être appliquée durant un conflit armé ? L'article 2 de la Constitution de l'OMS (Chapitre II : Fonctions) établit que « l'Organisation, pour atteindre son but, exerce les fonctions suivantes : [...] fournir l'assistance technique appropriée, et, dans les cas d'urgence, l'aide nécessaire, à la requête des gouvernements ou sur leur acceptation ». L'interprétation libre que l'on peut donner aux termes « cas d'urgence » permet légalement aux membres de l'organisation d'agir dans un conflit armé pour continuer à assurer les soins médicaux nécessaires au bien-être de la population civile. Mais dans les faits, l'aide sanitaire est difficile à mettre en place notamment à cause des risques sécuritaires pour le personnel soignant envoyé sur le terrain ou encore le refus occasionnel des belligérants de créer des couloirs humanitaires. Et cela pose une difficulté supplémentaire pour des territoires subissant un conflit armé mais n'ayant aucune autorité politique pour le représenter. C'est le cas de la population palestinienne dans le conflit israélo-arabe ayant débuté le 15 mai 1948, que nous étudierons ici.

L'ambition de cette étude est d'observer le rôle et les actions qu'entreprend l'OMS dans un conflit armé alors même que sa constitution repose sur la paix. Comment arriver à concilier les États belligérants autour de la santé de leur population ? Comment la santé peut-elle être un facteur de paix et de résolution des tensions entre deux peuples ? Pour répondre à ces questions, cette étude repose sur le cas du conflit israélo-arabe pour de multiples raisons. Tout d'abord, car il dure depuis la deuxième moitié du XX^e siècle et que sa longueur permet l'abondance d'exemples en ce qui concerne l'aide sanitaire apportée aux populations lors d'un conflit armé. Ce conflit politique

¹Ce texte est issu de mon mémoire de Master 2 « Dynamique des Systèmes Internationaux (Option HCEAI) », intitulé « L'action de l'OMS dans le conflit israélo-arabe de 1947 à 1979 » soutenu le 14 septembre 2023, sous la direction de Pascal Griset, Sorbonne Université.

²Archives de l'OMS [en ligne], Procès-verbal de la Conférence internationale de la Santé, *Débats et actes finaux de la Conférence internationale de la Santé tenue à New-York du 19 juin au 22 juillet 1946 : signature de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé*, Siège des Nations unies à New York, Organisation mondiale de la Santé, New York, juin-juillet 1946. [<https://apps.who.int/iris/handle/10665/88278>] (consulté en mai 2024).

et militaire permanent est également entrecoupé de périodes de paix précaires qui permettent de voir un dialogue entre les acteurs du conflit, qu'il soit positif ou négatif. Ensuite, de nombreux acteurs sont impliqués : des nations comme Israël et les États arabes voisins, les deux blocs de la Guerre froide et les anciennes puissances coloniales mais également des organisations internationales comme l'ONU et régionales comme la Ligue arabe. De plus, ce conflit touche un peuple qui ne devient uni politiquement qu'au milieu des années 1960 avec, à cette date, la reconnaissance fragile de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Enfin, cette question appelle à s'interroger sur la responsabilité des États en termes de santé et de conditions de vie des populations du territoire sur lequel ils lancent une offensive. Jusqu'où va le droit de la guerre ? Et donc quelle est la responsabilité des États membres des organisations internationales pour faire respecter l'application des droits de chacun même en temps de guerre ? Le cas israélo-arabe permet ainsi de montrer les possibilités d'action mais également les derniers retranchements d'une organisation internationale lors d'un conflit.

Sur ces questions, aucun travail n'avait été réalisé avant mon mémoire. La démarche de mes recherches a donc débuté par l'analyse des archives du ministère des Affaires étrangères. Ces dernières m'ont permis d'étudier le point de vue de la France sur le conflit israélo-arabe grâce aux échanges entre les ambassadeurs français de la région (majoritairement de l'Égypte, du Liban et de la Syrie) et les ministres successifs du ministère des Affaires étrangères. Les rapports des délégués français présents aux Assemblées mondiales de la Santé et aux bureaux régionaux de l'OMS ont également été une source de précision quant au point de vue français. Enfin, on trouve de nombreux télégrammes échangés entre les diplomates à propos de l'attitude française à adopter lors des prises de paroles de la délégation française à l'OMS. Par rapport au contexte du sujet, les archives du ministère des Affaires étrangères apportent une analyse française claire des manœuvres militaires israéliennes et arabes notamment de 1948 à 1949 (indépendance israélienne), en 1967 (guerre des Six Jours) et en 1973 (guerre du Kippour). Le deuxième fond d'archives est celui de l'OMS dont les documents disponibles en ligne permettent une étude efficace et approfondie des échanges diplomatiques ayant eu lieu à l'OMS à propos du conflit israélo-arabe. Ces archives donnent une impression plus globale des échanges lors des Assemblées mondiales de la Santé et permettent de sortir du point de vue strictement français. J'ai nuancé les analyses françaises avec les rapports des spécialistes de l'OMS envoyés sur le terrain et les procès-verbaux des Assemblées mondiales de la Santé et des sessions des bureaux régionaux pour réaliser l'étude la plus objective possible. La complémentarité des deux fonds d'archives et une diversité de points de vue rendent la question de la gestion des conflits armés à l'OMS particulièrement intéressante à étudier.

Les nombreuses archives m'ont permis de découper mon mémoire en trois parties chronologiques permettant d'étudier tous les aspects de la gestion d'un conflit militaire à l'OMS. La première débute au moment des négociations engagées pour la création de l'OMS en 1946 jusqu'aux premières tensions qui déclenchent la guerre des Six Jours en 1967. Elle permet d'expliquer plus en détail la création de l'OMS et l'importance des différents acteurs du conflit. Elle montre également les premières réponses apportées à la question palestinienne au niveau diplomatique. La deuxième période aborde la question des conséquences sanitaires d'un conflit armé perpétuel entre deux populations et va de la Guerre des Six Jours de juin 1967 à l'après-guerre du Kippour d'octobre 1973. Cette partie permet d'analyser en profondeur les échanges diplomatiques à l'OMS concernant la question israélo-palestinienne mais également les actions concrètes de l'OMS pour l'aide sanitaire aux réfugiés palestiniens. La dernière période, plus courte, va de 1975, au moment où sont visibles les premières négociations pour la paix engagées entre les différents belligérants, à 1979, marquant les conséquences du premier accord bilatéral d'importance entre Israël et l'un de ses ennemis, l'Égypte. Cette dernière partie est la plus ouverte pour explorer les différentes pistes de développement humain et économique que permet l'action de l'OMS en Palestine.

Ces recherches m'ont permis de comprendre que le travail de l'OMS est avant tout celui de la diplomatie technique, c'est-à-dire essayer de concilier les intérêts politiques et économiques d'un pays avec de bonnes conditions sanitaires pour sa population. En temps de guerre, ce travail de création de compromis est d'autant plus important puisque les civils se trouvent dans une situation d'urgence constante qui ne peut être atténuée que par la bonne volonté des puissances belligérantes et par le travail des organisations humanitaires. Cela passe ici par un dialogue constant entre États membres aux Assemblées mondiales de la Santé. Ainsi, la question des réfugiés et des déplacés palestiniens est politique bien avant d'être humanitaire, montrant l'importance du travail que produisent l'OMS et l'UNRWA pour donner des conditions de vie décente aux réfugiés. Seulement, la progression des conditions de vie des réfugiés palestiniens au cours du temps est concomitante avec une déconsidération politique de plus en plus importante qui permet à des groupes extrémistes de s'installer dans la vie politique palestinienne. Pour lutter contre cela, la mission de l'OMS est donc dans ce cas celle de l'action politique, plus que technique. Ces débats à l'OMS permettent ensuite de donner un espace d'action à l'UNRWA et aux organisations humanitaires. Le but est de responsabiliser les États membres dans leurs actions à l'encontre de la population dont ils envahissent le territoire. Et même si c'est une façade politique qui donne

souvent le rôle « d'otage politique aux réfugiés³ », les rapports des nombreux observateurs de l'OMS ont permis de rendre compte de l'importance du travail de l'UNRWA dans les camps de réfugiés. Le travail de l'OMS est donc de longue haleine et sa position d'organisation pérenne lui permet de travailler aussi longtemps que possible sur les urgences sanitaires internationales, même si cela prend du temps et des ressources.

³Charles Meyer, Philippe Juza, *Réfugiés palestiniens : otages de la diplomatie*, Paris, Hermann; 2011.

Entre retard et progression :

L'entrée des Italiennes dans l'espace diplomatique national

CHLOÉ MARINO

UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE, SIRICE

Le Brésil s'est démarqué comme précurseur en intégrant dès 1918 les femmes dans sa diplomatie, avec l'entrée de Maria José Rebello Mendes, tandis que l'Italie n'ouvrit les portes de son corps diplomatique aux femmes qu'en 1967, reflétant ainsi une évolution tardive dans le processus de sa féminisation¹.

En 1960, lorsqu'une femme envisagea de faire carrière dans la magistrature, la Cour constitutionnelle italienne fut saisie de l'interdiction faite aux femmes d'exercer certaines professions comme magistrate, diplomate ou gardienne de prison. Elle établit l'illégitimité de leur exclusion. Puis, en 1963, la première loi accordant aux femmes un accès sans restriction à la fonction publique entra en vigueur. Néanmoins, les « pionnières » italiennes furent confrontées à la persistance de la conception de la diplomatie d'État comme l'apanage des hommes².

Divers documents d'archives sont disponibles à la bibliothèque du ministère italien des Affaires étrangères pour étudier le processus de féminisation de la Farnesina³ et ses enjeux multiples. Les *Annuari diplomatici e delle carriere direttive*, *Elenchi del personale* et *Bollettini*, permettent par exemple de prendre connaissance des décrets, des modalités des concours, du nom des lauréats et des textes juridiques qui ont eu une influence sur l'organisation ou la réorganisation du corps diplomatique italien. De même, la presse et les témoignages oraux permettent de pallier le vide historiographique qui passe sous silence les obstacles auxquels ces femmes ont été confrontées.

Le patriarcat : un frein à la féminisation de la diplomatie en Italie

Dans une interview accordée au journal *Il sole 24 ore*, Jolanda Brunetti confie qu'à la suite de sa première tentative au concours diplomatique, un ambassadeur trancha : « Vous êtes très douée, mais nous avons pensé que vous les femmes, pouvez entrer en diplomatie en épousant un diplomate, les hommes non. Nous avons donc préféré leur donner la place⁴. » Cet argument

¹ Laurence Badel, *Diplomaties européennes, XIX^e-XXI^e siècle*, Paris, Presses de Sciences Po, 2021, p. 85.

² Mémoire de Master 2, « Des entrées décalées dans la Carrière : réflexions comparées sur le parcours des femmes françaises (1928-1960) et italiennes (1964-1980) », préparé sous la direction de Laurence Badel, soutenu en juillet 2023 par Chloé Marino, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

³ Surnom donné au ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale.

⁴ *Il sole 24 ore*, « Nel '67 abbiamo infranto la barriera invisibile » [« En 1967, nous avons franchi la barrière invisible »], le 8 mars 2010, en ligne.

est révélateur des discours tenus encore au début des années 1960 qui contribuaient au plafond de verre de la haute administration publique italienne.

D'un point de vue juridique, l'accès des femmes au concours était ouvert depuis 1960 en Italie. Cependant, il a fallu attendre sept ans pour que le corps diplomatique italien mette en œuvre un processus de féminisation. Les candidates rencontraient souvent des difficultés lors de l'évaluation d'aptitude professionnelle précédant les épreuves du concours, où les questions du jury portaient sur leur comportement. Jolanda Brunetti, première femme à avoir réussi le concours diplomatique italien, souligne que les exclusions se fondaient plus souvent sur ces évaluations comportementales que sur les compétences techniques, pour lesquelles elles étaient bien préparées⁵.

De même, les thèmes qui ont nourri la rhétorique des détracteurs à l'entrée des femmes en diplomatie témoignent de la pérennité des stéréotypes de genre tout au long du XX^e siècle. La question de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, la prétendue fragilité physique ou l'incapacité féminine à faire face à des climats chauds étaient très souvent mobilisées.

L'unification des carrières et les premières Italiennes en diplomatie

Avant l'unification des carrières promulguée en janvier 1967 en Italie⁶, celles-ci étaient segmentées entre la carrière pour l'Émigration (*carriera per l'Emigrazione*), la carrière pour l'Orient (*carriera per l'Oriente*), la carrière pour la Presse (*carriera per la Stampa*) et la carrière commerciale (*carriera commerciale*). En 1964, deux femmes réussirent le concours de la carrière pour l'Émigration, posant le premier jalon de la féminisation des métiers diplomatiques en Italie : Graziella Simbolotti, née à Rome le 16 octobre 1940, arrivée troisième au classement du concours avec 127,25 points, et Anna Teresa Fritelli, née le 15 juillet 1939 à Viterbe, classée en sixième position avec 106,50 points.

Elles furent suivies, trois ans plus tard, par les deux premières lauréates du concours diplomatique : Jolanda Brunetti née le 29 octobre 1938, première femme à obtenir le titre d'ambassadeur en Italie en janvier 2005, et Anna Della Croce, née le 18 mai 1943. Ces deux femmes sont issues de milieux éduqués. Jolanda Brunetti est née à Rome d'un père magistrat, conseiller de la cour d'appel d'Ancône, et d'une mère enseignante. Dans l'entretien, elle raconte que, jeune fille, son père avait présenté les professions que pourraient exercer ses enfants après leurs études, dont le métier de

⁵ Extrait de l'entretien avec Jolanda Brunetti, « Des entrées décalées dans la Carrière : réflexions comparées sur le parcours des femmes françaises (1928-1960) et italiennes (1964-1980) », *op. cit.*, p. 136.

⁶ *Bollettino degli affari esteri* de 1968, décret du 5 janvier 1967 promulguant l'unification des carrières, bibliothèque du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale.

diplomate⁷. Anna Della Croce di Dojola, quant à elle, est issue d'une célèbre dynastie de comtes. Par ailleurs, au cours de l'entretien, elle a indiqué que ses frères et sœurs avaient tous suivi un cursus universitaire⁸.

Selon la *Gazette officielle* du 25 septembre 1964, les examens d'admission au sein de la carrière pour l'Émigration, au nombre de cinq, comportaient diverses matières telles que l'économie politique, avec une attention particulière sur la question migratoire et ses problèmes corollaires, le droit privé et le droit international, le droit du travail et une langue au choix entre le français, l'anglais, l'espagnol et l'allemand⁹. Les candidats étaient ensuite envoyés à l'étranger après deux ans d'exercice au sein de l'administration centrale et pouvaient y occuper des fonctions de direction dans les ambassades et consulats en lien avec les questions migratoires. En revanche, elles étaient exclues du grade d'ambassadeur, réservé à la carrière diplomatique.

L'intégration sans concours à la carrière diplomatique « générale », par décret ministériel au moment de la réorganisation de l'organigramme en 1967, d'Anna Teresa Fritelli et Graziella Simbolotti, fut contestée par certains diplomates dont Jolanda Brunetti, plus favorables au concours diplomatique.

La conquête des postes diplomatiques

Avant même l'intégration des femmes dans les métiers diplomatiques, elles occupaient des postes administratifs au sein de la sphère diplomatique. Entre 1963 et 1966, on dénombre 244 femmes en poste à l'administration centrale de la Farnesina.

Durant les balbutiements de la féminisation de la diplomatie italienne, les femmes ont, plus que les hommes, dû convaincre de leur légitimité et lutter pour ne pas être strictement reléguées à des tâches subalternes. Jolanda Brunetti déclara à ce propos, durant l'entretien : « Quand nous avons été admises au Ministère, ils avaient hâte de nous nommer à des postes marginaux, mais bien qu'ils l'aient fait, ils se sont aperçus que nous étions des personnes qualifiées et que l'on travaillait bien¹⁰. » Cette dernière, avant de pouvoir choisir le secteur des Affaires économiques, débuta sa carrière par un travail de recherche sur les documents diplomatiques qui étaient conservés au Secrétariat général. Bien qu'elle qualifie cette expérience d'agréable, elle rappelle qu'elle n'était « toujours pas vraiment diplomate¹¹. »

Le choix d'une formation universitaire poussée et spécialisée s'est imposé comme l'un des moyens d'obtenir le passeport diplomatique et la légitimité d'exercer de véritables missions en qualité de diplomate. Sur les 37 femmes

⁷ Extrait de l'entretien avec Jolanda Brunetti, *op. cit.*, p. 132.

⁸ Extrait de l'entretien avec Anna Della Croce, *op. cit.*, p. 155.

⁹ *Gazzetta ufficiale* du 25 septembre 1964, p. 282.

¹⁰ Extrait de l'entretien avec Jolanda Brunetti, *op. cit.*, p. 136.

¹¹ *Ibid.*, p. 136.

entrées dans la Carrière italienne entre 1964 et 1980, 75 % ont suivi des études de sciences politiques, 19 % de droit et 6 % de lettres et langues. Ces femmes, toutes nées avant ou pendant la Seconde Guerre mondiale, ont successivement assumé des postes tels que Volontaire dans la carrière diplomatique (*Volontario nella carriera diplomatica*), attaché de légation (*addetto di legazione*), secrétaire de légation (*segretario di legazione*) ou conseiller de légation (*consigliere di legazione*) avant de se hisser au grade de ministre plénipotentiaire (*Ministro plenipotenziario*). Parmi elles, 57 % ont atteint le rang d'ambassadeur, dont 12,5 % ont été promues à titre honorifique.

L'étude de l'appareil diplomatique italien sous le prisme de sa féminisation est révélatrice, à plus grande échelle, des luttes menées par les femmes européennes pour prendre leur place dans l'espace diplomatique national. Ce travail de recherche, dont le présent article n'est qu'une esquisse, fait écho à une actualité récente : l'accès généralisé aux plus hautes fonctions diplomatiques et politiques décrété à partir des années 2000 dans les pays occidentaux. Cette période a été, avec les années 2010, un moment fort de la diplomatie féministe et des politiques proactives au niveau international. En Italie, par exemple, l'approbation en 2011 de la loi sur les *Quote Rosa*, prévoit qu'à partir de cette date, les conseils d'administration des sociétés cotées en Bourse et des sociétés à participation publique sont dans l'obligation d'accueillir un cinquième de femmes en leur sein, puis un tiers à partir de 2015.

Lutter contre l'armée britannique au début des années 1980

Soutien, armes et financement de l'Irish Republican Army provisoire, ou le développement d'un modèle mafieux

ANTOINE DEPIESSE

SORBONNE UNIVERSITÉ, SIRICE

Assez peu étudiée en France, la période des *Troubles* (1968-1998) est pourtant un excellent exemple contemporain d'intervention militaire dans un contexte insurrectionnel¹. Ce travail de mémoire avait pour objectif d'analyser l'évolution de l'intervention britannique et des différents moyens et stratégies employés pour lutter contre la menace terroriste de l'Irish Republican Army (IRA). Cependant, pour comprendre les méthodes employées, il est nécessaire d'analyser le fonctionnement général de l'IRA, et ce grâce aux archives du Northern Ireland Office (NIO) et aux archives publiques d'Irlande du Nord (PRONI). Dans l'historiographie du conflit, il est fréquent de lire des chapitres sur l'organisation politique ou militaire du groupe républicain. Des analyses sur le soutien financier et matériel dont l'IRA a pu bénéficier sont en revanche plus rares.

Pourtant, questionner les finances de l'IRA permet de comprendre le fonctionnement de ce groupe paramilitaire. Depuis la fin des années 1970, en réponse aux différentes politiques de normalisation du conflit voulues par Belfast², le groupe paramilitaire républicain a changé ouvertement de stratégie militaire, oubliant la révolte populaire pour mener une guerre d'usure : *a Long War*. L'IRA a, dès lors, besoin d'une entrée de fonds constante. En effet, selon un document général du Northern Ireland Office, l'IRA aurait besoin, à elle seule, d'environ « 3 à 4 millions de livres par an pour financer sa campagne de terrorisme en Irlande du Nord, en Grande-Bretagne et en Europe³ ». Elle aurait aussi besoin de ces fonds pour entretenir ses liens avec d'autres groupes terroristes, se procurer des armes, ou pour soutenir sa campagne de propagande. Il faut garder à l'esprit que ces

¹ Antoine Depiesse, « Assurer la sécurité du pays face à une menace polymorphe : le terrorisme de l'IRA », mémoire de Master 2 sous la direction d'Olivier Forcade, Sorbonne Université, 2023.

² Peter Neumann, *Britain's Long War*, Palgrave Macmillan, 2003, p. 99-101. Agnès Maillot, *IRA, Les Républicains Irlandais*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2001 [2^e éd. revue et augmentée].

³ Public Record Office of Northern Ireland (PRONI), Belfast, NIO 12/525A, « Briefing on the IRA - Finance and Weapons, (26 May 1983) », p. 15, Belfast.

chiffres, bien que revus à la baisse en 1985⁴, ne sont que des estimations : en effet, les revenus de toutes les organisations paramilitaires restent dans la majorité informels, inconstants, et donc, mal enregistrés. Il est ainsi probable qu'ils soient inférieurs comme bien supérieurs à l'estimation britannique.

Plusieurs hypothèses intermédiaires ont pu être avancées sur ces financements. Elles peuvent se diviser en trois sources principales : les fonds d'origine criminelle en Irlande, les fonds issus de la diaspora américaine, et enfin les armes provenant de la Libye du général Kadhafi. Ne sera considéré ici que le premier groupe.

Les sources de revenus d'origine criminelle

Même si le fait d'aider sciemment une organisation terroriste constitue un délit, certaines ressources proviennent d'activités de collecte de fonds parfaitement légitimes, telles que des donations au Sinn Fein. Cependant, les revenus de l'IRA viennent majoritairement d'activités illégales comme le vol à main armée, la fraude à l'assurance ou le chantage. Bien que les vols ne soient pas la source la plus importante de financement de l'IRA, ils sont les plus simples à suivre pour le gouvernement et les forces de l'ordre puisqu'ils apparaissent directement dans les statistiques de la criminalité. En comparant deux rapports utilisant les chiffres de la criminalité des années 1983 et 1984⁵, l'analyse des données relatives aux vols a montré que le nombre total de vols a été relativement stable mais que le montant des recettes des vols a diminué d'environ 30 % d'une année à l'autre. De plus, on constate un effet de déplacement dans le choix des victimes : entre 1983 et 1984, il y a une augmentation des attaques sur des boutiques de particuliers au détriment des lieux publics. Ainsi, la fluctuation constante des recettes et le changement de cible soulignent non pas un affaiblissement de l'IRA, mais plutôt son opportunisme et sa flexibilité dans ses modes de financement, s'adaptant aux mesures sécuritaires mises en place par le Northern Ireland Office.

La source de revenus la plus stable pour l'IRA reste la fraude à l'assurance. Elle consiste à abuser de l'utilisation des certificats d'exonération fiscale délivrés par l'Inland Revenue aux entreprises spécialisées dans le secteur du bâtiment. Ce certificat permettait au chef de chantier de déduire de ses impôts les paiements effectués aux sous-traitants. Dès lors, cela permettait de différer le paiement de l'impôt et de réduire les coûts administratifs. Selon certains rapports, l'IRA faisait le commerce de faux certificats, que certains de ses membres revendaient sur les chantiers, en plus de s'approprier une partie de l'économie d'impôt qui en résultait⁶. Pour contrer ces abus, la police nord-irlandaise (RUC) a mis en place une unité anti-

⁴ PRONI, Belfast, CENT 3/69A, « Paramilitary Finances, (16 January 1985) », p. 8, Belfast.

⁵ PRONI, Belfast, CENT 3/69A, Bourn, J.P. 'Paramilitary Finances', (4 May 1985), p. 10, Belfast.

⁶ PRONI, Belfast, CENT 3/69, *ibid.*

racket⁷ dès 1982 pour démanteler les principaux réseaux de fraude. Selon une estimation de la RUC, sur la période 1969-1985, le fisc a été spolié d'environ 7 millions de livres.

Un réseau mafieux ?

« L'IRA agit comme une mafia : elle vit de la peur et de l'intimidation. Elle a accumulé toute la finesse des plus grandes mafias du monde entier. J'ai [Lord Fit] de sérieux doutes sur le fait que la majorité des membres de l'IRA se battent réellement pour chasser les Britanniques [..]. Un nouveau mode de vie s'est imposé à eux. Ils agissent comme des mafieux⁸. »

Ce système d'intimidation mis en place par l'IRA ne serait-il pas en réalité plus proche d'un système mafieux ? Si l'on compare le fonctionnement de l'IRA à la loi de l'UE relative aux groupes mafieux⁹, on se rend compte que le groupe correspondait à plusieurs de ces critères. Il s'agit bien d'un groupe militaire structuré, composé de plusieurs personnes, en place depuis 1971, et n'hésitant pas à agir contre les lois en vigueur pour maintenir leur organisation. Comme vu précédemment, elle ne recule pas à faire usage de la violence, à exercer une influence politique et médiatique. De plus, l'IRA a des pratiques similaires aux autres groupes mafieux, comme le développement de réseaux d'entraide ou la punition de traîtres. L'enrôlement est souvent lié à la loyauté familiale, et dans ce cas, l'appartenance à l'IRA confère aux membres un certain nombre d'avantages auxquels ils n'auraient pas eu accès autrement, comme une sécurité financière et militaire, mais aussi une aide juridique. Ainsi, l'appartenance à l'IRA, dans de rares cas, offre un statut et du pouvoir aux individus, comme le ferait la *Cosa Nostra* en Italie¹⁰.

Cependant, même s'il y a un sentiment d'appartenance à l'IRA, « une mafia est une société secrète permanente, cloisonnée, dotée de règles [...] apparue [...] sur la base de réseaux denses de relations familiales¹¹ ». Raisons politiques, convictions personnelles ou juste confusion, les volontaires de l'IRA ne sont pas les membres d'une famille mafieuse, mais d'un groupe paramilitaire luttant contre un occupant. Nous pourrions donc émettre l'hypothèse suivante : l'IRA, à défaut d'être une mafia, ne fait qu'employer des méthodes mafieuses pour assurer son financement et maintenir un niveau de violence suffisant pour créer une terreur au sein de la population. L'hypothèse avancée ici est en partie confirmée par le discours de la British Army depuis les années 1980 qui considère l'IRA non

⁷ PRONI, Belfast, ENV 8/1/122, « NIO Consultative Paper-Terrorist Exploitation of the Construction Industry in Northern Ireland », p. 16, Belfast.

⁸ PRONI, Belfast, CENT 3/74, « IRA Background Study », p. 25, Belfast.

⁹ Stéphane Quéré, Xavier Raufer, *Le crime organisé*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que-sais-je ? », 2006, p. 19-20.

¹⁰ PRONI, Belfast, CENT 3/74, *op. cit.*

¹¹ Stéphane Quéré, Xavier Raufer, *Le crime organisé, op. cit.*, p. 22.

pas comme une mafia, mais comme un groupe terroriste hybride¹². Selon Jean-François Gayraud et David Sénat¹³, les sphères du terrorisme et du banditisme se sont fondues durant les années 1980, rendant ainsi les objectifs politiques plus flous et les actes criminels plus marqués. Un amalgame se crée alors, comme on le remarque dans les médias et en politique, entre la figure du terroriste et du bandit, créant ainsi des « puissances criminelles symbiotiques et hybrides de type [...] "gangs terroristes" ». Cette hybridation se complexifie davantage quand on considère les financements venant de l'étranger. Mais ce sujet demanderait une analyse approfondie à part.

¹² PRONI, Belfast, NIO 12/525A, Sir John Hernom, discours sur la création de l'Anti-Racket Squad, septembre 1982.

¹³ Jean-François Gayraud, David Sénat, *Le terrorisme*, Paris, Presses Universitaires de France, 2006, p. 12-47.

La guerre d'ex-Yougoslavie vue par Londres, 1991-1993

MAXIMILIEN NAGY

SORBONNE UNIVERSITÉ, SIRICE

La guerre en ex-Yougoslavie vue par Londres, de 1991 à 1993, est l'occasion de développer une approche renouvelée sur le sujet, grâce à l'ouverture des archives du gouvernement de Londres, à partir de 2018¹.

Ce travail suit au plus près la politique du gouvernement de John Major de 1991 à 1993, à l'aide des archives gouvernementales. Il étudie en particulier l'établissement de sa politique au cours du conflit, l'influence du gouvernement de Londres dans les organismes internationaux et les changements dans ses rapports avec ses alliés, en particulier avec la nouvelle administration américaine début 1993, mais aussi avec la France.

Des sources gouvernementales inédites

Jusqu'ici, les archives du gouvernement britannique n'ont pas fait l'objet d'études. Leur ouverture a permis de suivre l'évolution quasi quotidienne de la politique du Premier ministre John Major², du Foreign Secretary, Lord Douglas Hurd³ et des Ministers of Defense, Lord Thomas King puis Sir Malcolm Rifkind⁴. La lecture de leurs mémoires fournit également de précieuses informations. Cette abondance de ressources a permis d'analyser et de retracer la politique britannique avant et pendant la guerre d'ex-Yougoslavie.

Les interviews des figures de la politique et de la diplomatie britannique de l'époque étaient aussi nécessaires pour comparer les points de vue, trente ans après les événements. Les personnalités interviewées sont l'ancien négociateur Lord David Owen⁵, l'ambassadeur à l'ONU de 1990 à 1995, Lord David Hannay⁶, la présidente du Defense and Overseas Committee au Cabinet office, Lady Pauline Neville-Jones⁷ et le Defense Secretary de 1992 à 1995, Sir Malcolm Rifkind⁸.

Entre 1995 et 2005, de nombreux travaux sont publiés sur la dissolution de la Yougoslavie, mais peu abordent spécifiquement la politique du Royaume-

¹ Ce compte rendu est issu de mon mémoire de Master 2 « La guerre d'ex-Yougoslavie vue par Londres : 1991-1993 », soutenu le 3 juillet 2023 sous la direction d'Olivier Forcade, Sorbonne Université.

² NA, Londres, PREM19.

³ NA, Londres, FC0/58 ; FC0/175.

⁴ NA, Londres, DEFE13 ; DEFE70.

⁵ Interview de Lady Pauline Neville-Jones, House of Lords, Londres, 10 janvier 2023.

⁶ Interview de Sir Malcolm Rifkind, Little Venice, Londres, 28 février 2023.

⁷ Interview de Lord David Owen, Canary Warf, Londres, 13 janvier 2023.

⁸ Interview de Lord David Hannay, House of Lords, Londres, 1er mars 2023.

Uni, à l'exception de James Gow⁹, de Laura Silber et Alan Little¹⁰ et de Brendan Simms¹¹, dont l'ouvrage polémique est entièrement consacré à la politique du gouvernement britannique. Chacun de ces auteurs propose une étude fondée sur des archives orales, des archives de presse ou parlementaires essentiellement, qui permettent déjà de cerner en partie la vision du Royaume-Uni. Cette étude prétend apporter des éclairages supplémentaires sur les motivations de John Major et de ses ministres, grâce à des sources inédites : correspondances diplomatiques, notes, comptes rendus de réunions, discours, etc.

1991 : l'embrasement imprévu de la Yougoslavie

Le point sur lequel l'ensemble de l'historiographie concorde, bien qu'avec des nuances, est l'absence de volonté des États-Unis, de la France et du Royaume-Uni, de prendre en main le règlement du conflit en Yougoslavie entre 1991 et 1993. À la sortie de la Guerre froide et de la première guerre du Golfe, chacun de ces pays redéfinit sa politique étrangère et accueille avec peu d'enthousiasme le déclenchement d'une nouvelle guerre sur le continent européen¹². Le gouvernement Major et ses alliés ne voient pas arriver ce nouveau conflit, qui provoque un véritable effet de surprise. Pourtant, les archives démontrent que Margaret Thatcher, puis John Major, sont informés de la forte instabilité de la fédération balkanique par les services de renseignement *via* le Joint Intelligence Committee¹³. Néanmoins, la question des Balkans n'est pas prioritaire avant l'éclatement des violences armées.

Préserver les intérêts de la Grande-Bretagne

Ce que l'étude des archives a aussi permis de mettre en évidence, c'est la ligne politique adoptée dès 1991 par John Major et ses ministres : préserver et défendre les intérêts du Royaume-Uni. Les Britanniques ne souhaitent pas être impliqués en Slovénie et en Croatie en 1991 et laissent à la Communauté européenne, puis à l'ONU, le soin de mener les négociations internationales dès juin 1991. Le gouvernement Major refuse aussi d'envoyer des troupes en Croatie dans le cadre de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU) en juillet 1991, malgré la pression de la France et les réclamations du président croate, Franjo Tudjman. L'objectif est d'éviter de mettre en danger les troupes, tant qu'un cessez-le-feu n'est pas trouvé¹⁴. Ni John Major, ni sa majorité parlementaire ne souhaitent impliquer des

⁹ James Gow, *Triumph of the Lack of Will. International Diplomacy and the Yugoslav War*, London, Hurst & Company, 1997.

¹⁰ Laura Silber, Allan Little, *The Death of Yugoslavia*, London, Penguin Books, BBC Books, 2003.

¹¹ Brendan Simms, *Unfinest Hour. Britain and the Destruction of Bosnia*, London, Allen Lane, The Penguin Press, 2001.

¹² James Gow, *Triumph of the Lack of Will. International Diplomacy and the Yugoslav War*, *op. cit.*, p. 12.

¹³ NA Londres, PREM19/3989, Sir Percy Cradock, « Yugoslavia », 16 janvier 1991.

¹⁴ NA, Londres, PREM19/3989, « French Views », 8 octobre 1991.

troupes dans une zone si éloignée des intérêts britanniques, comme le confirme Malcolm Rifkind dans une interview trente ans plus tard¹⁵.

La ligne politique britannique est semblable en Bosnie-Herzégovine, où les combats débutent en avril 1992. Pourtant, à l'inverse de 1991, les Britanniques influencent considérablement la politique internationale. Leur objectif est d'empêcher à tout prix qu'une résolution favorable à l'intervention militaire ne soit présentée au Conseil de sécurité de l'ONU¹⁶. Une intervention obligerait moralement le Royaume-Uni à s'engager, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité et du fait de son statut de principale puissance militaire du continent européen, aux côtés de la France.

Pendant l'été 1992, l'ambassadeur du Royaume-Uni à l'ONU, Sir David Hannay, tente de convaincre les partisans d'une intervention militaire de renoncer à leurs projets de résolution, avec succès. Le gouvernement Major souhaite mettre en place le maximum d'aide humanitaire, pour venir en aide aux habitants de Sarajevo et des zones de guerre, où les habitants sont victimes du blocus des Serbes de Bosnie ou des combats : l'objectif est que l'option de l'intervention militaire ne prenne pas le dessus. Cette vision motive en partie l'organisation de la London Peace Conference, les 26 et 27 août, qui vise à faire rentrer l'aide humanitaire à Sarajevo et Goradze¹⁷, mais pas d'établir une paix. Le Premier ministre et son Foreign Secretary, Douglas Hurd, ont conscience que leur position anti-interventionniste et humanitariste est controversée. Dans plusieurs directives internes et plus tard, dans leurs mémoires, Douglas Hurd et John Major précisent leur vision : ils préfèrent organiser un événement qui favorise la rencontre des parties en conflit et contribue à la survie des populations plutôt que d'être accusés de ne rien faire¹⁸. Quelques jours après cette conférence, John Major envoie deux mille soldats en Bosnie au sein de la FORPRONU. Parallèlement, il encourage les parties belligérantes à participer aux négociations de paix et insiste sur la responsabilité partagée de chacune d'entre elles, tout en reconnaissant les musulmans comme les principales victimes¹⁹.

Des liens affaiblis avec les Américains, un rapprochement avec la France

La ligne neutre et prudente des Britanniques fragilise leurs rapports avec l'administration Clinton au début de l'année 1993. Jusqu'à la fin de 1992, George W. Bush soutient, ou du moins ne s'oppose pas, à la vision britannique, qui est semblable à celle de la France. Bill Clinton, en revanche, fait campagne en 1992 pour une intervention militaire contre les Serbes de Bosnie et la levée de l'embargo sur les armes (*lift and strike*). Mais, dès son

¹⁵ Interview de Sir Malcolm Rifkind, Little Venice, Londres, 28 février 2023.

¹⁶ NA, Londres, FC058/6116, UKMIS New York to FCO, « Bosnia-Herzegovina », 17 juillet 1992.

¹⁷ PREM19/3395, Douglas Hurd, « Ministerial Committee on Overseas Policy and Defence. The London Conference, 26-28 August, Memorandum by the Foreign Secretary », août 1992.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ Interview de Sir Malcolm Rifkind, Little Venice, Londres, 28 février 2023.

arrivée à la Maison Blanche en janvier 1993, il adopte à son tour une politique attentiste et indécise, critique ses partenaires européens pour leur inaction et se présente comme le principal soutien des musulmans. Cette position du président américain explique son rejet du Vance-Owen Peace Plan (VOPP²⁰), en février 1993, qui avaliserait le principe de cantonisation et permettrait aux Serbes de Bosnie de préserver le tiers du territoire bosniaque qu'ils ont conquis et purifié ethniquement²¹.

À l'inverse, les Britanniques et les Français sont pour une fois très en phase sur ce sujet, au point que François Mitterrand s'est exclamé qu'ils n'auraient jamais été aussi bons dans l'histoire récente²².

Pour une vision plus large de la politique britannique auprès de ses alliés entre 1991 et 1995, il serait pertinent de faire l'analyse des archives du Conseil de l'Europe et de l'ONU. Par ailleurs, une étude du point de vue français permettrait de comprendre cette période d'entente franco-britannique, à condition que les archives diplomatiques soient ouvertes, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

²⁰ David Owen, *Bosnia-Herzegovina: The Vance/Owen Peace Plan*, Liverpool, Liverpool University Press, 2013, p. 285 sqq.

²¹ David Owen, *Balkan Odyssey*, London, Victor Gollancz, 1995, p. 93 sqq.

²² NA, London, PREM19/4157, Chris N.R. Prentice, « Secretary of State's Meeting with President Mitterrand, 24 February 1993 », p. 2-3.

TRAVAUX SOUTENUS

HDR

Viols en zone française d'occupation en Allemagne :

La reconnaissance en question (1945-1972)

ANNE-LAURE BRIATTE

SORBONNE UNIVERSITÉ, SIRICE

Anne-Laure Briatte (UMR SIRICE, Sorbonne Université) a soutenu le 29 septembre 2023 son dossier d'habilitation à diriger des recherches (HDR) en Études germaniques et en Histoire contemporaine à l'Université Paris Cité : « Au cœur de la mêlée. Régimes de genre et modernisation de l'Allemagne (XIX^e-XX^e siècles) », devant un jury composé des professeur.e.s Hélène Camarade, (présidente, Université Bordeaux Montaigne), Yves Denéchère (rapporteur, Université d'Angers), Patrick Farges (garant, Université Paris Cité), Dominique Herbet (rapporteuse, Université de Lille), Hélène Miard-Delacroix (Sorbonne Université) et Fabrice Virgili (Directeur de recherche, CNRS/Université Paris 1-Panthéon-Sorbonne).

Cette recherche¹ apporte un regard historique sur un sujet à la fois ancien et qui connaît une nouvelle actualité : les violences sexuelles en contexte de guerre ou de conflit armé. Centré sur les dernières semaines de combat de la Seconde Guerre mondiale sur le sol allemand et sur la période d'occupation militaire alliée de l'Allemagne, elle contribue au renouvellement de l'historiographie des « sociétés occupées », en faisant dialoguer l'histoire des violences sexuelles et des occupations militaires. Les sources consultées sont diversifiées et abordées avec les outils et les questions de l'histoire du quotidien, attentive aux expériences vécues, aux rapports de domination et à la capacité d'agir des acteur.rices au cœur des interactions.

S'appuyant sur une historiographie renouvelée, l'ouvrage exploite principalement deux corpus d'archives non publiées : d'une part, quelque 650 « rapports de guerre » rédigés entre 1945 et 1947 par les prêtres de l'archevêché de Fribourg, conservés aux archives épiscopales de Fribourg-en-Brigau ; d'autre part, l'ensemble des demandes d'indemnisation (205 au total) déposées par des mères d'enfants issus de ces viols auprès du Tribunal des Indemnités de Fribourg pour le Bade-Sud et conservées aux Archives régionales du Bade-Wurtemberg/Département des Archives d'État de Fribourg.

¹ Les recherches qui ont conduit à ces résultats ont reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention Marie Skłodowska-Curie n° 754340, qui m'ont permis d'être membre Marie Curie du *Freiburg Institute for Advanced Studies* (FRIAS) à Fribourg-en-Brigau (2018-2019). Elles ont également bénéficié à plusieurs reprises de Bourses mission de recherche du programme d'excellence du DAAD et d'une bourse du GIS Institut du Genre.

L'ouvrage s'insère dans le débat historiographique et navigue entre les échelles d'analyse, oscillant entre analyse macro et plongée dans les cas individuels. Avec les dossiers de demandes d'indemnités, dont le suivi s'est prolongé dans certains cas jusqu'au début des années 1970, il propose une histoire longue de la « sortie de guerre » et offre une perspective historique inédite sur les violences sexuelles de guerre et sur leurs effets à court, moyen et long terme sur la vie des femmes. Cette recherche novatrice livre une histoire genrée de la société ouest-allemande d'après-guerre et pose la question du rapport des Allemand.e.s à leur passé.

Première partie : Le poids du passé

Principalement fondée sur l'historiographie, cette partie retrace brièvement le passé et le passif des relations franco-allemandes, toile de fond qui contribue à forger des attentes – positives ou négatives – des Allemand.e.s à l'arrivée des troupes de la Première armée française. Elle problématise la mise en question de la légitimité de la France en Allemagne dans des milieux nationalistes et expose l'effet délétère de la propagande nationale-socialiste, qui a annoncé les pires violences de guerre venant en particulier des troupes soviétiques et françaises, dans l'espoir d'encourager la résistance civile et militaire. Pour répandre la peur dans la population au printemps 1945, les nationaux-socialistes ont ravivé la mémoire de la « Honte noire », présentant les soldats colonisés français envoyés pour occuper la Rhénanie en 1920 comme des bêtes sauvages qui auraient violé des milliers d'Allemandes.

Deuxième partie : Violées. À qui la faute ? Réponses du clergé catholique

Cette partie repose sur l'étude des « rapports de guerre » rédigés par les prêtres catholiques de l'archevêché de Fribourg sur demande de l'archevêque Konrad Gröber. La richesse de ces sources et la rareté d'une documentation aussi systématique de la situation en Allemagne à la fin et à la sortie de la guerre en font la valeur inestimable, bien qu'un certain nombre des auteurs de ces rapports ait été – des publications récentes de rapports sur les violences physiques et sexuelles au sein de l'Église catholique l'ont révélé – eux-mêmes auteurs de violences sexuelles dans l'exercice de leurs fonctions. Dans un pays de Bade largement rural et à 60 % catholique, à une époque où les prêtres servaient d'intermédiaires entre la population et l'occupant, la voix des ecclésiastiques était loin d'être négligeable.

L'analyse des « rapports de guerre » montre de quelle manière les prêtres ont contribué à la victimisation de la population allemande, qu'ils présentaient comme livrée à l'exercice autoritaire, voire brutal d'une domination étrangère. Puisant dans des schémas de pensée nationalistes et racistes, les ecclésiastiques désignaient presque systématiquement les soldats colonisés comme auteurs de violences sexuelles et le commandement français comme impuissant ou cruel face à ces exactions.

Ce faisant, ils retournaient l'argument de barbarie contre l'occupant français et affirmaient en creux la supériorité morale des Allemands.

Le concept de seconde victimisation (*victim blaming* en anglais), précisément développé en lien avec les violences sexuelles, désigne un procédé par lequel la victime est rendue responsable de l'agression qu'elle a subie. Ce procédé repose sur la minimisation des faits, la mise en doute de la véracité des témoignages et la disculpation des auteurs. L'analyse des « rapports de guerre » du clergé catholique met en lumière ces mécanismes de seconde victimisation. Les prêtres, qui ne précisent pas leurs sources d'informations, mettent systématiquement en doute la parole des femmes, *a fortiori* lorsqu'il s'agit de « réfugiées », de « protestantes » et de femmes venues d'ailleurs, quand les « bonnes catholiques » sont crues sur parole et leur agression fermement condamnée.

Troisième partie : Enceintes. Et maintenant ?

Nombre de femmes violées par un ou des soldats d'occupation sont tombées enceintes. Mais que faire d'un enfant du viol ? Le flou juridique qui régnait encore quelques mois après le début de l'occupation militaire ne permettait pas d'agir en véritable connaissance de cause.

Pour beaucoup, l'avortement s'imposait comme une évidence, mais où et comment se faire avorter ? En Zone française d'occupation, l'avortement était soumis à l'autorisation préalable des autorités militaires. La procédure était toutefois si longue que, bien souvent, l'interruption de grossesse ne pouvait ensuite plus être réalisée pour des raisons médicales. Les médecins (allemands) qui auraient pu pratiquer l'avortement se montraient eux aussi réticents, en raison de leurs doutes quant à la véracité du viol ou de leurs convictions religieuses. Car, là où l'Église protestante tolérait l'avortement dans ces circonstances particulières, l'Église catholique s'y opposait fermement.

Certaines femmes choisissaient quant à elles de donner leur enfant à l'adoption à l'État français, soucieux d'assurer le relèvement du pays. Abusant de la vulnérabilité des jeunes accouchées, des officiers de recherche dépêchés par les autorités françaises dans les maternités allemandes incitaient ainsi à l'abandon d'enfants réputés de père français. Placés dans une pouponnière allemande, ces bébés étaient examinés au regard de leur développement physique et mental. S'ils satisfaisaient à ces critères de bon développement et aux critères raciaux souvent formulés par les couples français en recherche d'adoption, ils étaient ensuite transférés en France, où une nouvelle identité leur était attribuée afin d'effacer leurs origines allemandes. Les mères qui donnaient leur enfant à l'adoption renonçaient par cet acte à tout droit sur lui et perdaient toute trace de lui.

Enfin, de nombreuses femmes ont gardé leur enfant avec elles et l'ont élevé, seules ou avec le soutien de leur famille. La recherche a déjà

amplement montré les formes de rejet ou d'altération que subissaient ces enfants, qui étaient perçus par leur entourage, leurs professeurs, et parfois par leur propre famille comme des « enfants de l'ennemi ». L'analyse porte ici davantage sur la fragilité du statut juridique de ces enfants à la fois illégitimes et nés de l'ennemi et sur la précarité économique et morale qui en résultait pour leur mère comme pour eux.

Quatrième partie : « Rejetées ». Les demandes de compensation

La Loi sur l'indemnisation des dommages d'occupation du 1^{er} décembre 1955 constitue le socle juridique sur lequel reposait le dispositif d'allocation compensatoire proposé, plus de dix ans après la fin de la guerre, aux mères d'enfants issus d'un viol commis par un membre des forces d'occupation. Cette partie s'ouvre sur une critique de l'objet et des conditions de l'indemnisation, qui ne proposait une indemnité qu'aux femmes ayant un enfant issu de ce viol, et qui ne se présentait pas comme un dédommagement pour le viol en lui-même, mais comme une compensation financière pour aider ces mères à élever leur enfant. L'analyse retrace le cheminement des demandes, de leur dépôt officiel auprès du Tribunal des Indemnités jusqu'à la notification de la demanderesse de la décision du Tribunal.

La requérante parvient-elle ou non à persuader le tribunal que son enfant est *véritablement* issu d'un viol ? Dans la phase d'instruction des demandes, ce que Didier Fassin appelle l'« épreuve de vérité² » occupe une place centrale. Les preuves manquent presque toujours et la suspicion est extrêmement forte à l'égard des demanderesses, dont deux sur trois sont finalement déboutées. L'analyse minutieuse des motifs de rejet montre que la moralité supposée de la requérante, passée et présente, pèse de manière considérable dans le traitement de sa demande, et que les administrations ouest-allemandes incluent dans leur raisonnement des schémas de pensée racistes et des préjugés sociaux.

L'analyse revient ensuite sur le parcours et l'expérience des demanderesses au fil de leur démarche auprès du Tribunal des Indemnités. La procédure est tellement longue et intrusive que nombre de femmes finissent par retirer leur demande pour en finir. Parmi celles qui mènent la démarche jusqu'au bout, celles qui sont notifiées du rejet de leur demande se sentent rejetées et abandonnées par l'État. Le Tribunal des Indemnités agit selon une logique budgétaire et une conception patriarcale de la société, bien loin de répondre au besoin de soutien et de reconnaissance de ces femmes marquées à vie.

² Didier Fassin, « La supplique : stratégies rhétoriques et constructions identitaires dans les demandes d'aide d'urgence », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 55, n° 5/2000, p. 953-981.

La conclusion revient sur le rôle non négligeable joué par le bas clergé catholique, supposé proche des paroissien.ne.s, mais aussi par les serviteurs de l'État ouest-allemand, dans la stigmatisation et la marginalisation de ces femmes et mères d'« enfants de l'ennemi ». On voit, dans les discours des uns et dans le traitement des demandes de compensations par les autres, la moralité des femmes scrutée à l'aune de normes genrées et sexuelles héritées de l'Empire allemand (1871-1918). Obtenir soutien et reconnaissance pour un ou des viols subis au sortir du Second conflit mondial se méritait, dans la RFA des années 1950 et du début des années 1960, et nombreuses sont les femmes qui ont échoué à cette épreuve.

L'Europe centre-orientale, laboratoire de la Sécurité collective à la sortie de la Grande guerre

(1917-1921)

ISABELLE DAVION

SORBONNE UNIVERSITÉ, SIRICE

Isabelle Davion (membre de l'UMR SIRICE 8138) a soutenu en Sorbonne le lundi 26 juin 2023, son dossier d'habilitation à diriger des recherches en Histoire contemporaine préparé à Nantes Université : *L'Europe d'à côté : la France et l'Europe centre-orientale au XX^e siècle*, devant un jury composé des professeurs Stanislas Jeannesson (garant, Nantes Université), Georges-Henri Soutou (Sorbonne Université, président), Béatrice Heuser (University of Glasgow, rapporteuse), Mariusz Wołos (rapporteur, Uniwersytet Pedagogiczny w Krakowie), Paul Gradwohl (rapporteur, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) et Olivier Forcade (Sorbonne Université). Le volume inédit de 493 pages (dont 40 de sources et bibliographie) propose une analyse de l'Europe centre-orientale comme laboratoire de la Sécurité collective entre 1917 et 1921¹.

À la sortie de la Grande guerre, les puissances victorieuses ambitionnent davantage que de redessiner les frontières des peuples européens, qui ne les ont pas attendues pour en lancer le chantier. Leur mission est de bâtir un nouvel ordre mondial, d'inventer de nouvelles relations entre les États, qui ne seraient plus appréhendées en termes d'équilibre des forces. Or le besoin de sécurité, lui, n'est pas seulement sorti intact, mais renforcé, de la guerre ; plus que jamais, l'objectif du nouveau système international se doit donc de garantir cette sécurité : vieux problèmes, nouveaux outils, la réflexion stratégique se situe d'emblée au croisement de la tradition et de la modernité. Institutionnalisé finalement par la Société des nations, l'appel à la Sécurité collective est apparu à la fin du XIX^e siècle, en réaction notamment aux alliances militaires permanentes, bien que le terme ne s'en généralise qu'au milieu des années 1920. Tisser entre les États un réseau d'engagements qui les rendent réciproquement responsables de leur sécurité, voire interdépendants, doit rendre inutiles la recherche d'alliés et donc la conclusion de traités créant un équilibre profondément instable entre les puissances. Cela suppose d'établir une égalité entre celles-ci, et là se situe sans doute la vraie, la grande révolution de la Sécurité collective telle que vont l'imaginer les négociateurs : ne plus envisager les rapports

¹ La rédaction de manuscrit inédit a bénéficié du prix « Diplomatie », dans la catégorie Recherche, de la Fondation Tilsit-Institut de France.

entre les États européens en termes de rivalités et de relativité, mais de solidarité et d'égalité. Une telle conversion des mentalités non seulement nécessite du temps, elle est aussi inadmissible à la sortie de la Grande guerre : elle constitue donc, pour la période allant de 1917 à 1921 l'horizon à atteindre, l'effet final recherché dirait les militaires, tout en nécessitant une période de transition visant à aménager une scène internationale démocratique. De la préparation de la sortie de guerre à partir de 1917, à la conclusion du plus important des traités de paix de l'après-guerre, celui de Riga en 1921, la Sécurité collective se cherche et s'invente au fur et à mesure des débats à Paris et des combats qui perdurent en Europe centre-orientale.

La démocratisation des États européens doit passer par l'application du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, issu du droit des gens et des foyers révolutionnaires de la première moitié du XIX^e siècle. C'est une formule dont il est, là aussi, impossible de retrouver l'origine précise. La mention de la liberté de chaque peuple à disposer de lui-même apparaît sous la plume de juristes durant la guerre, mais de manière confidentielle. Ce n'est qu'après le discours des Quatorze Points, ramassés dans l'affirmation de ce fameux droit qui n'y est même pas mentionné, que le concept prend son envol. Ainsi, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes se donne d'emblée comme un objet complet et engendré par lui-même, comme Athéna sortie en armure du crâne de Zeus. Dès lors l'Europe centre-orientale, de berceau du principe des nationalités, devient le terrain où doivent s'édifier les fondements de la Sécurité collective. Or, quoi que laisse penser l'immédiate popularité du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », celui-ci reste un slogan à la recherche de son contenu, si ce n'est de sa scientificité. Et c'est sur le territoire des anciens empires multinationaux que doivent en être expérimentés les contours et les enjeux, car c'est là qu'il doit être appliqué. C'est ainsi que la définition d'un État moderne apte à la Sécurité collective se précise au fur et à mesure que se construisent les États successeurs : une démocratie libérale, capable de fonctionner et d'assurer sa prospérité, et qui garantisse les libertés fondamentales à tous les peuples inscrits dans ses frontières.

L'élaboration de ce nouvel ordre mondial de la Sécurité collective a longtemps été considérée comme une production purement américaine : le vocable « *New Diplomacy* » l'exprime pleinement. Mais loin d'être un produit d'importation en Europe en 1918, il est bel et bien le fruit d'une réflexion d'abord européenne issue du XVIII^e puis du XIX^e siècles, puis des apports tout à fait fondamentaux des échanges avec la France, accélérés dans la dernière partie du conflit. Et si dans la guerre déclenchée en 1914, les Alliés se battent contre les conséquences de la perversion du Concert européen, c'est à ses causes qu'ils vont s'attaquer, avec les Américains, dans les négociations de paix. Les Français et les Britanniques pensent dans un premier temps que Wilson se cantonnera à être le porte-parole de leurs aspirations. Mais celui-

ci s'en empare et les réinterprète, tandis qu'en retour, les Alliés vont également s'approprier les Quatorze Points. On a longtemps opposé une vision tournée vers le XX^e siècle de Wilson – *New Diplomacy*, Sécurité collective – à la vision encore marquée par le XIX^e siècle de Clemenceau – approche coercitive, Concert européen –, deux approches antinomiques qui auraient porté en elles les faiblesses futures des traités de paix. Pourtant, chacun est porteur à la fois d'idéalisme et de réalisme : les États-Unis ont défendu des intérêts géopolitiques et économiques, étroitement corrélés dès cette époque ; les Français ont soutenu le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et pas seulement par *Realpolitik*. Par ailleurs, c'est à l'unisson que la France et les États-Unis sont passés d'un positionnement très idéologique sur les nationalités dans la dernière partie de la guerre, à un traitement beaucoup plus pragmatique au moment des négociations et de la prise de décision. Dès 1917, les deux pays ont échangé leurs analyses, et ils se sont ensuite régulièrement consultés. Ainsi, c'est aux Français et aux Américains qu'est revenue la plus grande part du traitement des revendications et des conflits surgis du cœur du continent. L'Europe centre-orientale a été façonnée par la relation franco-américaine, c'est l'objet de ce travail de le démontrer.

Dans cette période de sortie de guerre, l'Europe centre-orientale dessine en effet un espace très particulier à plusieurs titres. Tout d'abord, l'effondrement des grands empires multinationaux y crée, au regard du système international, un vide politique où tout est à repenser. Ensuite, c'est une zone où les peuples prennent l'initiative de mettre à exécution différents projets politiques dont les années de guerre ont accéléré la maturation. Enfin, c'est une partie du continent où l'Allemagne est vaincue et où les Bolcheviques vont à leur tour étendre leurs ambitions. Reconnaître de nouveaux régimes, réagir aux faits accomplis, annuler la victoire allemande et endiguer le bolchevisme sont autant de missions endossées, d'abord, par les Français et les Américains. Or si Clemenceau a longtemps été exclu de l'histoire de la Sécurité collective, les Américains le sont encore dans une large mesure de celle de l'Europe centre-orientale au début du XX^e siècle. En dehors des questions purement économiques et alimentaires, le récit de l'émergence des États successeurs s'écrit sans les États-Unis, comme s'il s'agissait d'une chasse gardée des Européens, et en premier lieu des Français. Mais les allers-retours entre les conceptions française et américaine du nouvel ordre mondial ont à la fois reconstruit le continent et le système international. Au cœur du continent s'illustrent ainsi toute la dialectique des compromis nécessaires mais aussi des rapprochements entre Paris et Washington, les apports respectifs des héritages du Concert européen et de sa politique des Puissances, et des ruptures de la diplomatie ouverte.

La réflexion s'articule sur une période d'enjeux imbriqués et complexes qui laissent apparaître en plus d'une grande pluralité d'acteurs et de lieux, des temporalités différentes : le temps des insurrections et des crises, le temps de la décision diplomatique, le temps long des civilisations... Elle mène à circuler des États aux nationalités, des gouvernements aux communautés, des experts aux guerriers. En effet, les décisions quant aux frontières et les grandes orientations stratégiques ne sont pas conçues *ex nihilo*, dans une sphère suspendue qui leur serait propre. Elles sont modelées par les marques que les événements sur le terrain et les analyses à Paris lui impriment. Cette recherche se nourrit des collections de l'Institut Hoover de Stanford University ainsi que des fonds du Ministère français des Affaires étrangères, du Service Historique de la Défense, des Archives nationales et de l'Institut de France.

La première partie : « Américanisation des buts de guerre ou européenisation des Quatorze Points ? (1917-1918) », est consacrée à l'élaboration d'un programme, reconnu par tous les Alliés, de buts de guerre. La deuxième partie : « La loi et le chaos (1918-1920) », s'interroge sur les réponses américaines et françaises face aux différents conflits et crises qui secouent l'Europe centre-orientale, et la difficulté d'identifier les priorités stratégiques : s'agit-il en l'occurrence de ravitailler ou d'établir la démocratie ? de maintenir le blocus ou de sauver cette partie du continent en relançant les échanges ? le bolchevisme est-il un germanisme ? Enfin, la troisième et dernière partie : « Du local à l'universel – L'application du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (1919-1921) » mène à l'application, ou aux tentatives d'applications, des principes fixés à la Conférence de la Paix. À travers les enjeux des traités de Versailles, Saint-Germain, Trianon puis Riga, plus aucune querelle frontalière ne peut être considérée comme locale, toutes relèvent de l'universel, à partir du moment où s'y bâtissent les fondements du nouveau système international.

Les cantines bolcheviques

Pour une histoire du stalinisme vécu

FRANÇOIS-XAVIER NÉRARD

UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE, SIRICE

François-Xavier Nérard (maître de conférences à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, chercheur à l'UMR SIRICE 8138) a soutenu le vendredi 8 décembre 2023 son dossier d'habilitation à diriger des recherches en Histoire contemporaine à l'EHESS : *Entre traces et pratiques : contribution à une histoire sociale du stalinisme* devant un jury composé d'Alain Blum (Garant – EHESS), Martin Bruegel (INRAE), Juliette Cadiot (EHESS), Martine Mespoulet (Université de Nantes), Pascal Ory (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, membre de l'Académie française) et de Marie-Pierre Rey (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne).

Le 30 avril 1931, l'ordre du jour de la réunion du Bureau politique du Parti communiste d'Union soviétique [VKP(b)] appelle, parmi d'autres, un sujet qui peut paraître surprenant, celui de la pénurie de cuillers et de vaisselle dans les cantines du pays. Le rapporteur n'est autre qu'un certain Iossif Vissarionovič Staline, le secrétaire général du parti¹. Même si le spectre des questions abordées au *Politburo* est à cette époque vaste, comment expliquer que l'organe le plus important du parti débattre d'un sujet qui semble à ce point périphérique ? De façon plus générale de multiples réunions à tous les échelons du pouvoir, aussi bien celui des régions, des districts qu'à celui des entreprises, traitent très régulièrement entre 1930 et 1935 de la restauration collective, et ce, pour une raison simple : les cantines sont alors des lieux essentiels de l'alimentation de certains Soviétiques, urbains et ouvriers. C'est à l'histoire de ce réseau de réfectoires, à celle de son implantation par les Bolcheviks et de son fonctionnement, souvent poussif, qu'est consacré mon mémoire inédit d'habilitation à diriger des recherches.

Plus qu'une histoire du projet, de sa philosophie et de ses ambitions, j'ai voulu écrire celle de la mise en œuvre concrète des injonctions venues de Moscou, en proposant, à la suite de Giovanni Levi, une histoire qui s'incarne au plus près des gens, qui insiste sur la « dimension quotidienne de l'histoire vécue². » Les cantines soviétiques deviennent ainsi un moyen pour comprendre très pratiquement ce qu'est le stalinisme au-delà des mots, des

¹ RGASPI (Archives nationales russes d'histoire sociale et politique), fonds 17, inventaire 3, dossier 823, p. 14.

² Giovanni Levi, *Le pouvoir au village : Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII^e siècle*, Gallimard, 1989, p. 14.

idées, des slogans, ce qu'il signifie dans la vie des individus, qu'ils soient secrétaires de comité régional, chef d'entreprise industrielle, directeur de cantines, salarié dans ce même établissement ou client du réfectoire. Elles sont un observatoire du stalinisme vécu.

Ce choix épistémologique imposait des sources adaptées. Si les archives du pouvoir central ne sont pas absentes, et comment pourraient-elles l'être dans un système où les décisions se prennent d'abord à Moscou, elles ne constituent pas le cœur du corpus mobilisé. C'est bien plutôt les régions, les districts, les usines, les cellules du parti quand c'était possible, qui ont été privilégiées, en se concentrant sur deux provinces industrielles russes, celles d'Ekaterinbourg, dans l'Oural, et de Nijni Novgorod, sur les bords de la Volga. Ce choix s'explique par la forte prédominance des cantines d'usine dans un réseau qui ignore largement les campagnes.

Une difficile implantation

Si la dimension collective du repas pris en commun, et un discours public véhiculé par de multiples textes, affiches et slogans, peuvent laisser penser à un projet idéologique consubstantiel au socialisme prôné par les Bolcheviks, il n'en est rien. Les cantines soviétiques sont avant tout un instrument pragmatique de lutte contre la faim. Les Bolcheviks rechignent d'ailleurs à se les approprier et les associent d'abord, comme le fait Lénine, à la « charité bourgeoise³ ». Pourtant, c'est la disette qui frappe les grandes villes de la Russie soviétique dès 1918 qui les convainc, faute de mieux, à développer dans l'urgence un réseau de réfectoires. C'est encore la faim qui revient après les débuts de la Grande fracture stalinienne qui explique la décision de promouvoir la restauration collective en 1930.

C'est également la nécessité qui permet de comprendre l'évolution de leur fréquentation. Personne ou presque ne s'y rend spontanément : on ne va à la cantine au pays des Soviets que lorsqu'on n'a pas d'autre choix et dès que l'on peut les éviter, on les fuit. 75 % des habitants de Petrograd s'y nourrissent en novembre 1920, on n'en compte plus que 6 % en février 1922⁴. On peut faire le même constat à la fin du rationnement en janvier 1935, la fréquentation des réfectoires s'effondre alors qu'en juin 1932, au plus fort de la Grande faim, 70 % des ouvriers, aux dires de la *Pravda*, y mangent au moins une fois par jour⁵.

Les raisons sont nombreuses de cette difficile implantation de la restauration collective. On peut y voir, comme ailleurs dans le monde industrialisé, une réticence des travailleurs à prendre un repas contrôlé et encadré, mais c'est surtout l'association durable des cantines à l'urgence et une expérience détestable qui expliquent ce rejet.

³ Vladimir Lénine, « La grande initiative », *Œuvres complètes*, Moscou, 1970, t. 39, p. 24.

⁴ *Sostojanie pitanija gorodskogo naselenija SSSR, 1919-1924 gg.* [L'état de l'alimentation de la population de l'URSS, 1919-1924], CSU, Moscou, 1926, p. 145.

⁵ *Pravda*, 19 juin 1932, p. 2.

Aller à la cantine en URSS, et ce, aussi bien en 1918 qu'en 1932, c'est se rendre dans des bâtiments peu adaptés, exigus, sales, mal ventilés. Il faut faire la queue pour payer, pour pouvoir s'asseoir et même pour obtenir de simples couverts. Une fois servis, les convives doivent avaler des plats, toujours les mêmes, peu appétissants : des soupes où l'eau prédomine, des « goulasch » où la viande est bien rare, mais où l'on trouve trop souvent des morceaux de verre brisé ou des fientes de souris. Les intoxications alimentaires sont courantes, le personnel fréquemment revêché.

Les cantines soviétiques sont des lieux où l'on manque de tout, à commencer par les aliments, d'ordinaire de mauvaise qualité, mais qui sont de fait les seuls disponibles. La pénurie ne se résume toutefois pas à cette absence de denrées. Lorsque le pouvoir politique décide au tournant des années trente d'ériger de façon volontariste des milliers de réfectoires, il crée les conditions de la réalisation impossible de son projet tant on manque de bâtiments ou de matériaux de construction : comment pourrait-il en être autrement dans un pays où, au même moment, on construit des usines géantes qui, elles aussi, ont besoin de ces précieuses ressources ? Il n'y a pas non plus assez de cuisiniers, que l'on n'a pas le temps de former, ou encore d'ustensiles, des casseroles aux cuillers qui préoccupent tant Staline.

Des cantines politiques

Ce qui manque moins, en revanche, ce sont les banderoles, les affiches et portraits de Lénine ou de Staline qui décoorent les murs des salles à manger. Ils contribuent, avec les multiples directives, brochures, campagnes de mobilisation et d'inspection à associer durablement les cantines aux Bolcheviks et à leurs promesses. Dès lors, franchir les portes d'un réfectoire, ce n'est pas seulement s'alimenter, c'est aussi se confronter au discours officiel et aux représentations qu'on en a conçues.

Celui-ci est tenu au présent, comme si le verbe stalinien était performatif. Les cantines *sont* des lieux où l'on *mange* des plats de qualité, qui proposent une restauration fondée sur une démarche scientifique, au service de l'individu et de l'économie, qui favorise la rationalisation du temps de travail. Elles *permettent* enfin de libérer la femme « de l'esclavage de la cuisine. » Pourtant, rien de tout ceci n'existe.

Dès lors, ce sont les limites de ce que la population est prête à tolérer qui sont plutôt testées, révélant une dimension de l'économie morale du monde ouvrier. Poussés par la faim, les clients se formalisent relativement peu du bruit, de la saleté, de la monotonie des plats servis. En revanche, ils n'acceptent pas d'être déshumanisés à table. L'absence en particulier des cuillers qui oblige à boire la soupe à même l'assiette ou de manger sa kacha en la poussant avec un morceau de pain heurte leur sens de la dignité.

Autour de ce hiatus entre réalité et discours se noue un rapport anthropologique au pouvoir. Pour paraphraser une formule des années soixante-dix, les Soviétiques des années trente apprennent dans les cantines à faire semblant d'être des Staliniens alors qu'on fait semblant de les nourrir.

Le stalinisme vécu

On mange certes dans les cantines staliniennes, mais on y travaille aussi. Elles sont dès lors un observatoire privilégié de la grande violence quotidienne des rapports sociaux et de genre en URSS et de la réelle souffrance au travail qui en découle. Au cœur du système stalinien se trouve l'impossibilité de penser les causes des dysfonctionnements : la politique décidée à Moscou ne peut être remise en question, les seules clés d'explication tolérées sont celles de l'incompétence, puis du sabotage.

Dans ce contexte, les acteurs de la restauration collective sont soumis à une pression permanente. Malgré leurs efforts, on leur reproche tous les jours ou presque de ne pas remédier à une situation sur laquelle ils n'ont pourtant que peu de prise. Inspections inopinées, articles dans la presse locale ou convocation pour une séance de réprimandes au comité du parti peuvent survenir à tout moment, accentuant les sources de tensions.

Les conséquences de ce système sont multiples : les cadres en viennent à brutaliser leurs subordonnés en leur faisant endosser la responsabilité des difficultés constatées ou en étant durs et agressifs au quotidien. Les employés préfèrent ne pas dire frontalement les choses, mentir, biaiser ou tout simplement baisser les bras et se réfugier dans une forme d'apathie. Les autorités, enfin, se privent d'instruments de compréhension du réel et de moyens d'action et s'interdisent de ce fait toute réforme efficace. Le stalinisme crée donc des problèmes qu'il ne peut pas résoudre, en se dépossédant des outils qui lui permettraient de le faire.

On a souvent pensé le stalinisme comme l'échec d'un projet utopique ou comme sa réalisation imparfaite reproduisant ainsi en partie le discours du stalinisme lui-même. L'exemple de la restauration collective pousse à changer le regard tant, on l'a compris, ce projet n'a d'existence que dans des mots publiés. À peine verbalisé, il est déjà presque irréalisable. Les femmes et les hommes des cantines ne pouvaient tout simplement pas faire ce qu'on leur demandait. Dès lors, l'injonction à l'impossible relève bien plutôt d'une forme de gestion de la population et d'un mode de domination et devient l'instrument d'une tragédie humaine que ce travail a permis de démontrer.

Skobelev et Boulanger. La guerre, le charisme du chef militaire et la presse

ARNDT WEINRICH

SORBONNE UNIVERSITÉ, SIRICE

Arndt Weinrich (chercheur partenaire à l'UMR SIRICE 8138) a soutenu le jeudi 11 janvier 2024 son dossier d'habilitation à diriger des recherches en Histoire contemporaine à la Faculté des Lettres de Sorbonne Université : *L'Allemagne, l'Europe et la guerre : du national au transnational, années 1870-1945*, devant un jury composé des professeurs Stéphane Audoin-Rouzeau (rapporteur, EHESS), Olivier Forcade (garant, Sorbonne Université), Oliver Janz (Freie Universität Berlin), Hélène Miard-Delacroix (présidente, Sorbonne Université), Marie-Pierre Rey (Université Panthéon-Sorbonne) et Jakob Vogel (rapporteur, Sciences Po Paris).

Le volume inédit a pour ambition de proposer, à travers une étude biographique croisée de la trajectoire de deux généraux aux destins militaires et politiques singuliers – le général russe Mikhail Dmitrievich Skobelev (1843-1882) et le général français Georges Boulanger (1837-1891) –, une analyse des dynamiques transnationales auxquelles fait face, partout en Europe et tout au long du second XIX^e siècle, le monde militaire. L'un des partis pris méthodologiques fondamentaux du mémoire inédit réside en effet dans l'idée suivant laquelle le fait de proposer une biographie croisée de deux officiers issus de deux pays qui se situent, à l'échelle de l'Europe, notamment en matière d'organisation politique, à l'opposé l'un de l'autre, tend à laisser apparaître nos conclusions comme particulièrement pertinentes, car transposables à d'autres cas nationaux, dans l'objectif d'une histoire culturelle du fait militaire véritablement européenne.

Les parcours de Skobelev et de Boulanger présentent un nombre impressionnant de similitudes et de parallèles : tous deux connaissent une carrière qui est, selon les normes du XIX^e siècle, incontestablement brillante, avec une importante expérience de guerre autant sur des théâtres coloniaux (Turkestan pour Skobelev ; Algérie et Indochine pour Boulanger) que dans la grande guerre européenne (campagne d'Italie et guerre de 1870-1871 pour Boulanger ; guerre russo-turque de 1877-1878 pour Skobelev) ; tous deux font l'objet d'une importante médiatisation qui leur fait acquérir une popularité que les contemporains sont unanimes à considérer comme extraordinaire ; tous deux deviennent, dans un contexte de crise de légitimité politique, les dépositaires d'aspirations dirigées contre le *statu quo* politique (antiparlementarisme et nationalisme radical pour Boulanger ; panslavisme radical pour Skobelev) et finissent par investir le champ

politique (affaire Skobelev, 1881-1882 ; crise boulangiste, 1888-1889), même si, sur ce dernier point, Boulanger va infiniment plus loin que Skobelev. Tous deux sont par ailleurs perçus, et cela explique en partie leur notoriété internationale, comme des menaces à la paix en Europe, puisqu'ils portent tous deux la revendication d'une politique étrangère plus ambitieuse, notamment vis-à-vis de l'Empire allemand ; tous deux se font, enfin, et cela est évidemment lié au point qui précède, l'avocat d'une alliance franco-russe.

Malgré ces nombreux points communs, qui n'échappent par ailleurs pas à leurs contemporains, Boulanger passant, au départ, auprès d'un certain public français comme le « Skobeleff français » (Paul Déroulède), les biographies existantes de Boulanger et de Skobelev ont jusqu'ici décrit et analysé ces deux officiers comme des phénomènes singuliers devant essentiellement être compris à travers le prisme de l'histoire nationale. Ce tropisme national rétrécit le champ d'analyse et a tendance à négliger la dimension européenne inhérente aux différentes dynamiques dans lesquelles s'inscrit leur émergence sur la scène nationale française et russe, mais aussi européenne.

Le premier objectif de cette étude est par conséquent de sortir Boulanger et Skobelev de l'histoire nationale et de proposer une analyse comparative et transnationale des dynamiques sous-tendant l'ascension fulgurante des deux chefs militaires. Ces dynamiques transnationales, c'est le deuxième choix transversal, nous les analysons à travers le prisme de l'histoire culturelle du fait militaire ; à l'échelle la plus générale possible, l'ambition du mémoire inédit est donc d'apporter quelques pierres à l'édifice d'une histoire culturelle vraiment européenne du fait militaire pendant le second XIX^e siècle.

La recherche effectuée se base sur un corpus documentaire composé notamment de documents d'archives (*Rossijskij Gosudarstvennyj Voennostoricheskij Arkhiv*, Moscou ; *Service historique de la Défense*, Vincennes ; *Archives nationales* ; *Archives du Sénat* ; *Rare Book and Manuscript Library, Columbia University, New York City* ; *Politisches Archiv des Auswärtigen Amtes*, Berlin), de la presse française et russe des années 1870-1890, d'une abondante littérature mémorialiste (notamment militaire) ainsi que, bien sûr, d'une riche historiographie sur l'histoire française et l'histoire russe que notre approche permet de faire dialoguer.

Le mémoire se décline en deux grandes parties : la première partie est organisée chronologiquement et suit Skobelev et Boulanger à travers les différentes étapes de leur vie militaire et politique (« Familles et jeunesse », « Premières expériences de guerre », « Officiers subalternes », « Grandes Guerres », « Hautes Responsabilités et affaires politiques ») ; l'intérêt est ici, d'une part, de faire découvrir un acteur de l'histoire militaire du XIX^e siècle complètement inconnu de l'historiographie française, mais véritable

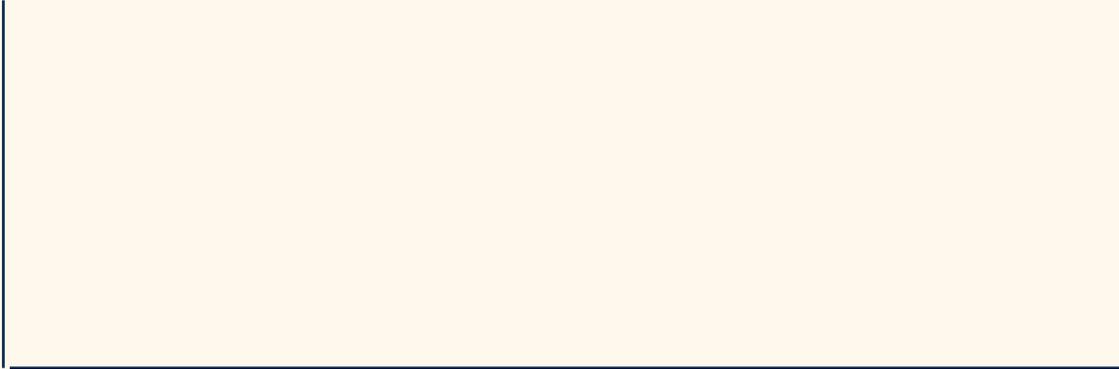
célébrité européenne de son vivant, Skobelev, d'autre part, de redécouvrir un Boulanger avant tout militaire, que l'histoire politique du boulangisme a tendance à occulter.

La seconde partie, thématique, reprend et approfondit les questionnements transversaux qui permettent de placer les deux généraux dans le contexte des bouleversements de la culture militaire européenne qui se dessinent alors et qui résultent autant de facteurs exogènes (essor de la presse) que de facteurs endogènes (universalisation du service militaire ; transformation du champ de bataille par l'armement moderne) : un chapitre est ainsi consacré à l'intensification des relations et interactions entre le monde militaire et la presse ; en plaçant les acteurs militaires de cette intensification au cœur de l'analyse, notre étude s'efforce de démontrer que les véritables stratégies de communication que mettent en œuvre Skobelev et Boulanger s'inscrivent en fait dans un processus plus général d'appropriation de l'outil de la presse par l'institution militaire et ne peuvent donc être réduites au narcissisme (au demeurant sans doute réel) pointé par les détracteurs (aussi politiques que militaires) des deux généraux. À un moment de l'histoire militaire où la mobilisation de l'opinion publique commence à devenir, sur toile de fond des expériences des guerres des années 1870-1880, une priorité absolue, le regard que le monde militaire porte sur la presse change et les interactions médiatico-militaires revêtent une nouvelle qualité. L'on se condamne à surestimer la singularité des phénomènes « médiatiques » Boulanger et Skobelev si l'on ne prend pas au sérieux ce constat.

La même chose peut être dite des représentations de légitimité et d'autorité qu'incarnent les deux généraux et auxquelles notre recherche consacre un long chapitre : en effet, sous l'effet conjugué de la démocratisation *de facto* du fait militaire suite à l'extension du service militaire d'une part, des anticipations de la guerre du futur, de plus en plus pensée comme une guerre où la victoire dépendrait du facteur moral et donc du soldat individuel d'autre part, émerge l'idéal d'un chef militaire populaire, proche de ses hommes, capable de les inspirer et entraîner, en un mot, l'idéal d'un chef charismatique, incarnation de la nation armée, même en admettant que ce terme est à manier avec précaution dans le cas de l'Empire russe. Vu sous cet angle, la construction, par voie de presse, du capital charismatique de nos protagonistes correspond (aussi), au moins en ce qui concerne la période pré-politique des deux généraux, à un mouvement de fond dans la culture militaire. C'est en tous les cas très certainement ainsi que le voient les officiers modernistes dans l'entourage de Skobelev et de Boulanger ; séduits par l'image de modernité qui se dégage de leurs champions, ils voient en eux un nouveau modèle d'autorité, gage de victoire dans les conflits à venir.

En inscrivant les trajectoires de Boulanger et Skobelev dans une histoire culturelle du fait militaire plus générale, notre étude apporte une nouvelle intelligibilité aux parcours par définition exceptionnels des deux généraux : leurs ambitions, errements et hésitations apparaissent ainsi comme profondément inscrits dans les tensions et interrogations qui caractérisent la culture militaire européenne de façon plus générale et cela indépendamment du régime politique. Inversement, le prisme biographique par définition réduit permet de dégager des pistes pour de futures recherches, recherches devant contribuer à l'écriture d'une histoire culturelle transnationale du fait guerrier dans l'Europe du second XIX^e, premier XX^e siècles. .

TRAVAUX EN COURS



Suspendre la citoyenneté

Une comparaison entre les commissions italiennes pour les sanctions électorales et policières et les Chambres civiques au lendemain de la Seconde Guerre mondiale

GOVANNI BRUNETTI

DOCTORANT À L'UNIVERSITA DEGLI STUDI DI VERONA

Cet essai est le fruit de mon séjour à l'UMR 8138 SIRICE : Sorbonne – Identités, Relations Internationales et Civilisations de l'Europe de septembre à décembre 2023, en tant que doctorant à l'Université de Vérone, sous la direction du Prof. Fabrice Virgili. Ce projet de recherche porte sur l'étude de la défascisation italienne, du point de vue des acteurs locaux et de leurs actions/attitudes par rapport aux instructions officielles. Afin de mieux cerner les liens avec les événements nationaux, l'un des objectifs de ce travail est également de comparer plus étroitement le cas italien avec celui d'autres pays européens, en mettant l'accent sur les éléments de continuité et de convergence.

Introduction

Le 28 mars 1946, la Chambre civile d'Alger déclare coupable d'« indignité nationale » l'ancien maire pro-mussolinien d'Ajaccio, Dominique Paoli, qui avait gouverné la ville à deux périodes différentes : de 1925 à 1931 et de 1935 à 1943¹. Il fait l'objet de multiples accusations de collaboration avec les Italiens, avant même l'occupation de l'île par l'armée fasciste, et d'avoir été au service de Vichy. Le problème est que l'on ne sait pas où se situe réellement Paoli, ni qu'elle serait la juridiction compétente dans son cas, d'autant qu'il se rapproche de la Résistance insulaire en septembre 1943, lors de l'occupation de la Corse par les Allemands. La Chambre civique décide d'une formule juridique prévoyant une condamnation qui est ensuite annulée pour faits de résistance. Il s'agit d'une affaire assez simple, presque banale, si ce n'est que le dossier a été rouvert à la demande du préfet de Corse en décembre 1945 pour répondre au mécontentement populaire face à l'absence de toute sanction de l'attitude de Paoli².

Dans les jours mêmes où la Chambre civile d'Alger statuait sur le cas de Paoli, la commission de suspension des droits électoraux actifs et passifs de la province de Bergame suspendait pour cinq ans le comptable Aldo Pizzini,

¹ Francis Arzalier, *Les régions du déshonneur. La dérive fasciste des mouvements identitaires au xx^e siècle*, Paris, Vuibert, 2014 ; Jean-Paul Pellegrinetti, Ange Rovere, *La Corse et la République. La vie politique, de la fin du Second Empire au début du xxi^e siècle*, Paris, Le Seuil, 2013. Sur Paoli, Robert Colonna d'Istria, *Les grandes figures de la Corse*, Paris, Perrin, 2022, p. 206.

² Archives nationales de France, Division criminelle du ministère de la Justice, Collaboration politique, BB/18/7170, dossier « Paoli Dominique ».

accusé d'avoir été secrétaire fédéral adjoint du Parti républicain fasciste, l'organisation politique reconstituée à Salò (Brescia) après l'armistice entre le Royaume d'Italie et les Alliés. Contrairement à d'autres, il n'avait pas coopéré de quelque manière que ce soit avec les forces de la Résistance, ce qui lui valait la peine maximale³. Les deux années de guerre civile dans la partie de la péninsule occupée par les nazis-fascistes avaient exacerbé le conflit entre les camps, en particulier entre ceux qui avaient choisi de suivre le fascisme jusqu'au bout et ceux qui avaient fait le choix inverse⁴.

Dans les deux cas, Paoli et Pizzini n'ont pas comparu devant un tribunal ordinaire, car les chefs d'accusation ne constituaient pas des motifs au regard des systèmes juridiques des deux pays, y compris pour les collaborateurs avec les Allemands et les anciens fascistes. Ceci est le point commun entre deux événements apparemment très différents, qui entrent dans la grande catégorie de la « justice transitionnelle » même s'ils ne sont pas les principaux procès pénaux de collaborateurs qui ont émaillé l'Europe à la fin de la Seconde Guerre mondiale⁵. Pour traiter ces affaires, qui avaient pour objectif évident d'exclure le condamné d'une communauté sous la forme d'une suspension des droits civiques – et, dans certains cas, d'un éloignement forcé –, des structures spécifiques avaient été mises en place. Il s'agit, pour la France, des Chambres civiques, organismes qui trouvent leur origine dans la période de la Révolution française et, pour l'Italie, des commissions qui ont eu à traiter ce type de sanctions dans le cadre de la « dé-fascisation ». En examinant de plus près leur fonctionnement, les points de similitude sont immédiats, bien que les deux organismes aient eu des trajectoires très différentes, et qu'ils ne figurent ni dans les rapports de l'époque, ni dans l'historiographie⁶. Cette contribution, en analysant deux institutions de justice nées dans les deux pays pour punir les nazis-fascistes, tentera de mettre en évidence la dimension transnationale et interconnectée du processus qui a gagné tout le continent entre 1944 et 1947, nous permettant d'accorder « une attention particulière aux

³ Archivio Centrale dello Stato (Acs), Presidenza del Consiglio dei ministri (Pcm), Alto Commissariato per le sanzioni contro il fascismo (Acsf), Tit. VII, sott. 5, fasc. « Bergamo ». Dans un journal clandestin des brigades partisans Matteotti, organisations militaires de résistance d'inspiration socialiste, Pizzini est accusé d'être un voleur ayant utilisé l'uniforme d'un officier supérieur des Alpini pour voler les Français pendant l'occupation de Nice. Giorgio Pisanò, *Storia della guerra civile in Italia (1943-1945)*, Milan, FPE, p. 1389.

⁴ Voir l'analyse de Claudio Pavone, *Una guerra civile. Saggio storico sulla moralità della Resistenza*, Turin, Bollati Boringhieri, 1991.

⁵ John Elster, *Closing the Books. Transition Justice in Historical Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004 ; Liora Israel, Guillaume Mouralis (dir.), *Dealing with Wars and Dictatorships: Legal Concepts and Categories in Action*, Berlin, Springer, 2014 ; Istvan Deak, *Europe on Trial. The Story of Collaboration, Resistance, and Retribution during World War II*, New York, Routledge, 2015.

⁶ Andrea Martini, *Dopo Mussolini. I processi ai fascisti e ai collaborazionisti (1944-1953)*, Roma, Viella, 2019, p. 71-72 ; Valeria Galimi, « Epurazione e amnistia in Italia : uno sguardo dalla Francia », dans Patrizia Dogliani, Valeria Galimi (dir.), *2 giugno. Nascita, storia e memorie della Repubblica*. 4. *L'Italia del 1946 vista dall'Europa*, Rome, Viella, 2020, p. 53-54. Acs, Pcm, Acsf, Tit. II, sott. 1, rapport sur le système français d'épuration et de répression des délits de collaboration (sd mais janvier 1945).

processus d'influence, de transfert d'expériences et d'échanges relatifs aux modèles répressifs dans différents espaces » négligés jusqu'à présent⁷.

Entre chambres et commissions

Dans la législation italienne relative aux sanctions contre le fascisme, la première référence aux sanctions électorales apparaît à l'article 9 du décret-loi Royal n° 134 du 26 mai 1944, intitulé « Pour la répression des crimes et délits du fascisme ». Quelques mois plus tard, le règlement, tel qu'il avait été conçu, a été intégré au décret législatif *Luogotenenziale* (DII) n° 159 du 27 juillet 1944. L'objectif de la loi était de punir les personnes jugées coupables d'actes « d'une gravité particulière qui, sans constituer les extrêmes d'un crime, sont contraires aux normes de rectitude ou de probité politique », et la suspension des « droits de citoyenneté » était liée à l'assignation à résidence, au confinement⁸. Ce qui rend cette règle intéressante dans le contexte italien n'est pas tant le retour d'une mesure qui avait fortement marqué la physionomie des vingt années fascistes, mais qu'elle devienne une peine nouvelle pour ceux qui devaient d'abord être punis par la suspension des droits électoraux⁹. Pour la première fois, on mettait l'accent sur un type de sanction clairement politique, qui frappait l'un des droits cardinaux de la participation au « jeu » démocratique. Comme le montrent la législation et les documents d'archives, les choses se sont toutefois déroulées autrement. Avec le DII n° 149 du 26 avril 1945, la création de deux commissions distinguait deux types de sanctions : l'une prononçait des sanctions électorales et l'autre des sanctions policières. Cette décision s'explique par la crainte que le chevauchement des sanctions n'entraîne une modification irrémédiable des rapports entre le ministère de l'Intérieur, c'est-à-dire la police, et le ministère de la Grâce et de la Justice, c'est-à-dire le pouvoir judiciaire. Maintenir la loi telle qu'elle a été initialement conçue aurait en effet signifié une suprématie des juges sur les policiers pour la gestion de l'ordre public.

Initialement, en effet, la responsabilité du jugement était strictement réservée à des commissions « présidées par un magistrat et composées de deux autres membres tirés au sort parmi les juges populaires », sans aucune autre intervention. Cependant, avec la répartition des compétences, les

⁷ Marc Bergère et al. (dir.), « Introduction », in *Pour une histoire connectée et transnationale des épurations en Europe après 1945*, Bruxelles, Peter Lang, 2019, p. 16. Ce fait est également bien signalé dans l'introduction de François Rouquet, Fabrice Virgili, *Les Françaises, les Français et l'Épuration*, Paris, Gallimard, 2018.

⁸ Une réflexion sur l'opportunité d'appliquer une règle similaire avait déjà été présentée en janvier 1944 en Conseil des ministres pour montrer l'engagement antifasciste du gouvernement dirigé par le maréchal Pietro Badoglio. Giovanni Ricci (dir.), *Verballi del Consiglio dei ministri (luglio 1943-maggio 1948). Governo Badoglio, 25 luglio 1943-22 aprile 1944*, Rome, Presidenza del consiglio dei ministri, vol. I, 1994, p. 141.

⁹ Sur la question de savoir dans quelle mesure l'enfermement policier a été l'un des instruments les plus puissants et les plus symboliques du régime fasciste, même s'il existait depuis 1894, je renvoie à Camilla Poesio, *Il confino fascista. L'arma silenziosa del regime*, Rome-Bari, Laterza, 2011. Plus récemment, Paul Corner, *Mussolini e il fascismo*, Rome, Viella, 2022, p. 32-33.

sanctions électorales sont laissées aux juges, tandis que les sanctions policières reviennent entre les mains du préfet et du questeur, comme c'était le cas les années précédentes sous le régime fasciste. Les premières sont confiées à des commissions spéciales, qui se réunissent en retard par rapport aux délais fixés par la loi et n'ont que peu de soutien matériel – et moral – de la part des autorités centrales, tandis que les secondes reviennent à une structure très similaire à celle dont elles disposaient pendant le fascisme pour lutter contre les éléments subversifs¹⁰. Cette question peut paraître presque insignifiante dans le système complexe de la reconstruction d'un pays encore sous les décombres d'une guerre mondiale, mais en réalité, elle a eu un impact important sur la signification de l'épuration en Italie et sur la physionomie de l'État républicain dans la première décennie de l'après-guerre¹¹.

À la fin du mois d'août 1944, immédiatement après la libération de Paris, le gouvernement provisoire de la République française publie une ordonnance établissant le crime d'« indignité nationale » pour tous ceux qui se sont rendus coupables du crime de collaboration avec les occupants. Comme dans le cas italien, il est prévu pour ceux dont les crimes ne justifient pas d'être traduits devant une Cour de justice, la suspension des droits civils et politiques, la saisie des biens ou l'interdiction de séjourner dans une commune¹². Ce texte juridique sert à contenir un sentiment populaire en contournant les procédures ordinaires et en cherchant à faire condamner politiquement ceux qui ont soutenu le fascisme, le nazisme et le régime de Vichy sous toutes leurs formes. Ceux qui ont été ainsi condamnés ont été littéralement exclus de la communauté nationale, pour s'être rendus coupables avant tout envers leur pays et leurs concitoyens. Il s'agit clairement d'une sanction politique, résultat de l'affrontement entre les forces politiques de la Résistance qui se déroulait alors et de la nécessité de donner un signal fort : la justice française est inexorable¹³. Ceux qui avaient adhéré au régime de Vichy ne pouvaient pas tous être déclarés traîtres ou

¹⁰ Sans entrer dans les détails de l'histoire politique et institutionnelle italienne, je voudrais me référer à Giovanni Brunetti, « L'ossessione per l'ordine. Le commissioni per il confino degli ex fascisti nelle sanzioni contro il fascismo (1944-1946) », *Le Carte e la Storia*, n° 2, 2023, p. 107-119. Pour mieux cerner le contexte Marco Maria Aterrano, « Civilian Disarmament: Public Order and the Restoration of State Authority in Italy's Postwar Transition, 1944-1946 », *Journal of Contemporary History*, vol. 56, 2021/2, p. 399-402.

¹¹ Giovanna Tosatti, « L'avvio della democrazia italiana tra continuità e cambiamenti », in Maurizio Ridolfi, Patrizia Gabrielli, Enzo Fimiani (dir.), *L'Italia repubblicana. Costruzione, consolidamento, trasformazioni. Il primo ventennio democratico (1946-1966)*, Roma, Viella, 2020, p. 31-46.

¹² L'ordonnance du 26 août 1944 institue le crime mais pas la peine, la « dégradation nationale », qui ne sera codifiée qu'avec l'ordonnance du 26 décembre 1944. Anne Simonin, « L'indignité nationale : un châtement républicain », in Marc-Olivier Baruch (dir.), *Une poignée de misérables. L'épuration de la société française après la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Fayard, 2003, p. 37-38.

¹³ Le travail a été confié au Comité général d'études, organe créé par Jean Moulin pour travailler sur les projets de réforme constitutionnelle à adopter après la Libération. Diane de Bellescize, *Les neuf sages de la Résistance : le Comité général d'études dans la clandestinité*, Paris, Plon, 1979.

espions, parce qu'ils avaient servi le gouvernement français existant légalement dans la France non occupée après 1940, il était donc nécessaire de prononcer un nouveau chef d'accusation pour poursuivre les différents types de collaborationnistes. Le jugement est confié aux Chambres civiques, organes dépendant de chaque cour de justice départementale et composés de cinq membres : un magistrat désigné par le président de la cour d'appel et quatre jurés tirés au sort selon les mêmes critères que dictés par les différents Cours¹⁴. Comme dans le cas italien, la règle n'a été révisée qu'à quelques reprises (28 août, 30 septembre, 17 octobre et 26 décembre) en 1944, ainsi qu'en 1945, 1946 et 1947. Ces amendements, contrairement à ce que l'on pourrait croire, ne sont pas allés dans le sens d'une plus grande indulgence à l'égard des coupables mais au contraire d'une plus grande sévérité. Ce durcissement explique l'adoption d'un nouvel amendement en 1951 plus favorable mais sans pourtant être une amnistie : le crime d'indignité nationale se mue en « délit d'opinion¹⁵ ». Cette reformulation juridique est d'importance pour comprendre le « syndrome de Vichy » et la rapide amnésie française à l'égard du collaborationnisme.

Différences et continuité

Analyser les continuités entre les formes de justice politique mises en œuvre sur le continent européen au lendemain de 1945, nécessite une comparaison entre ces deux institutions, qui jusqu'alors n'a jamais été proposée. Pourtant, les similitudes sont nombreuses et leur étude permet de mieux cerner la physionomie des deux pays dans le nouvel ordre politique de l'après-guerre. Partons d'abord de la critique de la rétroactivité des lois – rappelée par l'adage latin *nullum crimen sine lege* – qui a mobilisé une grande partie de la communauté des juristes des deux pays immédiatement après la Libération. À Rome, dès juin 1944, les partisans d'une épuration en profondeur et ceux qui invoquent des obstacles jurisprudentiels à sa réalisation s'affrontent violemment dans les colonnes des journaux. Certains allaient jusqu'à dire qu'ils faisaient de « l'antifascisme avec des systèmes fascistes », en menant non seulement une comparaison entre ceux qui avaient été fidèles à un régime politique légalement assimilé par l'État dans un passé récent, mais aussi en utilisant du personnel externe à la magistrature¹⁶. Ce type de discours s'est également répandu de ce côté des Alpes, puisque l'indignité nationale était la seule accusation rétroactive dans le système complexe qui régissait les sanctions contre les collaborateurs. En revanche, les règles appliquées par décisions des cours de justice sont

¹⁴ Comme l'a noté Anne Simonin, des mesures partiellement similaires avaient déjà existé en France depuis la Révolution jusqu'à la Troisième République en passant par la Restauration. Anne Simonin, *Le déshonneur dans la République. Une histoire de l'indignité 1791-1958*, Paris, Grasset, 2008, p. 24-26 et suiv.

¹⁵ Je ne fais que citer une réflexion dans Stéphane Gacon, « Épuration et amnistie: la France à l'écoute de l'Europe ? », in *Pour une histoire connectée et transnationale des épurations en Europe après 1945*, op. cit., p. 229-230.

¹⁶ A. Martini, *Dopo Mussolini*, op. cit., p. 31-36.

tirées du Code pénal en vigueur même sous Vichy. Cependant, le législateur français a fait précéder l'ordonnance du 26 août 1944 instituant l'indignité nationale, d'un exposé des motifs, visant à souligner qu'elle était le seul moyen de rétablir la « légalité républicaine » qui avait été rompue entre l'été 1940 et l'automne 1945, sans toutefois parvenir à apaiser les détracteurs de l'indignité nationale¹⁷.

La composition des deux instances est également très proche. Dans les deux cas, la décision est confiée à un magistrat professionnel, secondé de plusieurs juges populaires¹⁸. Ces derniers, en Italie, sont au nombre de deux, choisis sur une liste établie par le Comité de libération nationale de la province et tirés au sort par le président de la Cour d'appel. En France, en revanche, ils peuvent être au nombre de quatre et les femmes sont également admises même si elles demeurent très minoritaires. C'est l'une des principales différences entre l'ensemble du système de sanctions contre le fascisme en Italie et les lois condamnant le collaborationnisme en France. Les femmes, en effet, n'ont eu en Italie qu'un rôle de second ordre dans l'épuration – le plus souvent comme secrétaires ou simples témoins lors des procès criminels – sans jamais pouvoir prendre part aux décisions sur la condamnation du fascisme¹⁹. Cela résulte d'un héritage culturel fortement misogyne, antérieur à l'instauration du régime fasciste, dans lequel les femmes n'étaient pas considérées comme physiologiquement capables de s'exprimer au sein d'institutions purement juridiques c'est-à-dire des lieux de prise de décision²⁰.

L'autre point de divergence est le sort que les deux instituts ont connu au cours de leur existence. Alors qu'en France les jugements des Chambres civiques ne font qu'augmenter dès leur installation de l'automne 1944, atteignant au total en décembre 1951 une cinquantaine de milliers de condamnations pour 68 000 dossiers, en Italie c'est l'inverse qui se produit²¹.

¹⁷ Anne Simonin, « Rendre une justice politique : l'exemple des chambres civiques de la Seine (1945-1951) », *Histoire de la justice*, vol. 18, 2008/1, p. 74-75.

¹⁸ Sur le problème des sanctions administratives infligées aux magistrats ayant servi dans les deux pays pendant le fascisme ou l'occupation nazie, et leur contribution aux processus d'épuration, je renvoie simplement aux deux recueils les plus récents dans le domaine national : Jean-Paul Jean (dir.), *Juger sous Vichy, juger Vichy*, Paris, La Documentation française, 2018 ; Antonella Meniconi, Guido Neppi Modona (dir.), *L'epurazione mancata. La magistratura tra fascismo e Repubblica*, Bologne, il Mulino, 2022.

¹⁹ Sur la relation complexe entre les femmes et la jurisprudence dans l'Italie contemporaine, Romano Canosa, *Il giudice e la donna. Cento anni di sentenze sulla condizione femminile*, Milan, Mazzotta, 1977 ; Francesca Tacchi, *Eva togata. donne e professioni giuridiche in Italia dall'Unità a oggi*, Turin, Utet, 2009, p. 85-90.

²⁰ L'extrait suivant, tiré d'une importante revue juridique italienne après la Seconde Guerre mondiale, en est un exemple : « La femme se trouve à un stade intermédiaire entre l'enfant et l'homme, comme le montrent sa physionomie, l'absence de pilosité faciale, le ton de sa voix, sa faiblesse organique et sa psychologie instinctive, sentimentale et souvent capricieuse... Et tout cela jugé sous l'angle sexuel... Or, est-ce à un tel être, dominé et submergé par le goût ou le dégoût sexuel, que l'on veut confier... même les fonctions très difficiles et délicates d'un magistrat ? », O. Cecchi, « La donna magistrato », *Il mondo giudiziario*, 1^o agosto 1948.

²¹ Considérant les chiffres du gouvernement proposés dans Henry Rousso, « L'épuration en France. Une histoire inachevée », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 33, 1992/1, p. 90-94.

Après les diverses vicissitudes au moment de leur création, les commissions de sanctions électorales contre les anciens fascistes ont eu une vie très courte. L'absence d'ordres clairs de la part du gouvernement central et les restrictions matérielles (en raison des destructions causées par les bombardements aériens, les batailles rangées et les réquisitions) subies par l'ensemble de la périphérie italienne dans les mois qui ont suivi la fin de la guerre n'ont pas permis aux commissions de s'implanter sur l'ensemble du territoire. C'est pourquoi, au printemps 1946, quelques semaines avant l'amnistie de Togliatti, elles tombèrent dans l'oubli, tout comme elles étaient nées, étant donné la non-prorogation du décret du 26 avril 1945, n° 149, qui les avait configurées comme des crimes passibles de poursuites²².

Conclusions

Dans le long rapport que le major Edmund Louis Palmieri envoya aux bureaux du Haut-Commissariat aux sanctions contre le fascisme – l'organisme chargé au niveau national de défasciser l'Italie – après son inspection du système d'épuration français, il revient sur les Chambres civiques en déclarant :

Mon opinion personnelle est que les peines sont trop sévères et les accusés trop nombreux pour justifier un éloge absolu de cette institution. Beaucoup de gens sont affligés parce qu'ils se retrouvent traités comme des criminels et que leurs chances de gagner leur vie sont réduites à cause d'actes qui ont souvent été faits de bonne foi et dans la croyance erronée qu'ils servaient leur pays²³.

L'officier allié n'aurait pas dû prendre cette innovation juridique française comme exemple, car la comparaison augmentait artificiellement le nombre de personnes à poursuivre si on l'appliquait aux sanctions contre le fascisme. En réalité, il existait déjà à l'époque une réglementation similaire – du moins d'un point de vue pratique – dans le contexte italien, que Palmieri a ignorée. La différence est qu'en France, les Chambres civiques avaient fait l'objet d'une grande attention de la part des médias, alors qu'en Italie, les mêmes commissions étaient restées largement sur le papier, privées des moyens les plus élémentaires pour pouvoir fonctionner et ignorées des initiés eux-mêmes. Au contraire, on a beaucoup fait appel aux commissions « jumelles », celles pour l'envoi en « confinement », qui ont fait de la question des ex-fascistes qui ne pouvaient être inculpés pour des crimes particuliers une affaire de police²⁴. Ce fait est fondamental pour comprendre les

²² Dans la continuité de la temporalité à laquelle toute la législation sur l'épuration en Italie a été soumise dès le départ, l'art. 6 du décret qui l'institue prévoit que les décisions des commissions pour les sanctions contre les anciens fascistes ne pourront être appliquées que dans un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur de la loi.

²³ Acs, Pcm, Acsf, Tit. II, sott. 1, cit. Palmieri était un avocat new-yorkais, conseiller juridique du maire Fiorello LaGuardia jusqu'en 1940, puis magistrat du comté. Il a servi dans l'armée en tant qu'officier des affaires civiles, avec le rôle d'officier de liaison entre le gouvernement italien et la Commission de contrôle alliée pour les questions de défascisation.

²⁴ Comme l'a souligné Camilla Poesio, cet élargissement des pouvoirs semble répondre à un double objectif : d'une part, purger la société italienne des éléments indésirables perçus comme dangereux pour l'ordre public ; d'autre part, garantir la stabilité sociale en utilisant, sans innovations majeures, les instruments traditionnels. Camilla Poesio, « "Pericolo

différents destins qu'elles ont eues dans les deux pays, ainsi que le choix de maintenir ensemble – ou de distinguer – le type de sanctions. Il est important de rappeler que les Chambres civiques avaient également le pouvoir de condamner les prévenus à une interdiction de séjour. Mais dans le système français, les règles relatives à la résidence contrainte n'étaient pas influencées comme en Italie par une culture, pas seulement juridique, mais ouvertement « antisubversive » comme celle qui avait été mise en place sous le régime fasciste²⁵, mais cela a également fortement influencé l'attitude de la Résistance à l'égard de ce type de commission, marquée par un désintéret général pour leur sort par rapport aux pouvoirs traditionnels de contrôle de l'ordre public. Par conséquent, un instrument donnant le résultat le plus immédiat, à savoir l'éloignement forcé d'une communauté ou d'un lieu, a été préféré à un instrument susceptible, par la privation des droits civiques, d'influencer plus fortement le nouveau cours démocratique²⁶.

S'il s'agit ici d'étudier principalement le sort juridique des personnes jugées coupables, il est important néanmoins de souligner que la poursuite des anciens fascistes était essentiellement tournée vers ceux qui avaient collaboré avec les Allemands. La fin du régime fasciste le 25 juillet 1943, l'armistice avec les Anglo-Américains le 8 septembre et la division de l'Italie en deux zones d'occupation ont en effet conduit les premiers législateurs de la loi d'épuration à faire une nette distinction entre ceux qui avaient été fascistes pendant les années 1920 et 1930 et ceux qui, en revanche, s'étaient déclarés comme tels après l'établissement de la République sociale italienne par Mussolini, alors satellite de l'Allemagne nazie²⁷. Il n'y a pas lieu de développer ici les enjeux strictement politiques de l'épuration entre les partis qui avaient contribué à la résistance antifasciste italienne²⁸. Il s'agit néanmoins de comparer les institutions judiciaires des deux côtés des Alpes, qui traitant à peu près du même type d'accusés, sont dans des

pubblico" e cultura legislativa della prevenzione in Italia. Il confino di polizia (1945- 1975) », *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, vol. 92, 2012/1, p. 545-550 ; Ead., « L'internamento degli ex fascisti, i rilasci e la lunga scia di sangue. Il caso di Coltano », in *Oltre il 1945. Violenza, conflitto sociale, ordine pubblico nel dopoguerra europeo*, Roma, Viella, 2017, p. 89-104.

²⁵ Ead., « Internamento, "pericolo comunista", leggi eccezionali in Italia e nella Repubblica federale tedesca (1945-1968) », dans Marie-Anne Matard-Bonucci, Patrizia Dogliani (dir.), *Democrazia insicura. Violenze, repressioni e Stato di diritto nella storia della Repubblica (1945-1995)*, Roma, Donzelli, 2017, p. 48-49.

²⁶ Cet élément émerge assez bien dans les analyses des bases électorales locales pour le référendum institutionnel de 1946 qui a imposé le choix entre la monarchie et la république, promues par la Società Italiana per lo Studio della Storia Contemporanea et fusionnées dans le grand projet éditorial 2 juin. « Naissance, histoire et mémoire de la République » en 2020.

²⁷ Outre Martini, il est important de tenir compte de l'analyse « culturelle » de Luca La Rovere, *L'eredità del fascismo. Gli intellettuali, i giovani e la transizione al postfascismo (1943-1948)*, Turin, Bollati Boringhieri, 2008, p. 86-91 ; Cecilia Nubola, Toni Rovatti, Paolo Pezzino, « Giudici, criminali di guerra, collaborazionisti. Esperienze di giustizia di transizione in Italia », dans *Giustizia straordinaria tra fascismo e democrazia. I processi presso le Corti d'assise e nei tribunali militari*, Bologne, Il Mulino, 2019, p. 9-28.

²⁸ Je renvoie à l'analyse la plus complète de Hans Woller, *I conti con il fascismo. L'epurazione in Italia 1943-1948*, Bologne, il Mulino, 1997 [1996].

contextes très différents. D'un côté, un pays démocratique comme la France, occupé pendant la guerre et gouverné seulement en partie par un régime politique fasciste pro-nazi, poursuit les collaborateurs. De l'autre, l'Italie, avec son régime politique fasciste depuis vingt ans, l'adhésion d'une grande partie de la population à ses principes explique l'urgence d'entamer une profonde reconstruction morale et matérielle, en gardant cependant intacts certains éléments fondamentaux de fonctionnement de l'État.

Traduction de l'italien : rédaction de la revue HERI



Forschungsverbund
Militär, Krieg und Geschlecht/Diversität
Research Network Military, War and Gender/Diversity

Création du réseau de recherche « Armée, guerre et genre / diversité » (MKGD)

La guerre en Ukraine, qui a commencé en février 2022 avec l'attaque de la Russie sur le territoire ukrainien, le récent conflit au Moyen-Orient, déclenché par l'attaque terroriste du Hamas contre Israël, et bien d'autres conflits militaires passés et présents montrent l'importance du genre et de la diversité pour notre compréhension des événements. Les recherches internationales et nationales sur le genre dans le domaine militaire et la guerre soulignent que les significations, les causes et les conséquences des conflits militaires ne peuvent être comprises sans tenir compte de la catégorie d'analyse du « genre ». Il en va de même pour le fonctionnement et la culture des forces armées et leurs formes d'exercice légal et illégal de la violence militaire. Parmi ces dernières, on trouve les pratiques de violence sexuelle et sexualisée qui, à des degrés divers et sous des formes différentes, ont fait partie des guerres depuis l'Antiquité et continuent de le faire aujourd'hui. Mais même en temps de paix, des faits de violence sexuelle et sexualisée ont eu lieu au sein des forces armées et commis par les forces armées. Aujourd'hui encore, l'OTAN et la Bundeswehr, comme la plupart des forces armées, telles les troupes des missions de maintien de la paix de l'ONU, doivent lutter contre l'inégalité et la discrimination sexuelle dans leurs propres rangs et contribuer à une meilleure compréhension des sujets liés au genre et à la diversité.

La recherche sur le thème de l'armée, de la guerre et du genre/de la diversité n'a donc pas seulement une pertinence scientifique, mais aussi sociale et politique. Mais les lacunes de la recherche sont encore importantes, surtout dans les sciences historiques, culturelles, sociales et politiques, en particulier dans l'espace germanophone, mais aussi au niveau international. C'est là que le réseau de recherche sur l'armée, la guerre et le genre/la diversité, officiellement créé le 11 mars 2024 à Potsdam lors d'un atelier de lancement, veut amorcer

un changement. Vingt-trois scientifiques travaillant dans des universités et des instituts de recherche extra-universitaires de sept pays différents (Allemagne, France, Grande-Bretagne, Pays Bas, Autriche, Suisse et États-Unis) ont rejoint ce groupement interdisciplinaire. Le Centre d'histoire militaire et de sciences sociales de la Bundeswehr (ZMSBw) se joint également au réseau de recherche en tant que partenaire.

Objectifs et problématiques

L'objectif du réseau de recherche est de traiter systématiquement l'approche et l'objet de recherche « genre/diversité, armée, violence et guerre » par une collaboration intensive entre chercheuses et chercheurs. Son but est aussi de promouvoir systématiquement l'étude du lien entre le genre/la diversité, l'armée et la violence en tant qu'approche et objet de recherche par le biais d'une coopération interdisciplinaire, nationale et internationale. Il poursuit également comme but de soutenir la recherche des jeunes chercheuses et chercheurs ainsi que de développer des projets de recherche communs, dont l'objectif est de combler les lacunes dans ce domaine de la recherche. Différents degrés et formes de participation au groupement de recherche sont possibles et souhaités.

La question centrale du groupement de recherche est de savoir quelle importance l'armée et la guerre ont eu et ont en tant que producteurs de genre dans le passé et le présent, et vice versa dans quelle mesure les représentations du genre/de la diversité ont marqué l'armée et ses pratiques de violence en temps de paix et de guerre et le font encore aujourd'hui. Cette question ne peut être traitée de manière pertinente que par une approche interdisciplinaire, c'est pourquoi les historiennes et historiens de ce réseau travaillent en étroite collaboration avec des spécialistes des sciences sociales et culturelles.

La période envisagée va du XVII^e au XXI^e siècle. Le cadre géographique doit certes être large, mais l'accent sera mis dans un premier temps sur l'espace allemand et européen afin de commencer à traiter les lacunes de la recherche. En outre, il est important de se pencher sur les expansions coloniales et impériales parties d'Europe et qui ont conduit à des guerres coloniales et impériales ainsi qu'à des guerres de libération anticoloniales. D'autre part, les opérations à l'étranger et les missions internationales auxquelles la Bundeswehr, d'autres armées européennes ainsi que les forces de l'OTAN et de l'ONU ont

participé depuis la fin de la guerre froide, doivent également être examinées dans une perspective genrée.

Les moyens du réseau recherche MKGD

Outre un site web (<https://mkgd.hypotheses.org/>), le réseau de recherche MKGD comprend une liste de diffusion (mkgd@lists.unibw.de) ainsi qu'un colloque de recherche en ligne qui débutera au semestre d'été 2024 et comprendra quatre manifestations en été et trois en hiver, tous deux rattachés à l'Université de la Bundeswehr de Munich. Il est également prévu d'organiser des ateliers thématiques en présence de doctorantes et doctorants invité.e.s à un atelier d'écriture, qui auront lieu chaque année en janvier avec le soutien du ZMSBw.

Le thème du colloque de recherche en ligne du MKGD au semestre d'été 2024 sera « Armée, guerre et genre/diversité : état de la recherche et problèmes de recherche ». La première conférence aura lieu le lundi 29 avril 2024 de 16 heures à 18 heures. La professeure émérite Claudia Opitz-Belakhal (Université de Bâle), l'une des pionnières de la recherche sur les femmes et les genres au début de l'époque moderne dans le domaine militaire et de la guerre dans l'espace germanophone, s'exprimera sur le thème « Guerre et genre au début de l'époque moderne (env. 1400-1800) – Un aperçu de la recherche ». (<https://mkgd.hypotheses.org/kolloquium-online>)

Le thème du premier atelier thématique sera « Genre et violence dans les guerres coloniales, la domination coloniale et les luttes de libération anticoloniales / Gender and Violence in Colonial Wars, Colonial Rule and Anti-colonial Liberation Struggles ». L'atelier aura lieu les 30 et 31 janvier 2025 au ZMSBw à Potsdam. L'appel à communications est accessible sur le site web du MKGD.

Les personnes souhaitant être inscrites sur la liste de diffusion MKGD sont priées d'écrire à l'administrateur : stephan.friedrich.mai@unibw.de

Vous trouverez des informations détaillées dans le communiqué de presse ci-joint (PDF) ainsi que sur le site web du MKGD : <https://mkgd.hypotheses.org>

Pour toute information, veuillez contacter les porte-parole du groupe de recherche :

- **Prof. _____ Dr. _____ Isabelle _____ Deflers**
Professeure d'histoire moderne, Université de la Bundeswehr à Munich, Faculté des sciences politiques et sociales : isabelle.deflers@unibw.de

- **Prof. _____ Dr. _____ Karen _____ Hagemann**
James G. Kenan Distinguished Professor of History and Adjunct Professor of the Curriculum in Peace, War, and Defense, University of North Carolina at Chapel Hill : hagemann@unc.edu



Forschungsverbund
Militär, Krieg und Geschlecht/Diversität
Research Network Military, War and Gender/Diversity

Appel à communications

Journée d'étude MKGD et atelier d'écriture sur le thème

Genre et violence dans les guerres coloniales, la domination coloniale et les luttes de libération anticoloniales

Jeudi et vendredi 30 et 31 janvier 2025

Lieu de la rencontre : Zentrum für Militärgeschichte und Sozialwissenschaften der Bundeswehr (ZMSBw), Potsdam

Organisatrices : Prof. Dr. Tanja Bühner (Paris Lodron Universität Salzburg), Prof. Dr. Isabelle Deflers (Universität der Bundeswehr München) und Prof. Dr. Karen Hagemann (University of North Carolina at Chapel Hill) en coopération avec le ZMSBw.

Thème et objectifs

La violence extrême des guerres coloniales et des guerres de libération anticoloniales ainsi que la pratique de la violence structurelle et réelle, inhérente à la domination coloniale, ont fait l'objet d'une attention scientifique accrue au niveau international au cours des deux dernières décennies. Cependant, la dimension de genre reste encore trop peu étudiée, bien que les recherches menées jusqu'à présent sur l'histoire du genre dans les conflits coloniaux montrent que cette catégorie d'analyse a une importance considérable aussi bien comme approche théorique et méthodologique que comme objet de recherche.

Les rôles genrés construits de manière intersectionnelle en lien avec les différences sociales, ethniques et raciales ont façonné et légitimé les capacités d'action des hommes comme des femmes dans les interactions marquées par la violence des conflits coloniaux. Elles ont considérablement influencé les pratiques de violence des envahisseurs coloniaux et les expériences de violence de la population colonisée. Les femmes indigènes dans les colonies ont par exemple été en grand nombre victimes de violences sexuelles sous différentes formes allant de la prostitution forcée aux concubinages

forcés en passant par les viols. Les hommes indigènes ont été contraints au travail forcé par les puissances coloniales et recrutés comme soldats dits coloniaux.

Dans les guerres coloniales et les guerres de libération anticoloniales, surtout lorsqu'elles prenaient la forme de guérillas, la distinction faite dans le droit international de la guerre – du moins en théorie – entre les soldats et la population civile était en général totalement abolie. Elles ont été menées très tôt comme des guerres « totales » avec une violence de masse systématique contre l'ensemble de la population à coloniser. Tant les troupes coloniales que les forces armées des mouvements de libération anticoloniaux dépendaient, lors de leurs campagnes, du soutien et des services de la population civile, y compris des femmes. Après les conquêtes coloniales victorieuses, la tyrannie sur la population indigène s'est maintenue de diverses manières. Dans les métropoles impériales, les hommes comme les femmes ont, de manière spécifique à chaque sexe, soutenu la politique guerrière de la conquête coloniale. Les deux sexes ont également participé activement et de différentes manières aux soulèvements et aux guerres de libération qui ont lutté contre l'oppression coloniale.

L'objectif de la première journée d'étude thématique du nouveau réseau de recherche MKGD est d'étudier les interactions marquées par diverses formes de violence dans les guerres coloniales, la domination coloniale et les luttes de libération anticoloniales, dans une approche comparative et en mettant l'accent sur le « genre ». Nous voulons prendre en considération les conflits coloniaux tant à l'époque moderne que contemporaine jusqu'à la fin de la guerre froide et invitons à proposer soit des études de cas contextualisées, soit des comparaisons diachroniques ou synchroniques.

Invitée pour la conférence keynote :

- Prof. Dr. Natalya Benkhaled-Vince (Oxford University)

Appel à communication :

Cet appel à communication s'adresse aux doctorantes et doctorants avancé.e.s, aux chercheuses et chercheurs titulaires d'un doctorat et aux titulaires de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les contributions soumises peuvent aborder les aspects et thèmes suivants, mais ne doivent pas nécessairement s'y limiter :

- dimensions et dynamiques interculturelles de la violence de genre et des organisations violentes
 - le rôle des catégories intersectionnelles génératrices d'inégalité : race/ethnicité, classe et genre dans l'espace de violence colonial
 - Les représentations intersectionnelles des sexes, en particulier les constructions de la masculinité, des acteurs de la violence coloniale et postcoloniale
 - La violence sexuelle et sexualisée comme instrument des conflits coloniaux et postcoloniaux
 - Continuités de la violence coloniale genrée et de représentations de la masculinité / de structures patriarcales dans les mouvements anticoloniaux
 - Voix, pratiques et actions féminines dans les conflits coloniaux
- Les exposés dureront 20 minutes chacun. Les langues de travail seront l'anglais et l'allemand. **Pour la journée d'étude, nous vous prions d'envoyer un résumé (environ 700 mots) et un bref CV.** Veuillez envoyer votre candidature jusqu'au **30 avril 2024** à : tanja.buehrer@plus.ac.at

Atelier d'écriture pour doctorant.e.s le 30 janvier 2025

L'atelier d'écriture doit permettre de discuter en petit comité trois à quatre manuscrits en allemand ou en anglais, qui doivent avoir un lien avec le thème de l'atelier et qui sont destinés à être publiés dans une revue nationale ou internationale. Les manuscrits sélectionnés seront commentés par des expertes et experts invité.e.s à l'atelier et feront ensuite l'objet d'une discussion commune sur la manière dont ils pourraient être retravaillés pour être acceptés comme publication dans une revue à comité de lecture.

Les doctorantes et doctorants intéressé.e.s sont invité.e.s à envoyer leur candidature avec un exposé (environ 1 500 mots) et un bref CV. Veuillez envoyer votre candidature avant le **30 avril 2024** à : isabelle.deflers@unibw.de

Les frais d'hôtel et de transport (avion ou train en deuxième classe) des participantes et participants invité.e.s seront pris en charge par le réseau de recherche MKGD.

Pour plus d'informations sur le réseau de recherche MKGD consultez : <https://mkgd.hypotheses.org/>

Note de lecture

SERGIU MIȘCOIU

À propos de

Traian Sandu, Ceaușescu. Le dictateur ambigu, Paris, Perrin, 2023, 569 p.

Note critique sur

**Traian Sandu, *Ceaușescu. Le dictateur ambigu*, Paris, Perrin,
2023, 569 p.**

SERGIU MIȘCOIU

UNIVERSITÉ BABES-BOLYAI

Bucarest, 22 décembre 1989. À la consternation générale, Nicolae Ceaușescu se fait huer et siffler par une foule essentiellement composée d'ouvriers mobilisés par les organes du parti pour témoigner de leur soutien envers le régime et son Conducator. Quelques heures plus tard, le dictateur et son épouse Elena allaient fuir en prenant l'hélicoptère pour un dernier voyage au bout duquel ils furent arrêtés, jugés et finalement exécutés quelques jours plus tard. Comment le « Fils le plus aimé de la Patrie », celui qui, à la fin des années 1960, enthousiasmait les foules et séduisait comme nul autre les leaders du monde occidental, est-il arrivé à ce point de non-retour ? En revanche, comment se fait-il que, selon des sondages concordants effectués en 2023 (année de la publication du livre de Traian Sandu), un Roumain sur deux regrette « l'Époque d'Or » durant laquelle la Roumanie était dirigée par Ceaușescu ?

Loin de proposer une réponse tranchée et commode à ces questions, le livre de Traian Sandu, agrégé d'histoire, nous propose une analyse systématique du caractère enchevêtré et du destin hors du commun que rien ne laissait présager de celui qui se voyait déjà vers la fin des années 1930 comme le futur « Staline de Roumanie ». Mariant la rigueur de l'historien rompu au travail dans les archives à la subtilité intellectuelle du politiste et du sociologue apte à pénétrer en détail les nuances idéologiques, les valeurs et les motivations sous-jacentes des comportements humains, Traian Sandu réussit à s'emparer du sujet avec, dirait-on, la facilité de celui qui a côtoyé le « Génie des Carpates » depuis son plus jeune âge.

En évitant de céder à la tentation de simplifier excessivement l'analyse du devenir de l'apparatchik quelque peu inclassable que fut le jeune Ceaușescu et de le réduire à une volonté atavique du pouvoir combinée à l'absence de toute boussole morale, l'auteur ne tombe pas non plus dans l'autre piège, celui qui consiste à réifier l'intelligence sociale du futur dictateur, en prétendant que celle-ci serait bel et bien la seule responsable de son ascension au sommet du pouvoir. Au contraire, Traian Sandu s'appesantit sur les caractéristiques des milieux socioculturels dont Ceaușescu fut le produit – la famille, le village natal, les petits ateliers bucarestois, les milieux communistes illégaux puis

carcéraux – sans voir pour autant dans ceux-ci l'unique facteur déterminant le sort politique de l'ambitieux militant.

Comment expliquer donc le parcours du futur premier et seul président de la République socialiste de Roumanie ? En suivant Traian Sandu, on ne peut que conclure qu'il s'agit d'un complexe causal irréductible à une explication moniste qu'on pourrait décliner sur plusieurs dimensions, exemplairement explorées d'une manière transversale tout au long de cet ouvrage.

D'abord, les traits d'une personnalité marquée par un acharnement inné et par une très haute opinion de soi-même, qui se sont avérés être les pièces maîtresses d'un véritable et inexpugnable moteur permettant au jeune communiste d'assumer des tâches risquées et surtout au-dessus de ses connaissances et capacités, puis, à l'apparatchik d'occuper des postes de plus en plus importants au sein du parti et de l'État, sans presque jamais douter de ses compétences ni du bien-fondé de ses décisions. L'historien franco-roumain esquisse ainsi les traits d'un fauve politique camouflé derrière son apparente médiocrité intellectuelle et culturelle et son narcissisme parfois ridicule – dans lequel l'observateur aurait déjà pu deviner les signes des délires mégalomaniaques et du culte de la personnalité des années 1980.

Puis l'entourage, à commencer inévitablement par son épouse, Elena, son aînée de deux ans et compagne de route pour presque cinq décennies, promue jusqu'au poste de première vice-première-ministre. Comme observé par Traian Sandu, considérée par de nombreux observateurs comme ayant été éminemment négative, l'influence d'Elena sur son mari fit l'objet d'un traitement marqué par une forte misogynie, censée excuser le Conducator pour nombre de ses agissements convenablement mis sur le dos de la « maléfique » dirigeante du « Cabinet n° 2 ». Et à continuer par le « parrain » politique, Gheorghe Gheorghiu-Dej, auprès duquel Nicolae Ceaușescu a fait son apprentissage, d'abord, en prison, puis en gravissant les échelons au sein du parti et en participant aux purges des années 1950 dirigées contre les factions « cosmopolites », mais aussi contre certains « autochtones » incommodes. Pour ce qui est des autres membres de son entourage, si ceux-ci lui ont facilité par endroits l'ascension politique, c'est que Ceaușescu a su tirer profit de chaque relation, en sachant à tour de rôle s'associer et se dissocier de différents cadres du parti, en fonction de ses intérêts du moment.

Enfin, les processus historiques et les facteurs contextuels, qui lui ont souvent été favorables et dont il a su se servir pertinemment. Il s'agit surtout du passage du communisme internationaliste, imposé par Moscou et devenu de plus en plus gênant pour les communistes de l'intérieur, au national-communisme accompagné par un éloignement par rapport à l'URSS (certes limité, contrôlé et

même partiellement négocié avec le « Grand Frère de l'Est »). Traian Sandu nous explique en détail comment Ceaușescu a pleinement soutenu et utilisé cette transformation idéologique pour s'acheter la sympathie d'un Occident mesmerisé par le refus du nouveau dirigeant du PCR de participer à l'invasion collective de l'URSS et des pays satellites en Tchécoslovaquie, en août 1968, pour mettre fin au Printemps de Prague. Mais il montre aussi comment ce capital de confiance, qui a permis à Ceaușescu de monter dans la calèche de la Reine d'Angleterre et d'accueillir en grande pompe à Bucarest les présidents Richard Nixon et Valéry Giscard d'Estaing, a été par la suite gaspillé, notamment à partir du moment où le régime se replie sur lui-même et s'appuie sur un mélange de répression policière, de propagande nationaliste et « patriotarde », ainsi que de culte de la personnalité.

Il convient aussi de s'interroger sur le sens du mot « ambigu » présent dans l'intitulé du livre. Pour un observateur moins initié à l'histoire des pays communistes, le régime de Ceaușescu des années 1980 aurait pu paraître tout sauf ambigu : une hiérarchie politique rigide ayant le Conducator à sa tête, le contrôle du parti unique sur l'État et la société, l'apparente omniprésence et omnipotence de la Securitate, une idéologie de plus en plus autoréférentielle, imposée d'une manière totalitaire à l'ensemble de la société. Toutefois, une lecture attentive du livre de Traian Sandu nous permet de comprendre que l'ambiguïté de Ceaușescu consiste justement dans son penchant pour l'amalgame et la combinaison des idées, des positionnements et des stratégies politiques provenant des courants radicalement différents, voire opposés. Ainsi, à travers le temps et de manière différenciée, Ceaușescu a pratiqué le marxisme-léninisme et le nationalisme, la soumission organique par rapport à l'URSS et la prise de distance par rapport à Moscou, la flatterie du peuple et sa privation de denrées élémentaires, le respect des hiérarchies du système du parti-État et l'affaiblissement total des institutions à travers leur soumission par rapport à son pouvoir personnel, l'admiration exprimée pour certains dirigeants des pays communistes « frères » et leur dénigrement systématique, l'ouverture internationale tous azimuts et l'isolement étanche de la Roumanie pour éviter « l'intrusion dans les affaires internes ».

Le livre de Traian Sandu a donc le grand mérite de peindre en détail un portrait nuancé de la personnalité de Nicolae Ceaușescu, avec en arrière-plan un paysage presque tout aussi minutieux des cinq décennies du régime communiste roumain. Un modèle d'analyse lucide et éclaircie, à une époque où les biographies étendues et consistantes se font de plus en plus rares.